BIBLIOTECA NAZ.
142
G
7
NAPOLI

BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
142
G
7
NAPOLI

BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
142
G
7
NAPOLI

HISTOIRE
DE LA RIVALITÉ
DE LA FRANCE
ET DE L'ANGLETERRE.

SECONDE PARTIE.

SECONDE ÉPOQUE.

Contenant l'hiſtoire de la Querelle de Philippe de Valois & d'Edouard III, continuée ſous leurs Succeſſeurs.

Par M. GAILLARD,
de l'Académie Françoiſe, & de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.

TOME IV.

A PARIS,
Chez MOUTARD, Libraire de Madame LA DAUPHINE, rue du Hurepoix, à Saint Ambroiſe.

M. DCC. LXXIV.
Avec Approbation, & Privilége du Roi.

HISTOIRE
DE LA QUERELLE
DE PHILIPPE DE VALOIS
ET D'EDOUARD III,

Continuée ſous leurs ſucceſſeurs.

Pour ſervir de ſuite & de ſeconde Partie à l'Hiſtoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre.

CHAPITRE XII.

Edouard IV en Angleterre;
Et encore Louis XI en France.

Depuis l'an 1471 juſqu'en 1483.

EDOUARD avoit été rétabli par les ſecours du Duc de Bourgogne ſon beau-frère, il voulut lui témoigner ſa reconnoiſſance, ou plutôt il voulut

témoigner ſa haine à Louis XI; il ſe lia par de nouveaux traités avec le Duc de Bourgogne & le Duc de Bretagne, & annonça une expédition en France. Les Anglois s'empreſsèrent de fournir aux frais de cette entrepriſe avec une ardeur qui montroit des diſpoſitions de haine toujours ſubſiſtantes.

Le grand talent d'Edouard étoit de plaire aux femmes; elles firent par amour pour lui ce que les hommes faiſoient par haine pour la France. Edouard ne négligeoit rien d'ailleurs pour échauffer ce zèle; il affectoit une popularité, à laquelle il ſavoit qu'on ne réſiſte point; il alloit lui-même rendre viſite aux Citoyens riches, leur répréſenter les beſoins de l'Etat, ſolliciter leurs dons, & les recevoir en perſonne pour ôter juſqu'au déſir de les faire trop légers. Une femme lui offrit une ſomme aſſez forte; *je voudrois faire davantage*, lui dit-elle, *pour le plus vaillant*

des Princes & le plus aimable des hommes. Edouard l'embraſſa, elle fut ſi charmée de cette faveur, qu'elle doubla la ſomme à l'inſtant.

Indépendamment du zèle de rivalité, les Anglois ſe portoient avec plaiſir à une guerre contre Louis XI, devenu odieux à l'Europe, qui lui imputoit la mort du Duc de Guyenne ſon frère. L'intérêt de ce Prince, toujours traité en ennemi par Louis XI, avoit ſervi de prétexte à tous les mouvemens dont ce regne avoit été agité.

Charles (c'étoit le nom de ce frère de Louis XI) n'avoit d'abord que le Berry pour apanage, la Ligue du Bien-public força Louis XI de lui donner la Normandie, qu'il reprit à la première occaſion; forcé encore de lui promettre la Champagne & la Brie, il gagna les domeſtiques & les favoris de Charles, qui lui perſuadèrent de ſe contenter de la Guyenne.

C'étoit la première fois que cette Province étoit donnée en apanage à un Prince François, depuis la confiſcation qui en avoit été faite ſur les Anglois, du temps de Charles VII. Les enfans de Charles VI avoient porté le titre de Ducs de Guyenne, peut-être un peu prématurément, la meilleure partie de cette Province étant encore alors entre les mains des Anglois.

On avoit propoſé le mariage du Duc de Guyenne, frère de Louis XI, avec Marie de Bourgogne, fille unique de Charles le Téméraire ; & Louis XI, au lieu de voir, dans ce projet, l'établiſſement avantageux d'un frère, & la ſucceſſion de Bourgogne rapprochée de la Couronne, n'y voulut voir que l'aggrandiſſement d'un rival de puiſſance. Le Duc de Guyenne mourut empoiſonné avec la Dame de Montſoreau, ſa maitreſſe, par une pêche qu'ils avoient partagée ; la

voix publique accuſa (1) Louis XI de ce crime ; le Duc de Bourgogne s'arma pour venger le Prince qui avoit dû être ſon gendre ; ce fut dans ce projet qu'Edouard voulut le ſeconder. Le Duc de Bretagne François II s'y aſſocia auſſi ; le Roi d'Arragon Jean, prit ce temps pour fondre ſur la Catalogne & le Rouſſillon ; le Duc d'Alençon, toujours ennemi de ſes Maîtres, cabaloit alors contre Louis XI, dont il avoit été le complice du temps de Charles VI. Le Connétable de S. Pol, Général de Louis XI par

(1) Brantôme raconte que le fou du Roi l'entendit s'en accuſer lui-même dans ſes prières, conte un peu ſuſpect ; mais on voit par une lettre du Roi lui-même, qu'il entretenoit vers le temps de la mort du Duc de Guyenne, un commerce particulier avec le Moine Bénédictin, Jean Faure de Verſois, Abbé de S. Jean d'Angely, qui avoit donné le poiſon, & qui étant pourſuivi pour ce crime, fut trouvé étranglé dans la priſon la veille du Jugement.

ſa place, traitoit par eſprit d'intrigue avec tous les partis, & les trahiſſoit tous. Il vouloit paſſer pour une Puiſſance & jouer un rôle principal parmi ces troubles. Il s'étoit emparé de S. Quentin au nom du Roi, & le gardoit pour lui-même; fier de la poſſeſſion de cette importante Place qu'il promettoit tour-à-tour de remettre au Roi de France, au Roi d'Angleterre, au Duc de Bourgogne, il ſe faiſoit rechercher & redouter de tous ces Princes. Tel étoit l'eſprit de fraude & d'infidélité que Louis XI, par ſes exemples, avoit ſu inſpirer, même à ſes ſujets.

Comin. l. 4. ch. 5. 11. Hall, p. 227 & ſuiv.

Les alliés firent entr'eux le partage de la France qu'ils ne devoient point conquérir, ridicule commun dans l'Hiſtoire, & dont la répétition eſt bien étonnante. Edouard s'embarqua pour Calais. Cette conquête, dont les Anglois étoient ſi jaloux, qui leur avoit tant coûté à faire,

ne leur coûtoit guères moins à conſerver; ils y exerçoient une autorité aſſez précaire & ſouvent combattue. Tant que Warwick en avoit eu le Gouvernement, Calais n'avoit pas eu d'autre Maître que lui, cette Place avoit été pour Warwick un aſyle aſſuré dans ſes mécontentemens & ſes diſgraces, juſqu'au moment où Vaucler, qu'il y avoit placé de ſa main, lui en refuſa l'entrée. Après la mort de Warwick, Edouard voulut donner ce Gouvernement à un frère d'Eliſabeth Videville ſa femme, ennemi capital de Warwick, la garniſon rejetta ce Gouverneur, & en nomma un qu'il fallut bien nommer après elle.

Edouard employa trois ſemaines à paſſer ſes troupes dans le continent, non qu'elles fuſſent aſſez nombreuſes pour exiger tout ce temps, mais les vaiſſeaux de tranſport manquoient; la querelle des deux Roſes ayant con-

centré dans l'intérieur de l'Angleterre tous les ſoins d'un Gouvernement toujours mobile, la Marine avoit été fort négligée. Cette expédition ſi lente, fut encore plus ſtérile; les alliés ayant mal concerté leurs opérations, crurent avoir à ſe plaindre les uns des autres, ils ſe refroidirent & ſe divisèrent.

Edouard IV prit d'abord à l'égard de la France, le ton menaçant d'Edouard III & de Henri V; il redemanda comme eux avec de grandes bravades *ſon Royaume de France*; Louis XI ſe montra bien ſupérieur à lui par ſa modération; il accueillit le héraut, le combla de préſens, & ſans témoigner ni colère ni foibleſſe: » Dites à » votre Maître, lui dit-il, que le Duc » de Bourgogne & le Connétable de » S. Pol le trompent, & qu'il ne tar- » dera pas à s'en appercevoir.

Louis XI s'étoit encore ménagé ſur Edouard IV un autre avantage,

qui étoit plus de ſon caractère, il corrompoit ſes Miniſtres à prix d'argent. Philippe de Comines nous apprend qu'il en coûtoit ſeize mille écus par an au Roi pour cette baſſe intrigue, que tous les Souverains s'interdiroient, s'il leur étoit donné de connoître leurs intérêts véritables. Ph. de Com. l. 4. c. 8.

Ce qui peut paroître plus ſingulier, c'eſt que ces Miniſtres donnoient quittance des penſions qu'ils recevoient; Haſtings, Grand-Chambellan d'Edouard, fut le ſeul qui fit difficulté d'en donner, ne voulant pas, diſoit-il, qu'on trouvât ſon nom à la Chambre des Comptes de Paris.

Lorſqu'Edouard, mal ſecondé par ſes alliés, commençoit à ſe convaincre de la vérité de l'avis que Louis XI lui avoit fait donner, il arriva qu'un Gentilhomme François qui avoit été fait priſonnier par les Anglois, fut renvoyé ſans rançon, & chargé de faire à Louis, de la part des Miniſtres

d'Edouard, des complimens vagues en apparence, mais que Louis ne crut pas ſans objet; il imagina que le Roi d'Angleterre deſiroit d'entrer en négociation, mais qu'il ne vouloit pas faire les premières démarches. Louis XI, que ces ſortes de conſidérations n'arrêtoient jamais, voulut bien ménager ſur ce point la vanité d'Edouard; il employa, ſelon ſon uſage, dans cette affaire, un de ces hommes intelligens, mais ſans caractère public, & qu'il pouvoit toujours déſavouer au beſoin; cet homme réuſſit, & l'Angleterre fit ſa paix particulière avec la France. Les Plénipotentiaires d'Edouard furent ces mêmes Miniſtres que Louis avoit gagnés; mais s'ils ſe vendoient à ce Prince, ils ne lui vendirent pas leur Maître, & les conditions de cette paix furent très-avantageuſes à Edouard; on le dédomma gea des frais de ſon armement, Loui XI s'engagea de plus à lui payer une

pénſion annuelle de cinquante mille écus, & ce fut alors qu'il paya de plus cinquante mille autres écus pour la rançon de Marguerite d'Anjou. On arrêta le mariage du Dauphin Charles avec Eliſabeth, fille d'Edouard, à laquelle on promit un douaire immenſe. Les promeſſes étoient toujours ce qui coûtoit le moins à Louis XI. Ce mariage ne ſe fit point. Les deux Rois s'engagèrent à ſe ſecourir mutuellement dans leurs diſcordes civiles; c'eſt encore ce qu'ils ne firent point.

Lettres du 29 Août 1475, dans Rymer, t. 12. p. 20. 21.

Après le traité, qui fut conclu à la tête des deux camps devant Amiens, le 28 Août 1475, les deux Rois ſe virent ſur le pont de Péquigny; Louis XI ſut encore tirer parti de cette conférence. Le Duc de Bourgogne, le Duc de Bretagne, le Connétable de S. Pol en furent les objets. Louis, en paroiſſant ne faire qu'inſtruire Edouard ſur le caractère de ces trois

ennemis, ſut tirer de lui les inſtructions dont il avoit beſoin ſur leurs projets & leurs démarches. Edouard les avoit, par honneur, fait comprendre dans le traité; Louis XI vouloit ſavoir juſqu'à quel point Edouard étoit attaché à l'éxécution de cette clauſe. Le Connétable n'avoit fait que les trahir tous deux, Edouard avoua qu'il l'abandonnoit ſans peine. Le Duc de Bourgogne, au premier bruit du traité qui ſe négocioit entre les deux Monarques, étoit accouru au camp d'Edouard pour réclamer ſa foi & le détourner de la paix; il avoit trouvé la paix conclue & ratifiée; le Roi d'Angleterre n'avoit eu à lui offrir que d'être compris dans le traité; le Duc de Bourgogne avoit rejetté la propoſition avec fureur, il avoit juré une haine éternelle à Louis, un mépris éternel à Edouard, & celui-ci avoua encore à Louis qu'il abandonnoit ſans regret le Duc de Bourgo-

gne. Il n'en fut pas de même du Duc de Bretagne, Edouard déclara qu'il le défendroit contre tous ſes ennemis; la raiſon de cette préférence étoit que le Duc de Bretagne avoit entre ſes mains le dernier rejetton de la Maiſon de Lancaſtre, Henri, Comte de Richemont, fils d'Edmond Tudor & de Marguerite de Sommerſet-Lancaſtre. Le Roi d'Angleterre étoit même en négociation ouverte avec le Duc de Bretagne, pour obtenir que le Duc lui remît ce Prince, objet de toutes les inquiétudes d'Edouard. Le Duc de Bretagne & Landais ſon Miniſtre y avoient conſenti, Richemont avoit été livré aux Ambaſſadeurs d'Edouard; ils étoient à S. Malo, prêts à s'embarquer pour l'Angleterre, lorſque le Duc de Bretagne ayant réfléchi ſur cette violation des loix de l'hoſpitalité, envoya Landais à S. Malo reprendre le priſonnier, & faire des

excuſes aux Ambaſſadeurs, auxquels on promit ſeulement que le Comte de Richemont ſeroit gardé de manière à ne jamais exciter de troubles en Angleterre. Cette politique étoit auſſi ſage que juſte, le Duc de Bretagne s'aſſuroit bien plus du Roi d'Angleterre en gardant un tel ôtage, qu'en le lui remettant.

Le Duc de Bourgogne conſentit enfin à une trêve, & inſtruit par les deux Rois, des fourberies du Connétable de S. Pol, il le livra lui-même à Louis XI, qui lui fit trancher la tête.

L'entrevue des deux Rois fut ſans faſte, & ne coûta rien à leurs peuples. Louis XI, pour ſe la rendre utile, voulut la rendre agréable à Edouard, il commença par l'inviter à venir à Paris, & le flattant par ſon endroit ſenſible : « Les Dames » Françoiſes, lui dit-il, ſont jalouſes » de vous prouver que les Angloiſes

Comines, l. 4. ch 7. & 9.

» leurs rivales, n'ont pas ſeules des » yeux pour le mérite ; ſi elles vous » font faire quelques folies, voilà » mon couſin le Cardinal de Bour- » bon, ajouta-t-il en le lui préſen- tant, » qui ne ſe fera pas prier pour » vous donner l'abſolution.

Ces invitations ſe faiſoient au commencement de l'entrevue ; Louis XI croyoit alors qu'il lui faudroit du temps & peut-être le ſecours des femmes pour pénétrer les ſecrets du Roi d'Angleterre. Quand il eut vu, par le réſultat de la conférence, avec quelle facilité on liſoit dans cette ame toute ouverte, & quand il eut ſu tout ce qu'il vouloit ſavoir, il ne parla plus du voyage de Paris. Le Lord Hovard, un de ces Miniſtres d'Edouard penſionnés par Louis XI, dit à Louis : » Le Roi d'Angle- » terre n'eſt point du tout éloigné » de la propoſition que vous lui avez » faite d'aller à Paris. » Louis ne ré-

pondit rien. Hovard répéta ce qu'il avoit dit, croyant ſimplement n'avoir pas été entendu; Louis, forcé alors de s'expliquer, allégua des affaires qui demandoient encore pour quelque temps ſa préſence ſur la frontière, & il engagea par de nouveaux préſens les Miniſtres d'Edouard à lui faire agréer ſes raiſons ou ſes défaites; en même temps, pour hâter le départ de ce Prince, il entra dans les détails d'attention & de généroſité les plus oppoſés à ſon caractère; il envoya au camp d'Edouard trois cens chariots chargés de vin, il fit ouvrir à l'armée Angloiſe les portes d'Amiens, & ordonna aux Aubergiſtes de traiter les ſoldats à ſes dépens. Les politiques jugèrent que Louis XI avoit craint le goût qu'Edouard IV pourroit prendre pour la France, & qu'il s'étoit ſouvenu qu'un pareil ſéjour d'Edouard III dans ce Royaume,

Mém. de Ph. de Com. l. 4. ch. 10.

avoit contribué à lui inſpirer l'envie d'en faire la conquête ; peut-être Louis XI n'avoit-il craint que la réprésentation & la dépenſe, deux choſes qui lui étoient également déſagréables. Edouard partit, auſſi content des procédés de Louis, que Louis l'étoit de ſon départ.

Ces deux Rois ayant ainſi fait la paix ſans avoir fait la guerre, Louis alla former de nouvelles intrigues, Edouard ſe replongea dans les voluptés, tous deux diverſement malheureux & diverſement funeſtes à leurs peuples.

Le calme paroiſſoit rétabli en Angleterre par la deſtruction du parti de Lancaſtre ; cet Etat croyoit pouvoir porter ſes vues au dehors, & recommençoit à les tourner du côté de la France, l'Angleterre vouloit tenir la balance entre Louis XI & les Ducs de Bourgogne & de Bretagne. Ce plan, conſtamment ſuivi,

eût pu affoiblir la Monarchie Françoiſe; mais Edouard avoit trop d'indolence pour le ſuivre. Cependant il obſervoit toutes les révolutions que les fourberies de Louis XI & les fureurs du Duc de Bourgogne pouvoient faire naître, & tâchoit d'en profiter. Charles le Téméraire, qui avoit beſoin de combattre, comme Louis XI de tromper, n'avoit fait une trêve avec la France que pour aller faire la guerre d'un autre côté. L'indépendance des Suiſſes bleſſoit ſon orgueil; la valeur naiſſante du Duc de Lorraine, René II, lui faiſoit ombrage; il vouloit augmenter ſes Etats & les faire ériger en Royaume. Ces chimères ambitieuſes le perdirent; les Suiſſes le défirent aux journées de Granſon & de Morat, puis à celle de Nancy, où cet homme de ſang fut tué.

Il couroit depuis long-temps à ſa perte. A Nancy, devenu plus farou-

che par le malheur, incapable de prudence & de conſeil, guidé par un déſeſpoir aveugle, il oſa combattre une armée de plus de vingt mille hommes, avec douze cens hommes abattus & découragés. Le perfide Campobaſſe, ſon indigne confident, qui traitoit de ſa vie avec tous ſes ennemis, lui enleva, dès le commencement de la bataille, la moitié de cette petite troupe, & le laiſſa entouré d'aſſaſſins. Charles ne put chapper à tant de périls ; on le trouva mort dans un ruiſſeau à demi-glacé, où ſon cheval s'étoit embourbé.

Le Duc de Lorraine, ſon vainqueur, qui avoit commandé les Suiſſes dans cette bataille, lui fit de magnifiques obsèques : *Biau couſin*, dit-il, en lui jettant de l'Eau bénite, *Dieu ait ſon ame, vous nous avez fait moult de maux & de douleurs.* C'eſt la ſeule Oraiſon funèbre que méritent les Conquérans.

Charles avoit pris Annibal pour modèle. Son fou, jugeant plus ſainement que bien des Philoſophes, de toute cette ardeur martiale, voyoit toujours le ridicule des revers à côté de la gloire des ſuccès : *Monſeigneur*, lui diſoit-il, en fuyant avec lui à la bataille de Granſon, *nous voilà bien Annibalés.* Charles, après avoir été repouſſé des remparts de Beauvais par des femmes, montroit ſon arſenal à un Ambaſſadeur de France : « Vous » allez voir, lui dit-il, les clefs des » principales Villes du Royaume. *Où ſont celles de Beauvais ?* lui dit ſon fou.

Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, ſeule héritière de ſes vaſtes Etats, avoit été demandée en mariage par tous les Princes ambitieux, & promiſe à tous par ſon père. Nous avons vu que Louis XI avoit mieux aimé empoiſonner le

Duc de Guyenne ſon frère, que de ſouffrir qu'il épousât cette Princeſſe; il avoit interdit le même avantage au Comte d'Angoulême, père de François I. Edouard IV, de ſon côté, n'avoit pas voulu que le Duc de Clarence, après la mort de ſa première femme, fille du Comte de Warwick, épousât cette même Marie de Bourgogne, & pendant qu'il s'oppoſoit ainſi à l'élévation de ſon frère, il n'avoit pas honte de propoſer pour une ſi importante alliance, Antoine Videville, Comte de Rivers, frère à la vérité de la Reine d'Angleterre, mais ſimple Gentilhomme, que les bienfaits du Roi avoient ſeuls tiré de l'obſcurité.

Si Louis XI, ſoit par une politique jalouſe à l'égard des Princes de ſon ſang, ſoit par une haine aveugle pour Charles le Téméraire, n'avoit pas voulu, du vivant de ce Prince, faire entrer dans ſa famille Marie de

Bourgogne, plaignons & excuſons les paſſions ; mais du moins, après la mort de ſon rival, Louis XI eſt inexcuſable de n'avoir pas fait épouſer cette Princeſſe au Dauphin ſon fils, pour réunir à la Couronne par ce moyen doux & raiſonnable, les deux Bourgognes & les Pays-bas. En préférant de faire cette réunion par la voie des armes, en irritant, en combattant, en trompant Marie, en ſoulevant ſes peuples contre elle, en ſacrifiant par de lâches infidélités les Miniſtres de cette Princeſſe à des factieux, qui, ſans être touchés de ſes cris & de ſes larmes, leur firent trancher la tête à ſa vue, il l'obligea de chercher un défenſeur contre la perſécution. L'honneur de ce choix tomba ſur Maximilien d'Autriche, fils de l'Empereur Fréderic III. Delà cette rivalité funeſte des Maiſons de France & d'Autriche, dont l'ancienne rivalité de la France & de

l'Angleterre ne fut plus qu'un acceſſoire.

Louis XI & Maximilien recherchèrent également l'amitié d'Edouard IV. Louis XI, qui diſpoſoit alors du Conſeil Anglois, l'emporta d'abord ſur ſon rival; Edouard ſe laiſſa entraîner dans l'alliance de la France, par l'offre de partager la ſucceſſion de Bourgogne, & par l'eſpérance de ſe former, du côté de Calais, un arrondiſſement compoſé de l'Artois, de la Flandre & du Brabant. Louis comptoit peu ſur les ſecours d'Edouard, & ne les déſiroit point, il vouloit ſeulement l'empêcher d'en fournir à Maximilien. Edouard en effet n'en fournit à perſonne; ſon indolence naturelle ſuffiſoit pour l'engager à cette inaction; Louis y ajouta la précaution de l'occuper dans ſon Iſle, en ſoulevant contre lui le Roi d'Ecoſſe Jacques III.

Si le Roi d'Ecoſſe eût été capable

de connoître ſes intérêts, au lieu de troubler la paix chez ſes voiſins, il eût ſongé à l'établir chez lui. Trois favoris odieux l'avoient rendu l'oppreſſeur de ſes frères & de ſon peuple. Il avoit ſacrifié à ſes ſoupçons jaloux un de ſes frères, nommé Jean. Un autre de ſes frères, le Duc d'Albanie, après avoir ſouffert mille outrages & couru mille dangers, s'échappa d'une priſon où les favoris le tenoient renfermé, il vint à Londres implorer la protection d'Edouard; le Duc de Gloceſtre, frère d'Edouard, ramène en triomphe à Edimbourg, le Duc d'Albanie, tandis que les Seigneurs Ecoſſois, profitant des conjonctures, arrêtent les trois favoris dans la chambre même du Roi d'Ecoſſe, & les font étrangler en préſence de l'armée Royale, qui ne s'y oppoſa point, & qui ſecondoit les Seigneurs; l'injuſtice & les violences de Jacques III firent perdre en cette

cette occaſion à l'Ecoſſe, l'importante place de Berwick, que Marguerite lui avoit remiſe, & le château de Dunbar, que le Duc d'Albanie livra aux Anglois, pour y avoir ſous leur protection un aſyle contre ſon frère. Le Duc d'Albanie vint enſuite en France, où, ſelon quelques Auteurs, il fut tué d'un éclat de lance dans un tournoi, par le Duc d'Orléans, qui fut, depuis, le Roi Louis XII.

Edouard IV n'avoit point ignoré les intrigues de Louis XI auprès du Roi d'Ecoſſe, il ſe plaignoit d'ailleurs de ce que le Dauphin n'épouſoit point ſa fille, comme le traité d'Amiens l'y obligeoit; Louis XI avoit alors d'autres vues, il vouloit réparer en partie la faute qu'il avoit faite de manquer pour ſon fils le mariage de Marie de Bourgogne; il vouloit lui faire épouſer Marguerite d'Autriche, fille de cette Princeſſe & de Maximilien, à laquelle on auroit donné en dot une

partie de la ſucceſſion de Bourgogne; mais par une politique digne de Louis XI, ce n'étoit point de ſes parens qu'il vouloit obtenir Marguerite, c'étoit de leurs ſujets révoltés. Marie de Bourgogne étoit morte d'une chûte de cheval; Maximilien étoit non-ſeulement ſans crédit dans les Etats qui avoient appartenu à ſa femme, mais encore il y fut long-temps détenu priſonnier, & fut obligé de laiſſer ſes enfans entre les mains des Gantois, qui prétendoient diſpoſer de leur ſort ſans ſon aveu. Edouard dans ſes projets de vengeance contre Louis XI, vouloit & devoit s'unir avec Maximilien; mais Maximilien, ſans reſſources pour lui-même, étoit hors d'état de ſervir un allié. D'ailleurs ſi Edouard avoit à ſe plaindre de Louis XI, c'étoit ſeulement ſur ſes intrigues en Ecoſſe; car quant au mariage projetté du Dauphin avec la fille d'Edouard, étoit-ce à Edouard à ſe plaindre d'une infi-

délité ſur cet article, après celle dont il avoit donné l'exemple à l'égard de Bonne de Savoye, belle-ſœur de Louis XI?

Tandis qu'Edouard, partagé ainſi entre la colère & la molleſſe, formoit ſans ceſſe des entrepriſes qu'il n'éxécutoit jamais, un monſtre domeſtique lui préparoit de nouveaux crimes & à l'Angleterre de nouvelles horreurs. Le Duc de Gloceſtre qu'on accuſoit d'avoir plongé dans le ſein de Henri VI le poignard encore fumant du ſang du Prince de Galles, voyant la branche de Lancaſtre preſque entiérement éteinte, crut qu'il étoit temps de porter ſes coups ſur les Princes de la Maiſon d'Yorck, & de renverſer toutes les barrières qui lui fermoient le Trône; il s'attacha d'abord à aigrir Edouard contre le Duc de Clarence leur frère, & il y réuſſit tellement, qu'Edouard fit noyer Clarence dans un tonneau de Malvoiſie;

Stowe, p. 430. on ne ſait pas bien la raiſon du choix de ce genre de mort, ſoit de la part du bourreau, ſoit de la part de la victime. Mais on ſait qu'un des principaux motifs qui déterminèrent Edouard à ce fratricide, fut une prophétie qui déſignoit pour ſon ſucceſſeur quelqu'un dont le nom commençoit par la lettre *G*. Etoit-ce *George*, Duc de Clarence ? étoit-ce le Duc de *Gloceſtre* Richard (1) ? Celui-ci eut l'adreſſe de tourner les ſoupçons contre le premier, qu'il accuſoit de pré-

(1) Si le Duc de Gloceſtre, comme il y a beaucoup d'apparence, étoit l'auteur de cette prédiction, il ſemble qu'il ſe mettoit lui-même en danger par cette équivoque de la lettre G. Vraiſemblablement on avoit ſoin de dire alors qu'il s'agiſſoit du nom de baptême ; & lorſque, par la mort de Clarence & d'Edouard, & par la foibleſſe de leurs enfans, le Duc de Gloceſtre s'approcha du Trône, la même prédiction, différemment interprêtée, lui fut encore utile.

parer en ſecret l'accompliſſement de cette prophétie.

Edouard mourut quelques années après ; on ne crut point le Duc de Gloceſtre innocent de ſa mort ; mais Edouard laiſſoit deux fils & pluſieurs filles, dont il confia même, en mourant, la tutelle au Duc de Gloceſtre ; il reſtoit auſſi des enfans du Duc de Clarence. Tant d'obſtacles n'arrêterent point un tyran auſſi téméraire que dénaturé, Gloceſtre fit périr les deux Princes (1), & enferma leurs ſœurs, après les avoir fait déclarer bâtardes, ſur un de ces faux prétextes qui ne manquent jamais aux grands ſcélérats : il écarta plus facilement encore les enfans du Duc de Cla-

(1) Telle eſt du moins l'opinion la plus commune & la plus vraiſemblable, quoique l'eſprit de parti, alors ſi général, ait fourni à Richard des Apologiſtes qui ont nié quelques-uns de ſes crimes & pallié les autres.

rence ; il ſe mit la Couronne ſur la tête, & prit le nom de Richard III.

Tel fut le ſort d'Edouard IV & de ſa race, c'étoit pour ſon aſſaſſin qu'il avoit vaincu, & toute la fortune d'Yorck paſſa au deſtructeur des deux Maiſons ennemies.

Edouard étoit aimable, ce fut ſa plus grande qualité ; c'en eſt une toujours déſirable, toujours néceſſaire ; mais il vaudroit mieux être juſte, il ne le fut point ; il régit avec foibleſſe un Royaume conquis avec gloire. Il eut des talens militaires, il eut du moins des ſuccès éclatans. Elève de Warwick, il en fut le vainqueur. On crut quelque temps qu'il égaleroit la vigueur d'Edouard III & de Henri V ; la molleſſe l'énerva & le perdit, il ne fut rien ſur le Trône, & on le rendit cruel & dénaturé, parce qu'il n'étoit rien. Son ennemi dirigea ſa politique extérieure, des femmes gouvernèrent ſes affaires domeſtiques. Son dévoue-

ment aveugle à la famille de ſa femme fut moins l'effet de l'amour, que de la puſillanimité. Les voluptés lui enlevèrent promptement juſqu'à ſes avantages extérieurs; appeſanti par un embonpoint exceſſif, il devint incapable de tout, & mourut dans la décrépitude à quarante-deux ans. Nous avons annoncé le ſort des deux fils qu'Edouard laiſſa; nous parlerons plus particuliérement du ſort d'Eliſabeth, l'ainée de ſes filles; les autres filles, ſoit mariées, ſoit Religieuſes, n'eurent point ſur les affaires publiques d'influence qui nous oblige de nous occuper d'elles; elles étoient ſix, ſans compter Eliſabeth, mais quatre ſeulement ſurvécurent à leur père. Edouard eut auſſi des enfans naturels.

Qui croiroit que, ſous ce Prince indolent, chez un peuple libre & qui poſſédoit la grande Charte, on vit ériger un office *d'aſſaſſin-général*, com-

me l'appellent quelques Hiſtoriens ? C'étoit une eſpéce d'Inquiſiteur politique, chargé de connoître ſeul du crime de trahiſon, de prononcer ſans appel & de faire éxécuter à l'inſtant ſes Sentences. Jacques Tyrrel oſa ſe charger de ce coupable emploi. C'étoit le fruit des diſcordes civiles & de la continuité des guerres étrangères. La durée de la guerre, rendant à la longue une Nation toute martiale, introduit dans le gouvernement civil les pratiques du gouvernement militaire. De-là un deſpotiſme incurable & le renverſement de toutes les Loix.

Louis XI les renverſoit en France avec plus de hauteur encore. Son Prévôt Triſtan faiſoit au moins pour lui ce que Tyrrel faiſoit pour Edouard. C'étoit de part & d'autre un éxécuteur des vengeances perſonnelles du Prince. « La préſence de Triſtan, diſent les Auteurs, » étoit un arrêt

» de mort. » On compte juſqu'à quatre mille victimes immolées ſecrétement & ſans procès par ce miniſtre du deſpotiſme.

Louis XI eſt le héros des Politiques Machiavelliſtes, c'eſt lui qui a principalement introduit la fraude dans la politique moderne. Il a été le modèle de Ferdinand le Catholique, qui mettoit ſa gloire à tromper; de Charles-Quint, le plus grand & le plus illuſtre des Princes Machiavelliſtes; de tant de Souverains & de Miniſtres, qui, entraînés par ces exemples, ont cru que la fraude étoit de l'eſſence de la politique. Le Machiavelliſme n'eſt que l'eſprit de guerre appliqué aux opérations du cabinet, c'eſt l'art infaillible de multiplier & de perpétuer les guerres tant civiles qu'étrangères. Nous avons vu tout le bien qu'avoit produit la politique noble, ſublime & vraie de S. Louis, politique décriée par tous

les Auteurs Machiavelliſtes ; voyons ce qu'a produit cette politique étroite, fauſſe & vile, mais tant vantée ; de Louis XI. Cet examen eſt important dans un Ouvrage dont le but eſt de prouver aux hommes, par l'Hiſtoire, que leur intérêt eſt d'être bons & juſtes.

Je prends Louis XI à l'inſtant de ſon couronnement. Juſques-là, des tracaſſeries, des factions, des révoltes contre ſon père, des conjurations contre l'Etat, avoient formé toute ſa politique ; cette politique n'avoit pas été heureuſe. Chaſſé du Dauphiné, fugitif dans les Pays-bas, ſa ſeule conſolation avoit été de troubler la Cour du Duc de Bourgogne ſon bienfaiteur, comme celle du Roi de France ſon père. Voilà le Sujet ; voici le Roi.

Etant allé à Reims pour la cérémonie du Sacre, il jure aux Rémois de ne point établir d'impoſitions

nouvelles, il promet même une diminution ſur les anciennes. Quel eſt l'effet de ces promeſſes ? le renouvellement du bail des Gabelles & des autres exactions avec une ſurcharge conſidérable ; mais auſſi quel eſt le fruit de cette infidélité ? La révolte de Reims, d'Alençon, d'Angers, d'Aurillac & de pluſieurs autres Villes en différentes Provinces.

On ſe rappelle que la Trémoille, dans le temps de ſa faveur auprès de Charles VII, avoit voulu marier Louis ſon fils avec Françoiſe, fille ainée de Louis d'Amboiſe, Vicomte de Thouars; que, pour ſe venger des refus de Louis d'Amboiſe, il l'avoit fait arrêter, condamner ſous prétexte d'une conjuration chimérique, & lui avoit à peine fait grace de la vie; que Françoiſe d'Amboiſe, échappée à la tyrannie du favori, avoit épouſé Pierre de France, qui depuis avoit été Duc de Bretagne ;

Louis d'Amboiſe ne méritoit ni d'être arrêté, ni d'être condamné; mais par les déſordres de ſa vie, il mérita d'être interdit, il le fut. Louis de la Trémoille, après la diſgrace de ſon père & l'interdiction de Louis d'Amboiſe, avoit épouſé Marguerite d'Amboiſe, ſœur puînée de la Ducheſſe de Bretagne; la Ducheſſe, devenue veuve ſans enfans, s'étoit conſacrée à la pénitence & à la piété, elle avoit renoncé au monde & aux ſecondes nôces; ainſi Louis de la Trémoille, qui n'avoit eu aucune part aux violences de ſon père, alloit être le ſeul héritier des grands biens de la Maiſon d'Amboiſe. Louis d'Amboiſe, qui déteſtoit le fils par le ſouvenir des injuſtices du père, cherchoit tous les moyens de le fruſtrer de ſa ſucceſſion, il vouloit forcer la Ducheſſe de Bretagne ſa fille à ſe remarier; Louis XI, par un de ces caprices que nous verrons

plus d'une fois préſider à ſa conduite, appuyoit le projet de Louis d'Amboiſe, & cherchoit à nuire à la Maiſon de la Trémoille. Sous prétexte d'un pélerinage, il fait un voyage en Bretagne, & Louis d'Amboiſe le ſuit. A leur ſollicitation, la Ducheſſe Douairière de Bretagne eſt retenue priſonnière à Nantes, elle paroît devant ſon père & devant le Roi; mais le Duc de Bretagne François II voulut être préſent à l'entrevue. La Ducheſſe perſiſta dans ſon vœu; prières, menaces, rien ne put la fléchir. Sur ſon refus, Louis d'Amboiſe entreprit de l'enlever, Louis XI y conſentit, mais le Duc de Bretatagne la prit ſous ſa protection, & déclara qu'il ne ſouffriroit pas qu'on fît dans ſes Etats la moindre violence à la veuve d'un de ſes prédéceſſeurs; ce fut une des ſources de la haine de Louis XI contre le Duc de Bretagne. Louis XI fit caſſer l'in-

terdiction de Louis d'Amboiſe, & celui-ci pour ſe venger de la Ducheſſe de Bretagne ſa fille & de Louis de la Trémoille ſon gendre, fit le Roi ſon héritier. Après la mort de Louis d'Amboiſe, Louis XI ſe mit en poſſeſſion de ſes biens; Louis de la Trémoille oſa les réclamer, & l'évidence de ſes droits étoit telle, qu'il gagna ſa cauſe contre le Roi, dans des Tribunaux dépendans du Roi, à qui cette aventure donna, dans le commencement de ſon regne, une réputation fâcheuſe d'injuſtice & d'avidité.

Le Duc de Bourgogne Philippe le Bon, avoit été le protecteur de Louis XI, alors Dauphin, contre Charles VII ſon père. Il aſſiſta au Sacre de ce Prince qu'il avoit protégé, & qui parut pouſſer juſqu'à l'excès les témoignages de ſa reconnoiſſance; mais à travers ſes perfides careſſes, Philippe démêla ſon carac-

tère inquiet & jaloux, & préſagea ſon ingratitude : « *Cet homme*, dit-il, » *ne regnera pas long-temps en paix.* il avoit même dû s'appercevoir que la paix n'avoit pu ſubſiſter un moment à ſa Cour & dans ſes Etats, pendant le ſéjour que ce même homme y avoit fait.

La puiſſance du Duc de Bretagne & ſur-tout celle du Duc de Bourgogne étoient énormes, Louis XI voulût les abaiſſer ; ce fut la grande affaire de ſon regne, le grand objet de ſa politique, c'eſt, ſi l'on veut, l'excuſe de ſes fourberies ; mais cette puiſſance n'étoit-elle pas la même ſous Charles VII ? celle du Duc de Bourgogne n'étoit-elle pas parvenue à ſon comble par le traité d'Arras ? n'étoit-elle pas dès-lors également incommode à la Royauté, également menaçante pour l'Etat ? Cependant Charles VII ſut entretenir la paix pendant vingt-cinq ans avec les Ducs de

Bourgogne & de Bretagne, il ſut même tourner leurs forces contre l'ennemi commun, les Anglois. Louis XI fut toujours en guerre avec ces mêmes Princes, parce qu'il ne ceſſa de leur nuire, de les irriter, de les réunir par les moyens mêmes qu'il prenoit pour les diviſer.

Il n'étoit pas aſſez fort pour les accabler, & ils étoient trop éclairés ſur leurs intérêts pour ſe diviſer, il falloit donc les ménager; c'étoit le parti qu'avoit pris Charles VII.

L'impatience de Louis XI eſt d'autant plus condamnable, que de ſon temps le remède étoit à côté du mal; ces grandes Puiſſances touchoient à leur fin; la Maiſon de Bretagne, qui, du temps de Charles VII, abondoit en Princes, étoit réduite, ſous Louis XI, à François II, qui n'avoit que des filles. Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, dont le regne répond à celui de Charles VII, avoit un fils, mais

ce fils, ſous Louis XI, n'avoit qu'une fille ; c'étoit une raiſon de plus de ménager ces Princes ; au lieu de les attaquer, il falloit rechercher leur amitié, préparer par des négociations habiles & des procédés honnêtes des alliances qui puſſent réunir leurs Etats à la Couronne, ou du moins les rapprocher du Trône. Louis XI au commencement de ſon regne avoit un frère, & ſur la fin de ſon regne un fils, qui pouvoient ſervir à ce deſſein ; mais il fut l'ennemi & de ſon frère & de ſon fils & du repos de ſes ſujets & du ſien, plus encore que des Ducs de Bretagne & de Bourgogne. Il haïſſoit ces Ducs, parce qu'ils étoient puiſſans, & il les combattit, parce qu'il les haïſſoit, voilà toute ſa politique. Quel en fut le fruit ? Il manqua la ſucceſſion de Bourgogne, qui fut portée dans la Maiſon d'Autriche, & la ſucceſſion de Bretagne eût échappé à la France comme celle de Bourgogne, ſi la po-

litique de Charles VIII & de Louis XII n'eût corrigé celle de Louis XI.

C'eſt faire trop d'honneur à Louis XI que de le regarder comme un politique Machiavelliſte, il ne fut que l'eſclave de ſes paſſions & le jouet de ſes caprices. Un politique Machiavelliſte n'aime ni ne hait, il ne voit que ſes intérêts, il les ſuit ſans acception de perſonnes ni de moyens, il y ſacrifie tout; Louis XI ſacrifia tout à la haine, manqua tous les avantages politiques pour courir après de petites vengeances, & ſe priva de la paix pour le ſeul plaiſir de vivre en guerre.

Tel eſt le réſultat de ſa politique, conſidérée en général dans ſon principe & dans ſes ſuccès; ſuivons-la dans quelques détails des moyens qu'elle employoit.

Louis XI, comme nous l'avons dit, affectoit la plus tendre reconnoiſſance pour le Duc de Bourgogne Phi-

lippe le Bon, ſon bienfaiteur; la première preuve qu'il lui en donne, eſt de vouloir établir dans les Etats du Duc, la Gabelle, qui, depuis Philippe de Valois, étoit regardée en France comme un fléau. Le Duc rejetta ſans détour la propoſition; il chargea même le Seigneur de Chimay d'en porter ſes plaintes au Roi. Le Roi refuſe audience, Chimay l'attend ſur ſon paſſage & le force de l'écouter. *Quel homme eſt donc le Duc de Bourgogne*, dit Louis XI avec colère, *eſt-il autre ou d'autre métal que ne ſont les autres Princes & Seigneurs de mon Royaume? Oui, Sire*, reprit Chimay, *le Duc de Bourgogne voirement eſt autre & d'autre métal que les autres Princes de votre Royaume, ni des pays environ, car il vous a gardé, porté, & ſoutenu contre la volonté du Roi Charles votre père que Dieu abſolve, auquel il en déplaiſoit, ce que d'autres Princes n'euſſent voulu*

ni oſé faire. Le Roi ſe tut; le Comte de Dunois s'étonna de la liberté avec laquelle Chimay avoit oſé parler à ce Monarque ſi fier. *Si j'euſſe été cinquante lieues loin*, répondit Chimay, *& que j'euſſe penſé que le Roi m'eût voulu dire ce qu'il m'a dit de Monſeigneur mon Maître, je fuſſe retourné pour lui dire ce que je lui ai répondu.*

Voilà comment Louis XI traitoit ſes amis, & comment il s'en faiſoit traiter. Voici comment il traitoit ſes ennemis; il avoit toujours haï le Comte de Charolois, fils du Duc de Bourgogne, & qui fut dans la ſuite ce fameux Charles le Téméraire : il l'avoit brouillé avec ſon père. Le Duc de Bourgogne étoit vieux & toute ſa puiſſance, cette puiſſance que Louis XI vouloit affoiblir, alloit paſſer au Comte de Charolois. On n'imagineroit jamais le remède qu'inventa la politique de Louis XI, ce fut

de donner au Comte, qui ne l'en prioit pas, la Lieutenance-de-Roi, comme on disoit alors, c'est-à-dire le Gouvernement de la Normandie, de la Province la plus riche du Royaume, & qui, par sa situation, donnoit la main d'un côté à la Picardie & aux Pays-bas, de l'autre à la Bretagne. Ajoutons qu'alors un Lieutenant-de-Roi ou Gouverneur exerçoit une autorité sans bornes dans la Province qui lui étoit confiée. Il est vrai que dans le même temps, Louis XI donnoit le même Gouvernement au Duc de Bretagne; les politiques disent que c'étoit pour mettre la division entre le Duc de Bretagne & le Comte de Charolois. Si ce sont là les savantes profondeurs, les sublimes finesses du Machiavellisme, voilà un art bien respectable & bien utile. Le Duc de Bretagne & le Comte de Charolois n'en furent point les dupes, ils virent l'intention de Louis XI,

& s'unirent entr'eux de l'alliance la plus étroite.

Dans le même temps encore où Louis XI donnoit au Comte de Charolois le Gouvernement de Normandie, & où ſa haine lui prodiguoit les démonſtrations d'amitié, il ſoulevoit contre lui les Liégeois, & le Comte de Charolois le ſavoit très-bien.

Louis cabale, intrigue, négocie, promet, menace, ſe plaint, il attaque le Duc de Bretagne, il lui envoie une liſte de reproches, dont le plus grave & le plus remarquable étoit, que le Duc avoit ſaiſi le temporel de l'Evêque de Nantes, *attentat inoui dans la Chrétienté*, dit le Roi, *les Evêques allant devant les Ducs, & ne pouvant être leurs ſujets.* Un pareil aveu de l'indépendance du Clergé n'auroit jamais dû échapper à un Souverain. Le Roi vouloit mettre le Clergé dans ſes intérêts ; voyons ce qu'il y gagna. Trahi par le Cardinal

Balue, ſon Miniſtre, & par l'Evêque de Verdun, d'Haraucourt, il ne peut obtenir du Pape, ni qu'il nomme des Commiſſaires pour les juger, ni qu'il permette aux Juges ordinaires de les punir. L'Archevêque de Tours refuſe même d'abandonner à la Juſtice ſéculière quelques Prêtres, complices du Cardinal & de l'Evêque.

Dans le même temps que Louis flattoit ainſi le Clergé par une Déclaration favorable aux prétentions les plus outrées de ce Corps, il le révoltoit par la révocation de la Pragmatique, Décret toujours cher à l'Egliſe Gallicane, dont il conſacroit les libertés.

La ſeule politique de Louis XI ſur tous les objets d'adminiſtration, fut de renverſer toujours l'ouvrage de ſon père, de deſtituer arbitrairement tous les Officiers nommés par Charles VII, ce qui produiſit deux effets: l'un, de ſoulever contre lui ces Offi-

ciers, leurs parens & leurs amis ; l'autre d'allarmer & d'effaroucher la Nation, aux vœux de laquelle il fut obligé d'accorder, en 1467, la fameuſe loi de l'inamovibilité. Ainſi je vois ſa politique toujours ou trompée ou punie. Il rempliſſoit les Cours étrangères d'eſpions, & la ſienne de délateurs, sûr moyen d'être trompé à grands frais.

A cette irrégularité d'adminiſtration, à ce caprice de conduite, il joignoit l'indocilité la plus opiniâtre, l'orgueil de ne jamais demander de conſeils & de n'en vouloir point recevoir (1). Le Duc d'Orléans, père de Louis XII, crut que ſon âge, ſon expérience, ſes malheurs, ſes ſervices, ſon rang de premier Prince du Sang, ſon zéle pour l'Etat & pour le Trône,

(1) » *Ce petit cheval*, diſoit Brézé, *eſt plus* » *fort qu'il ne paroît, il porte le Roi & tout ſon* » *Conſeil.*

l'autoriſoient

l'autoriſoient à faire au Roi quelques répréſentations ſur le renverſement des Loix; le Roi, bleſſé de cette liberté, outragea ſi durement ce vénérable vieillard, qu'il en mourut de douleur, ce qui ne contribua pas à diminuer le nombre des ennemis de Louis XI, & jetta Dunois dans la Ligue du Bien-public.

Les Princes de la Maiſon d'Anjou n'étoient pas plus contens de Louis. Il feignoit de vouloir les aider à recouvrer le Royaume de Naples, tandis que ſous-main il traverſoit leurs démarches & rompoit leurs meſures. S'il eut un principe fixe, ce fut celui d'empêcher l'aggrandiſſement des Princes du Sang, même au-dehors, & d'être l'ennemi de ſa Maiſon, ſans excepter ſon fils, ni ſon frère.

Il falloit un apanage à ce frère, il lui donna le Berry, en lui promettant des Domaines plus conſidérables, bien réſolu de ne lui en point

donner d'autre. Quel fut le fruit de cette infidélité ? le Duc de Berry ſe jetta entre les bras des Princes ligués contre Louis XI ; il fallut, ſuivant les conjonctures & les ſuccès, donner, reprendre, promettre, changer, reſtreindre l'apanage ; cette affaire ne ceſſa de troubler le regne de Louis XI, juſqu'à la mort de ſon frère. Louis le fit empoiſonner, l'Europe le crut du moins & le croit encore. Cette perſuaſion fût-elle une erreur, c'étoit l'effet naturel de la réputation de Louis XI, & la juſte peine de ſa politique. La mort du jeune Prince ranima & prolongea la guerre que ſes intérêts avoient entretenue.

Les Rois d'Arragon & de Caſtille ſe faiſoient la guerre. Louis XI offre ſes ſecours à tous les deux ; le Roi d'Arragon y met l'enchère & les obtient ; Louis XI paroît y gagner le Rouſſillon & la Cerdagne, il n'y gagna qu'un ennemi de plus. Ces deux Provinces

après avoir été un objet de guerre perpétuelle entre Louis XI & le Roi d'Arragon, furent reſtituées par Charles VIII.

Une entrevue ſolemnelle de Louis XI avec Henri IV, Roi de Caſtille, ne ſervit qu'à mettre de l'éloignement entre les deux Rois, & même entre les deux Nations, qui avoient été ſi long-temps unies contre l'Angleterre. Louis en cette occaſion parut vouloir inſulter au faſte Caſtillan par une affectation outrée de ſimplicité, que ſes manières d'ailleurs ne réparèrent point.

Tour-à-tour faſtueux & ſimple, avare & prodigue, toujours avec intention & très-ſouvent hors de propos, Louis XI, dans une cérémonie qui éxigeoit de la répréſentation, dans une entrevue de Rois, paroiſſoit vêtu de bure, avec l'image de la Vierge en plomb pendante à ſa barette. Il ne rougiſſoit pas de donner

vingt écus à une héroïne qui avoit repouſſé les ennemis & ſauvé une Place, & il prodiguoit l'argent pour corrompre un ſujet, pour entretenir des correſpondances ſecrettes & ſtériles, pour faire des traîtres & pour en être environné. Les Miniſtres étrangers tiroient des penſions de lui pour le tromper; ils en recevoient ſi publiquement, qu'on pourroit croire que c'étoit de l'aveu de leurs Maîtres, qui ſouvent tournoient contre lui ſes propres artifices.

Ce goût pour l'intrigue, cette conduite oblique & ſombre, nuiſoient à ſa réputation ſans ſervir à ſes deſſeins. On peut être injuſtement accuſé d'un fait particulier, on n'eſt pas conſtamment ſoupçonné en toute occaſion ſans l'avoir mérité. Point de crime politique dont la voix publique n'ait chargé Louis XI. Le Comte de Charolois l'accuſa pluſieurs fois d'avoir attenté à ſa vie,

tous ſes ennemis redoutoient de ſa part le fer & le poiſon. Les exagérations de la crainte, les fables populaires prouvent dans ce genre, parce qu'elles atteſtent la réputation; ces *oubliettes* réelles ou chimériques du Pleſſis-lez-Tours, ces bains de ſang d'enfans, ces traditions ſans doute apocryphes, montrent l'opinion que le peuple même avoit de Louis XI.

Un tyran n'eſt jamais populaire; Louis XI affectoit de le paroître, mais c'étoit pour mortifier les Grands; il admettoit des Bourgeois à ſa table, mais il les humilioit par des railleries amères : il employoit des gens ſans caractère, pour les déſavouer plus aiſément & les ſacrifier au beſoin. Tant de Citoyens de Paris jettés de nuit dans la rivière, tant d'exécutions ſecrettes, tant d'inutiles violences, exercées ſur des gens ſans nom, ne ſont pas d'un ami du peuple.

Eſt-ce un Roi populaire ou même un Roi politique qui pouſſe l'indécence de la barbarie juſqu'à daigner aſſiſter aux exécutions de Juſtice, juſqu'à exciter par ſa préſence le bourreau à faire ſon devoir, juſqu'à l'animer du geſte & de la voix ? Un homme ayant été condamné au fouet pour un propos peut-être innocent, mais capable de répandre l'alarme dans Paris ; *battez fort*, crioit le Roi au bourreau, *& n'épargnez point ce paillard, car il a bien pis deſſervi*, (mérité). Ne ſuffiroit-il pas d'un pareil trait pour avilir le plus grand Prince ?

Le trait ſuivant décèle une ame étroite & baſſement vindicative. L'Evêque de Paris, Guillaume Chartier, avoit déplu à Louis XI, pour avoir eu quelques intelligences avec les Chefs de la Ligue du Bien-public ; cet Evêque, frère du célèbre Alain Chartier, étoit d'ailleurs un homme

d'un mérite diſtingué ; il mourut, & l'on décora ſa tombe d'une épitaphe honorable. Louis fit attacher auprès de ce monument une inſcription qui déſavouoit les éloges que l'épitaphe donnoit au mort.

La connoiſſance des hommes, premier talent d'un Roi politique, manqua entiérement à Louis XI. Sa ſeule regle, en arrivant au Trône, fut de deſtituer ceux que ſon père avoit mis en place, & de rechercher ceux que le même Charles VII avoit ou négligé comme inutiles, ou écarté comme dangereux, ou puni comme coupables. Il commença par perſécuter les Du Chatel & les Chabannes, auxquels il fut obligé de revenir dans la ſuite, & qui le ſervirent avec le même zèle qu'ils avoient ſervi Charles VII, & il proſtitua ſa confiance au Cardinal Balue, au Comte de Melun, au Duc d'Alençon, au Comte d'Armagnac, au

Duc de Nemours, au Connétable de S. Pol, &c. qui tous le trahirent.

Il ne connoiſſoit pas mieux le prix du moment & de l'occaſion. Au milieu des plus grands avantages, on pouvoit toujours l'arrêter, en lui propoſant une négociation; qu'il aimât la paix, mais il aimoit l'intrigue : un ennemi trompé étoit plus pour lui qu'une Province conquiſe. Il avoit ſurpris le Duc de Bretagne par une manœuvre adroite, dont le Duc de Bedfort avoit autrefois donné l'exemple. Il avoit fait filer par différens chemins, des ſoldats déguiſés, qui, ſe raſſemblant tout-à-coup ſur les frontières de la Bretagne, formoient une armée en état de faire la loi ; le Duc, qui n'avoit pas pourvu à ſa défenſe, alloit ſuccomber, lorſqu'il propoſa de négocier. Louis perdit le temps d'agir & le donna au Duc, qui en fit un bon uſage ; ce dernier irrita contre Louis

XI le Comte de Charolois, alarma le Duc de Bourgogne, ſollicita le ſecours des Anglois, raſſembla les mécontens en France, attira le Duc de Berry en Bretagne, & la Ligue du Bien-public éclata.

Nous avons vu par combien d'injuſtices & d'imprudences Louis XI avoit provoqué cette Ligue & diſpoſé les eſprits à la révolte. Une dernière intrigue de ce Prince avoit comblé la meſure. Par le traité d'Arras, les Places de la Somme avoient été engagées au Duc de Bourgogne pour quatre cens mille écus; ces engagemens, entre des Princes Machiavelliſtes, ſont des aliénations à perpétuité; entre des particuliers, ce ſeroient des ventes à faculté de *réméré*. Louis XI, en gagnant les Miniſtres du Duc de Bourgogne, l'avoit fait conſentir au rachat: le moyen étoit mauvais, mais l'objet étoit juſte. Le Comte de Charolois

fut mécontent, il étoit alors dans la diſgrace de ſon père, & les intrigues de Louis XI y avoient contribué. Le Comte faiſoit ſon ſéjour à Gorkum dans les Pays-bas; il y étoit arrivé depuis quelques jours, lorſqu'on y arrêta un homme chargé par Louis XI d'une commiſſion ſecrette; c'étoit le bâtard de Rubempré, perſonnage ſuſpect, aventurier décrié, il cachoit ſa marche avec beaucoup de myſtère; on l'avoit vu roder autour de la maiſon du Comte, en examiner attentivement les dehors, & il s'étoit réfugié dans une Egliſe, lorſqu'il s'étoit vu découvert. Le Comte de Charolois publia que la miſſion de cet homme étoit de l'enlever. Louis XI nia toujours qu'il eût eu ce deſſein, mais il avoua qu'il avoit voulu faire enlever Romillé, Vice-Chancelier de Bretagne, qui négocioit alors en Angleterre; c'étoit confeſſer une mauvaiſe action

pour ſe juſtifier d'un crime. De quel droit vouloit-il faire arrêter le Miniſtre du Duc de Bretagne ? On obſerva de plus qu'il n'étoit pas naturel de ſe placer entre le Rhin & la Meuſe pour enlever un homme à ſon paſſage d'Angleterre en Bretagne. Louis XI répondoit qu'il étoit averti que le Miniſtre Breton, en quittant l'Angleterre, devoit aller voir le Comte à Gorkum. Ainſi, de ſon aveu même, c'étoit une inſulte qu'il vouloit faire à la fois au Duc de Bretagne & au Comte de Charolois. Celüi-ci envoya au Duc de Bourgogne ſon père une relation de l'événement, avec le détail des circonſtances, qui prouvoient que c'étoit contre lui, Comte de Charolois, que le complot étoit formé. On obſerva que dans le même temps, Louis XI avoit, à Heſdin, avec le Duc de Bourgogne une entrevue ſans objet apparent, & que, ſous prétexte

de prendre poſſeſſion des Places de la Somme, qu'il venoit de racheter, il tenoit une armée formidable ſur les frontières des Pays-bas. On jugea qu'il avoit voulu enlever à la fois le père à Heſdin, & le fils à Gorkum, & que, s'il n'avoit rien tenté dans l'entrevue d'Heſdin, c'étoit parce qu'il attendoit des nouvelles du bâtard de Rubempré. Le Duc, qui ſe voyoit ſans défenſe à l'extrémité de ſes Etats, quitta précipitamment Heſdin, & ſe hâta de rentrer dans le centre des Pays-bas. L'idée du projet d'enlever à la fois les deux Princes, prévalut, ſur-tout parmi les ennemis de Louis XI. Ce Prince s'en plaignit comme d'une calomnie, mais il y avoit trop donné lieu. Cette aventure réconcilia le Duc de Bourgogne avec ſon fils, & fortifia la Ligue du Bien-public. Si cette Ligue n'eut pas l'effet que le peuple en attendoit, ſi le bien public n'y gagna

rien, Louis XI y perdit les Places de la Somme, qui retournèrent à la Maiſon de Bourgogne.

Quelques opérations de cette guerre du bien public, montrent évidemment le vuide & le néant de la politique de Louis XI. Il ſignala, auſſi-bien que ſon père, ſa valeur à Montlhéry ; mais ni l'un ni l'autre ne ſut, ni avant, ni pendant, ni après la bataille, ce qui ſe paſſoit dans l'armée ennemie, tous deux crurent avoir perdu la bataille. Dequoi ſervoient donc à Louis XI les eſpions qu'il entretenoit ? Ils ne le ſervirent pas mieux pendant le ſiége de Paris. Cette Ville, bien approviſionnée, ſe défendoit vaillamment contre les Princes ligués ; Louis XI, toujours inquiet & impatient, ſe hâta de ſigner les traités de Conflans & de S. Maur-des-foſſés, après avoir pris la précaution de proteſter contre. Le lendemain, ce furent les aſſiégeans qui deman-

dèrent des vivres aux aſſiégés ; la diſette étoit dans leur camp, & alloit diſſiper leur armée, ſi le ſiége eût duré encore deux jours ; on n'en ſavoit rien dans la Ville.

On a trop loué l'adreſſe avec laquelle Louis ſut déſarmer & déſunir la Ligue du Bien-public ; tout ſon art fut de faire des promeſſes qu'il ne vouloit pas tenir, & dont la violation fit renaître des troubles qui remplirent le reſte de ſon regne ; d'ailleurs, ſi ſa prudence diſſipa cet orage, ſon imprudence l'avoit formé. Un de ſes Confidens lui demandoit ce qui avoit pû le réduire à recevoir des conditions auſſi dures que celles qui lui avoient été impoſées par les traités de Conflans & de S. Maur, il répondit : « *La jeuneſſe de mon* » *frère de Berry, la prudence de beau* » *couſin de Calabre, le ſens de beau-* » *frère de Bourbon, la malice du* » *Comte d'Armagnac, l'orgueil grand*

» *de beau couſin de Bretagne, & la* » *puiſſance invincible de beau frère* » *de Charolois.* Voilà ce que dit Louis XI. Un grand homme n'auroit dit qu'un mot : *ce ſont mes fautes* ; mais un grand homme ne les eût pas faites.

Plus Louis XI étoit diſſimulé, plus il affectoit de franchiſe ; il vint trouver le Comte de Charolois dans ſon camp pour conférer avec lui. Paris le vit partir, & fut ſans inquiétude ; les ſoldats Bourguignons diſoient en riant : *voilà pourtant le Roi au pouvoir de notre Prince.* Le Comte de Charolois, pour répondre à ce procédé, reconduiſit le Roi juſques ſous les murs de Paris ; toute l'armée Bourguignonne trembla pour lui & déſeſpéra de le revoir. Comparez cette ſécurité d'un côté, ces alarmes de l'autre, & jugez de la réputation des deux Princes.

Les fourbes croient trop aiſément

qu'on eſt toujours leur dupe, & cette erreur les rend ſouvent dupes eux-mêmes; après mille infidélités, Louis XI vient trouver à Péronne le Comte de Charolois, devenu Duc de Bourgogne. Il y porte des paroles de paix, il eſt reçu comme un ami. En même temps on apprend que les Liégeois, à ſon inſtigation & ſur ſes promeſſes, viennent, en ſe révoltant de nouveau, de commettre les plus atroces & les plus barbares inſolences. La colère du Duc de Bourgogne à cette nouvelle n'eut plus de bornes, & la vie de Louis XI fut en danger. Il faut plus de prudence quand on ſe permet tant de perfidies. Un Machiavelliſte ſe remet rarement entre les mains de ſon ennemi, & ne s'y met jamais au moment où il l'outrage. Louis s'étoit pris au piége qu'il avoit tendu lui-même; la mine avoit joué plutôt qu'il n'avoit voulu, & il en éprouvoit toute la violence. Incertain de ſon

ſort, obſervé de trop près pour pouvoir ſonger à la fuite, il avoit devant les yeux la tour où l'infortuné Charles le Simple étoit mort dans les fers d'Herbert, Comte de Vermandois. Si le Duc de Bourgogne eût dit un mot, Louis XI auroit eu le ſort de Charles le Simple, il en auroit peut-être aujourd'hui la réputation. Le Duc de Bourgogne imagina une autre vengeance, il força Louis XI d'aſſiſter & de contribuer de ſa perſonne & de ſes armes à la deſtruction des Liégeois ſes complices (1); on veilloit ſur lui, on connoiſſoit ſa valeur; il fallut qu'il cueillît toutes les palmes de cette honteuſe & funeſte victoire; il fallut qu'il triomphât, à force d'exploits, & du déſeſ-

(1) Charles IX força de même, en 1573, Henri IV, alors Roi de Navarre, à ſervir au ſiége de la Rochelle, contre les Rochellois ſes amis.

poir de ſes amis & des défiances de ſon tyran.

Nous avons dit quelle fut la conduite de Louis XI à l'égard de Marie de Bourgogne après la mort de Charles le Téméraire. Dans quels principes de politique cette conduite peut-elle recevoir la moindre excuſe ?

Pour terminer ce portrait ; aux inconſéquences du caprice, à l'audace du Machiavelliſme, joignons toute la puſillanimité de la ſuperſtition, la crainte d'entendre parler d'affaires le jour des Innocens, la diſpoſition à ſe parjurer ſur toutes ſortes de Reliques, excepté ſur la Croix de S. Lo, parce qu'elle avoit la vertu de faire périr miſérablement le parjure dans l'année ; la permiſſion qu'il demandoit à ſes Reliques de commettre les crimes qu'il croyoit utiles ; ſes foibleſſes honteuſes dans ſes maladies ; ſes petits efforts pour dérober à ſes ſujets le ſpectacle de ſa décadence, & pour

s'en déguiſer à lui-même le ſentiment ; cette eſpérance de tromper les yeux en couvrant ſon cadavre d'habits ſuperbes dans les cérémonies publiques, en étalant une pompe qu'il avoit trop mépriſée autrefois. Repréſentons-nous à ſes derniers momens ce tyran inviſible, caché au fond de ſon Palais, environné de tout l'appareil de la terreur, défendu par une enceinte redoutable de fer & de grillages, conſumé par la crainte que ſon affoibliſſement ne le fît mépriſer, plus jaloux de ſon autorité à meſure qu'elle lui échappoit, puniſſant juſqu'aux violences ſalutaires qu'on exerçoit ſur lui pour l'empêcher de ſe nuire, déchiré de remords, tourmenté de ſoupçons, dégradé par la ſuperſtition, craignant & faiſant trembler toute ſa Cour, menaçant ſes Médecins, qui le mettoient à leurs pieds en le menaçant lui-même ; demandant, en pleurant, la vie à l'Her-

mite de Calabre, déſeſpéré de l'affreuſe néceſſité de mourir, & mourant tous les jours par dégrés dans des convulſions de frayeur plus horribles que la mort même.

Il fut mauvais fils, mauvais père, mauvais mari, frère injuſte, peut-être dénaturé, ennemi implacable, faux ami, allié infidèle, mauvais Roi, &, quoi qu'on en diſe, mauvais politique.

Nous ſommes bien éloignés de diſputer à un Roi, qui eut ſi peu de vertus, les talens qui pourroient lui en tenir lieu; nous avons loué ſa valeur; il eut auſſi beaucoup d'eſprit, mais il l'appliqua trop à de petites choſes & le conſuma trop en petits efforts; ſa politique n'étoit qu'une fineſſe artificieuſe, qui pouvoit exceller dans les détails, mais qui ſaiſiſſoit rarement un enſemble, & qui manquoit, preſque toujours par ſa faute, les grands objets. Si Louis XI

avoit employé, pour réunir à ſa Couronne la ſucceſſion de Bourgogne, la moindre partie de l'art qu'il prodigua pour gagner un Miniſtre, pour corrompre un ſujet, pour ſurprendre une Place, pour exciter ou fomenter une révolte, il auroit pu vivre en paix, & il auroit épargné à ſes ſucceſſeurs trois ſiécles de guerre; ou plutôt il n'avoit pas beſoin d'art pour cela, tout ſe faiſoit de ſoi-même, on offroit au Dauphin la main de Marie de Bourgogne. En la refuſant pour le ſeul plaiſir de lui ravir ſes Etats, il s'expoſoit à voir naître en France une nouvelle Maiſon de Bourgogne, ou à voir paſſer cette ſucceſſion à une Maiſon étrangère; ce qui arriva; il s'expoſoit même à la voir paſſer à la Maiſon d'Angleterre, ce qui ſeroit peut-être arrivé, ſi Edouard IV n'eût eu, à l'égard du Duc de Clarence ſon frère, cette politique inquiéte & jalouſe que Louis XI avoit à l'égard du Duc de Berry.

Ce fut Louis XI qui inſpira cette politique à Edouard. Il l'avertit qu'on traitoit à la Cour de Bourgogne du mariage du Duc de Clarence avec Marie, il lui repréſenta cette intrigue comme un attentat contre ſon autorité & comme une conſpiration contre ſa perſonne. Edouard, déja diſpoſé par les inſinuations du Duc de Gloceſtre à perdre le Duc de Clarence, conſulta Louis XI ſur le parti qu'il avoit à prendre. Louis XI répondit par ce vers de Lucain :

Tolle moras : ſemper nocuit differre paratum.

Et cette réponſe, auſſi énigmatique que celle de Tarquin aux Envoyés de ſon fils, fut auſſi cruellement interprétée. Ce conſeil n'étoit peut-être que d'un tyran, mais il auroit pu être d'un ennemi.

On a nommé Louis XI *le Tibère de la France*, on a eu raiſon. Il en eut les principes (1), le caractère,

(1) *Qui neſcit diſſimulare, neſcit regnare*

les mœurs, les talens; il eut quelquefois, comme Tibère, le masque de la raison & de la modération; il a dit, comme Tibère, des mots dignes d'un sage, & fait quelques actions d'un homme juste. Une pauvre femme s'étant jettée à ses pieds pour se plaindre de ce que, selon l'usage du temps, on refusoit d'enterrer son mari, parce qu'il étoit mort insolvable: *Je n'ai point fait les Loix*, lui dit-il, *& je ne puis en dispenser.* Beau mot de la part d'un Prince absolu. Il paya les dettes de cet homme, & le fit enterrer. Trait d'humanité joint à un trait de justice.

On a de lui quelques loix & quelques établissemens utiles, tels que celui des Postes, dont la première in-

---

Qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas regner, seule leçon que Louis XI ait donnée à Charles VIII son fils, qui heureusement n'en abusa pas.

vention eſt dûe à l'Univerſité de Paris. Il créa les Parlemens de Bordeaux & de Dijon, les Univerſités de Bordeaux & de Bourges ; il établit une Cour des Aydes à Montpellier ; il inſtitua l'Ordre de S. Michel ; il donna plus de ſolidité à l'alliance de la France avec les Suiſſes. Il voulut établir le même poids & la même meſure dans toute l'étendue du Royaume. Si nous le conſidérons dans ſon moment de rivalité avec Edouard IV, il fut moins aimable, auſſi vaillant, plus habile & plus appliqué.

CHAPITRE

CHAPITRE XIII.

Charles VIII en France ; Edouard V ou Richard III en Angleterre.

Depuis l'an 1483 juſqu'en 1485.

L'HISTOIRE du regne d'Edouard V n'eſt que celle des moyens employés par ſon oncle Richard, pour le détrôner & le perdre, ainſi que le Duc d'Yorck ſon frère. Arrêtons-nous à conſidérer quelques-uns de ces moyens, par leſquels Richard s'éleva au Trône, c'eſt un tiſſu de perfidies qu'il eſt utile de développer. Des Philoſophes ont cru qu'en dévoilant le crime, on inſtruiſoit les tyrans à le commettre, n'apprend-on pas plutôt aux peuples à s'en défier ? Les tyrans ne prennent de leçons que de leur perverſité naturelle, les peuples ont

toujours beſoin d'être défendus de la ſéduction ; en connoiſſant les piéges que tend la tyrannie ou l'ambition, ils peuvent plus aiſément les éviter.

Pendant la vie d'Edouard IV, Richard, Duc de Gloceſtre, avoit paru attaché à la Reine & au parti des Videvilles, ce qui lui avoit procuré les moyens de perdre le Duc de Clarence ſon frère, dont la haine pour les Videvilles éclatoit en toute occaſion. Le zèle que le Duc de Gloceſtre témoignoit auſſi pour les Princes ſes neveux, lui en procura la tutelle, avec la qualité de Protecteur du Royaume.

Les Videvilles avoient intérêt de veiller à la sûreté des jeunes Princes, & d'éclairer la conduite du Protecteur ; mais les Videvilles étoient haïs : quand il en fut temps, Richard ſe ſervit des diſpoſitions du peuple pour abattre ce parti, qui le gênoit ;

il fit trancher la tête au Comte de Rivers, frère de la Reine, & à quelques Seigneurs, amis des Videvilles, toujours *ſans aucune forme de procés.* (Nous ſommes las de répéter cette formule, & nous avertirons quand la Juſtice aura repris ſon cours.) Le Roi eut beau les reconnoître pour de fidèles ſujets, *ſes bons parens & amis*, cette déclaration ne put les ſauver. La Reine Douairière, voyant le danger qui la menaçoit, ſe retira dans l'aſyle de Weſtminſter avec le Duc d'Yorck, ſon ſecond fils ; l'ainé étoit en la puiſſance de Richard, qui affectoit de lui prodiguer les reſpects dûs à la Majeſté Royale ; il falloit arracher le Duc d'Yorck des bras de ſa mère ; Richard épuiſa, pour y réuſſir, toutes les reſſources de la ſéduction & de la terreur ; ni ſes proteſtations, ni la garantie des plus grands Seigneurs, ni les ſermens des Prélats trompés,

qui aſſuroient que cette défiance étoit auſſi injuſte qu'injurieuſe à Richard, rien ne put la perſuader ; elle ne ſe rendit enfin qu'à la menace qu'on lui fit de la tirer par force de ſon aſyle avec ſon fils, elle le confia au ſeul Primat : « Je le mets, dit-elle, » ſous votre garde, ſous la garde de » la Religion ; vous en répondrez à » ſa mère devant Dieu & devant les » hommes. » Les deux Princes étant ainſi remis au Duc de Gloceſtre, mille bruits ſe répandirent contre eux dans le public ; l'oppoſition d'Eliſabeth de Lucy au mariage de leur père, & la prétendue promeſſe de mariage faite à cette femme furent rappellées ; « les Princes étoient bâ- » tards, leur père même l'étoit, ainſi » que le Duc de Clarence, & il n'y » avoit que le Duc de Gloceſtre qui » reſſemblât au Duc d'Yorck tué à » la bataille de Wakfeild ; » c'étoit diffamer la Ducheſſe d'Yorck, mère

Sir Thomas Morus, p. 491.

du Duc de Gloceſtre, mais c'étoit ſervir celui-ci. Ces allégations n'avoient été d'abord que des bruits ſourds, elles furent bientôt des déclamations publiques, répétées dans des ſermons & des harangues; mais il reſtoit aux Princes de puiſſans appuis parmi les Grands; ces appuis furent renverſés les uns après les autres. A la tête du parti des Princes étoit le Lord Haſtings, Chambellan du Roi, qui s'obſtinoit à ne point pénétrer les deſſeins du Protecteur, tant ils lui paroiſſoient hors de vraiſemblance ! Les Confidens du Protecteur travaillèrent à engager Haſtings dans le parti de leur Maître, d'abord par des inſinuations détournées, enſuite par des propoſitions plus directes; il fut ſourd ou infléxible, & ſa perte fut réſolue. Richard aſſemble le Conſeil; ce jour-là, il montre à tous les membres, & nommément au Lord Haſtings, une

affabilité qui n'étoit pas dans ſon caractère, il entame de longues délibérations concernant la cérémonie du Couronnement d'Edouard V, qu'il affectoit toujours de préparer, & ſortant tout-à-coup de l'aſſemblée, ſur quelque prétexte, il demande que ces délibérations ſoient continuées en ſon abſence; il revient une heure après, la pâleur ſur le front, la fureur dans les yeux: « Mi» lords, s'écrie t-il d'une voix trem» blante de colère, » quelle peine mé» ritent ceux qui conſpirent contre » la vie d'un Protecteur du Royau» me? » Son air, ſon ton, ſes crimes paſſés qui reviennent à la mémoire, ſes projets qui commencent à ſe manifeſter, glacent de crainte tout le Conſeil; on ſe regarde, on ſe tait; Haſtings ſeul, toujours éloigné de toute défiance, répond au nom de l'aſſemblée, que ces conſpirateurs, quels qu'ils ſoient & s'ils exiſtent

réellement, méritent d'être traités comme des traîtres. « Eh bien, replique Richard, toujours du même ton, » c'eſt ma belle-ſœur, & elle » a des complices. — Qui dites-vous, » Milord ? la Reine Douairière ? — » Oui, & Jeanne Shore, ſon agente. Cette Jeanne Shore, bien-loin d'être l'agente de la Reine Douairière, étoit ſon ennemie, parce qu'elle avoit été la concubine d'Edouard IV; mais elle étoit alors la concubine du Lord Haſtings; le ſilence continuoit: » Voyez, dit Gloceſtre, en découvrant ſon bras gauche qui prenoit moins de nourriture que l'autre, mais qu'on ſavoit avoir toujours été dans cet état, » voyez l'effet des » enchantemens de ces deux fem- » mes. » La groſſiéreté de cet artifice révoltoit & faiſoit trembler. » Si » elles ſont coupables, dit enfin le Lord Haſtings, » il faut les punir. » Si ? repliqua Richard avec une

feinte indignation, » tu oſes douter » de ce que j'atteſte, tu es leur com- » plice. » Tandis que Haſtings s'é- tonne, ſe juſtifie, commence à s'a- larmer, Richard frappe ſur une table, & la ſalle eſt remplie de ſoldats ; Haſtings & tous les Seigneurs du parti des Princes ſont arrêtés. Le Duc de Gloceſtre, feignant toujours la même colère, jure de ne point manger qu'il n'ait vu tomber à ſes pieds la tête du Lord Haſtings ; il ne lui donne que le temps de ſe con- feſſer, & le fait décapiter à ſa vue. Jeanne Shore n'ayant pu être con- vaincue ſur l'article de la magie, malgré la ſuperſtition du temps & du pays, le fut aiſément ſur les déſor- dres de ſa vie, dont il ne s'agiſſoit pas dans ſon affaire, & ſubit la pé- nitence publique.

Richard, ayant ainſi levé le maſ- que, voulut entraîner la Nation par l'impudence. Un Docteur, Ralph Saw,

lui conſacra ſon éloquence mercénaire ; il prêcha publiquement dans l'Egliſe de S. Paul, que le Sceptre ne pouvant être porté par un enfant d'une naiſſance plus qu'équivoque, n'appartenoit qu'au grand Prince qui ſavoit en ſoutenir l'éclat. Ce Prince devoit arriver au milieu du ſermon pour recueillir les fruits de l'enthouſiaſme que l'Orateur auroit fait naître, ce qui donna lieu à un incident ridicule. Richard voulant qu'à ſon arrivée le peuple le proclamât Roi, crut devoir laiſſer au Docteur le temps de diſpoſer les eſprits ; mais il lui en laiſſa trop : Ralph avoit compté ſur la préſence de Richard pour achever l'effet de ſon ſermon, comme Richard avoit compté ſur le ſermon pour préparer l'effet de ſa préſence. Richard n'arrivoit point. Ralph ayant épuiſé la matière, & ſentant qu'au lieu d'enthouſiaſme, il n'inſpiroit que le mépris & le dégoût,

craignit que ſon Auditoire ne ſe diſſipât, & crut néceſſaire de changer de ſujet. Quand il entendit arriver Richard, il reprit l'éloge du Prince avec une chaleur mal-adroite, qui glaça de nouveau l'Auditoire, on dit même qu'il répéta une apoſtrophe qu'il avoit adreſſée au Roi pendant ſon abſence, n'ayant pas voulu la perdre, & ayant fondé ſur cette figure oratoire l'eſpérance du ſuccès. Richard, au lieu des acclamations qu'il attendoit, vit ſur tous les viſages une indignation mêlée d'effroi, & fut obligé, pour ce jour-là, de renoncer à ſon projet. L'Orateur avoit pris pour texte : *Les rejettons bâtards ne profiteront point.* On crut qu'un Orateur profane réuſſiroit mieux ; le Duc de Buckingham, qu'on eſtimoit éloquent, & qui ſe diſtinguoit par ſon zèle pour Richard, harangua le peuple ; ce fut avec le même ſuccès, il eut beau inviter les

Anglois à crier avec lui : *Vive le Roi Richard !* le ſilence fut univerſel. Le Lord Maire fit entendre à Buckingham que le Greffier de la Ville, étant l'Orateur ordinaire du peuple, auroit plus de pouvoir ſur la multitude ; le Greffier harangua ; mais après le mauvais ſuccès des deux premières tentatives, on crut qu'il falloit aider ſon éloquence ; on gagna quelques Bourgeois, on mêla dans la foule quelques domeſtiques de Richard, déguiſés, qui crièrent : *Vive le Roi Richard !* ce fut-là ſa proclamation & ſon ſeul titre. Les amis de Richard, le Duc de Buckingham à leur tête, coururent lui porter ce qu'ils appelloient le vœu public. Richard parut étonné ; il proteſta de ſon reſpect pour le Roi, de ſa tendreſſe pour ſon neveu, il lui jura une éternelle fidélité. « Jamais » il ne ſe prêteroit à cette démarche » ſéditieuſe. Il ſentoit pourtant ce

Sir Thomas Morus.

» qu'elle avoit de flatteur pour lui ;
» il en conſerveroit toujours la plus
» tendre reconnoiſſance, il aimeroit
» toujours ce peuple qui l'avoit jugé
» digne de gouverner ; mais il exhor-
» toit ce même peuple à reporter ſon
» hommage au Roi légitime, & il
» alloit en donner l'exemple. » Ses amis lui répondirent : « Nous n'at-
» tendions pas moins de votre vertu;
» ce procédé généreux eſt digne de
» vous, mais il n'eſt plus de ſaiſon.
» La voix publique rejette vos ne-
» veux. Votre refus leur ſeroit inutile.
» Un étranger en profiteroit. Il n'y a
» plus que vous qui puiſſiez conſer-
» ver le Trône à votre race, en le
» prenant pour vous-même.

Richard parut ſe rendre à cette raiſon, & il conſentit de regner. Bientôt après, les Princes diſparurent ; on croit qu'ils moururent étouffés par les ordres & ſous les yeux de ce même Tyrrel, que ſa commiſſion

ſanguinaire ſous Edouard IV, déſignoit pour l'exécuteur de tous les crimes politiques. Un autre Tyrrel (1) avoit autrefois délivré l'Angleterre d'un tyran; celui-ci mettoit l'Angleterre ſous le joug du tyran le plus féroce. Robert Brakembury, gouverneur de la tour de Londres, avoit refuſé de ſouiller ſes mains du régicide, qu'on croit avoir été commis, à ſon refus, par Tyrrel. Celui-ci, ſous le regne ſuivant, avoua ce crime, mais ce fut dans des circonſtances qui peuvent faire regarder ſon aveu comme extorqué. Nous expliquerons ces circonſtances en leur lieu. Ibid.

Lorſque, ſous Charles II, on fit des réparations à la partie de la tour de Londres où les jeunes Princes avoient

(1) Il avoit tué Guillaume le Roux d'un coup de flêche à la chaſſe, en voulant tirer un cerf. V. le 1er. vol. de l'Hiſt. de la Rivalité, &c. chap. 3.

été enfermés, on y trouva des os d'un ou de pluſieurs petits ſquelettes humains ; on jugea que c'étoient ceux d'Edouard V & du Duc d'Yorck ſon frère, ou de l'un des deux.

Richard III eſpéroit trouver de l'indulgence pour ſes crimes dans un Prince auſſi peu ſcrupuleux que Louis XI, il lui envoya des Ambaſſadeurs ; Louis XI alors mourant & n'ayant plus rien à ménager, refuſa de les recevoir : » Je n'en reçois, dit-il, » que des Princes légitimes, non des » uſurpateurs & des aſſaſſins. » Exemple noble & conforme aux véritables intérêts des Souverains !

De crime en crime, voilà Richard Roi, voilà en apparence des crimes heureux ; voyons s'ils le furent juſqu'au bout.

Richard regne avec toute la violence que promettoit ſon caractère ; il renouvelle l'horrible commiſſion donnée à Tyrrel par Edouard IV, il

verſe des flots de ſang, il abat les têtes qui lui ſont ombrage, il révolte les cœurs. On murmure, on cabale, on ſe ſoulève, on tourne les yeux vers ce Comte de Richemont, réfugié en Bretagne, ſeul Anglois qui reſte (1), même par femme, de la race de Lancaſtre.

La Bretagne étoit alors un des grands objets de la politique de l'Europe ; le vieux Duc François II deſcendoit au tombeau, & n'avoit que des filles ; l'ainée, qui reſta ſeule dans la ſuite, fut la fameuſe Anne de Bretagne. Il pouvoit la faire Impératrice, en la mariant au nouveau rival de la France, Maximilien, veuf alors de Marie de Bourgogne. Il pouvoit la faire Reine de France, en la mariant à Charles VIII ; il l'eût faite encore

(1) Nous diſons le ſeul Anglois, car pluſieurs Souverains de l'Europe deſcendoient de la branche de Lancaſtre.

Reine de France, en la mariant au Duc d'Orléans, qui fut dans la ſuite Louis XII, mais qui n'étoit alors qu'un mécontent. Il pouvoit la faire Reine d'Angleterre, en la mariant à Richard III, qui devint veuf vers ce temps, ou à ſon rival le Comte de Richemont, qui fut dans la ſuite Henri VII. Il pouvoit, ſans confondre ainſi ſa petite Souveraineté dans une grande Monarchie, former une nouvelle Maiſon de Bretagne, en donnant ſa fille à quelque Seigneur particulier, qui lui auroit dû ſa grandeur. Ce dernier parti eût peut-être été le plus noble; celui de s'unir à la France étoit le plus raiſonnable; mais le plus héroïque & le plus romaneſque eût été de donner la Princeſſe de Bretagne à un proſcrit, tel que le Comte de Richemont, en détrônant un tyran tel que Richard. Tous ces projets occupoient tour-à-tour l'eſprit hardi, mais inconſtant, de Lan-

dais, qui, de fils d'un Tailleur, étoit devenu Favori & premier Miniſtre du Duc de Bretagne. Si pour être un homme d'Etat, il ſuffit d'enfanter des projets vaſtes, de méditer des renverſemens, des détrônemens, de donner à l'Europe de grandes ſecouſſes & de grands ſpectacles, Landais fut un homme d'Etat. Il eut, par ſa fortune & par ſon caractère, aſſez de conformité avec ce fameux Albéroni, dont nos pères ont vu l'étonnante élévation & l'éclatante diſgrace. La diſgrace de Landais fut bien plus terrible. Les Seigneurs Bretons, indignés de ſon inſolence, l'arrêtèrent dans l'appartement du Duc de Bretagne, & le livrèrent à la Juſtice. Pendant que le Duc s'informoit de l'état du procès, & déclaroit qu'il faiſoit grace à Landais en tout événement, ces Seigneurs faiſoient pendre Landais publiquement, & le Duc ſeul l'ignoroit. Toutes les Puiſ-

ſances de l'Europe avoient recherché la faveur de cet homme pour obtenir la main de la Princeſſe de Bretagne. Ce grand objet de politique renouvelloit l'ancienne rivalité de la France & de l'Angleterre, & donnoit plus d'ardeur à la rivalité naiſſante des Maiſons de France & d'Autriche. Louis XI, qui avoit mieux aimé arracher par violence quelques lambeaux de la ſucceſſion de Bourgogne, que de la recueillir toute entière par le mariage de ſon fils avec l'héritière de cette Maiſon, avoit auſſi négligé d'aſſurer à Charles VIII, par des traités d'alliance, la ſucceſſion de Bretagne; il vouloit tout devoir à la fraude ou à la force. Maximilien, qui, après avoir enlevé à la France l'héritière de Bourgogne, cherchoit encore à lui enlever l'héritiére de Bretagne, fut certainement ſur ces deux articles, ſupérieur en politique à Louis XI, & Charles VIII, ou la Dame de

Beaujeu, qui par leurs négociations & par leurs armes rompirent les meſures de Maximilien, furent encore ſupérieurs à Louis XI; cependant on cite Louis XI comme un Prince politique, & l'on ne parle ni de Maximilien ni de Charles VIII. Tels ſont les jugemens Machiavelliſtes des hommes, tel eſt leur reſpect ſtupide pour la diſſimulation & les voies détournées, qui faiſoient toute la politique de Louis XI.

Elles ne lui procurèrent, comme nous l'avons vu, aucun avantage ſolide; qu'on raſſemble tous les petits ſuccès qu'il a pu avoir dans la politique, on n'y trouvera rien d'équivalent à la réunion de la Bretagne, & on trouvera qu'il manqua par ſa faute la plus riche ſucceſſion de l'Europe, celle de la Bourgogne.

La France avoit plus d'intérêt de réunir la Bretagne à la Couronne, que l'Angleterre n'en avoit d'acqué-

rir cet Etat étranger. L'expérience avoit montré que ces Provinces, éloignées & ſéparées par des mers, n'étoient jamais poſſédées qu'avec inquiétude, ni conſervées qu'avec peine. Mais une politique modérée étoit peu à l'uſage de ces temps-là, & l'Angleterre eût tourné ſes vues vers l'alliance de la Princeſſe Anne, & l'acquiſition de la Bretagne, ſi l'intérêt plus preſſant de réunir les deux Roſes n'eût donné l'idée d'un autre mariage.

Les partiſans du Comte de Richemont vouloient que ſon retour procurât à ſa patrie le bienfait d'une paix ſolide, ils propoſoient de lui faire épouſer la Princeſſe Eliſabeth, fille ainée d'Edouard IV, afin d'unir par cette alliance les droits d'Yorck à ceux de Lancaſtre. Richard, pour rompre ces meſures, offroit lui-même ſa main à Eliſabeth, qui la refuſoit avec horreur comme celle du meurtrier de

ſa famille ; elle ſe réſervoit, diſoit-elle, au vainqueur de ce monſtre. Dans le temps où Richard faiſoit à Eliſabeth cette propoſition, ſa première femme vivoit encore. Cet obſtacle embarraſſoit peu Richard, c'étoit l'affaire d'un crime de plus. En effet cette Princeſſe mourut quelque temps après ; ſa mort fut attribuée au poiſon ou aux mauvais traitemens qu'elle éprouvoit.

Tous ces crimes ne reſtoient pas impunis, Richard étoit en proye aux remords, il voyoit la haine univerſelle, il en prévoyoit les effets. Les Hiſtoriens nous peignent ſes agitations de manière à nous faire connoître ce que c'eſt que le bonheur des méchans (1). Cet homme intrépide vivoit dans les convulſions de

(1) *Quàm inviſa ſit ſingularis potentia, & miſeranda vita eorum qui ſe metui quàm amari malunt.* Cornel. Nep. in Dion. cap. 9.

la frayeur, il ſembloit livré aux Furies, ou pourſuivi par les ombres d'Edouard IV & de ſes fils. Souvent dans la nuit, il s'élançoit de ſon lit, l'épée à la main, en pouſſant des cris affreux, comme s'il eût été entouré d'aſſaſſins. Le tyran qui a dit : *Oderint, dum metuant* (1), n'avoit pas ſongé que la crainte, auſſi-bien que la haine, eſt un ſentiment réciproque, & que le tyran a toujours à craindre tous ceux qui le craignent (2).

L'orage groſſiſſoit & s'approchoit. Dans l'Angleterre, hors de l'Angleterre, on s'armoit contre Richard ; le Duc de Bretagne prenoit en main la cauſe du Comte de Richemont, ſoit par l'horreur que lui inſpiroient les crimes de Richard, ſoit par l'eſ-

(1) *Qu'ils haïſſent, pourvu qu'ils craignent.*

(2) *Neceſſe eſt ut multos timeat, quem multi timent.*

pérance d'obtenir de la reconnoiſſance du Comte, lorſqu'il l'auroit placé ſur le Trône, ce Comté même de Richemont, ancien patrimoine de la Maiſon de Bretagne, donné autrefois par Guillaume le Conquérant à Alain Fergeant, Comte de Bretagne, pour prix de ſes ſervices & pour ſa part de la conquête, & redonné depuis, par Edouard III, à Jean V, Duc de Bretagne. Le Duc de Buckingham, qui avoit tant contribué à mettre la Couronne ſur la tête de Richard, n'aſpiroit plus qu'à l'en arracher; l'ingratitude, les hauteurs, les fureurs de Richard l'avoient révolté. On voulut engager le Duc de Buckingham à réclamer cette Couronne pour lui-même, comme deſcendant d'une fille du Duc de Gloceſtre, mort à Calais en 1397, lequel étoit le dernier des fils d'Edouard III; il ſentit que ſes droits ne pouvoient paſſer avant ceux des

Maiſons de Lancaſtre & d'Yorck, qui deſcendoient des frères ainés de ce Duc de Gloceſtre, & il aima mieux avoir le mérite de contribuer à la réunion de ces deux Maiſons: mais cet infortuné Seigneur n'ayant pas eu l'adreſſe de concerter ſes démarches avec celles du Comte de Richemont qu'il vouloit ſervir, fut prévenu & accablé par la célérité de Richard; ſes ſoldats effrayés, l'abandonnèrent. Reſté avec un ſeul domeſtique, réduit à chercher ſon ſalut dans la fuite & dans les déguiſemens, trahi par un de ſes gardes-chaſſe, chez lequel il s'étoit caché, il fut pris déguiſé en payſan. Richard lui fit trancher la tête; la haine publique n'en fut que plus forte contre Richard.

D'Argentré. Cependant le crime ſembloit toujours triomphant. Richemont s'étant embarqué pour l'Angleterre avec les ſecours que le Duc de Bretagne lui avoit

avoit fournis, une tempête diſſipa ſa flotte. Landais, dont les Seigneurs Bretons n'avoient pas encore fait juſtice alors, le voyant malheureux, l'abandonna, & ſe mit à traiter avec Richard. Le Comte de Richemont alloit être livré à ſon ennemi ; le Duc de Bretagne avoit des principes d'honneur qui répugnoient à cette indignité, mais Landais agiſſoit ſous ſon nom, ſans prendre ſes ordres, & le Duc, alors malade & toujours inappliqué, ignoroit tout. Le Comte de Richemont, averti du danger, s'échappe de Vannes à la faveur d'un déguiſement ; Landais le fait pourſuivre, & le Comte n'arrive ſur les terres de France qu'une heure avant les émiſſaires de Landais. Richemont implore la protection de Charles VIII, qui ſe fait un devoir de la lui accorder. Le Duc de Bretagne apprenant l'évaſion du Comte, & ſachant que les intrigues de Landais

l'avoient rendue néceſſaire, eut la juſtice d'être indigné de la conduite de ſon Miniſtre, & la foibleſſe de n'oſer le lui témoigner; il ſe contenta d'envoyer au ſecours du Comte de Richemont tous les Anglois reſtés en Bretagne, & de permettre à ſes propres ſujets d'aller ſervir le Comte.

Henri, Comte de Richemont, part des ports de France avec quatre mille hommes pour aller faire la conquête de l'Angleterre; c'étoit compter ſur les diſpoſitions des Anglois; une armée eſt toujours aſſez nombreuſe, lorſqu'elle marche contre un tyran déteſté; l'art de regner eſt de gagner les cœurs des ſujets; l'art de vaincre eſt d'avoir les cœurs des ſoldats; l'amour eſt le grand mobile de tout, & tous les tyrans ſont inſenſés. Richard marche contre Richemont avec des forces ſupérieures, mais bientôt affoiblies par des défections qu'il étoit aiſé de pré-

voir. Richard s'étoit aveuglé au point de croire que Stanley lui ſeroit fidèle au préjudice du Comte de Richemont, dont ce Lord avoit épouſé la mère ; Stanley n'attendit qu'un moment déciſif pour ſe ranger ſous les drapeaux du Comte.

Quelques jours avant la bataille, Henri ſe promenoit autour de ſon camp, occupé des réfléxions que l'état, encore incertain, de ſa fortune lui ſuggéroit ; la nuit le ſurprit, il s'égara, & reſta caché dans un Village ſans oſer demander ſon chemin de peur d'être reconnu. Le lendemain au matin, en arrivant au camp, il trouva toute ſon armée dans le tumulte & dans les alarmes, on craignoit qu'il n'eût été enlevé par un parti ennemi, & déja chacun ſongeoit à ſoi ; l'arrivée du Comte calma les eſprits, il raſſura ſes amis en les trompant ; il ne s'étoit abſenté, diſoit-il, que pour avoir des confé-

rences particulières avec des chefs de l'armée de Richard, qui avoient exigé le ſecret, & qui ne vouloient ſe déclarer qu'au moment de la bataille. Les armées ennemies furent en préſence à Boſworth, lieu devenu célèbre par cette journée déciſive qui termina enfin la querelle des deux Roſes. Richard, à qui la fureur rendoit ſon intrépidité, voulut combattre, la Couronne ſur la tête, ſoit pour braver ſon ennemi, ſoit pour mourir (s'il le falloit) avec les marques de la Royauté; les deux compétiteurs ſe rencontrèrent dans la mêlée; Richard s'élança ſur Henri avec tant de violence, que d'un ſeul coup, il tua le Porte-étendard de Henri & renverſa un autre de ſes Officiers. Henri ne put ſe défendre de quelque trouble à l'approche de ce formidable ennemi; mais conſidérant qu'il étoit devenu néceſſaire de vaincre ou de mourir, il s'avança, l'épée à

22 Août 1485.

Hollingſh. d. Th. Morus.

la main, avec une ardeur égale à l'impétuoſité de Richard ; on ſe jetta en foule entre eux deux, & ils furent ſéparés. Dans les détails de cette journée, Henri parut montrer plus de conduite, Richard plus de vigueur ; celui-ci ſuccomba ſous la haine générale plus que ſous les efforts de ſon rival ; on ſervoit Richard à regret, on combattoit avec joie pour Henri ; la victoire ne fut pas incertaine : mais Richard ne pouvoit être impunément vaincu, il fit de ſa main un carnage horrible de ſes ſujets, & ſi chacun de ſes ſoldats eût imité ſon féroce courage, la victoire étoit à lui. Enfin, quand il vit tout déſeſpéré, il ſe jetta dans le bataillon le plus épais des ennemis, tendant la gorge aux épées & aux lances ; on le vit tomber percé de coups, ce fut le ſignal de la paix. Le ſort de l'Angleterre fut changé, Richemont fit ceſſer le carnage ; la Couronne de

Richard, trouvée ſur le champ de bataille, fut miſe à l'inſtant ſur la tête de ſon rival, qu'on proclama Roi ſous le nom de Henri VII. Il accomplit, non ſans beaucoup de répugnance, la promeſſe qu'il avoit faite à ſon peuple d'épouſer Eliſabeth, fille d'Edouard IV, & la querelle de Lancaſtre & d Yorck parut éteinte; mais elle vivoit toujours dans le cœur du Roi, Henri avoit pour le nom d'Yorck une haine invincible, il étoit jaloux de devoir ſa Couronne aux ſeuls titres des Lancaſtres, il ne pouvoit ſouffrir que ſon mariage avec Eliſabeth fût compté parmi ſes droits. Nourri dans l'oppreſſion & dans la captivité, il étoit peut-être naturel qu'il conſervât quelque reſſentiment des maux dont ſa jeuneſſe avoit été accablée ; il eût été plus juſte & plus noble de ſacrifier ce reſſentiment au bien public : ce fut l'exemple que donna, quelque temps

après en France, le généreux, le bienfaiſant Louis XII ; *le Roi de France*, dit-il, *ne venge point les injures du Duc d'Orléans. Vous voilà ſauvé*, dit encore plus finement à un de ſes ennemis l'Empereur Adrien, nouvellement parvenu à l'Empire. Henri VII n'imita point ces exemples, il épargna le ſang, mais il ne pardonna point.

La malheureuſe Eliſabeth ſe reſſentit de cette averſion opiniâtre de Henri pour le nom d'Yorck ; ſa tendreſſe & ſa ſoumiſſion conſtantes ne purent vaincre les froideurs de ſon mari ; ce fut une des plus grandes injuſtices de Henri VII, Prince dont la ſageſſe & l'équité méritèrent, à quelques égards, l'eſtime de l'Europe & les hommages de ſa Nation.

L'exécration publique ſuivit Richard au tombeau, ſon cadavre fut outragé par le peuple, ſa mémoire eſt reſtée en horreur ; ce fut, dit un

Hiſtorien, un être ſolitaire, ſéparé des hommes par la fierté farouche & inſociable de ſon caractère ; il fut uniquement ambitieux, & ne connut aucun ſentiment humain. Il eſt une ambition légitime qui peut tomber dans un cœur vertueux ; l'homme de bien peut déſirer un rang & un pouvoir, qui lui donnent les moyens de rendre heureux ſes ſemblables. Richard aimoit la domination pour la domination même, pour n'éprouver aucune réſiſtance à ſes caprices & à ſes fureurs ; il aimoit à écraſer, à fouler aux pieds les hommes ; il aimoit à nuire, quelquefois même ſans intérêt, ſentiment monſtrueux qui n'eſt pas aſſez rare. Tous les crimes de violence, de fourberie & d'impudence étoient à ſon uſage ; ſi dans la multitude de ceux qu'on lui attribue, il y en a quelques-uns qu'il n'ait pas commis, il a mérité du moins qu'on les lui imputât ; il lui

manqua d'être vil comme Jean-ſans-terre, il ne le fut point; ſcélérat intrépide & altier, il eut une énergie effrayante, une ſorte d'élévation & de grandeur, ſi ces mots pouvoient être proſtitués au crime; une valeur preſque ſurnaturelle, toutes les ſortes de courage & de l'eſprit & du cœur, des talens diſtingués, à quelques égards, même pour le gouvernement: tout en lui, juſqu'à ſes vices, avoit de l'éclat; il étoit également impoſſible & de ne le pas haïr & de le mépriſer. Laiſſons cependant les Politiques Machiavelliſtes eſtimer ſa diſſimulation profonde, ſa taciturnité myſtérieuſe & impénétrable (1), qualités dont un bon Prince a rarement beſoin.

(1) » Jamais il ne dit à deux une choſe » qu'il ſuffiſoit de dire à un; jamais il ne pré- » vint le temps de la dire. (D'Orléans, Rév. d'Anglet. l. 7.) Ces traits pourroient ne peindre que de la prudence.

Son extérieur ſombre, farouche & menaçant annonçoit la férocité de ſon ame; il avoit, dit-on, des choſes monſtrueuſes dans la conſtitution phyſique comme dans le caractère, uue taille contrefaitē, un bras deſſēché, un regard affreux, une phyſionomie bizarre. Sa naiſſance, ſelon les Hiſtoriens, fut accompagnée de circonſtances ſingulières; il étoit né avec des dents, il avoit fallu ouvrir le ventre à ſa mère pour qu'il vînt au monde. Des Auteurs philoſophes ont ſoupçonné de l'exagération dans tout le mal qu'on a dit de lui; ils ont cru que le deſir de plaire à Henri VII, ſon ennemi & ſon vainqueur, avoit pu porter quelque atteinte à la vérité; mais qu'on adouciſſe tant qu'on voudra les couleurs de ce portrait, Richard ſera toujours un Prince affreux, ſes crimes lui reſtent; on lui redemandera toujours le ſang de Henri VI, du Prince de Galles ſon fils, du

Duc de Clarence, du Roi Edouard V, du Duc d'Yorck. D'ailleurs nous ſuivons des Hiſtoriens qui, s'ils ont diffamé Richard III, n'ont pas fort ménagé Henri VII.

Le nom de *Sanglier* donné à Richard de ſon vivant, ſemble confirmer ce qui a été dit de ſa figure & de ſon humeur. Le peu de confiance qu'il fut capable d'accorder, il le plaça mal. Catesby, Ratcliffe & Lovel, ſes favoris, partageoient avec lui la haine publique. Les chanſons ſatyriques du temps diſoient que » *le Chat, le Rat* » *& le Loup déſoloient l'Angleterre* » *ſous le regne du Sanglier.*

Tous les tyrans ne ſont pas détrônés, mais tous ſont punis par la haine qu'ils inſpirent & par la crainte qu'ils éprouvent. Les décrets éternels qui réglent les deſtinées humaines, nous ſont inconnus ; tantôt le crime eſt foudroyé avec éclat, tantôt il ſemble proſpérer, & ſon châtiment eſt réſer-

vé à une autre vie, mais le méchant tremble dès celle-ci, & qu'importe qu'il éblouiſſe par une fauſſe apparence de bonheur, ſi ſon ame eſt tourmentée & ſi ſa vie eſt empoiſonnée ? On voit ſi la vie de Richard fut heureuſe, ſa mort fut violente comme ſon caractère. Si l'on veut que ce ne ſoit point un malheur pour un héros de mourir avec gloire dans une bataille, c'eſt du moins un malheur pour un Roi de perdre le Trône & la vie par les mains de ſes ſujets. Si l'état de paix eſt le ſeul qui convienne à des hommes, s'il faut avoir la paix avec ſes voiſins, il faut ſur-tout l'avoir avec ſes enfans & avec ſoi-même.

Les favoris de Richard III furent entraînés dans ſa chûte. Catesby, le principal miniſtre de ſes violences, ayant été pris à Boſworth, fut éxécuté à Leiceſter, Ratcliffe fut proſcrit, Tyrrel décapité, Lovel vécut

quelque temps fugitif. Etant revenu enſuite dans le Royaume pour y exciter des troubles, il fut défait par Henri VII à la bataille de Stoke, près de Newark ſur la Trent, en 1487, & il diſparut. Les uns diſent qu'il fut tué dans la bataille, d'autres qu'il ſe noya dans la Trent en voulant ſe ſauver; mais, ſuivant une tradition aſſez générale, il traîna une longue vie, caché, comme on le raconte de Sabinus, au fond d'un ſouterrain; cette tradition paroît confirmée par une découverte dont parle le célèbre M. Carte. Vers le commencement du ſiécle actuel, des ouvriers travaillant à des réparations dans une maiſon qui avoit appartenu à ce Seigneur, trouvèrent dans une chambre ſouterraine un vieillard immobile, aſſis dans une grande chaiſe où il ſembloit dormir; auſſi-tôt qu'ils y touchèrent, le corps tomba en pouſſière.

Richard III avoit épouſé Anne ; l'une des filles de ce fameux Comte de Warwick, tué à la bataille de Barnet en 1471 ; elle étoit veuve de ce jeune Edouard, Prince de Galles, (fils de Henri VI) ſi indignement maſſacré par Richard après la bataille de Tewkesbury. Elle fut malheureuſe, & le méritoit bien, on ne daigna pas même la plaindre, on ne lui pardonna jamais de s'être jettée d'elle-même dans les bras du meurtrier de ſon premier mari ; l'ambition ſeule avoit pu lui faire rechercher une pareille alliance : quelle femme auroit pu aimer Richard III ?

Elle en eut un fils, qui eut le titre de Prince de Galles, & qui mourut dans l'enfance. Un Auteur, nommé Buck, dit que la mort de ce jeune Prince fit mourir ſa mère de douleur ; mais la foule des Hiſtoriens impute, comme nous l'avons dit, la mort de la Reine Anne à ſon mari.

Richard laiſſa un bâtard encore dans l'enfance, auquel cependant il avoit déja donné le Gouvernement de Calais. Après la mort du Prince de Galles ſon fils, il avoit déſigné pour ſon ſucceſſeur le Comte de Lincoln ſon neveu, fils d'une de ſes ſœurs & du Duc de Suffolck-La-Poole.

Richard III fut le dernier Roi d'Angleterre de la Maiſon d'Anjou, dite de Plantagenet, Maiſon Françoiſe qui avoit occupé le Trône Anglois pendant 331 ans, à compter de l'avénement de Henri II en 1154. Elle avoit fourni beaucoup de héros, quelques grands Princes, peut-être pas un bon Roi, car ce ne ſeroit qu'avec bien des reſtrictions que nous accorderions ce titre à Henri II lui-même. Henri VI l'auroit peut-être mérité davantage, s'il eût commandé, au lieu d'obéir; mais Henri VI ne peut être compté pour un Roi.

Pendant le même eſpace de temps, nous avions eu (& c'eſt beaucoup) deux Rois dignes d'être propoſés pour modèles, S. Louis & Charles V, que Charles VII ſuit de près ; mais quoique tous nos Rois ſe fuſſent diſtingués par la valeur, nous n'en avons guères eu, depuis Philippe Auguſte, de comparable pour l'énergie perſonnelle & pour les talens militaires, à Edouard I, à Edouard III, à Henri IV, à Henri V, à Richard III. Nous accordons ſans difficulté à tous ces Princes le titre de héros, & c'eſt pour les condamner, c'eſt ce titre qui perpétue le ſouvenir de leurs violences & de leurs injuſtices; tous furent uſurpateurs ou chez eux ou chez leurs voiſins. Nos Valois, auſſi belliqueux, le furent du moins ſans reproche, puiſqu'ils ne firent que ſe défendre, & tous leurs malheurs à la guerre furent avantageuſement réparés par les triomphes de Charles VII.

Si Richard III fut le dernier Roi de la Maiſon de Plantagenet, il ne fut point le dernier mâle de cette illuſtre race, il reſtoit un neveu de Richard, un fils de ce malheureux Duc de Clarence, noyé dans un tonneau de Malvoiſie par l'ordre d'Edouard IV ſon frère, & à l'inſtigation de Richard; ce Prince ſe nommoit le Comte de Warwick, du nom de ce héros, ſon ayeul maternel; c'étoit lui qui étoit né ſur la mer, à la vue de Calais, pendant que le canon du port tiroit ſur le vaiſſeau qui portoit ſes parens. Il étoit étonnant que Richard III l'eût laiſſé vivre, il s'étoit contenté de le tenir enfermé. Henri VII fit dans la ſuite ce que Richard avoit plutôt négligé que refuſé de faire, il fit trancher la tête au Comte de Warwick, ayant éprouvé que le nom de ce Prince ſervoit de ralliement à tous les mécontens. Ce fut la dernière victime royale

immolée pour la querelle des deux Roſes. Par ſa mort, cette poſtérité maſculine d'Edouard III, ſi nombreuſe dans l'origine, fut entiérement éteinte, & les races de Lancaſtre & d'Yorck ne ſubſiſtèrent plus que dans des branches féminines, telles que la Maiſon de Tudor pour Lancaſtre & de La Poole-Suffolck pour Yorck, & ces deux Roſes indirectes s'entre-déchirèrent encore. Nous ne parlons point des Maiſons Souveraines étrangères iſſues de Lancaſtre & d'Yorck.

La querelle des deux Roſes avoit produit juſqu'à trente batailles, avoit coûté à l'Angleterre plus de cent mille hommes & plus de ſoixante Princes ou Seigneurs iſſus d'Edouard III. Il y en eut encore plus d'égorgés de ſang-froid, que de tués daus les combats. Et quel avoit été le fruit de tant de meurtres ? De laiſſer ſur le Trône la Maiſon de Lancaſtre,

que cette querelle y avoit trouvée.

Mais quel parti avoit tort dans cette querelle ? Aucun, & c'eſt ce qui doit faire ſentir le malheur de n'avoir point de loi conſtante qui regle la ſucceſſion à la Couronne. Henri IV à la vérité étoit un uſurpateur ; mais après une poſſeſſion de plus d'un demi-ſiécle, après tant d'actes du Parlement en faveur de la Maiſon de Lancaſtre, il paroît que Henri VI n'avoit pas plus de tort de vouloir conſerver la Couronne, portée, accrue & illuſtrée par ſon père & par ſon ayeul, que, parmi nous, Louis le Débonnaire n'avoit eu tort de recueillir la ſucceſſion de Pépin le Bref & de Charlemagne. D'un autre côté, les titres de la Maiſon d'Yorck, comme répréſentant la Maiſon de la Marche & le premier Duc de Clarence, ſecond fils d'Edouard III, étoient inconteſtables, & d'après le Droit Commun, il n'étoit pas ab-

ſurde de les ſoutenir impreſcriptibles, du moins tant que la Nation reſtoit partagée ; les horreurs des deux Roſes étoient donc un fléau inévitable, d'après le défaut de loi. Aucun des Contendans n'avoit tort, parce qu'aucun droit n'étoit fixé ; mais l'Angleterre avoit tort d'être ſans loi ſur un objet de cette importance.

Cette querelle avoit eu ſur la France & même ſur l'Europe, une influence inappréciable ; non-ſeulement elle avoit facilité les victoires de Charles VII & la reſtauration de la France, mais encore, en épuiſant l'Angleterre, en la forçant à une longue inaction, néceſſaire pour réparer ſes pertes, elle laiſſa le temps à d'autres intérêts de ſe former, à d'autres Puiſſances de s'élever ; des rivalités nouvelles attirèrent l'attention, exercèrent la politique, l'Angleterre ne reparut plus au premier

rang, ſon aſcendant avoit ceſſé ; ce n'étoit plus cette rivale unique de la France, on la verra déſormais moins turbulente, moins formidable, ſe contenter d'être importante par ſon influence ſur les querelles étrangères & ſur les rivalités nouvelles. Ce ſecond rôle valoit bien le premier.

Pendant que la Nation Angloiſe ſervoit les crimes de Richard, on s'armoit enfin pour les punir ; les François, dans les Etats de Tours, tenus ſous la minorité de Charles VIII, s'appliquoient à réparer les déſordres de l'adminiſtration deſpotique de Louis XI. La Dame de Beaujeu, à qui ce Prince, par ſon teſtament, avoit laiſſé le gouvernement du Royaume, ne craignoit rien tant que d'être ſoupçonnée, d'après ce choix même, de vouloir élever Charles VIII ſon frère dans les principes du regne précédent; elle ſe hâta d'ouvrir les priſons, de rappeller les exi-

lés, d'effacer les traces du deſpotiſme & de la violence ; elle tourna d'abord ſes vues vers le peuple, & chercha les moyens de le ſoulager. Avant de diminuer la recette, on commença par diminuer la dépenſe ; on paya & l'on renvoya honorablement dans leur patrie ſix mille Suiſſes, qui étoient alors au ſervice de la France ; on réforma auſſi quelques troupes nationales, & l'on ſe vit en état de remettre au peuple un quartier des impoſitions échues.

Les Miniſtres ou Favoris, qui, dans les dernières années de Louis XI, avoient eu ſa confiance, avoient mérité la haine publique. Olivier le Daim fut pendu ; Doyac fut fouetté, eut les oreilles coupées & la langue percée. Le Médecin Cottier fut enveloppé dans cette diſgrace, il fut dépouillé de ſes terres & condamné à une reſtitution de cinquante mille écus. Content d'être échappé du nau-

frage à ce prix, il fit repréſenter ſur la porte de ſa maiſon un Abricotier, avec cette deviſe : *à l'abri-Cottier.*

Tous ces actes de ſévérité furent faits en vertu des loix & conformément au vœu de la Nation. Ainſi la mémoire de Louis XI fut traitée avec juſtice, comme il avoit traité lui-même injuſtement celle de Charles VII.

Mais ce n'étoient là que les préliminaires de la réforme dont la France avoit beſoin. Les Etats-Généraux s'aſſemblèrent à Tours en 1484. Leurs opérations ſont expoſées d'une maniére ſatisfaiſante dans la relation manuſcrite de Jean Maſſelin, Official de Rouen, qui n'a été bien connue que par la nouvelle Hiſtoire de France. Maſſelin avoit été le témoin de tout ce qu'il rapporte, il avoit joué lui-même un rôle conſidérable dans cette aſſemblée.

Les cabales nouvelles dont le

Royaume étoit alors agité, venoient ſe réduire à deux factions principales, celle de la Dame de Beaujeu, & celle du Duc d'Orléans, qui fut dans la ſuite Louis XII : toutes deux cherchoient à ſe rendre le peuple favorable, mais les Etats ſongeoient ſérieuſement à le ſoulager. Ils travailloient avec beaucoup d'ordre & de zèle à proportionner les ſubſides aux vrais beſoins; ils évitoient avec ſoin le reproche de manquer au Roi & d'abuſer de la foibleſſe de ſon âge pour le dépouiller des prérogatives eſſentielles de la Royauté, mais ils réprimoient avec le même ſoin les véxations des Grands & les rapines des financiers; on pouvoit oppoſer l'ordre, la tranquillité, la décence de ces Etats & l'utilité de leurs opérations, au tumulte de ces aſſemblées orageuſes du Parlement d'Angleterre, qui, depuis plus d'un ſiécle, n'offroient que l'image de la diſcorde & de la fureur, où

la ſalle retentiſſoit de démentis & de défis, & étoit couverte de gantelets ; où toutes les factions étoient tour-à tour écraſées & triomphantes ; où l'autorité Royale étoit tantôt inſolemment bravée, tantôt lâchement trahie, tantôt baſſement flattée ; d'où enfin il n'émanoit que des décrets & des bills d'*Atteinder*, ridiculement contradictoires les uns aux autres.

Pierre de Luxembourg, Evêque du Mans, fut chargé par le Duc d'Orléans & les Princes & les Grands de ſon parti, d'encourager les Etats de Tours à pourſuivre leur ouvrage. » Ces Princes vous exhortent, dit-il, » à révoquer tant de penſions & de » gratifications proſtituées ſous le re- » gne précédent. Commencez par » les leurs, réduiſez-les, ſupprimez- » les, ils ſeront contens, pourvu que » le réſultat de vos opérations ſoit » le ſoulagement du peuple. Armez- » vous de courage, & chaſſez hardi-

» ment de la Cour ces hommes durs
» & impitoyables, engraiſſés du ſang
» des malheureux.

Ces diſcours étoient beaux, on chargea l'Evêque de remercier les Princes du zèle qu'ils montroient pour la cauſe publique, mais on ne prit point le change ſur le principe intéreſſé de ces ſentimens généreux.

Les Etats partagèrent en cinq Chapitres les matiéres dont ils s'occupoient. On y trouve le tableau le plus fidèle de l'adminiſtration de Louis XI; nous n'avons expoſé dans le Chapitre précédent que ſa politique extérieure.

Dans le premier Chapitre, intitulé: *de l'Etat de l'Egliſe*, ils demandent le rétabliſſement plein & entier de la Pragmatique, qu'ils répréſentent comme le fondement de nos libertés, & ils ſupplient le Roi de reſpecter les immunités du Clergé.

Dans le ſecond, qui a pour titre:

de l'Etat de la Nobleſſe, cet Ordre, qui eſt qualifié *le nerf de l'Etat*, ſe plaint de l'abus qui s'étoit introduit, ſous le dernier regne, de convoquer preſque toutes les années le ban & arrière-ban ; la Nobleſſe demande qu'on réſerve ces convocations pour les occaſions où l'Etat eſt en danger.

Elle ſe plaint auſſi d'être troublée par le Gouvernement dans ſon droit de chaſſe, auſſi ancien, dit-elle, que la Monarchie, *& ont été faites merveilleuſes éxécutions par Commiſſaires & gens de petit état, dont ſe ſont enſuivis pluſieurs maux, & entr'autres, grands dégâts de bleds par les bêtes fauves, auxquelles on n'oſoit toucher, & étoient les bêtes plus franches que les hommes.*

Louis XI confioit les plus importantes Places du Royaume à des étrangers ; c'étoit une ſuite du plaiſir qu'il prenoit à corrompre les Miniſtres & les Généraux de ſes enne-

mis. Il falloit bien qu'en les attirant à ſon ſervice, il les plaçât. Les Etats rapportent pluſieurs exemples de trahiſons que la France avoit éprouvées de la part de ces étrangers, non moins infidèles à leur nouveau Maître qu'au premier ; ils ſupplient le Roi « de ne donner les charges de » Gouverneurs, de Sénéchaux & de » Baillifs, qu'aux Gentilshommes les » plus conſidérables dans les diffé- » rentes Provinces, parce qu'ils ſont » plus intéreſſés à empêcher les pil- » lages des gens de guerre, & plus » attentifs à ſe précautionner contre » les ennemis.

Le troiſiéme Chapitre, intitulé : *du Commun* ou du Tiers-Etat, entre dans de plus grands détails ſur les cauſes de l'épuiſement du Royaume : les Etats mettent au nombre de ces cauſes les ſommes *merveilleuſes & innumérables* que l'Annate faiſoit paſſer à Rome, depuis la ſuſpenſion

de la Pragmatique, ſous Louis XI. Ils s'étendent ſur les diverſes véxations de la Cour de Rome, principalement ſur les taxes impoſées au profit des Légats. Sous le regne de Louis XI, diſent-ils, *on en a compté juſqu'à trois ou quatre, qui ont donné de merveilleuſes évacuations à ce pauvre Royaume, & voyoit-on mener après eux des mulets chargés d'or & d'argent.*

Une autre ſource de malheurs plus féconde encore, ce ſont les pillages des gens de guerre, mal diſciplinés alors. C'eſt une choſe révoltante, diſent les Etats, de voir que les gens de guerre, payés par le peuple pour le défendre, ſoient préciſément ceux qui le pillent & qui l'outragent... *Quand un pauvre Laboureur a toute la journée labouré à grand peine & ſueur de ſon corps, & qu'il a cueilli le fruit de ſon labeur, dont il s'attendoit vivre, on vient lui en enlever*

la meilleure partie pour le donner à tel qui le battra peut-être avant la fin du mois, qui l'obligera de coucher par terre, & qui viendra déloger les chevaux occupés du labourage pour loger les ſiens : & quand le pauvre homme a payé avec bien de la peine la quote-part de la taille, à laquelle il étoit impoſé, pour ſtipendier les gens-d'armes, & qu'il eſpère ſe conforter avec ce qui lui eſt demeuré, eſpérant que ce ſera pour vivre le reſte de l'année & pour enſemencer ſa terre, vient une volée de gens-d'armes, qui mangera & dégaſtera ce peu de bien que le pauvre homme avoit réſervé pour vivre .... & à la vérité, ſi n'étoit Dieu qui conſeille les pauvres & leur donne patience, ils cherroient en déſeſpoir.

Les Etats n'exagéroient point ; nous voyons que du temps de Louis XI, les ſoldats diſoient en jurant aux habitans de Paris : « *Les biens*

» *qui ſont à Paris ne auſſi la Ville*
» *n'appartiennent point à ceux qui*
» *y ſont demeurans, mais à nous*
» *gens de guerre qui y ſommes ; &*
» *voulons bien que vous ſçachiez que,*
» *malgré vos viſages, nous porte-*
» *rons les clefs de vos maiſons, &*
» *vous en bouterons dehors vous &*
» *les vôtres* ; & quand les Bourgeois ſe plaignoient à Louis XI d'être pillés au-dedans par la garniſon, tandis qu'ils étoient ravagés au-dehors par les ennemis, Louis leur reprochoit encore d'avoir caché leur argent, de peur qu'il ne fût pris, ſoit par l'ennemi, ſoit par le Roi, ſoit par les ſoldats. Telle étoit la tyrannie que produiſoit, ſous un mauvais Roi, cet établiſſement des troupes réglées perpétuelles fait ſous un bon Roi.

Tout cela, continuent les Etats de Tours, n'eſt pourtant rien encore en comparaiſon du fardeau des ſub-

ſides : « *la triſteſſe & la déplaiſance* » *innumerable, les larmes de pitié,* » *les ſoupirs & les gémiſſemens de* » *cœur déſolé, à peine pourroient* » *ſuffire ni permettre l'explication* » *du fardeau accablant des impôts,* » *l'énormité des maux qu'ils ont oc-* » *caſionnés, & l'injuſte violence &* » *rançonnemens qui ont été faits en* » *levant & raviſſant iceux ſubſides....* » *Qui eût jamais penſé ni imaginé* » *voir ainſi traiter ce peuple jadis* » *nommé François ! Maintenant le* » *pouvons-nous appeller peuple de* » *pire condition que ſerf, car un ſerf* » *eſt nourri, & ce peuple a été aſ-* » *ſommé par des charges importables.*

Les Paroiſſes, qui, du temps de Charles VII, n'étoient taxées qu'à quarante ou tout au plus ſoixante livres de taille, l'étoient ſous Louis XI à mille livres, & les Provinces qui l'étoient à mille ſous Charles VII, payoient des millions ſous Louis XI.

La Normandie, du temps de Charles VII, n'étoit chargée que de deux cens cinquante mille livres, elle en payoit ſous Louis XI douze cens mille, ſans compter les petites tailles, les Gabelles & autres impoſitions, qui, toutes enſemble, pouvoient encore être évaluées à trois cens mille livres; auſſi ce fléau, diſent les Députés, a répandu la déſolation dans cette Province naturellement fertile : une partie de ſes habitans s'eſt réfugiée en Angleterre ou en Bretagne ; d'autres en plus grand nombre ſont morts de faim & de misère ; quelques-uns ont égorgé par pitié leurs femmes & leurs enfans, & ſe ſont poignardés eux-mêmes. *Pluſieurs hommes, femmes & enfans, par faute de bêtes, ont été contraints de labourer, la charrue au cou ; d'autres labouroient de nuit pour crainte qu'ils ne fuſſent pris de jour & appréhendés pour les dites tailles.*

La manière de percevoir l'impôt n'eſt pas moins accablante que l'impôt même: lorſque les habitans d'une Paroiſſe ont, avec beaucoup de peine, payé leur quote-part, ils ne ſont point encore à l'abri des véxations; ſouvent on les empriſonne juſqu'à ce qu'ils aient payé pour les habitans d'une Paroiſſe voiſine : ils n'en ſont pas même quittes pour cette double charge ; avant de leur rendre la liberté, on les oblige encore de payer les frais de Sergent, de Greffier, de Geolier, ſans parler du dommage qui réſulte pour eux & pour l'Etat, de la perte du temps & du défaut de culture.

Les Etats ne ſe bornoient point à montrer les maux du Royaume ; ils en indiquoient le remède. Ils propoſoient au Roi, 1°. de réunir au Domaine tout ce qui en avoit été ſéparé. Le Domaine, diſoient-ils, eſt le vrai patrimoine de la Couronne,

ſon uſage naturel eſt d'acquitter les dettes de l'Etat ; le Roi ne peut, ſans injuſtice, en aliéner aucune portion.

2°. De ſupprimer les Offices inutiles, de réduire les gages des autres.

3°. De retrancher ou du moins de modérer les penſions : *Qu'il plaiſe*, diſoient les Députés, *qu'il plaiſe à Meſſeigneurs qui prennent des penſions ſur l'Etat, de ſe contenter du revenu de leurs Seigneuries, ſans prendre aucunes penſions ; ou du moins, s'ils penſent ne pouvoir s'en paſſer, qu'elles ſoient raiſonnables, modérées & ſupportables, eu égard aux afflictions & misère du pauvre peuple ; car ces penſions ne ſe prennent point ſur le Domaine du Roi, il n'y pourroit ſuffire, mais elles tombent toutes entières ſur le Tiers-Etat, & il n'y a ſi pauvre Laboureur, qui ne contribue à les acquitter : d'où il eſt ſouvent arrivé que le pauvre La-*

boureur eſt mort de faim, lui & ſes enfans, parce que la ſubſtance dont ils devoient ſe nourrir, eſt priſe pour leſdites penſions; & n'eſt point à douter que au paiement d'icelles, il y a telle piéce de monnoie qui eſt partie de la bourſe d'un Laboureur, duquel les enfans mendient aux portes de ceux qui touchent ces penſions, & ſouvent les chiens ſont nourris du pain acheté des deniers du pauvre Laboureur, dont il devoit vivre.

4°. Les Etats propoſent de réformer la Milice, & d'aſſujettir à la plus exacte diſcipline les troupes qu'il paroîtra néceſſaire de conſerver.

Les dépenſes ruineuſes & ſuperflues étant retranchées, diſent les Députés, il ſera moins difficile de pourvoir aux néceſſaires. Nous ſavons que l'état de la Maiſon du Roi, de la Reine, les voyages des Ambaſſadeurs, les gages des Officiers civils & militaires, entraînent de la

dépenſe: c'eſt à cela que les revenus du Domaine doivent être employés; & s'il eſt prouvé qu'ils ne puiſſent y ſuffire, le peuple François, qui s'eſt toujours fait gloire d'offrir à ſon Roi & ſes biens & ſa vie, toutes les fois que des beſoins réels l'ont exigé, fournira libéralement & avec plaiſir tout ce qui aura été conſenti & réglé par les Etats; mais, ajoutent les Députés, juſqu'à ce qu'on nous ait clairement montré le contraire, nous demeurerons convaincus que le Domaine de la Couronne, auquel on a joint les Gabelles, eſt plus que ſuffiſant pour acquitter toutes les charges néceſſaires de l'Etat.

On conclud donc *que toutes tailles & autres impoſitions arbitraires ſoient tollues & abolies, & que déſormais, en ſuivant la naturelle franchiſe de France, aucunes tailles ni autres impoſitions équivalentes ne puiſſent être levées dans le Royaume*

ſans la participation & le conſentement libre des Etats-Généraux.

Dans le quatriéme Chapitre, intitulé : *de la Juſtice*, ou *de la Police générale du Royaume*, on ſe plaint de la vénalité qui s'étoit déja introduite dans les Juriſdictions ſubalternes ; on propoſe de remettre à cet égard les élections en vigueur ; *car Juſtice ne peut être exercée, ſinon par des gens juſtes* ; on ſe plaint encore de la multiplication des Offices, on propoſe de ſupprimer ceux qui ſont ſuperflus, & l'on ne permet à perſonne de poſſéder à la fois plus d'un Office Royal.

On parcourt enſuite différentes branches de l'adminiſtration, on s'élève contre les évocations & les commiſſions extraordinaires ; on obſerve que les Cours ſupérieures n'ont pu ſe préſerver de la corruption générale : on ſe plaint que les procédures y ſont trop longues & trop diſ-

pendieuſes, que l'ordre du Tableau n'y eſt point obſervé pour les audiences, que le ſecret y eſt mal gardé; que les épices y deviennent de jour en jour plus fortes & plus ruineuſes; tous ces abus dérivent du peu d'attention qu'on apporte au choix des Magiſtrats.

La Juſtice Criminelle n'avoit été ſous Louis XI qu'un tiſſu de violences tyranniques; la Nation demande qu'un tel déſordre ſoit réparé, que les délateurs & les calomniateurs ſoient punis, que la conduite des Juges iniques ſoit recherchée. L'époque à laquelle on renvoie preſque toujours, eſt le regne de Charles VII, c'eſt l'adminiſtration de ce Prince qu'on propoſe pour modèle.

Dans le cinquiéme Chapitre, intitule: *de la Marchandiſe*, on réclame la liberté ſi néceſſaire au commerce; on ſe plaint des entraves qui, depuis la mort de Charles VII, y ont tou-

jours été miſes. Les Etats demandent l'abolition des nouveaux droits, nommément de celui d'un écu qu'on avoit mis ſur chaque piéce de vin qui traverſoit la Picardie ; ils demandent, à l'égard des anciens droits, une énonciation ſi claire, que les Juges des lieux puiſſent décider ſur le champ, ſans écritures & ſans procès, les conteſtations qui s'éleveront entre les Commis & les Marchands.

La multitude des Foires eſt répréſentée comme préjudiciable à l'Etat, parce qu'elles font ſortir l'argent du Royaume pour des ouvrages manufacturés chez l'étranger. On demande que le nombre de celles de Lyon ſoit diminué, qu'on tranſporte même dans quelques autres Villes les Foires qui ſeront conſervées, parce que la ſituation de Lyon ſur la frontière du Royaume favoriſe les fraudes, & dérobe les coupables aux pourſuites de la Juſtice.

Les Etats ſupplient le Roi de n'établir que ſur les frontières du Royaume les Bureaux où ſe perçoivent les droits *d'Impoſition Foraine & des hauts Paſſages*, ils recommandent de ne point affermer ces droits à des partiſans, mais de les faire régir par des hommes d'une probité reconnue, qui ſoient ſoumis à la Juriſdiction ordinaire des lieux où les Bureaux ſeront établis.

Ils expoſent que, malgré les contributions qui ſe levent pour l'entretien des ponts & chauſſées, les réparations les plus indiſpenſables ſont négligées; qu'il en a coûté la vie à un grand nombre d'hommes & de bêtes de charge; que pluſieurs Bourgs ont été abandonnés, parce qu'il n'étoit plus poſſible d'y aborder.

Ils ſupplient le Roi de renouveller les Ordonnances de Charles V & de Charles VII, par leſquelles il eſt défendu à tout Officier de Juſtice ou de

Finance, de faire le commerce ou de s'aſſocier aux profits des Commerçans.

Des débats auxquels donnèrent lieu certaines demandes de la Nation, relatives à la réformation des Finances, amenèrent la propoſition de communiquer aux Députés les états de recette & de dépenſe; on peut croire que les premiers étoient très-diminués & les ſeconds très-enflés. « Quant aux états de recette, » je ne releverai pas, diſoit Maſſelin lui-même dans une harangue faite devant les Princes, » toutes les infi- » délités que nous y avons apperçues » au premier coup-d'œil, un jour en- » tier ne pourroit y ſuffire; je me con- » tenterai d'en citer un petit nombre » d'exemples. Le Domaine de la Nor- » mandie, Province dont je ſuis Dé- » puté, n'eſt évalué dans ces rôles » qu'à vingt-&-une mille livres. Il y » a dans cette aſſemblée des gens qui

» en offrent quarante mille livres, &
» qui ſont prêts à donner caution.
» Le Domaine des deux Bourgo-
» gnes (1), qu'on fait valoir quatre-
» vingt mille livres, n'eſt porté qu'à
» dix-huit mille ; il en eſt ainſi de
» toutes les autres Provinces ; elles
» ont toutes ici leurs Députés; qu'on
» les interroge, & l'on pourra juger
» de la bonne-foi de ceux qui ont
» rédigé ces rôles.

Quant à la dépenſe, Maſſelin obſerve que le premier article, qui concerne les frais de la garde-robe & de la table du Roi, monte à des ſommes incroyables ; les Etats propoſent ſur cet article, comme ſur tous les autres, l'exemple de Charles VII;

---

(1) Louis XI, depuis la mort de Charles le Téméraire, avoit conquis le Duché & le Comté de Bourgogne. Le Comté de Bourgogne ou la Franche-Comté ne reſta point à la France.

ils obſervent que tout doit avoir des bornes, & que le Maître du Monde entier pourroit ſe ruiner par un faſte & un luxe effrénés. La garde de Louis XI étoit trois fois plus nombreuſe que celle de Charles VII. « Le » nombre des Officiers tant de la » Maiſon du Roi que de ſes Finances, » eſt pareillement augmenté; ils ont » d'ailleurs des gages deux ou trois » fois plus forts. Autrefois un ſeul » Tréſorier à ſix cens livres de gages » percevoit tous les revenus du Du- » ché & du Comté de Bourgogne; » ce Tréſorier avoit un Clerc, auquel » on donnoit deux cens livres pour » ſes écritures & ſes voyages. Au- » jourd'hui, continue Maſſelin, il y » a un Tréſorier à deux mille neuf » cens livres de gages; un Receveur » général aux mêmes appointemens; » un Receveur particulier à douze » cens livres, & un Contrôleur à ſix » cens : ainſi une partie conſidérable

» des revenus de la Province eſt en » pure perte.

Quant à la diminution des troupes, article ſur lequel le Connétable Jean de Bourbon avoit fait quelques difficultés, voici le réſultat du diſcours de Maſſelin.

» La France, quand elle n'auroit » aucunes troupes mercénaires, ne » pourroit jamais être regardée comme un Etat ſans défenſe : elle porte » dans ſon ſein une Nobleſſe vaillante & aguerrie, elle nourrit un » peuple immenſe & naturellement » belliqueux, qui ſe fait un plaiſir & » un devoir de verſer ſon ſang pour » ſon Roi. Pendant bien des ſiécles, » elle s'eſt contentée de ſes défenſeurs naturels (1), & alors elle a fait

(1) Pour employer utilement ces défenſeurs naturels, il eût fallu trouver un autre moyen que le ſervice féodal, dont nous avons montré les inconvéniens.

» la loi à l'Europe. Ces armées de
» mercénaires, dont on nous vante
» aujourd'hui l'utilité, doivent leur
» premiere inſtitution à des tyrans
» ſoupçonneux (1), qui croyoient
» n'avoir pas d'autre moyen de ſe
» dérober à la vengeance publique,
» & qui ſouvent ont été punis par
» ceux-mêmes auxquels ils avoient
» confié la défenſe de leur perſonne.
» Qu'on ne vienne donc plus nous
» dire qu'*ils ſont les bras du Corps*
» *politique, & qu'en eux repoſe le*
» *ſalut de l'Etat !* Il repoſe dans l'a-
» mour des ſujets pour leur Roi. Un

(1) Maſſelin ne parle ici ni de Charles VII, ni de Philippe Auguſte, ni de Henri II, Roi d'Angleterre, ni de Richard I. Tous ces Princes, auxquels le titre de *tyrans ſoupçonneux* conviendroit mal, n'ont fait que renouveller cet uſage. Maſſelin parle de la première Inſtitution, qui peut en effet avoir eu l'origine qu'il lui donne.

» Etat eſt heureux & tranquille, lorſ-
» que tous ſes Ordres font des vœux
» pour la conſervation de leur Chef.
» Mais puiſqu'on ne veut point re-
» noncer à l'uſage des troupes mer-
» cénaires, nous demandons du moins
» qu'on ne conſerve que douze cens
» lances, comme ſous le regne de
» Charles VII. Nous offrons auſſi de
» payer la même ſomme que le
» Royaume payoit à ce grand Roi,
» c'eſt-à-dire douze cens mille livres,
» à condition même *que cette con-*
» *tribution n'aura lieu que pour deux*
» *ans, au bout deſquels les Etats*
» *ſeront de nouveau aſſemblés; &*
» *nous demandons que dès ce moment*
» *on fixe, par une Déclaration ir-*
» *révocable, le temps & le lieu de*
» *cette aſſemblée.* Nous ſommes inti-
» mement perſuadés que, ſi l'on prend
» le parti de retrancher les dépenſes
» ſuperflues, cette ſomme de douze
» cens mille livres, jointe au produit

» du Domaine, & des Aides & Ga-
» belles, ſera plus que ſuffiſante pour
» ſubvenir à toutes les dépenſes né-
» ceſſaires, & qu'on pourra même
» réſerver une partie conſidérable de
» cette ſomme pour les beſoins ex-
» traordinaires.

» Voici ſur quoi nous nous fon-
» dons. Charles VII avoit bien moins
» de revenu que n'en a aujourd'hui
» Charles VIII, puiſqu'il ne poſſédoit
» ni l'Anjou, ni le Maine, ni les deux
» Bourgognes, ni l'Artois, ainſi
» qu'une grande partie de la Picar-
» die, ni la Provence, ni le Rouſſil-
» lon, ni même le Dauphiné dont il
» avoit abandonné les revenus au
» Dauphin ſon fils. Charles VII avoit
» plus de charges que n'en a au-
» jourd'hui Charles VIII, puiſqu'il
» avoit des fils & des filles, & qu'il
» payoit des penſions au Roi René
» d'Anjou & au Comte du Maine;
» cependant Charles VII eut la Cour

» la

» la plus brillante de l'Europe ; il » recouvra par la force de ſes armes » preſque tout ſon Royaume, nom- » mément deux des plus grandes » Provinces, la Normandie & la » Guyenne, & laiſſa, en mourant, » d'immenſes tréſors.

Un petit incident qui arriva dans l'aſſemblée, dévoila d'une manière imprévue l'infidélité des Généraux des Finances dans leurs états de dépenſe. Maſſelin s'étoit plaint, au nom des Députés, de ce qu'on portoit ſur le rôle de la dépenſe un article de douze cens livres pour les travaux qu'il avoit fallu faire à la ſalle d'aſſemblée ; il avoit ſoutenu que ces frais n'auroient pas dû excéder trois cens livres ; ſi l'on oſe nous tromper ainſi, diſoit-il, ſur un objet expoſé à tous les yeux & dont tout le monde eſt en état de juger, que doit-on penſer des objets plus importans & moins connus ? L'Entrepreneur de la ſalle,

qui étoit préſent, ſentit que le ſoupçon d'infidélité pourroit ſe partager entre lui & les Rédacteurs des rôles de dépenſe, il éleva la voix pour ſe juſtifier : » Les Etats ſe plaignent, dit-il, » qu'on ait porté la dépenſe à douze » cens livres ; c'eſt moi qui ai fait les » préparatifs ; mais il a fallu les faire » deux fois, d'abord à Orléans, où » l'aſſemblée avoit été indiquée, en» ſuite ici. Les frais des préparatifs » de ces deux ſalles ne montent qu'à » cinq cens ſoixante livres, dont une » partie m'eſt encore due : je ſuis prêt » à fournir tous les Mémoires des » ouvriers. » On vit par ce diſcours que Maſſelin n'avoit pas été trop rigoureux en ne portant qu'à trois cens livres les frais d'une ſeule ſalle.

Tous les débats finirent, moyennant un octroi de trois cens mille livres que les Etats ajoutèrent à la ſomme de douze cens mille livres, qu'ils avoient d'abord offerte.

On avoit encore eu la mauvaiſe foi de ne faire monter le revenu du Domaine, en y comprenant les Aides & Gabelles, qu'à la ſomme de ſept cens cinquante-cinq mille livres. Les Députés offrirent, en ſe chargeant de la régie, de le faire monter à dix-neuf cens mille livres. On ne voulut pas accepter leurs offres.

L'eſprit de juſtice avoit préſidé à toutes les opérations des Etats, tant qu'il n'avoit été queſtion que de l'impoſition générale; l'eſprit d'intérêt vint les ſaiſir, lorſqu'il fut queſtion de la répartition; chaque Province éxagéroit ſa pauvreté pour faire tomber ſur ſes voiſins la plus grande partie du fardeau; mais du choc des contradictions ſortirent la vérité & la juſtice; la répartition fut équitable, tout le monde ſe plaignit & tout le monde fut content.

Avant la diſſolution des Etats, Maſſelin prononça encore un diſcours

plein de maximes dignes d'être miſes dans tous les temps ſous les yeux des Rois.

» Un Roi, dit-il en ſubſtance, doit » vivre comme un père au milieu de » ſes enfans, & demander ſouvent » avec une tendre émotion: *En quel* » *état eſt mon peuple ?*

» S'il apprend que ce peuple eſt » accablé d'impôts, ou qu'il paye une » ſomme, même modique, mais dont » l'Etat peut abſolument ſe paſſer, il » doit ſur le champ en décharger » le peuple, c'eſt un devoir & non » une grace, à moins qu'on ne veuille » abuſer des mots, & traiter auſſi de » grace la conduite d'un homme ro- » buſte, qui rencontrant ſur ſon paſ- » ſage un homme plus foible, s'abſ- » tient de l'outrager.

Les troubles de la Régence ſous Charles VIII, les guerres de Flandre, de Bretagne & d'Italie, qui rempliſſent preſque tout ſon regne,

donnèrent lieu à diverſes augmentations de taille : ſur la fin de ce regne, elle montoit à deux millions cinq cens mille livres ; c'étoit plus du double de la ſomme réglée par les Etats. Charles VIII ſe propoſoit, auſſi-tôt que ſes dettes ſeroient payées, de la réduire à la ſomme de douze cens mille livres, que ces mêmes Etats lui avoient volontairement offerte, & de réſerver cette ſomme pour la défenſe du Royaume, quand il ſeroit attaqué. *Quant a lui*, dit Philippe de Comines, *il vouloit vivre de ſon Domaine ; ce qu'il pouvoit bien faire, car le Domaine eſt grand, & en y comprenant les Aides & Gabelles, il paſſe un million de francs.*

Cette réſolution des Etats de Tours, l'un des plus curieux monumens de notre Hiſtoire, prouve deux points très-importans pour cet Ouvrage ; l'un, que l'adminiſ-

tration de Louis XI n'ayant été que violence au-dedans, comme elle n'étoit que fourberie au-dehors ; que ce Prince, de tous nos Rois le plus oppoſé à S. Louis, & qui fait époque dans le ſyſtême de guerre, comme S. Louis dans le ſyſtême de paix, ayant détruit tout ordre & renverſé toute loi, il fallut, à ſa mort, remonter, pour ainſi dire, tous les reſſorts du gouvernement ; l'autre, que les vrais principes d'une bonne adminiſtration étoient dès-lors bien connus en France ; que ſi l'on n'y faiſoit pas tout le bien qu'on y pouvoit faire, ce n'étoit pas faute de lumières ; que la Nation n'étoit pas moins éclairée que l'Angleterre ſur ſes intérêts domeſtiques ; qu'elle eut même en cette occaſion ſur ſa rivale, l'avantage d'avoir rétabli le calme ſans orages, ce qui n'eſt guères arrivé à l'Angleterre dans ſes révolutions les plus heureuſes.

Concluons de-là que le mal ramène le bien par l'indignation même qu'il excite, & qu'en voulant aſſervir un peuple, on ne fait ſouvent que l'éclairer, en lui rendant ſes intérêts plus ſenſibles & plus chers.

CHAPITRE XIV.

Charles VIII en France ; Henri VII en Angleterre.

Depuis 1485 juſqu'en 1498 & 1509.

LE Comte de Richemont, couronné ſous le nom de Henri VII, commence une nouvelle race parmi les Rois d'Angleterre, c'eſt la race de Tudor. Tout ce qu'on ſait de ſon origine, c'eſt que Catherine de France, fille de notre Roi Charles VI, veuve de Henri V & mère de Henri VI, avoit épouſé en ſecondes nôces un Gallois, nommé Owen Tudor, dont la nobleſſe étoit aſſez douteuſe. De ce mariage étoient nés Edmond, Comte de Richemont, & Jaſper ou Gaſpard, Comte de Pembrock. Richemont avoit épouſé Marguerite de Sommerſet, de la Maiſon

de Lancaſtre ; le fils d'Edmond & de Marguerite fut Henri, Comte de Richemont, iſſu de la Maiſon Royale d'Angleterre par ſa mère ; mais on voit qu'avec cet avantage, il étoit poſſible que le Roi Henri VII ne fût pas Gentilhomme. Quelques Ecrivains ont regardé cette ſingularité comme un des inconvéniens qu'entraîne la ſucceſſion par les femmes ; plût à Dieu qu'elle n'en entraînât point d'autres ! un bon Roi ſeroit toujours aſſez noble.

Selon quelques Auteurs, Owen Tudor étoit un Braſſeur ; ſelon d'autres, c'étoit un Tailleur, qui en habillant la Reine Catherine, étoit parvenu à lui plaire. Quand ſon petit-fils fut parvenu au Trône, Owen Tudor fut non-ſeulement un Gentilhomme Gallois, mais un deſcendant des anciens Princes de Galles & des anciens Rois Bretons.

Les droits de Henri VII au Trône

d'Angleterre n'étoient pas ſans difficulté ; il les tenoit, comme nous l'avons dit, de ſa mère ; elle étoit fille de Jean de Beaufort, Duc de Sommerſet, frère ainé de celui qui avoit été tué, en 1456, à la première bataille de S. Albans. Les Sommerſets étoient Lancaſtres, deſcendus de mâle en mâle du Duc de Lancaſtre, troiſiéme fils d'Edouard III ; mais celui dont cette branche de Sommerſet tiroit ſon origine, étoit un bâtard adultérin, né d'une Maî-
Bacon. Polyd. Virg. treſſe de Lancaſtre, pendant la durée d'un des premiers mariages de ce Duc. Le Duc de Lancaſtre, devenu veuf, avoit épouſé la mère de Sommerſet, (c'étoit Catherine Swineford, veuve d'un Chevalier du Hainault) & il avoit fait légitimer les enfans qu'il avoit eus de cette femme ; mais on obſerve que parmi les priviléges ſpécifiés avec ſoin dans la Patente de légitimation, il n'eſt pas

queſtion du droit de ſuccèder au Trône, ce qu'on regarda comme une excluſion tacite ; on obſerva encore que dans tous les Réglemens faits pour la ſucceſſion ſous les Rois de la Maiſon de Lancaſtre, la branche de Sommerſet avoit toujours été négligée, ce qui ſembloit prouver qu'on la regardoit comme incapable de ſuccéder. Cependant les efforts continuels d'Edouard IV & de Richard III pour ſe rendre maîtres de la perſonne de Richemont, annonçoient aſſez que ſes droits donnoient de l'inquiétude.

Autre objection, ſi l'on veut, contre les droits de Henri VII. Sa mère étoit vivante, & l'excluoit, dans le cas même où la branche de Sommerſet, dont elle étoit l'unique rejetton, eût pu ſuccèder ; mais cette objection étoit foible, Marguerite de Sommerſet cédoit ſes droits à ſon fils.

Il y a dans la politique, des bagatelles importantes dont on eſt averti par le ſentiment, & qu'un Prince qui veut plaire, ne néglige jamais. Une de ces bagatelles, mal-à-propos négligée, penſa être contraire à Henri VII dès ſon avénement. Le peuple fut mécontent de voir ce Prince faire ſon entrée dans un carroſſe fermé, qui le déroboit aux regards, au lieu que tous ſes prédéceſſeurs avoient fait leur entrée à cheval.

Au premier Parlement que tint Henri VII, on vit ſenſiblement le ridicule de ces proſcriptions arbitraires & de ces bills d'*Atteinder*, prodigués dans des temps de trouble au gré de la tyrannie, & accordés aux conjonctures. La plupart des Membres de ce Parlement étoient dans le cas de l'*Atteinder*, & le Roi lui-même avoit été déclaré traître & rebelle par un acte très-authentique du Parlement. Il y avoit des forma-

lités à remplir pour faire lever l'*Atteinder*; mais le Roi les jugeoit humiliantes pour la Majeſté Royale, & refuſoit de s'y ſoumettre : on leva cette difficulté, en décidant que le Trône purgeoit tout *Atteinder*. Ainſi un vrai rebelle, s'il étoit heureux, s'il parvenoit au Trône, étoit abſous par cette loi. En même temps on portoit un bill d'*Atteinder* contre la mémoire de Richard III ; mais puiſqu'il étoit mort, tout *Atteinder* étoit inutile, & puiſqu'il avoit régné, tout *Atteinder* étoit purgé. Contradictions & embarras de toutes parts, faute d'une loi fixe qui réglât la ſucceſſion. En effet, comme nous l'avons obſervé, tous ces Princes qui ſe proſcrivoient ainſi tour-à-tour, avoient au Trône des droits à peu près égaux ; il en faut pourtant excepter ceux qui, comme Richard III, y montoient par le crime.

Il n'y eut point de rivalité en An-

gleterre entre Henri VII & ce Comte de Lincoln-Suffolck que Richard III avoit déſigné ſon ſucceſſeur. La Nation avoit voulu réunir les deux Maiſons, & les droits d'Eliſabeth d'Yorck, femme du Lancaſtre Henri VII & fille d'Edouard IV, paſſoient avant ceux du Comte de Lincoln, qui ne deſcendoit que d'une ſœur du même Edouard IV.

Il n'y eut pas non plus de rivalité au-dehors entre Charles VIII & Henri VII. Nous en avons dit la raiſon. L'Angleterre avoit beſoin de la paix pour réparer ſes pertes, & Henri VII ſentoit ce beſoin de ſa Nation. D'un autre côté, Charles VIII avoit des projets qui demandoient que la France fût en paix avec l'Angleterre. Le regne de ce Prince en effet eſt rempli par deux expéditions principales, l'une & l'autre étrangères à l'Angleterre ; celle de Bretagne, & celle de Naples. Nous dirons ſeu-

lement la part que Henri VII prit ou parut prendre à l'une & à l'autre.

Nous avons parlé des troubles qu'avoient fait naître en Bretagne l'imbécillité du vieux Duc François II, l'insolence de Landais son Ministre, l'insolence peut-être plus grande encore des Seigneurs qui firent périr ce Ministre, le desir qu'avoit le Duc de venger son favori, & sur-tout d'échapper à ses tyrans. Ces troubles avoient donné au Conseil de France l'idée de conquérir la Bretagne; on pouvoit, sans prendre tant de peine, se contenter de réunir cette Province à la Couronne par le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne; mais on avoit alors en France des vues plus ambitieuses, on espéroit que Charles VIII soumettroit la Bretagne par les armes, & qu'il acquerroit les Comtés d'Artois & de Bourgogne par un mariage qu'on projettoit entre ce Prince & Mar-

guerite d'Autriche, fille de l'Empereur Maximilien & de Marie de Bourgogne. L'Empereur conſentoit à ce mariage & à ces conditions, mais il ne diſoit pas tout ſon ſecret à la France. Tandis qu'il paroiſſoit uniquement occupé du mariage de ſa fille, il épouſoit, par Procureur, cette même Anne de Bretagne que Charles VIII opprimoit, & par-là, il devenoit le défenſeur de cette Princeſſe contre la France, comme il l'avoit été de Marie de Bourgogne. D'un autre côté, la France, tandis qu'elle déchiroit la Bretagne, étoit elle-même diviſée. La Dame de Beaujeu perſécutoit le Duc d'Orléans, qu'elle avoit, dit-on, trop aimé; le Duc d'Orléans, forcé de chercher un aſyle en Bretagne, s'attachoit à la Princeſſe Anne, prenoit ſa défenſe, perdoit pour elle la liberté à la bataille de S. Aubin du Cormier. Cet échec étoit la perte de la Bre-

tagne ; la ſituation de la Princeſſe Anne étoit digne de pitié ; ſon père mort, ſes amis dans les fers, ſon mari ne pouvant ou n'oſant la défendre, la Bretagne alloit paſſer ſous la domination de la France ; mais l'Angleterre pouvoit-elle le ſouffrir?

Elle ne le devoit, ni dans les principes de la politique commune, qui veut toujours empêcher l'aggrandiſſement d'un rival, ni dans ceux d'une politique plus juſte & plus noble, qui s'oppoſe toujours aux Conquérans. Henri VII en eut une qui lui fut particulière, ce fut de préparer toujours la guerre, & de ne la faire jamais. Une telle conduite, ſi elle avoit pour principes la juſtice & la prudence, ne mériteroit que des éloges, elle entretiendroit cet état de paix que nous cherchons ; mais chez Henri, elle avoit pour principal motif l'avarice. Son artifice ordinaire, à l'égard de ſa Nation, étoit

de profiter contre elle du deſir qu'elle témoignoit de faire la guerre. Ou il faiſoit naître ce deſir, ou il l'animoit, du moins il paroiſſoit toujours prêt à le remplir; il ſe faiſoit donner de l'argent, & quand il l'avoit reçu, il trouvoit le moyen d'éviter la guerre. Par-là, il rendoit à ſa Nation un ſervice important, mais qu'elle étoit peu diſpoſée à reconnoître; elle ne voyoit point la paix qu'il lui procuroit, elle ne voyoit que l'argent qu'il lui avoit extorqué. Ce fut ainſi que Henri traita l'affaire de Bretagne. Lorſque Charles VIII accabloit le Duc, celui-ci demanda au Roi Henri VII le prix des ſervices qu'il avoit rendus au Comte de Richemont, & des efforts qu'il avoit tentés en ſa faveur; Charles VIII, de ſon côté, allégua les efforts plus puiſſans & plus heureux par leſquels il avoit porté Richemont ſur le Trône, pendant que la foibleſſe du Duc

de Bretagne laiſſoit ce même Richemont expoſé aux trahiſons de Landais, qui l'avoient contraint de chercher un aſyle en France. Richemont, devenu l'arbitre de ſes protecteurs, répondit que le Roi de France & le Duc de Bretagne étoient les deux Princes auxquels il avoit les obligations les plus ſolemnelles, & que, pour leur témoigner ſa reconnoiſſance, il vouloit les réconcilier. Des négociations furent entamées, mais ſans ſuſpendre les hoſtilités, & rien ne réſiſtoit à Charles; l'inquiétude & l'impatience des Anglois avertirent Henri qu'il étoit temps de s'armer; il en convint, l'argent fut fourni, & les négociations continuèrent, Henri offrant toujours ſa médiation, quand ſa Nation avoit donné des ſecours; elle murmura, elle l'accuſa de colluſion avec Charles VIII, dont les progrès devinrent enfin ſi rapides & ſi preſſans, que Henri VII

ſentit la néceſſité de les arrêter ; il envoya ſix mille hommes en Bretagne, mais ſans rien dépenſer de l'argent que le Parlement lui avoit donné, car il vendit ces ſecours à la Princeſſe, & comme elle n'avoit pas d'argent pour les payer, il ſe fit donner des Places de sûreté, & il gagna encore les intérêts qu'il exigea de la Princeſſe juſqu'au rembourſement.

Elle ne crut point avoir acheté trop cher des ſervices dont elle ne pouvoit ſe paſſer; ils furent efficaces, puiſqu'ils accélérèrent le traité par lequel Anne de Bretagne devint Reine de France. En effet, Charles VIII voyant que l'Angleterre agiſſoit puiſſamment, & qu'il n'étoit plus au pouvoir de Henri VII de la tenir dans l'inaction, jugea qu'il falloit renoncer au projet de conquérir la Bretagne; refroidi d'ailleurs ſur l'alliance de Maximilien, depuis la découverte de ſes vues ſur

cette même Bretagne, il prit le parti de lui renvoyer ſa fille & de lui prendre ſa femme. Mais la Princeſſe refuſoit avec effroi ſa main à ſon perſécuteur; il fallut que ſon amant la priât de ſe donner à ſon ennemi; on fit ſortir le Duc d'Orléans de ſa priſon pour cette négociation, il poſſédoit le cœur de la Princeſſe, elle n'épouſoit l'Empereur que par politique; le Duc d'Orléans la perſuada, elle comprit que ne pouvant ſe marier pour elle-même, il falloit qu'elle ſe mariât pour ſes ſujets, elle ſe ſoumit; mais en montant ſur un des premiers Trônes du monde, elle ſentit ſeulement qu'elle étoit ſacrifiée.

Les Anglois attribuèrent ce changement à la terreur de leurs armes, ils triomphèrent d'avoir forcé Charles VIII à être juſte envers la Princeſſe; mais la jalouſe inquiétude avec laquelle ils virent cette union qu'ils ne pouvoient empêcher, les déterми-

na encore à la guerre, ſous le prétexte, non plus de défendre Anne de Bretagne, mais de venger Maximilien. Toute propoſition d'une guerre avec la France eſt agréable à l'Angleterre, dit un Auteur Anglois, qui, par ce mot, paroît accuſer ſa Nation d'être celle qui met le plus de paſſion dans cette rivalité ſi funeſte à toutes les deux. Henri conſentit volontiers à la guerre, dans une autre vue que ſes ſujets; la vengeance de Maximilien n'étoit rien pour lui, & quant à l'honneur de la Nation, il le mettoit à rétablir l'Etat par la paix, non à l'épuiſer par la guerre; mais il vouloit forcer Charles VIII à remplir envers lui les engagemens pris par Anne de Bretagne; les Anglois, encore trompés par ce faux zèle, donnèrent de l'argent pour cette guerre, & elle ne ſe fit point; Henri ſe mit à négocier, il voulut ſeulement, pour l'honneur de ſes menaces & de ſes promeſſes, & pour

appaiſer les cris de ſa Nation, que le traité fût conclu en France, après qu'il auroit inveſti Boulogne; en effet il deſcendit à Calais, mit le ſiége devant Boulogne; le traité d'Etaples arrêta ces fauſſes hoſtilités; Charles ratifia les promeſſes de la Reine ſa femme, y joignit celle de payer à Henri VII les arrérages échus de la penſion de cinquante mille écus que Louis XI avoit accordée à Edouard IV. Henri VII ſe fit payer de plus les frais de la guerre qu'il n'avoit pas faite. Charles VIII avoit ſi bien compté ſur cette paix d'Etaples avant qu'elle fût conclue, qu'il n'avoit fait aucune démarche pour s'oppoſer au ſiége de Boulogne, preuve de colluſion qui frappa les Anglois, & les indiſpoſa contre leur Roi.

Dans ce traité d'Etaples, & en général dans l'affaire de Bretagne, Henri VII paroît avoir des avantages ſur Charles VIII; il les devoit à cet eſ-

prit de paix, qui le diſtingua parmi tous les Rois de ſa Nation, & qui le rendant, comme S. Louis, l'arbitre de ſes voiſins, lui valut le titre de *Salomon de l'Angleterre.* Ne s'armant qu'à propos, il ne s'armoit jamais en vain; le poids qu'il mettoit dans la balance, l'emportoit sûrement; il choiſiſſoit les intérêts qu'il devoit embraſſer, la cauſe qu'il devoit défendre, & pendant que Charles VIII, Prince *ſi bon, qu'il n'eſt point poſſible*, diſoit Philippe de Comines, *de voir meilleure créature*, perſécutoit une Princeſſe qu'il fut trop heureux d'épouſer, Henri VII prenoit la défenſe de cette Princeſſe, forçoit Charles VIII à lui rendre juſtice; c'eſt que Charles VIII, comme dit encore Philippe de Comines, *étoit peu entendu*, & que Henri VII l'étoit beaucoup; l'un ſuivoit aveuglément le ſyſtême de guerre adopté alors, & le plan de haine que lui avoit tracé ſon père; l'autre,

Ph. de Com.

l'autre, s'élevant au-deſſus des préjugés de ſon temps & de ſa Nation, chercha dans un ſyſtême de paix le bonheur public & ſa fortune particulière ; mais ſes motifs n'étoient pas aſſez purs, l'avarice les empoiſonna, il ne fit que trafiquer de la paix & de la guerre, vendant, comme on l'a dit avant nous, la guerre à ſes ſujets & la paix à ſon rival.

Lorſque Charles VIII, qui ne pouvoit concevoir d'autre gloire que celle des armes, s'engagea dans cette brillante & funeſte expédition de Naples, Henri VII, fidèle à ſes principes, l'entretint toujours dans la crainte d'une Ligue de l'Europe, prête à ſe former contre la France ; il alloit toujours ou provoquer cette Ligue, ou la ſeconder, il alloit joindre ſes armes à celles des Princes d'Italie ; par-là, il ſe rendoit redoutable & néceſſaire, il ſe faiſoit payer ſa penſion par Charles VIII, & il

parvenoit encore à tirer quelques ſubſides de ſon peuple, déja ſi ſouvent trompé par un tel ſtratagême.

Des troubles domeſtiques détournèrent quelquefois des affaires étrangères les regards de Henri. La querelle des deux Roſes, plutôt aſſoupie qu'éteinte, jettoit encore des étincelles, il les enflammoit par ſa haine imprudente pour les reſtes de la Maiſon d'Yorck. Si ſon amour pour la paix eût été ſincère, il auroit commencé par l'entretenir mieux chez lui.

Bacon. Polyd. Virg.

Il reſtoit de la branche d'Yorck, le Comte de Warwick, fils du Duc de Clarence, que Henri VII retenoit priſonnier ; le Comte de Lincoln ; le Duc de Suffolck & leurs frères, qu'il mécontentoit en toute occaſion ; le premier, iſſu des Yorcks de mâle en mâle ; les autres, ſortis du ſang d'Yorck par Eliſabeth leur mère, ſœur d'Edouard IV, du Duc de Cla-

rence & de Richard III. Nous ne parlons point des femmes, telles que la Ducheſſe Douairière de Bourgogne, veuve de Charles le Téméraire; les filles d'Edouard, dont Henri VII avoit épouſé l'ainée; la Comteſſe de Salisbury, fille du Duc de Clarence, & qui épouſa Richard de la Poole (1); la Princeſſe Anne, ſœur des Comtes de Lincoln & de Suffolck. Tous ceux qui tenoient à cette race opprimée, étoient autant d'ennemis ou ſecrets ou déclarés de Henri VII. Sa belle-mère, la veuve d'Edouard IV, le haïſſoit, parce qu'il maltraitoit ſa fille & qu'il affectoit de méconnoî-

(1) Selon Rapin Thoiras, Grégorio Léti & quelques autres, ce Richard de la Poole étoit de la Maiſon de la Poole-Suffolck; c'étoit le frère du Comte de Lincoln & du Duc de Suffolck: ils avoient en effet un frère nommé Richard, qui leur ſurvécut & qui mourut à la bataille de Pavie en 1525.

tre les droits qu'il tenoit d'elle. Ces conjonctures parurent favorables aux Aventuriers, ils voulurent tenter la fortune, en prenant le nom de quelque Prince chéri & malheureux. Le bruit courut qu'une victime étoit échappée au cruel Richard, que le jeune Duc d'Yorck, ſecond fils d'Edouard IV, vivoit caché dans un coin de l'Angleterre. Un Prêtre d'Oxford, nommé Simon, imagina de préſenter, ſous le nom du Duc d'Yorck, un jeune Ecolier qu'il élevoit & qu'il jugea propre à jouer un tel perſonnage. Ce jeune-homme ſe nommoit Lambert Simnel; il étoit fils d'un Menuiſier, ſelon M. Smollett; d'un Boulanger, ſelon tous les autres. Vers le même temps, un autre faux bruit ſe répandit que le Comte de Warwick, fils du Duc de Clarence, s'étoit échappé de la tour de Londres; Simon alors changea ſa fable, & ſon élève fut le Comte

de Warwick, impoſture encore plus aiſée à détruire que l'autre. Warwick avoit vécu quelque temps à la Cour d'Edouard IV, bien des gens le connoiſſoient ; il étoit difficile d'ailleurs que Simnel reſſemblât également aux deux Princes dont il jouoit le rôle tour-à-tour, & ſurtout il étoit mal-adroit & dangereux de le faire paſſer pour un Prince qui pouvoit paroître à tout moment, ſoit qu'il fût en priſon, ſoit qu'il fût libre. Tous ces obſtacles n'arrêtèrent point Simon, il fit embarquer Simnel pour l'Irlande, où il ſéduiſit ſans peine des ennemis du Gouvernement qui vouloient être ſéduits ; il fut couronné à Dublin. Des Yorkiſtes Anglois, le Comte de Lincoln à leur tête, commencèrent à ſe déclarer pour lui ; on crut que la Reine Douairière avoit eu des intelligences avec lui, on en jugea par la cruelle ingratitude dont Henri VII paya ſes Bacon

bienfaits ; elle n'avoit rien négligé pour le porter ſur le Trône, afin d'y placer ſa fille, Henri la fit enfermer & confiſqua ſes biens, toujours ſans aucune forme de procès. On peut croire que l'effet de cette violence ne fut pas d'affoiblir le parti de Simnel. Henri crut que, pour le détruire, il ſuffiroit de montrer Warwick au peuple ; mais ce fut ſur Henri qu'on rejetta l'impoſture, on vit Warwick & l'on nia que ce fût lui, on avoit réſolu de croire à Simnel ; il fallut en venir aux armes. Henri VII fut
1487. vainqueur à la bataille de Stoke, près de Newarck ; le Comte de Lincoln y fut tué, Simnel tomba entre les mains de Henri, qui, pour toute punition, le rapprocha de ſa condition originaire ; Simnel ſervit d'abord dans la cuiſine du Roi, comme marmiton, enſuite dans ſes chaſſes en qualité de Fauconnier, & parut content de ſon ſort. Henri recevant,

quelque temps après cette bataille, des Députés Irlandois, les fit ſervir à table par le Roi qu'ils avoient adopté ; le peuple ſe dégoûta de ſon fantôme, quand il le vit ainſi avili. Si la Comteſſe de Flandre, Jeanne, fille de l'Empereur Baudouin, avoit eu cette politique indulgente, elle auroit évité le ſoupçon affreux d'avoir fait pendre ſon père pour ne lui pas rendre ſes Etats, & le temps auroit achevé d'éclaircir la vérité (1). Bacon.

L'adroite vengeance que Henri VII avoit priſe de Simnel, calma pour un temps les eſprits, mais il opprima trop les mécontens, il chercha trop à multiplier les coupables pour remplir ſes coffres par les amendes & les confiſcations ; cette vengeance n'étoit plus ni adroite, ni noble, elle irrita, & bientôt un nouvel Aventu-

(1) Voir l'Hiſtoire de la Rivalité, &c. Tom. 2. chap. 11. p. 349 & ſuivantes.

rier vint réclamer la Couronne.

Celui-ci prétendoit être le Duc d'Yorck, ſecond fils d'Edouard IV, il ſe nommoit Perkin Warbeck, étoit réputé fils d'un Juif nommé Osbeck; Edouard IV avoit eu des liaiſons avec ſa mère, il fut le parrain de Warbeck, & ce fut, dit-on, la reſſemblance de ce jeune homme avec Edouard qui le fit juger propre à répréſenter le Duc d'Yorck; on prétend que la Ducheſſe Douairière de Bourgogne, ſœur d'Edouard IV, retirée dans les Pays-bas, qui lui avoient été aſſignés pour ſon douaire, prit la peine d'inſtruire elle-même Perkin en ſecret, qu'elle le fit enſuite voyager, dirigeant toujours ſa marche, & que, quand elle jugea la conjoncture favorable, elle le fit paroître en Irlande, pays dévoué à la Maiſon d'Yorck, ou plutôt ennemi de quiconque regnoit en Angleterre. Cette Princeſſe étoit ſi paſſionnée pour le ſang d'Yorck,

dont elle ſortoit, & ſi implacable ennemie du nom de Lancaſtre, qu'elle haïſſoit juſqu'à la Reine d'Angleterre ſa niéce pour avoir épouſé un Lancaſtre; on appelloit la Ducheſſe de Bourgogne la Junon perſécutrice de Henri VII. Dans le deſir général qu'elle avoit de lui nuire, elle avoit déjà favoriſé Simnel, quoiqu'elle sût bien qu'il n'étoit qu'un impoſteur. Polyd. Virg.

Charles VIII, alors mécontent de Henri VII, s'empreſſa d'envoyer des Ambaſſadeurs à Perkin pour lui faire des invitations de ſe rendre à ſa Cour; il s'y rendit & y reçut tous les honneurs dus au titre qu'il prenoit. La paix d'Etaples obligea bientôt Charles VIII de l'abandonner; mais toutes les ſollicitations de Henri ne purent obtenir de Charles qu'il le lui livrât. Perkin ſe retira en Flandre auprès de la Ducheſſe Douairière de Bourgogne, qui feignit de ne l'avoir jamais connu, affecta des doutes, parut

examiner avec d'autant plus de ſcrupule qu'elle ſentoit qu'on pouvoit lui reprocher d'avoir un peu légérement reconnu Lambert Simnel pour ce qu'il vouloit être ; elle ne ſe rendit enfin, diſoit-elle, qu'à la démonſtration & à l'évidence ; alors elle reconnut Perkin pour ſon neveu, pour le fils & l'héritier d'Edouard IV. L'Archiduc Philippe le Beau, Souverain des Pays-bas, ſollicité par Henri VII de lui livrer Perkin, parut d'intelligence avec la Ducheſſe de Bourgogne pour ſoutenir cet Aventurier ; mais le Prince qui appuya le plus ouvertement les projets de Warbeck, fut le Roi d'Ecoſſe Jacques IV, fils de Jacques III. Son père, plus malheureux encore que ne l'avoit été Richard III en Angleterre, périt, comme Richard, dans une bataille contre ſes ſujets révoltés, qui avoient à leur tête ſon propre fils, âgé de ſeize ans. Les rebelles s'étoient em-

parés de la perſonne de ce jeune Prince, & combattoient en ſon nom contre ſon père ; après avoir vaincu & tué Jacques III, ils proclamèrent ſon fils Roi ſur le champ de bataille, & cet enfant, en montant ſur le Trône, parut triompher d'un père mort. Jacques II, ſon ayeul, avoit été tué de l'éclat d'un canon à la bataille de Roxborough en 1460 ; on ſe rappelle la fin plus déplorable encore de ſon biſayeul, aſſaſſiné par ſon oncle & ſes domeſtiques (1) : on ne verra point cette fatalité de la Maiſon de Stuart ſe démentir dans la ſuite.

L'Ecoſſe, comme nous avons eu plus d'une occaſion de l'obſerver, étoit, par ſa ſituation, la rivale née de l'Angleterre, & cette rivalité rentroit dans celle de l'Angleterre & de la France ; l'Ecoſſe, ſelon qu'elle

(1) Voir ci-deſſus, chapitre X.

étoit ſecondée ou négligée de la France, vivoit en guerre ou en paix avec l'Angleterre. Charles VIII alors engagé dans ſon expédition de Naples, craignant toujours d'y être traverſé par la jalouſie des Anglois, crut devoir les occuper dans leur Iſle, & ne regarda point comme une infraction du traité d'Etaples, de recommander Perkin à Jacques IV. La Ducheſſe de Bourgogne entra auſſi en négociation avec l'Ecoſſe ſur cet article; Jacques IV prit Perkin ſous ſa protection, & le mena lui-même en Angleterre à la tête d'une armée; il ravagea le Northumberland: Perkin, ſoit horreur naturelle pour la deſtruction, ſoit ſenſibilité affectée pour gagner le cœur des Anglois, parut s'attendrir ſur le ſort des malheureux qu'on égorgeoit & qu'on pilloit; il conjura, les larmes aux yeux, ſon protecteur d'épargner ſes ſujets. « Vos ſujets! lui répondit le

Bacon, p. 615 & ſuiv. Polyd. Virg pag. 596 & ſuiv.

Roi d'Ecoſſe avec un ſouris railleur, » rien n'eſt encore à vous ; vous êtes » trop tendre & trop généreux pour » ce qui ne vous appartient pas. Henri » VII eſt bien heureux d'avoir en vous » un ſi bon Intendant. » Perkin vit qu'il falloit ſe corriger de cette humanité déplacée, il laiſſa faire tout le mal qu'on voulut, & ne ſongea plus qu'à en profiter.

Cependant le Roi d'Ecoſſe voyant marcher contre lui l'armée Angloiſe, ſe hâta d'emporter en Ecoſſe le butin immenſe qu'il avoit fait ; cette irruption, qui n'avança en rien les affaires de Warbeck, fut preſque également utile & au Roi d'Ecoſſe, qu'elle enrichit, & au Roi d'Angleterre, à qui elle procura un ſubſide conſidérable. Les Anglois d'ailleurs ne firent rien pour Warbeck, par la raiſon même qu'il entroit chez eux ſous les auſpices des Ecoſſois, leurs ennemis ; mais ce ſubſide que Henri

avoit obtenu, & qui le conſoloit ſi aiſément des maux que ſes ſujets avoient ſoufferts, penſa lui être plus funeſte que l'expédition de Jacques & de Perkin. Les Anglois jugèrent qu'il obtenoit trop de ſubſides, & qu'il les employoit trop peu; il y eut un ſoulévement général dans la Province de Cornouaille; un forgeron, nommé Joſeph; un Avocat, nommé Flammock, étoient à la tête des révoltés; le Lord Audeley ſe joignit à eux, ils osèrent livrer bataille à l'armée Royale; c'étoit à Blackeath, entre Eltham & Greenwick; ils furent défaits, le Lord Audeley fut pris & décapité; Joſeph, Flammock & tous ceux qui furent pris avec eux, furent pendus. Cette ſévérité procura quelques partiſans à Warbeck.

22 Juin 1497.

L'année ſuivante, le Roi d'Ecoſſe ayant ramené Warbeck en Angleterre, fut repouſſé juſques dans ſes Etats, où il perdit la forteresſe d'Ay-

ton; mais le desir de profiter du subside accordé pour la guerre d'Ecosse, engagea Henri, selon sa méthode ordinaire, à rechercher la paix; il ne voulut pas la demander, de peur qu'on ne la lui vendît plus cher; il engagea l'Ambassadeur d'Espagne, qui négocioit à Londres le mariage de Catherine d'Arragon avec le Prince de Galles, Arthur, à la proposer au nom de ses Maîtres, Ferdinand & Isabelle. On disputa sur les conditions; Henri vouloit qu'on lui livrât Perkin; le Roi d'Ecosse offroit seulement de l'abandonner, & il obtint qu'on se contentât de cette offre. Le Roi d'Ecosse dit à Perkin qu'il avoit fait pour lui ce qu'il avoit pu; qu'il étoit entré deux fois à main armée sur les terres Angloises; que les Anglois n'ayant fait aucun effort pour soutenir sa cause, cette inaction annonçoit assez leurs dispositions; que les vœux de l'Ecosse étoient pour

la paix ; qu'un aſyle hors de l'Ecoſſe, au choix de Perkin, & où il ſeroit conduit en toute sûreté, étoit déſormais tout ce qu'il pouvoit attendre de ſon amitié. Perkin demanda d'être conduit en Irlande, pays toujours dévoué au nom d'Yorck, depuis que le Duc d'Yorck, père d'Edouard IV, en avoit eu le Gouvernement. Jacques tint ſa parole, & Perkin fut remis entre les mains des Irlandois. La paix entre les deux Monarques fut ſignée à Ayton, elle fut affermie peu de temps après par le mariage de Jacques IV avec Marguerite, fille ainée de Henri VII, alliance qui porta dans la ſuite, la Couronne d'Angleterre dans la Maiſon de Stuart, pour combler les malheurs de cette Maiſon.

Henri n'ignora pas que le Roi d'Ecoſſe avoit appuyé la cauſe de Warbeck, à la ſollicitation de Charles VIII. Pour s'en venger, il entra

dans la Ligue des Puiſſances d'Italie contre la France, mais il n'y mit que ſon nom. Ce Prince, qui ne faiſoit jamais la guerre pour lui-même, la faiſoit encore moins pour des alliés; il ne vouloit qu'inquiéter Charles VIII, & depuis le traité d'Etaples, il n'y eut aucune hoſtilité réelle entre la France & l'Angleterre. Perkin n'eut plus d'autre reſſource que le zèle des Irlandois & le mécontentement des Anglois. Si les Rois de France & d'Ecoſſe continuèrent de l'aider de quelques ſecours, ce ne fut que ſous main & ſans fruit; il n'en fit pas moins une deſcente en Angleterre. Un Tailleur, nommé Skelton; un Notaire, nommé Aſtley, & quelques Banqueroutiers formoient ſon Conſeil; trois mille Anglois ſe joignirent à lui; il voulut forcer Exeter, il fut repouſſé avec perte, & après avoir erré d'aſyle en aſyle, ſans pouvoir en trouver de

sûrs dans ce pays ennemi, il fut pris; on le mit à la tour de Londres, après l'avoir promené à cheval dans les rues pour lui faire eſſuyer les inſultes du peuple. Le Roi eut la curioſité de le voir d'une fenêtre, mais Warbeck ne put obtenir de paroître devant lui; on promit la vie à cet Aventurier, à condition qu'il s'avoueroit pour tel: il fit ſa déclaration, qui fut imprimée & publiée, mais qui étoit ſuperflue pour ceux qui ne le croyoient pas le Duc d'York, & qui parut inſuffiſante aux autres; Ferdinand & Iſabelle eux-mêmes montrèrent des doutes ſur cette déclaration, & ces doutes furent mortels à Warbeck, ainſi qu'au Comte de Warwick, dont l'exiſtence parut auſſi les inquiéter. Ils vouloient bien donner leur fille au Prince Arthur, mais ils vouloient que les droits de ce Prince à la Couronne fuſſent à l'abri de toute conteſtation, & ils

n'oſoient s'en flatter tant qu'il reſteroit un rejetton mâle (ou réel ou ſuppoſé) de la Maiſon d'Yorck. Henri ne chercha qu'un prétexte pour les ſatisfaire, peut-être même ne fit-il que ſuppoſer les prétendues inquiétudes de Ferdinand & d'Iſabelle, pour avoir une occaſion de ſe délivrer des ſiennes. Quoi qu'il en ſoit, on commença par donner à Warbeck plus de liberté, dans l'eſpérance qu'il en abuſeroit; on lui permit de voir le Comte de Warwick, dans l'eſpérance qu'ils conſpireroient enſemble. Cet infortuné Warwick, privé de l'air & de la lumière, étoit élevé dans une telle ignorance, qu'il ne ſavoit pas même le nom des animaux domeſtiques de l'uſage le plus commun. Perkin fut ſon Maître; il l'inſtruiſit du droit général que tout homme avoit à la liberté, & des droits particuliers qu'il avoit au Trône. Il fut aiſé à

Perkin d'entraîner Warwick; ſon ignorance aidoit à le ſéduire.

Sous pretexte de commiſération pour les deux priſonniers, on leur permettoit des converſations avec les domeſtiques du Lord Digby, Lieutenant de la tour, & cette permiſſion étoit un nouveau piége. Quelques-uns de ces domeſtiques parurent ſe laiſſer gagner; ils devoient tuer leur Maître, s'emparer des clefs & s'enfuir avec les deux priſonniers; ils furent arrêtés au moment de l'éxécution, & ſur leur dépoſition, Perkin fut pendu, Warwick fut décapité, deux domeſtiques du Lord Digby furent auſſi éxécutés comme complices.

Stovve. Baker, Speed. Biondi Holingſhed. Bacon. Th. Morus.

Pendant que cette trame s'ourdiſſoit, on avoit pris ſoin de la juſtifier. On avoit voulu montrer un danger imminent & faire ſentir la néceſſité d'éteindre juſqu'au nom de Warwick; on avoit produit ſous ce nom un nou-

vel Aventurier, nommé Wilford, fils d'un Cordonnier. Un Moine Auguſtin, nommé Patrick, avoit prêché publiquement pour lui; le Moine & ſon pupille furent pris; Wilford fut pendu, on fit grace au Moine, dont on pouvoit encore employer l'éloquence à de pareils uſages. Tel eſt du moins le récit des Hiſtoriens contraires à Henri VII, il faut avouer qu'il ſuppoſe bien des crimes. On aura rendu Perkin & Warwick coupables pour les punir; on aura ſacrifié deux domeſtiques innocens du Lord Digby, ou, ſi l'on veut qu'ils ſe ſoient réellement laiſſés ſéduire, on les aura du moins mis dans le cas, en leur ordonnant de feindre d'abord qu'ils étoient ſéduits; enfin on aura ſacrifié Wilford non moins inhumainement.

D'autres Auteurs plus favorables à Henri VII, en convenant qu'il peut avoir déſiré de perdre Warbeck &

Warwick pour diſſiper les inquiétudes de Ferdinand & d'Iſabelle, ou les ſiennes, ne voient d'ailleurs aucune liaiſon entre l'affaire de Wilford & celle de Warwick; ils regardent Wilford comme un impoſteur que Henri crut devoir envoyer au ſupplice, parce que ces tentatives, devenues trop fréquentes, avoient beſoin d'être réprimées par un exemple; il pardonna, diſent-ils, au Moine Patrick, parce qu'étant naturellement porté à la clémence, il ne ſe déterminoit pour la rigueur que dans le cas d'une néceſſité indiſpenſable. Il eſt affreux, diſent ces Auteurs, de tourner contre lui ſa bonté en preuve de perfidie. Quant aux deux domeſtiques envoyés au ſupplice, pourquoi voudroit-on les croire innocens, pendant que ce ſupplice même prouve qu'ils étoient coupables? pourquoi ſuppoſer qu'ils avoient été apoſtés pour attirer les deux priſonniers

dans le piége, au hazard d'y tomber eux-mêmes? où ſont les preuves de ces horreurs?

Warbeck, diſent les mêmes Auteurs, étoit très-coupable; la grace qu'on lui avoit accordée, étoit conditionnelle & relative à ſa déclaration, on avoit ſuppoſé qu'il n'exciteroit plus de troubles; il avoit déjà eſſayé d'en exciter dans une autre occaſion, il s'étoit ſauvé de ſa priſon, & prêt à être repris, il s'étoit réfugié dans le Monaſtère de Shyne. Le Prieur, homme reſpecté, lui avoit obtenu encore une fois ſa grace; le Roi s'étoit contenté d'exiger qu'il confirmât ſa déclaration. Après tant d'indulgence, il forme de nouveaux complots, il y entraîne le ſimple Warwick, il gagne des domeſtiques étrangers, qui doivent forcer ſa priſon en aſſaſſinant leur Maître; il méritoit le ſupplice.

Celui du Comte de Warwick n'eſt pas ſi aiſé à juſtifier. Un Ecrivain

juſte & ſage, mais qu'un eſprit conciliateur porte un peu trop à l'apologie, dit *qu'il eſt bien peu de Princes, qui, en pareille occaſion, ne ſacrifiaſſent leur Concurrent, le pouvant faire avec juſtice.* Mais quelle juſtice y a-t-il à faire périr ſon concurrent, parce qu'il a des droits, & qu'on le tient en ſa puiſſance ? Quelle juſtice y avoit-il à imputer au malheureux Warwick la crédulité à laquelle on l'avoit diſpoſé par l'ignorance ? Henri eſt inexcuſable. Qu'importe ce que d'autres Machiavelliſtes auroient fait en ſa place ? Si l'on vouloit juſtifier les crimes des Princes par l'exemple, il n'y a rien qui ne devînt légitime. Appellons crime ce qui eſt crime ; la politique ſe chargera trop de le commettre, ne nous chargeons jamais de l'excuſer.

Quelques Auteurs, même modernes, tels que MM. Carte & Smollett, perſiſtent dans le doute ſi Perkin étoit

étoit un impoſteur. Ce doute paroît réſolu aujourd'hui par l'opinion générale ; mais il n'étoit pas ſans quelques lueurs de vraiſemblance.

On pourroit demander d'abord pourquoi Simnel & Perkin avoient pris le nom du Duc d'Yorck, & pourquoi perſonne ne prenoit celui d'Edouard V, ſon frère ainé, lequel, pour avoir été quelque temps ſur le Trône, n'étoit pas plus connu que le Duc d'Yorck, ayant toujours été en la puiſſance de Richard III, qui avoit intérêt de le tenir caché. Il falloit qu'il y eût quelque tradition qui annonçât le Duc d'Yorck comme échappé ſeul à la cruauté de Richard, & qui avertît les impoſteurs de préférer ce nom à celui d'Edouard V.

Mais Perkin étoit-il ce Duc d'Yorck ? comment avoit-il échappé au fer des aſſaſſins, & qu'étoit-il devenu depuis ce moment juſqu'à celui où il reparut ? c'eſt ſur quoi le

temps nous a dérobé le détail des preuves ou des allégations de Perkin; nous ſavons ſeulement qu'elles firent illuſion alors à pluſieurs Souverains & à beaucoup d'Anglois. Il eſt vrai qu'il faut compter pour rien le ſuffrage de la Ducheſſe Douairière de Bourgogne en faveur de Perkin, puiſqu'elle avoit auparavant reconnu de même Simnel, ſoit pour ſon neveu le Duc d'Yorck, ſoit pour ſon autre neveu le Comte de Warwick. Cette Princeſſe ne ſongeoit qu'à venger le nom d'Yorck des mépris de Henri VII, elle n'écoutoit que la haine.

» Mais comment la Reine Douai-» rière, veuve d'Edouard IV, eût-elle » travaillé à faire monter ſur le Trône » le Comte de Richemont, ſi elle » n'eût pas été sûre de la mort du » Duc d'Yorck?

C'eſt que le ſort du Duc d'Yorck étoit incertain; c'eſt qu'il falloit op-

poſer à Richard III un Prince qui eût & de l'expérience & de la faveur; c'eſt que le peuple Anglois vouloit éteindre la querelle des deux Roſes, ce qui ne pouvoit ſe faire que par une alliance entre les deux Maiſons rivales; c'eſt qu'en procurant le Trône au Comte de Richemont, elle y plaçoit avec lui ſa fille Eliſabeth.

» Mais l'Empereur, le Roi de Fran-
» ce, le Roi d'Ecoſſe, l'Archiduc Phi-
» lippe, la Ducheſſe Douairière de
» Bourgogne, qui avoient d'abord
» ſecondé Perkin avec tant de zèle,
» l'abandonnèrent dans la ſuite, ſans
» doute parce que ſon impoſture fut
» reconnue!

Ce furent bien plus les intérêts politiques qui firent ſeconder d'abord & enſuite abandonner Perkin par tous ces Princes, que la perſuaſion qu'il fût ou ne fût pas le Duc d'Yorck.

» Mais ces Souverains l'auroient-ils

» laiſſé pendre, s'ils l'avoient cru le » Duc d'Yorck ?

Les Souverains ne laiſsèrent-ils pas, dans la ſuite, décapiter Charles I ?

» Ils lui auroient du moins accordé » un aſyle.

En accorda-t-on à Charles I ? Tous deux étoient entre les mains de leurs ennemis, aucune Puiſſance ne pouvoit les en tirer. Le Comte de Warwick n'étoit pas un impoſteur, toute l'Europe le ſavoit bien, & toute l'Europe le laiſſa périr avec Perkin.

» Mais la déclaration de Perkin ?

Elle pouvoit avoir été extorquée.

» Mais il la confirma au pied de la » potence !

Il pouvoit eſpérer encore.

» *Mais*, dit un Auteur, *un tel* » *aveu eſt-il dans le caractère d'un* » *Prince ?*

Il peut être dans le caractère d'un Prince foible de vouloir ſauver ſa vie par toute ſorte de moyens.

» *La néceſſité méme force-t-elle* » *de grandes ames à de telles baſ-* » *ſeſſes ?*

Qui vous a dit que Perkin ou le Duc d'Yorck fût une grande ame ?

» Mais Tyrrel s'étoit déclaré le » meurtrier du Duc d'Yorck, comme » du Roi ſon frère!

Tyrrel, lorſqu'il fit cet aveu, étoit entre les mains de Henri VII, qui avoit intérêt que cet aveu fût fait. D'ailleurs Henri VII ne publia point cet aveu, il ne donna point de preuves de la mort du Duc d'Yorck. L'Archiduc Philippe en ayant demandé à l'Ambaſſadeur de Henri, reçut une réponſe qui étoit évidemment une défaite. Ce ſilence équivoque, la conduite myſtérieuſe de Henri, l'argent que, malgré ſon avarice, il dépenſa en eſpions dans cette affaire, pour acquérir la preuve de l'impoſture de Perkin, le tout ſans aucun fruit, du moins apparent;

toutes ces circonſtances ſembloient favorables à Warbeck.

C'eſt ainſi qu'où les preuves manquent, les raiſonnemens ſont inſuffiſans. Il eſt des points ſur leſquels il faut renoncer à connoître la vérité, & ſe contenter de l'opinion. Or, encore un coup, l'opinion la plus généralement établie eſt que Warbeck étoit un impoſteur.

Obſervons ſeulement, à l'avantage éternel de la clémence, qu'il n'eſt point reſté de doutes ſur Simnel, parce qu'on lui avoit laiſſé la vie, & qu'il en eſt reſté ſur Perkin Warbeck, comme autrefois ſur le Comte de Flandre Baudouin, parce qu'on les avoit fait périr.

Ce fut vers ce même temps & à propos de l'aventure de Warbeck, qu'Edouard Poynings, envoyé en Irlande pour réprimer & punir cette inquiétude qui portoit les Irlandois à embraſſer la défenſe des Simnel,

des Perkin, de tous les Aventuriers, convoqua un Parlement à Dublin, où il fit paſſer le fameux Statut qu'on appelle encore *l'acte de Poynings*, & qui fait époque dans l'Hiſtoire de l'Angleterre, comme monument de ſa domination en Irlande. Cet acte porte que tous les Statuts du Parlement d'Angleterre feront loi en Irlande, & que le Parlement d'Irlande ne pourra s'aſſembler qu'avec la permiſſion du Roi d'Angleterre, & après qu'on aura rendu compte au Roi des motifs de la convocation du Parlement.

Quelle qu'ait été la conduite de Henri VII dans l'affaire de Perkin & de Warwick, il avoit mérité qu'on le ſoupçonnât de toutes les perfidies dont nous avons parlé. M. Hume, qui lui eſt favorable ſur l'article de Perkin, avoue que ſi ces ſoupçons n'étoient fondés ſur aucune preuve, ils l'étoient ſur l'opinion qu'on avoit

priſe univerſellement de ſon caractère ; en effet , cet horrible uſage d'apoſter des traîtres pour attirer dans le piége ceux qu'il vouloit perdre, ne lui étoit que trop familier ; il mettoit en œuvre avec beaucoup d'artifice les délateurs & les eſpions, la plus lâche eſpèce d'aſſaſſins, que le nom ſeul d'un bon Roi met en fuite, & qu'un tyran dédaigne, s'il n'eſt lui-même vil & lâche. Richard I, tyran ſublime , Richard III, tyran féroce, ne les accueilloient point ; il eſt honteux pour le Salomon Anglois de les avoir employés. Pour éloigner d'eux la défiance, il les marquoit du ſceau de ſa haine. De concert avec eux, il les proſcrivoit, les empriſonnoit, les faiſoit excommunier publiquement, & les récompenſoit ſous-main ; il gagnoit les Confeſſeurs, & les plus ſecrettes penſées lui étoient révélées. Il vendoit aux uns leur pardon , il confiſquoit les biens des

autres ; il voulut perdre le Lord Stanley, frère de celui auquel il devoit la Couronne ; les richeſſes de Stanley étoient ſon vrai crime, celui qu'on lui imputa n'étoit pas plus puniſſable, c'étoit ſon zèle pour le nom d'Yorck, c'étoit d'avoir dit que rien ne lui feroit porter les armes contre Warbeck, s'il le croyoit véritablement le Duc d'Yorck. Les moyens qu'on employa pour convaincre Stanley d'un tort ſi léger, furent infames. Clifford, eſpion ordinaire de Henri, ſe jettant aux pieds de ce Prince en plein Conſeil, s'accuſa d'avoir eu des intelligences avec Warbeck & ſes amis, parmi leſquels il nomma Stanley ; le Conſeil frémit, le Roi fit éclater une feinte colère contre Clifford, & le menaça de le faire pendre, ſi l'accuſation ſe trouvoit fauſſe. Clifford, avec l'ingénuité de Sinon, confirma ce qu'il avoit avancé. Stanley, arrêté ſur cette dé-

poſition, avoua le propos que nous venons de rapporter; ſur cet aveu, il eut la tête tranchée, & tous ſes biens furent confiſqués, au grand ſcandale & au grand effroi de l'Angleterre. Pour peu que la vie de Henri VII fût plus remplie de pareils traits, il faudroit marquer ſa place entre Jean-ſans-terre & Richard III.

Quand on vit à quel uſage Henri employoit ſes eſpions, chacun craignit d'en trouver un dans ſon ami; chacun renferma ſes ſecrets au fond de ſon ame, un ſilence de terreur & de mort annonça un Roi tyran & un peuple eſclave; mais qu'y gagna la tyrannie? La liberté s'ouvrit une nouvelle route; « il arriva de cette
M. Smollett. » défiance univerſelle, dit un Hiſtorien moderne, » que ce qu'on n'oſoit » dire à ſes amis les plus intimes, » fut confié au papier dans des libel- » les & des ſatyres très-vives contre » les Juges, le Conſeil, & le Roi lui-

» même. Il fut tellement irrité de » ces plaiſanteries, qu'il fit exécuter, » comme traîtres, cinq hommes du » peuple, qui avoient été pris en diſ- » tribuant ces papiers.

L'avarice, ſeul principe de ces violences de Henri, les ramenoit de temps en temps ſous des formes différentes. Tantôt, pour l'aſſouvir, Henri renverſoit toutes les Loix; tantôt, par un art bien connu des tyrans, il pouſſoit juſqu'à l'abus l'exécution des Loix mêmes, & remettoit en vigueur, ſans proclamation nouvelle, des Loix tombées en déſuétude. Le Comte d'Oxford, qui avoit beaucoup contribué à le placer ſur le Trône, le recevoit un jour dans une de ſes maiſons avec une magnificence convenable; le Roi, qui remarquoit tout, apperçut un plus grand nombre de gens de livrée qu'une vieille Loi ſomptuaire, alors oubliée, ne permettoit d'en avoir:

» Tous ces domeſtiques ſont-ils à » vous ? dit Henri VII au Comte. » Sire, répondit le Comte, ils ne me » ſervent que dans des occaſions » telles que celle-ci. » Milord, repliqua Henri, » je ſuis très-reconnoiſſant de la magnifique réception que vous me faites ; mais que » penſeriez-vous de moi, ſi je laiſſois » violer les Loix en ma préſence ? » Mon Procureur-Général vous parlera. » Le Procureur-Général parla, & pour le faire taire, il fallut, par compoſition, payer quinze mille marcs. Comment un peuple libre & qui faiſoit lui-même ſes Loix, avoit-il permis que les amendes & les confiſcations fuſſent au profit du Prince? N'étoit-ce pas lui donner un intérêt d'être injuſte & violent, & lui fournir les moyens d'égorger les ſujets avec le fer des Loix, quand il ne pourroit les opprimer au mépris des Loix ? Comment même, ce peuple,

auteur de ſes Loix & maître de les changer, avoit-il admis & conſervé la confiſcation ?

Au reſte, nous avons rapporté le fait du Comte d'Oxford, comme le rapporte la foule des Hiſtoriens ; mais nous ne devons pas diſſimuler que M. Hume le préſente ſous un jour bien différent ; on a eu tort, ſelon lui, de citer ce fait comme un trait de rapacité ; on auroit dû plutôt y voir une attention louable à extirper un abus ancien, mais dangereux. Ces domeſtiques ou cliens étrangers étoient, pour les Seigneurs auxquels ils s'attachoient, des miniſtres de débauches & de violences, des complices dans les révoltes, des agens dans les intrigues & les cabales, des témoins prêts à dépoſer en leur faveur dans les Tribunaux ; ils ſervoient leurs patrons au préjudice des Loix, d'autant plus impunément, qu'ils n'étoient pas connus pour leur

appartenir. On avoit fait contre cet abus une multitude de Réglemens, toujours inefficaces; Henri VII crut néceſſaire de faire un exemple. Sa conduite, conſidérée ſous ce point de vue, change de face; mais l'honnêteté ne demandoit-elle pas que le Roi prît une autre occaſion (1), & cette amende, qui tourne au profit du Roi, ne fait-elle pas toujours de la peine?

Henri voloit beaucoup, mais il ne laiſſoit point voler; il pouvoit dire, comme le Duc de Milan Jean Galeas Viſconti, *je veux qu'il n'y ait que moi de voleur dans mes Etats.* Il tenoit un regiſtre fidèle de ſes extorſions, il en régloit lui-même chaque article, ſes

(1) *Quoi! mon fils! au milieu d'une fête qu'il vous donne!* dit la Reine Anne d'Autriche à Louis XIV, qui vouloit faire arrêter à Vaux le Surintendant Fouquet, & qui ne le fit arrêter que quelque temps après à Nantes.

Miniſtres ne faiſoient qu'en compter avec lui ; on attribuoit d'abord ces rapines au Cardinal Morton, Archevêque de Cantorbéri, Morton mourut, & les rapines continuèrent, le regiſtre fut tenu par Empſon & Dudley, qui ſe chargèrent de le remplir. Bacon dit avoir vu un de ces livres de compte, tenu par Empſon ; chaque page étoit paraphée de la main du Roi. Entre autres articles, on y trouvoit celui-ci :

» *Item*, reçu d'un tel, cinq marcs » pour un pardon, ſous condition » que, s'il n'eſt pas enthériné, l'argent » ſera rendu, ou la partie autrement » ſatisfaite.

C'étoit Empſon qui avoit ainſi rédigé cet article ; le Roi, qui n'aimoit pas à rendre, avoit apoſtillé l'article de ſa main, en ces mots : *autrement ſatisfaite.*

Empſon & Dudley étoient des Praticiens éxercés dans toutes les ſub-

tilités de la chicane ; ils épuiſoient leur art funeſte pour enrichir leur Maître par l'abus cruel des *mitigations*; ils accuſoient indifféremment un innocent ou un coupable, pourvu qu'il fût riche ou dans l'aiſance, & quand ils l'avoient mis en danger par les détours d'une procédure infernale, ils lui faiſoient acheter de la meilleure partie de ſon bien, cette *mitigation*, qui n'étoit proprement ni abſolution, ni rémiſſion ; ils étoient preſque toujours juges & parties dans ces déciſions iniques; la haine étoit au comble, elle étoit encore redoublée par la crainte. On voyoit Henri, auſſi heureux qu'injuſte, réuſſir dans tous ſes projets: un Hiſtorien moderne ne craint point de dire qu'aucun Roi d'Angleterre ne fut plus haï de ſes ſujets.

Le reſpect que le bonheur inſpire, peut être détruit par le moindre revers; Henri VII n'en eut point, mais

ſon regne n'étant point fondé ſur l'amour, ne fut jamais paiſible; on regretta les Yorcks, les reſtes de ce ſang devinrent plus chers. Malgré la mort du Comte de Warwick & celle du Comte de Lincoln, il y avoit encore des mâles iſſus de cette race, au moins par femmes; la Maiſon de la Poole-Suffolck comptoit encore pluſieurs mâles; le Comte de Suffolck étoit l'ainé, il tua un homme dans une querelle; Henri lui donna ou lui vendit ſa grace, mais il l'obligea de la demander publiquement, action louable, ſi c'eût été un hommage rendu à l'humanité, plutôt qu'une inſulte faite à un ennemi; mais toute la conduite de Henri prouve que, s'il eut raiſon dans le fait, il eut tort dans le motif, qui n'étoit que d'humilier & d'avilir un deſcendant d'Yorck. Suffolck ſentit vivement cet outrage & beaucoup d'autres, il ſe retira dans les Pays-bas, auprès de ſa tante la

Ducheſſe Douairière de Bourgogne; protectrice aſſurée de tous les ennemis de Henri VII. Ce Prince craignit de voir renaître tous les embarras que lui avoit cauſés Warbeck; il eut recours à ſes artifices ordinaires, il fit dénoncer comme ennemis de l'Etat & excommuniés publics le Comte de Suffolck & un Robert Curſon, qui avoit quitté le Gouvernement d'une Place pour aller dans les Pays-bas jouer le rôle de mécontent auprès de la Ducheſſe & du Comte de Suffolck. Ce Curſon étoit un eſpion de Henri VII, qui, après avoir ſurpris le ſecret de la conſpiration & découvert les complices, alla tout révéler à ſon Maître, auprès duquel il parut reprendre avec éclat la faveur qu'il n'avoit point perdue. Le peuple jugea qu'il avoit moins ſervi le Roi que trahi la Nation, il ne le vit jamais qu'avec horreur, & le flétrit de cet odieux nom de traître. On arrêta,

ſur les dépoſitions de Curſon, une foule de gens du plus haut rang, du nombre deſquels étoit Guillaume de la Poole, frère du Comte de Suffolck, & même Guillaume de Courtenay, Comte de Devonshire, qui étoit beau-frère du Roi, ayant épouſé la Princeſſe Catherine, fille d'Edouard IV & ſœur de la Reine. Ce fut alors que Tyrrel ſubit ſon ſupplice, qui du moins expia le meurtre d'Edouard V & peut-être celui du Duc d'Yorck; les autres complices reſtèrent en priſon juſqu'à la mort de Henri VII.

Le Comte de Suffolck perdit un appui dans la Ducheſſe Douairière de Bourgogne qui mourut vers ce temps, il en retrouva un dans l'Archiduc Philippe; mais tout réuſſiſſoit à Henri VII, il falloit que tous ſes concurrens tombaſſent entre ſes mains. Iſabelle de Caſtille, belle-mère de Philippe, étoit morte. Philippe & Jeanne d'Arragon ſa femme s'étant embar-

qués pour aller des Pays-bas en Eſpagne prendre poſſeſſion des Etats d'Iſabelle, furent jettés par une tempête ſur les côtes d'Angleterre; Henri ſe piqua de les traiter en Princes, & de traiter avec eux comme avec des priſonniers; il les força de renoncer à un acte qui accordoit aux Flamans la pêche ſur les côtes de l'Angleterre: il abuſa bien plus encore de ſes avantages ſur l'article du Comte de Suffolck. » Vous vous êtes ſauvé » ſur mes terres, dit-il un jour à Philippe, » ſouffrirez-vous que je périſſe » ſur les vôtres? » Philippe lui ayant demandé avec étonnement l'explication de ce diſcours; » *je veux parler*, repliqua Henri, *de ce fou de Suffolck, qui commence à méler les cartes, lorque les autres ſont ennuyés du jeu.* Cet homme ne ſeroit rien ſans votre protection, prétendez-vous la lui conſerver? » Je croyois, dit Philippe, » que votre bonheur

Bacon, p. 633.

» vous avoit élevé au-deſſus de ces » craintes; mais puiſque le ſéjour de » cet infortuné dans mes Etats, vous » déplait, il en ſortira. » Henri déclara qu'il falloit qu'il n'en ſortît que pour revenir en Angleterre. » Vous » le livrer ! s'écria Philippe, l'hon- » neur le permet-il ? Ne craignez rien, répondit Henri VII en tyran conſommé, » je prens ſur moi toute la » honte. Je dois vous entendre, dit Philippe, » je ſuis entre vos mains, » votre bonheur a tout fait, je récla- » me cependant encore la loi de » l'honneur, qui doit commander en » Maître aux Souverains les plus heu- » reux ; Suffolck vous ſera remis, » mais j'éxige votre parole d'honneur » que ſa vie ſera en ſûreté. » Henri la donna. D'après cette converſation, ils écrivirent l'un & l'autre à Suffolck qu'il pouvoit revenir, que ſa paix étoit faite avec Henri VII par la médiation de Philippe; Suffolck revint,

& fut mis auſſi-tôt à la tour de Londres, où il paſſa le reſte de ſes jours, Henri VII n'ayant reſpecté que la parole qu'il avoit donnée de ne point attenter à la vie de cet infortuné.

C'eſt ainſi que, malgré la confuſion des deux Roſes & la réunion des deux Maiſons, cette funeſte querelle étoit toujours prête à renaître, lorſqu'une adminiſtration injuſte ramenoit le mécontentement. La France avoit l'œil ſur tous ces mouvemens, & ſouvent elle les dirigeoit par des reſſorts cachés, elle accorda une protection conſtante, mais aſſez ſtérile, à la Maiſon de Suffolck.

Pendant que Henri VII tenoit Philippe en ſa puiſſance, il fit avec lui un traité qui pouvoit devenir très-préjudiciable à la France. Philippe, en partant pour l'Eſpagne, avoit donné le Gouvernement des Pays-bas à ſa ſœur Marguerite d'Autriche; c'étoit cette même Marguerite que

Charles VIII avoit dû épouſer & qu'il avoit renvoyée à l'Empereur Maximilien ſon père, en lui enlevant Anne de Bretagne ; le reſſentiment qu'elle avoit conſervé de cette injure, la diſpoſoit à s'unir avec les ennemis de la France ; Henri VII, alors veuf d'Eliſabeth d'Yorck, la demanda en mariage, & l'obtint. C'étoit pour lui un moyen de diſpoſer des Pays-bas & de les tourner contre la France en cas de rupture ; mais il étoit dans la deſtinée de Marguerite d'être veuve ſans avoir de mari. Elle l'étoit alors de Charles VIII qu'elle n'avoit point épouſé ; elle l'étoit du Prince Jean, Infant d'Eſpagne, fils unique de Ferdinand & d'Iſabelle, qu'elle alloit épouſer, lorſqu'au milieu d'une tempête qui fit craindre pour ſa vie, elle fit, dit-on, cette épitaphe badine que tout le monde ſait (1).

(1) Cy gît Margot, la gentil' Damoiſelle,
Qu'a deux maris, & encore eſt Pucelle.

A peine étoit-elle arrivée en Eſpagne & avoit-elle épouſé l'Infant, que celui-ci mourut. Elle épouſa, il eſt vrai, Philibert Duc de Savoye, avec lequel elle vécut trois ans, mais dont elle n'eut point d'enfans & qui n'étoit pas en état d'en avoir.

Au moment où elle alloit épouſer Henri VII, ce Roi mourut d'une goutte remontée dans la poitrine. Il eut en mourant, ce repentir tardif & infructueux, qui trouble les derniers momens des mauvais Princes & qui venge leurs peuples ſans rien réparer; il fit des aumônes & quelques fondations pieuſes, il ordonna qu'on rendît le fruit de ſes extorſions; on peut croire que cet article de ſon teſtament ne fut point éxécuté; Henri VIII ſon fils s'empara de ſon tréſor, qui montoit à dix-huit cens mille livres ſterling, ſomme effrayante pour le temps; des fêtes, des plaiſirs, des libéralités exceſſives l'eurent bientôt épuiſée!

On

On s'étonna que le Grand-Tréſorier Surrey, ſi économe ſous l'avare Henri VII fût devenu ſi prodigue ſous le faſtueux Henri VIII, Surrey étoit Courtiſan.

On ne peut nier que Henri VII ne fût un Prince habile ; mais peut-il échapper au reproche de l'avoir trop été ? Plein d'eſtime pour la politique Machiavelliſte de Ferdinand le Catholique, il ſe piqua trop de l'imiter ; ſes vues furent encore moins élevées, un ſentiment ſordide les rétrécit & les dégrada; ſa politique ſe réduiſit preſque à l'avarice ; il enrichit ſes ſujets par le commerce, pour les dépouiller enſuite ; il ne voyoit dans l'intérêt National que l'intérêt du fiſc. Il prit part à ces mouvemens, à ces découvertes, à cette fermentation du génie Européen qui s'élançoit vers des terres nouvelles. Le Vénitien Cabot fit pour lui ce que le Génois Colomb

& le Florentin Américc Veſpuce avoient fait pour Ferdinand & Iſabelle, ce que Gama plus heureux avoit fait pour ſa patrie ; Sébaſtien Cabot, dès 1496, avoit apperçu la Floride, dont l'Eſpagnol Jean Ponce de Léon ne prit poſſeſſion qu'en 1512; le même Cabot découvrit dans la ſuite l'Amérique ſeptentrionale. Elliot & Ashurt, Marchands de Briſtol, continuèrent l'ouvrage de Cabot ; les Portugais Gonzalès & Fernandès travaillèrent auſſi pour Henri VII. Chriſtophe Colomb l'avoit préféré à Ferdinand & Iſabelle; mais Barthélemi Colomb ſon frère, qu'il avoit envoyé à Londres pour faire ſes propoſitions, ayant été pris par des Pirates, ne put être préſenté à Henri VII qu'après l'engagement pris par Chriſtophe avec le Roi Catholique; il étoit naturel que ces hardis Navigateurs s'adreſſaſſent par préférence à la Nation qui avoit la Marine la plus floriſſante ; la répu-

tation perſonnelle de Henri VII pouvoit auſſi les attirer ; il la devoit, comme nous l'avons dit, à ſon ſyſtême de paix, qui le rendoit l'arbitre de tous ſes voiſins, & qui le mettoit toujours en état de faire pencher la balance du côté qu'il vouloit. Si, pour engager les Princes à ne point troubler la terre, il faut leur préſenter un intérêt plus ſenſible que celui du bien public, voilà l'avantage de la paix, celui de faire la loi à ceux qui font la guerre. Au lieu de leur répéter cette maxime de tyrans, funeſte aux tyrans mêmes : *Diviſés pour commander*, il faut leur dire : *Soyez conciliateurs, & vous êtes les Rois du Monde.* Henri VII fut avide, injuſte, fourbe, odieux à ſes ſujets, ſurtout aux Grands & aux Riches, mais il fut fidèle à la paix, & il eſt illuſtre, parce que cette qualité ſeule le rendit utile à ſon pays & reſpectable aux étrangers.

Il eſt illuſtre, mais il ne fut point heureux, il ne méritoit pas aſſez de l'être ; l'avarice & la crainte partagèrent ſon ame, il amaſſa ſans jouir, il porta vingt-quatre ans la Couronne, ſans en être jamais poſſeſſeur paiſible, il n'en ſentit que le poids, & fut toujours troublé par la peur qu'elle ne lui échappât; ce triſte ſentiment le rendit quelquefois cruel, quoique la cruauté répugnât à ſon caractère ; il réuſſit à tout, excepté à vivre content, il vit tous ſes ennemis à ſes pieds, mais ſon ennemi le plus redoutable étoit dans ſon cœur.

» Il n'avoit, dit le P. d'Orléans, ni » favoris, ni maîtreſſes; il aimoit en » Roi tout ce qu'il aimoit. » Cependant il aimoit trop l'argent, & ce n'étoit pas en Roi qu'il l'aimoit.

Rév. d'Ang. Henri VII.

Charles VIII n'eut avec Henri VII qu'un ſeul trait de conformité, même aſſez éloigné; Henri fut l'élève du malheur, Charles fut l'élève de la nature ;

la politique inquiéte d'Edouard IV & de Richard III avoit tenu le Comte de Richemont expatrié pendant ſes plus belles années; la politique jalouſe de Louis XI avoit écarté de la Cour l'enfance du Dauphin Charles; Louis le faiſoit nourrir loin de ſes yeux au milieu des forêts; Louis ſe ſouvenoit de tout le mal qu'il avoit fait lui-même à ſon père, il en craignoit autant de la part de ſon fils; mais ce fils, qui n'avoit pas ſes talens, avoit encore moins ſes vices; Charles n'avoit pas non plus les rares talens ni les énormes défauts de Henri VII; il ne fut ni impoſant, ni utile, il fut même funeſte à ſon peuple par cette guerre de Naples où il alla s'engager, où il embarqua ſes ſucceſſeurs, & qui hâta le développement & la communication d'une maladie horrible & honteuſe; mais perſonnellement il fut doux, il fut bon, ſes ſujets l'aimoient, ſes domeſtiques l'idolâtroient; deux

de ſes Officiers, l'un Archer de ſa garde, l'autre Sommelier, moururent de douleur de l'avoir perdu; il laiſſa des regrets à tout le monde, même à la femme qu'il avoit épouſée malgré lui & malgré elle, & qui alloit épouſer ſon amant. Charles VIII n'eſt pas un Roi qu'on doive citer, mais c'eſt un homme dont on doit garder le ſouvenir.

Henri VII mourut à cinquante-trois ans, en poſſeſſion de toute ſa gloire; Charles VIII mourut à vingt-ſept ans, n'ayant pu encore acquérir toute la ſienne.

La vue des Palais qui commençoient à décorer l'Italie, & la comparaiſon que Charles VIII en avoit faite avec ce que l'on connoiſſoit alors de plus magnifique en France, lui avoient inſpiré le goût des bâtimens. Il faiſoit bâtir à Amboiſe, lieu de ſa naiſſance. Il comptoit enrichir ce château des meubles précieux, des ſtatues

& des tableaux qu'il avoit rapportés d'Italie, il avoit même amené avec lui de cette heureuſe contrée, des Architectes & des Peintres. Un jour il voulut voir une partie de paume qui ſe faiſoit dans les foſſés du château, la porte étoit trop baſſe, le Roi en entrant, ſe donna un coup à la tête. Comme il ne ſe plaignit d'aucune douleur, on ne prit point de précautions pour prévenir les ſuites de ce coup. Après être reſté quelque temps dans cette galerie, il s'en retournoit avec la Reine, lorſqu'il tomba à la renverſe ſans connoiſſance & ſans mouvement ; *toute perſonne entroit en la dite galerie qui vouloit*, dit un ancien Hiſtorien, *& le trouvoit-on couché ſur une pauvre paillaſſe, dont jamais il ne partit juſqu'à ce qu'il eût rendu l'ame, & y fut neuf heures. Trois fois la parole lui revint, & à toutes les fois il diſoit : Mon Dieu, la glorieuſe Vierge Marie, Monſei-*

gneur S. Claude, Monſeigneur S. Blaiſe me ſoient en aide. Ainſi départit de ce monde, dans la vingt-huitiéme année de ſon âge, ſi puiſſant & ſi grand Roi & en ſi miſérable lieu, qui tant avoit de belles maiſons & en faiſoit une ſi belle, & ſi ne ſut à ce beſoin finer d'une pauvre chambre.

Charles VIII par ſon mariage avec Anne de Bretagne, réuniſſoit à ſa Couronne cette importante Province ; Henri VII par ſon mariage avec Eliſabeth d'Yorck, confirmoit ſes droits au Trône, ou peut-être en acquéroit de néceſſaires.

Charles VIII ne laiſſa point d'enfans ; Henri VII laiſſa un fils, Henri VIII, qui lui ſuccéda, & deux filles : Marguerite, Reine d'Ecoſſe, & Marie, dont on verra le ſort dans la ſuite.

Charles VIII, qui avoit été obligé de faire juſtice des Miniſtres de

ſon père, n'eut point de Miniſtre odieux ; il eſt rare qu'un bon Roi en ait de tels.

A la mort de Henri VII, on fut obligé de ſacrifier Empſon & Dudley à la haine publique. On remarque qu'ils s'étoient tellement retranchés dans la lettre de la Loi, tandis qu'ils en violoient évidemment l'eſprit, qu'on ne put les condamner pour le mal qu'ils avoient fait, & qu'on fut obligé de leur ſuppoſer un projet, chimérique & impoſſible, de révolte contre le nouveau Roi. S'il eſt en effet des moyens de mettre ſous la protection des Loix le brigandage & la tyrannie, ſoit des Princes, ſoit des Miniſtres, c'eſt un abus bon à prévenir ou à réformer dans toute légiſlation ; mais un abus beaucoup plus grand eſt de condamner, même un coupable, pour un crime qu'il n'a pas commis. C'eſt le comble de l'horreur, quand la Juſtice calomnie pour punir.

Le regne de Henri VII eſt célèbre en Angleterre pour la Légiſlation. Ce fut alors qu'on fit la Loi qui ordonne que tout meurtrier ſoit pourſuivi, à la requête du Roi, dans l'an & jour. On ne commençoit autrefois les pourſuites qu'après ce terme, ce qui entraînoit l'impunité, parce que les parens & amis du mort compoſoient avec le criminel. C'étoit un reſte de l'uſage que les Saxons avoient autrefois apporté de la Germanie, & qui fut long-temps commun à toutes les Nations d'origine Germanique.

On prit des meſures pour faire rendre la Juſtice aux pauvres ſans frais; on fit une Loi contre le rapt; on borna le droit d'aſyle dont le Clergé jouiſſoit & abuſoit; il fut défendu aux Shérifs de condamner à l'amende ſans aſſignation préalable, donnée à l'accuſé. On caſſa les anciennes ſubſtitutions, & il fut permis à la Nobleſſe d'aliéner ſes terres,

ce qui diminua les fortunes des Barons & augmenta les poſſeſſions des Communes, deux objets que la politique de Henri VII s'étoit vraiſemblablement propoſés. On fit auſſi divers Réglemens pour le Commerce, mais qui ſe ſentent de l'eſprit prohibitif, ſi décrié de nos jours.

La Légiſlation de Charles VIII n'a rien de remarquable. Dans l'ordre Judiciaire, l'établiſſement du Grand-Conſeil; dans l'état Militaire, l'inſtitution de la Compagnie des Cent-Suiſſes & l'introduction des Lanſquenets ou Infanterie Allemande, concurremment avec les Suiſſes dans nos armées, ſont à peu près tout ce que ce regne offre de nouveautés dans l'adminiſtration intérieure.

CHAPITRE XV.

Louis XII en France ; Henri VIII en Angleterre.

Depuis l'an 1509 juſqu'en 1515.

SI Henri VII avoit eu les vertus de Louis XII, ou ſi Louis XII avoit eu le ſyſtême de paix de Henri VII, l'idée d'un bon Roi auroit été parfaitement remplie. Mais Louis XII, né pour faire le bonheur du Monde, oppoſa d'abord des préjugés à ſes propres penchans. Trop convaincu, trop plein de ſes droits au Milanès & au Royaume de Naples, trop obſtinément occupé de ces deux objets, trop tard détrompé de la gloire des armes, il eut beſoin d'être rappellé à la paix par le ſpectacle des maux de ſon peuple.

Quoique Louis XII ait plus regné

du temps de Henri VII que du temps de Henri VIII, nous ne l'avons point oppoſé à Henri VII, parce qu'il n'eut avec lui ni guerre, ni débat politique. L'Italie entraînoit Louis XII, l'Angleterre occupoit aſſez Henri VII.

De toutes les guerres que fit Louis XII, il n'y a que celle de la Ligue de Cambray qui appartienne à notre ſujet, par la part qu'y prit l'Angleterre ſous Henri VIII. Cette Ligue de Cambray étoit un monſtre en politique. Le Pape, l'Empereur, le Roi de France, toutes les grandes Puiſſances, mais auſſi les Puiſſances le plus eſſentiellement ennemies & rivales, s'étoient unies, malgré l'oppoſition éternelle des intérêts, malgré l'incompatibilité même des caractères & les haines perſonnelles, pour perdre la République de Veniſe, parce que cette République s'étoit aggrandie de quelques Places aux

L'Abbé du Bos, Ligue de Cambray.

dépens de tous ſes voiſins, en profitant habilement de leurs diviſions. Les Vénitiens étoient les alliés néceſſaires de la France en Italie, parce qu'ils étoient les ſeuls qui n'euſſent pas d'intérêts contraires aux ſiens, & qu'à l'ombre de cette protection étrangère, ils pouvoient eſpérer quelque accroiſſement de puiſſance ; mais Louis XII étoit alors poſſeſſeur du Milanès, & les Vénitiens lui retenoient quelques Places de ce Duché, comme ils en avoient pris à l'Empereur, qui ſe diſoit Maître de toute l'Italie ; au Pape Jules II, qui auroit voulu l'être, à Ferdinand le Catholique, qui avoit conquis le Royaume de Naples ; à tous les autres Souverains d'Italie. Chaque Puiſſance, en entrant dans cette Ligue de Cambray, ſe propoſoit de reprendre ſon bien & de ſe détacher auſſi-tôt de la Ligue. Louis XII ſeul y portoit des intentions plus droites, & peut-être

moins ſaines, il vouloit corriger & humilier les Vénitiens, il ſuivoit ſon reſſentiment & ſa colère; les autres n'avoient été dépouillés que par des ennemis, lui ſeul l'avoit été par de faux amis, il vouloit s'en venger. Cette guerre fut ſemblable en beaucoup de choſes à celle que Louis XIV fit à la Hollande en 1672. Le reſſentiment plus que l'intérêt politique les fit naître l'une & l'autre; elles furent toutes deux préparées avec le même ſecret, des Puiſſances plus eſſentiellement ennemies de la France que de chacune de ces Républiques, s'unirent contre elles à la France. Louis XIV conquit la Hollande en une campagne, comme Louis XII dépouilla & réduiſit Veniſe par la bataille d'Aignadel; enfin la Hollande ſouleva toute l'Europe contre Louis XIV, & finit par être la ſeule Puiſſance ennemie de ce Prince, qui ne perdit rien à la paix de Nimégue. Veniſe avoit

ſu de même détacher de la Ligue de Cambray toutes les Puiſſances de l'Europe pour les réunir contre la France, & Louis XII fut forcé enfin de revenir à l'alliance des Vénitiens, qui, après tout, lui avoient été auſſi fidèles que des alliés pouvoient l'être dans la politique commune, mais qui avoient été plus fidèles encore à leur intérêt & au ſyſtême de la balance de l'Italie.

Ce ſyſtême de la balance étoit alors le grand objet de la politique extérieure. Arrêtons-nous à conſidérer ce pas important que faiſoit l'Europe vers le ſyſtême de paix que nous oſons propoſer aux hommes.

Le ſyſtême politique de l'Europe en général eſt le réſultat des relations, qui, uniſſant les différentes Cours ou les différens Etats, ne forment de l'Europe entière qu'une vaſte famille, dont l'intérêt général eſt le même, quoiqu'il ſe ſubdiviſe en une multi-

tude d'intérêts qui paroiſſent contraires, parce qu'on les entend mal. De cette unité de l'intérêt général, réſulte l'unité du but qu'on ſe propoſe. Ce but, trop rarement atteint, eſt de maintenir la tranquillité publique, d'arracher le foible à l'oppreſſion, d'oppoſer des barrières à l'ambition du fort; en un mot, d'empêcher les conquêtes, & s'il ſe pouvoit, les guerres. Mais par un effet naturel de la foibleſſe des vues humaines & de la force des paſſions, il arrive ſouvent que les moyens mêmes qu'on employe pour prévenir les guerres, ſont préciſément ceux qui les produiſent. De tous ces moyens, qui ſont peut-être ſuſceptibles de beaucoup plus de variété qu'on ne penſe, celui qui paroît avoir été le plus ſouvent & le plus univerſellement employé juſqu'à nos jours, eſt le fameux ſyſtême de la balance ou de l'équilibre. On n'en apperçoit preſque aucune trace parmi

nous avant Louis XI. Dans les premiers temps, chaque Etat marche iſolé, uniquement occupé de ſes intérêts propres, affermiſſant & perfectionnant avec lenteur & difficulté ſa Conſtitution intérieure, n'ayant ordinairement à combattre que lui-même, ou que des ennemis directs, dont la querelle n'eſt épouſée par aucune Puiſſance indifférente. Quand la politique commence à ſe former, on s'allie d'abord, & en temps de guerre ſeulement, avec ceux de ſes voiſins qui ont actuellement les mêmes ennemis, par conſéquent le même intérêt manifeſte & préſent. C'eſt cet intérêt qui indique les alliés, & les alliances ſe forment d'elles-mêmes par la force de cet intérêt; dans ces alliances, bien-loin de tendre à l'équilibre, on tend toujours à la ſupériorité, parce qu'on veut triompher de ſes ennemis; & ſi l'équilibre naît des efforts mêmes qu'on fait de

part & d'autre pour ſe procurer la ſupériorité, c'eſt contre l'intention de toutes les Puiſſances. On ne connoît pas encore cette politique prévoyante qui, pendant la paix, s'attache à prévenir les guerres, en rapprochant toutes les Puiſſances, de l'égalité, ou qui, dans la guerre, vient au ſecours du plus foible, ou au ſecours de tout le monde, en offrant ſa médiation, ſans autre intérêt que l'intérêt général de maintenir l'équilibre & d'empêcher la prépondérance d'une Puiſſance ſur une autre. Nous n'avons vu, par exemple, aucune Puiſſance indifférente, excepté le Pape, intervenir dans cette longue & funeſte querelle de la France & de l'Angleterre, ſoit ſous la première époque, ſoit ſous les cinq premiers Valois. Toutes les alliances que nous avons vu former de part & d'autre dans le cours de cette querelle, étoient indiquées par un in-

térêt particulier, direct & préſent. Sous Louis XI, les reſſorts de la politique commencent à s'étendre au-dehors, & les diverſes Puiſſances influent, quoiqu'aſſez légérement encore, les unes ſur les autres. Louis XI ſe mêle de la querelle de l'Arragon & de la Caſtille, & il y gagne les Comtés de Rouſſillon & de Cerdagne; il s'unit d'une alliance étroite avec les Sforces & avec la République Helvétique. La rivalité de ce Prince & du Duc de Bourgogne, ouvre de nouvelles ſources à la politique extérieure. L'Anglois reparoît ſur la ſcène, non plus comme ennemi principal, mais comme Puiſſance auxiliaire. Les intrigues de Louis XI ſe répandirent dans l'Allemagne & dans les contrées voiſines; il ſouleva les Suiſſes contre ſon rival, & prépara par ſes négociations, la perte de ce malheureux Prince.

Mais l'Italie avoit fait de bien plus

grands progrès dans la politique; les ſages Vénitiens avoient établi depuis long-temps pour cette contrée ce ſyſtême de la balance, qui, dans la ſuite, embraſſa toute l'Europe; l'introduction des Puiſſances étrangères dans l'Italie, & la rivalité de la Maiſon d'Arragon & des deux Maiſons d'Anjou, firent naître ce ſyſtême; & comme la balance eſt preſque toujours utile à la Puiſſance qui ſe charge de la tenir, ce fut elle qui éleva la grandeur Vénitienne au point où elle ſe trouvoit dans les temps antérieurs à la Ligue de Cambray. Les Vénitiens ne s'écartèrent jamais de leur plan; on les vit toujours attentifs à empêcher les quatre grandes Puiſſances de l'Italie, le Milanès, la Toſcane, l'Etat de l'Egliſe & le Royaume de Naples, de s'élever les unes au-deſſus des autres; ſur-tout, ils ne voulurent jamais permettre que le Milanès & le Royaume de Naples, les deux ex-

trémités de l'Italie, fuſſent réunis dans une même main, & ils ſe déclarèrent toujours contre la France même, leur alliée néceſſaire, dès qu'elle voulut paſſer du Milanès au Royaume de Naples. Il eſt vrai que, pour empêcher ces Puiſſances de s'aggrandir reſpectivement, ils prenoient ſoin de les dépouiller tour-à-tour de quelques portions de leurs Etats, ce qui à la fin tourna contre eux-mêmes le ſyſtême de la balance.

Ce fut à l'occaſion des expéditions d'Italie, que nos Rois apprirent à étendre au loin les liens de la politique. Charles VIII avant de partir pour la conquête de Naples, s'aſſure de Ferdinand le Catholique par la reſtitution du Rouſſillon & de la Cerdagne ; de l'Empereur Maximilien, par un traité ; il négocie avec toutes les Puiſſances d'Italie, & traverſe toute cette contrée en vainqueur. Mais la rapidité même de ſes ſuccès

fait tourner la balance contre lui, & il eſt chaſſé de toute l'Italie. Sous le regne ſuivant, cette même balance ne ceſſe de peſer les droits reſpectifs de Louis XII, de Ferdinand & de Maximilien ; mais le regne de François I eſt véritablement le regne de la balance. La vaſte puiſſance de Charles-Quint, l'humeur guerrière & conquérante de François I, l'éclatante rivalité de ces deux Princes, l'étendue & l'importance de leurs prétentions oppoſées, avertiſſent l'Europe de la néceſſité de réprimer leur ambition par la balance, & le Roi d'Angleterre ſe charge de la tenir. Toute l'Europe s'intéreſſe dans cette grande querelle. L'Italie & l'Allemagne ſe partagent. Les Puiſſances du Nord commencent à faire ſentir leur influence ſur les affaires générales de l'Europe ; la France, pour ſuſciter des ennemis à l'Empire, s'allie d'abord avec le Roi de Dane-

marck, enſuite avec le Roi de Suéde, Guſtave Vaſa, comme le Cardinal de Richelieu s'allia depuis avec Guſtave Adolphe. La haine de François I pour Charles-Quint, attire les Turcs mêmes dans les affaires de l'Europe. Ce ſyſtême politique eſt ſuivi par Henri II, & au milieu des troubles domeſtiques qui déſolent enſuite la France, on retrouve dans l'influence de l'Eſpagne, de l'Angleterre, & d'autres Etats ſur ces mêmes troubles, l'action toujours puiſſante de cette politique extérieure qui généraliſe les intérêts & qui réunit les vues.

On ſait que Henri IV ſe piquoit d'imiter François I, qu'il ſut ſi bien effacer; il ne s'occupa, depuis ſon affermiſſement ſur le Trône, que du ſoin d'abaiſſer la Maiſon d'Autriche par la force de la balance; on ſait avec quelle ardeur il recherchoit les ennemis de l'Autriche, pour les raſſembler

ſembler tous à la fois contre elle ; on ſait qu'il s'uniſſoit avec l'Angleterre, les Provinces-Unies, les Proteſtans d'Allemagne, le Duc de Savoye, les Vénitiens & les Puiſſances du Nord, contre les Autrichiens & leurs partiſans ; & qu'à l'occaſion de la ſucceſſion de Cléves, il alloit frapper ces grands coups d'une politique préparée depuis long-temps dans le ſilence & dans la paix, lorſque la mort le prévint, & abandonna une légère partie de l'exécution de ſon projet à des mains mal diſpoſées. Ce fut ce projet que le Cardinal de Richelieu reprit dans la ſuite ; les circonſtances lui permirent de le ſuivre plus conſtamment, & ſur-tout de tirer un plus grand parti qu'on n'avoit fait juſqu'alors, de l'alliance de la Suéde. Depuis le Cardinal de Richelieu, le ſyſtême de la balance n'a ceſſé d'être l'objet de la politique Européenne.

Telle eſt l'hiſtoire abrégée du ſyſtême de l'équilibre. Examinons-en les avantages & les inconvéniens.

Le premier des intérêts eſt de n'être pas détruit ; on aime mieux une exiſtence pénible, qu'une inexiſtence abſolue ; voilà ce qui a tant accrédité dans tous les temps le ſyſtême de la balance, qui peut du moins empêcher quelquefois la deſtruction des Empires. Les Ligues des Grecs, ſi connues, n'avoient point d'autre objet. C'eſt dans le même eſprit qu'Annibal cherchoit à ſoulever les Antiochus, les Pruſias, les Philippes contre l'énormité de la Puiſſance Romaine, & l'on peut dire que l'Antiquité avoit indiqué à la politique moderne le ſyſtême de l'équilibre. Mais ce ſyſtême a deux grands inconvéniens.

L'un, qu'il entretient l'état de guerre, au lieu de le faire ceſſer ; c'eſt un ſyſtême de réſiſtance, par

conſéquent d'agitation, de choc & d'exploſion.

L'autre, qu'il y a toujours une Puiſſance qui ſe charge de tenir la balance, pour la faire pencher de ſon côté, juſqu'à ce que ſon aggrandiſſement avertiſſe ſes voiſins de tourner contre elle cette même balance. Si Annibal, avec le ſecours de ſes alliés, fût parvenu à opprimer Rome, il eſt certain qu'il eût fallu alors ſe réunir contre Carthage. Chez les Nations modernes, Veniſe s'étoit emparée de la balance de l'Italie, il fallut la lui arracher, ſes uſurpations forcèrent l'Europe d'oublier tout autre intérêt, pour former contre elle cette étonnante Ligue de Cambray. La France a depuis tenu la balance contre l'Autriche, l'Angleterre contre la France; toutes ces Puiſſances ont pour le moins cauſé des alarmes à leur tour. Ce n'eſt donc pas du ſyſtême de l'équilibre que

l'Europe peut attendre cette paix ſolide que nous cherchons.

Nous croyons voir de ſiécle en ſiécle, à travers le ſyſtême de guerre toujours dominant, une lente & pénible ſucceſſion d'efforts tendans à la paix générale. Actes de partage, Pragmatiques-Sanctions, traités garantis par les Puiſſances, tout a été tenté, mais ſans ſuccès, parce que ces moyens ne ſont point proportionnés à la fin.

Des perſonnes éclairées penſent que l'influence de certains arts ſur l'art de la guerre, que les progrès de l'artillerie, par exemple, pourroient amener naturellement la pacification générale, en démontrant la certitude ou l'impoſſibilité du ſuccès, & en ſoumettant les événemens au calcul par l'évaluation des forces. Diverſes raiſons m'empêchent de le croire. 1°, Le jeu de la politique fera varier ſans ceſſe par les négociations & les intri-

gues la ſomme des forces reſpectives. 2°. Les découvertes de détail, les reſſources imprévues des talens particuliers, les divers dégrés d'induſtrie dans la manière d'employer les mêmes arts, ſe refuſeront au calcul, comme les divers dégrés de valeur s'y refuſoient autrefois. 3°. Le génie des Généraux, l'activité, la vigilance, les intelligences, les ſurpriſes peuvent encore procurer des avantages difficiles à évaluer. N'y eût-il que les caprices de la fortune, ils peuvent démentir tous les calculs, & il n'en faut pas davantage pour nourrir les erreurs de l'eſpérance & l'illuſion des paſſions qui conſeillent la guerre.

Quel ſeroit donc le vrai moyen d'enchaîner ces paſſions ? quel ſeroit le moyen de rendre la paix éternelle ? L'impoſſibilité de la rompre.

Si les traités des Rois ſont toujours violés, c'eſt qu'ils peuvent toujours l'être impunément. Il faut que les

hommes ſoient forcés à être modérés & iuſtes ; mais qui pourra y forcer les Rois ? Qui ? eux-mêmes. Seuls ils ont ce droit & ce pouvoir.

Comment les ſociétés ſe ſont-elles formées ? Par la rénonciation abſolue au droit que la nature ſembloit donner à tout homme ſur toutes choſes, par le ſacrifice des intérêts particuliers fait à l'intérêt public, par la réunion de toutes les volontés en une volonté unique, armée du pouvoir coactif & coercitif, chargée de rendre juſtice à tous. C'eſt par les mêmes nœuds & ſous les mêmes conditions qu'il faut que les chefs des ſociétés s'uniſſent. Sans un Tribunal politique des Rois, pareillement armé du pouvoir coactif & coercitif, tous les traités de Puiſſance à Puiſſance n'ont pas plus de force, que n'en auroient les contrats entre particuliers, ſans les Tribunaux de Juſtice qui les font exécuter. En Europe,

les fréquentes alliances ont fait de toutes les Maiſons Souveraines une ſeule famille ; mais c'eſt dans le ſein des familles que naiſſent les procès, & juſqu'à préſent les guerres ont été les procès des Rois, comme elles le ſont entre particuliers dans l'état ſauvage ; il faudroit qu'elles ſe réduiſiſſent enfin à des procès ordinaires, qui fuſſent jugés ſans appel à la Diéte perpétuelle des Rois. Ce projet d'un nouveau Tribunal Amphictionique, ce projet conçu par Henri IV, approuvé par Sully, formé long-temps auparavant par Eliſabeth, (qui paroît en avoir donné l'idée à Henri IV) adopté de leur temps par pluſieurs Souverains, goûté depuis par des Princes éclairés, (tels que le Duc de Bourgogne, père de Louis XV) développé par l'Abbé de S. Pierre, expoſé avec plus d'éclat par l'éloquent Rouſſeau; ce projet paroît être juſqu'à préſent ce que l'homme a

imaginé de mieux pour le bonheur de l'homme.

Que le préjugé oppoſe ſes routines antiques, le bel-eſprit ſes dédains ſuperficiels, la philoſophie même ſes doutes ſévères, Sully les a prévenus. A peine ſon Maître put-il obtenir de lui, ſur cet article, quelques momens d'attention; des reſpects forcés, un éloge ironique furent tout l'accueil dont il honora les premières ouvertures de cette généreuſe entrepriſe; mais il comprit enfin que Henri IV, s'occupant du bonheur des hommes, méritoit d'être écouté par Sully; alors la vérité l'accabla, ou plutôt elle le pénétra d'une lumière délicieuſe, il répara pour toujours, par une admiration réfléchie, les torts d'une prévention téméraire. Répétons encore qu'Eliſabeth, la plus éclairée, la plus impérieuſe des Souveraines, qui gouverna l'Angleterre en Monarque abſolu, voulut donner

l'exemple de ſe ſoumettre au Conſeil Amphictionique.

Mais cette union des Rois aura des conditions; l'orgueil du Diadême ſubira donc des Loix ?

Non; mais les Rois, pour l'intérêt général, pour leur intérêt particulier, ſe ſoumettront librement au Tribunal des Rois, dont ils ſeront tous membres, & dont chacun d'eux ſera le chef à ſon tour.

D'ailleurs dans l'état de guerre, les Rois ne ſubiſſent-ils pas tous les jours les loix de la force & de l'injuſtice ? On leur propoſe de s'impoſer à eux-mêmes les loix de la raiſon & de l'équité, & on leur en montre le prix: la poſſeſſion sûre & paiſible de leurs Etats; leurs droits réglés ſans délais, ſans incertitudes, ſans dépenſes, ſans riſques, ſans effuſion de ſang; la paix au-dedans & au-dehors, l'accroiſſement de richeſſes. Ce qu'on dit ici des Rois s'étend évidemment à tous

les chefs ou répréſentans des Sociétés, quelle que ſoit la forme du Gouvernement.

Mais qui ſe chargera de former cette union, de raſſembler tous ces Rois dans une Ligue commune? Qui? celui qui en ſera digne; le plus grand des Rois ſans doute, puiſqu'il ſera le plus bienfaiſant, c'étoit Henri IV qui vouloit s'en charger, & ſans le couteau de Ravaillac, il alloit peut-être conſommer ce grand ouvrage de la paix perpétuelle.

Au reſte, je ne prétens pas nier que ce projet n'ait des difficultés, dont la plus grande ſera toujours de vouloir l'éxécuter. Mais que l'on veuille ſeulement, & les difficultés s'applaniront; que les eſprits ſoient ſans ceſſe tournés vers la modération, la juſtice & la bienfaiſance, on verra la paix naître de la paix, comme la guerre renaît à tout moment de la guerre. Peut-on ſe défier de l'induſtrie hu-

maine, après les prodiges qu'elle a opérés en tout genre ? Eh! que n'a-t-elle pas imaginé dans cet art fatal de détruire ? ne ſera-t-elle impuiſſante & ſtérile que dans l'art de conſerver ?

La frivolité, pour ſe diſpenſer de tout examen, répéte nonchalamment les mots de *République de Platon*, de *rêves d'un bon Citoyen.* République de Platon ! Eh bien, cette République même, eſt-ce tellement une chimère, que le Gouvernement de Lacédémone ne nous l'ait fait voir réaliſée en partie long-temps avant Platon ? Rêves d'un bon Citoyen ! Eh bien, s'ils ſont d'un bon Citoyen, ne méritent-ils pas au moins qu'on s'efforce de les effectuer ? L'utilité du projet de Henri IV eſt ſenſible ; le Duc de Sully & l'Abbé de S. Pierre ont démontré la poſſibilité de l'éxécution ; ils ont fait voir dans le plus grand détail, que l'intérêt particulier

de chaque Puiſſance eſt parfaitement d'accord ſur cet objet avec l'intérêt général. On ne répétera point ici leurs raiſons, mais on croit devoir s'arrêter ſur une objection, qui paroît diſſimulée, ou du moins un peu négligée dans l'Abbé de S. Pierre.

Le Tribunal Amphictionique a, dit-on, été peu utile à la Gréce, il n'a point coupé la racine des guerres dans l'étendue de ſa juriſdiction.

Je réponds, 1°. Que cet établiſſement n'étoit qu'un eſſai, fort éloigné de la perfection dont il eſt ſuſceptible, & que les lumières actuelles pourroient lui donner.

2°. La Gréce étoit entourée de voiſins, qui influoient trop ſur ſes affaires, & qui traverſoient l'éxécution des Arrêts du Tribunal Amphictionique, comme l'Abbé de S. Pierre l'obſerve relativement aux troubles du Corps Germanique, qui naiſſent de la même ſource. Il en eſt de même

de toutes les Républiques fédératives. Sans les influences du dehors, la confédération procureroit à tous les Etats qui la compoſent, la paix, la sûreté qu'on voit regner parmi les Citoyens d'un même Etat. La Suiſſe, à la faveur des loix de ſa confédération, eſt libre & heureuſe dans ſes montagnes, parce que ſa ſtérilité excitant peu l'ambition de ſes voiſins, les influences étrangères agiſſent peu ſur elle. Au contraire, la fertile Italie a toujours tendu à former une République fédérative, ſans avoir pu y parvenir, parce que de trop grandes Puiſſances ont toujours eu un trop grand intérêt à la troubler. Mais dans toute confédération, tout le bien vient de l'union des membres, tout le mal vient de la jalouſie de leurs voiſins. Or dans le plan de la pacification univerſelle, point de voiſins jaloux ou inquiets qui ſoient à portée d'exciter des troubles.

3°. Il ſeroit injuſte d'exiger que le Tribunal Amphictionique eût fait ceſſer toutes les guerres dans la Gréce, il ſuffit, pour prouver ſon utilité, qu'aucune Puiſſance Amphictionique n'ait pu en braver l'autorité ſans être accablée par les forces de l'aſſociation; or c'eſt ce que je vois preſque toujours arriver. Les Dolopes refuſent de payer l'amende à laquelle le Tribunal Amphictionique les a condamnés, ils ſont chaſſés de l'Iſle de Scyros; les Phocéens réſiſtent à un pareil Arrêt, rendu contre eux par le même Tribunal, ils ſont écraſés, & leur Place parmi les Amphictions eſt remplie par les Macédoniens. Nous n'éxaminons pas ſi les Arrêts du Tribunal Amphictionique contre les Dolopes & contre les Phocéens étoient juſtes, les Corps peuvent ſe tromper comme les particuliers; mais les loix de l'aſſociation doivent toujours prévaloir.

Nous le répétons. Il nous ſemble que la politique ne ſera quelque choſe, que quand elle s'occupera ſérieuſement de cet objet; elle étoit bien éloignée de s'en occuper du temps de Louis XII & de Henri VIII, on ne regardoit alors le Conſeil Amphictionique que comme une ſingularité de l'Hiſtoire Grecque, qui ne pouvoit être d'aucun uſage dans la politique moderne; cette politique ſe bornoit au ſyſtême de l'équilibre, encore étoit-il bien mal entendu par ceux qui ſe piquoient le plus d'y être attachés.

Il étoit poſſible que Henri VIII crût être fidèle au ſyſtême de la balance, en s'uniſſant avec Ferdinand ſon beau-père, avec le Pape, avec les Vénitiens & les Suiſſes pour chaſſer les François de l'Italie & donner le Milanès à Maximilien Sforce; il étoit poſſible que la France, accrue du Milanès, lui parût trop puiſſante;

qu'il regardât l'établiſſement de la balance en Italie comme néceſſaire au maintien de la balance générale de l'Europe, & qu'il jugeât la première plus aſſurée, ſi le Milanès étoit entre les mains d'un Prince foible, tel que Sforce, que s'il reſtoit entre les mains du Roi de France. Mais il ſemble qu'il devoit étendre davantage ſes vues, & conſidérer le nouvel ordre de choſes qui alloit s'offrir ; la balance ne penchoit plus du côté de la France ; le ſyſtême politique de l'Europe étoit prêt à changer ; des alliances heureuſes élevoient inſenſiblement la Maiſon d'Autriche au faîte de la puiſſance ; la grandeur de Ferdinand & celle de Maximilien alloient aboutir à un même centre, l'Archiduc Charles d'Autriche. C'étoit de ce côté-là que la liberté de l'Europe étoit menacée. Dans ces conjonctures, l'Europe devoit peut-être déſirer que la Puiſ-

ſance Françoiſe reçût ou conſervât quelque accroiſſement, pour être en état de ſervir de contrepoids à la Puiſſance Autrichienne. Il eſt vrai que Ferdinand, alors marié, en ſecondes nôces, à Germaine de Foix, ſœur du célèbre Gaſton, pouvoit encore avoir des enfans qui euſſent exclu la Maiſon d'Autriche, ſinon de la ſucceſſion de Caſtille, déja ouverte par la mort d'Iſabelle, du moins de celle d'Arragon ; il eſt vrai encore qu'en ſuppoſant même la ſucceſſion de Ferdinand le Catholique & celle de Maximilien recueillies par la Maiſon d'Autriche, elles pouvoient, par l'événement, être partagées entre les deux Archiducs, Charles & le jeune Ferdinand ſon frére ; il eſt vrai de plus que dans le tems où Henri VIII ſe déclara contre Louis XII, Maximilien étoit encore réputé l'allié de la France ; mais il ne tarda pas à l'abandonner & à s'ar-

mer contre elle, entraîné dans la Ligue générale de l'Europe par Ferdinand & par le Pape. Henri ne commença même les hoſtilités contre Louis XII, qu'après l'acceſſion de Maximilien à cette Ligue. Quant au partage entre les deux Archiducs, qui, par l'événement, n'eut point lieu, on peut dire qu'il auroit toujours laiſſé la puiſſance entière à la Maiſon d'Autriche, ce qui ſuffiſoit pour menacer la liberté générale, quand même l'Arragon eût échappé à cette Maiſon, ce qui n'arriva point encore. On peut dire que Henri VIII, en s'armant contre les François dans un moment où tout s'uniſſoit pour les accabler, agiſſoit moins en modérateur prudent de la balance, qu'en rival naturel de la France; peut-être même agiſſoit-il, ſans le ſavoir, en rival perſonnel de Louis XII. La jalouſie faiſoit la baſe du caractère de Henri, elle s'appliquoit

à tous les genres, elle détermina toujours ſes plus importantes démarches ; les diverſes conquêtes que Louis XII avoit faites en perſonne, du Milanès & de Gênes, l'éclat de ſa bataille d'Aignadel, la rapidité de ſes ſuccès contre les Vénitiens, la rapidité plus étonnante encore de ceux du jeune Gaſton ſon neveu, contre la Ligue, toute cette gloire bleſſoit Henri VIII, il brûloit de l'effacer. Un autre intérêt, moitié religieux, moitié politique, ſe mêloit à ces motifs. Le vieux Pontife Jules II, eſpèce de héros guerrier, ſavoit employer avec un égal abus les armes ſpirituelles & temporelles, il avoit fait de cette guerre d'Italie une guerre ſacrée. Louis XII obligé de ſe défendre ſur l'un & l'autre objet, envoyoit des armées & convoquoit des Conciles contre lui. Chaumont & Bayard pensèrent ſurprendre Jules, & l'amener aux pieds de Louis;

le Concile de Piſe, transféré depuis à Milan, puis à Lyon, alloit dépoſer le Pape, qui lui oppoſoit le Concile de Latran; l'adhéſion à l'un ou à l'autre Concile déſignoit aux yeux de l'Europe les Catholiques & les Schiſmatiques; Louis XII étoit mis à la tête des derniers; ſa pieuſe épouſe, Anne de Bretagne, en gémiſſoit, ſes ennemis en profitoient, Ferdinand le Catholique uſurpoit la Navarre ſur Jean d'Albret, parce que Jean étoit l'allié d'un Schiſmatique; Henri jugea le moment favorable pour démembrer la France, il ne prévoyoit pas alors qu'il dût un jour devenir Schiſmatique plus réellement.

Avant qu'il ſe fût déclaré, & lorſque les négociations étoient encore en mouvement, un Ambaſſadeur de Jules II étant venu en Angleterre demander du ſecours contre Louis XII, Henri VIII répondit qu'il lui ſeroit difficile de raſſembler promptement

des forces ſuffiſantes pour combattre une Puiſſance, telle que celle du Roi de France; *C'eſt auſſi ce que j'ai dit au Pape*, repliqua très-imprudemment l'Ambaſſadeur. Ce mot qui annonçoit peu de zèle pour le ſuccès de ſa négociation, donna quelques défiances; on l'épia, & l'on découvrit qu'il avoit ſouvent des entretiens nocturnes avec l'Ambaſſadeur de France; il fut arrêté comme traître, & privé de ſes biens.

Après tous les manifeſtes que l'avantage de défendre la cauſe du Saint Siége fourniſſoit ſi heureuſement à l'hypocriſie politique, Ferdinand qui déſiroit d'être ſecondé dans la conquête de la Navarre, propoſa pour objet à l'ambition d'Henri VIII ſon gendre de reprendre la Guyenne, l'ancien patrimoine des Rois d'Angleterre.

Dans cette guerre, on voit des expéditions & des combats de mer qui

annoncent des progrès dans la marine militaire. Elle avoit été un peu négligée par les Anglois pendant la querelle des deux Roſes, qui avoit concentré les efforts de la Nation dans ſon Iſle; elle ſe ranima ſous Henri VII par la Navigation & le Commerce. En France elle avoit dégénéré ſous Louis XI; on ne voit ſous ſon regne d'autre expédition maritime que le ſecours porté par Brézé à Marguerite d'Anjou. Les expéditions d'Italie ſous Charles VIII & Louis XII, la remirent un peu en action. Au reſte, juſqu'à ce temps, en Angleterre comme en France, quand l'Etat avoit beſoin d'une flotte, il louoit & armoit des Vaiſſeaux marchands. Henri VII fit conſtruire un Vaiſſeau, qu'on nomma *le Grand Henri*, & qu'on regarde comme le premier Vaiſſeau de la marine royale en Angleterre; il coûta quatorze mille livres.

En 1512, des flottes Angloiſes

coururent de la Manche à l'Eſpagne, pillant ſur leur route les côtes Françoiſes, quand elles les trouvoient ſans défenſe. Pour arrêter leurs ravages, une flotte Françoiſe ſortit de Breſt, & il y eut dans le canal un combat violent entre les deux Nations. Deux Vaiſſeaux étant venus à l'abordage, le Capitaine François mit le feu aux poudres, & fit ſauter en l'air les deux Bâtimens, chargés d'environ ſeize cens hommes de troupes choiſies. L'horreur de ce ſpectacle ſépara les combattans, les François rentrèrent à Breſt, les Anglois reſtèrent les maîtres de la mer; mais ils reſpectèrent les côtes de la France, & la conquête de la Guyenne ne fut pas même tentée.

L'année ſuivante, on vit pour la première fois des Galères ſortir de la Méditerranée & s'engager dans l'Océan. Ce fut Prégent de Bidoux, Général des Galères de France, qui

les amena au ſecours de la flotte Françoiſe à Breſt. L'Amiral Anglois Howard vint à leur rencontre à la hauteur du Conquêt, avec des forces ſupérieures; le Navire qu'il montoit, aborda la frégate qui portoit Prégent; celui-ci eut l'adreſſe de ſe dégager, l'Amiral & une partie des Anglois étoient déja entrés dans la Galère, le combat y continua, Howard fut tué. Les Anglois, découragés par la mort de leur Amiral, terminèrent le combat, & les Galères, dont l'entrée dans l'Océan paroiſſoit une témérité, eurent la gloire, pour leur coup d'eſſai, de battre ſeules les gros Bâtimens Anglois ſur leur élément. Réunies avec la flotte de Breſt, elles pouſsèrent plus loin leurs avantages, les François rendirent à l'Angleterre les inſultes qu'ils en avoient reçues; ils débarquèrent dans le Comté de Suſſex, d'où ils remportèrent un butin

Polyd. Virg. l. 27. Stovve, p. 490.

butin, qui atteſtoit leur victoire.

Henri VIII entra lui-même en campagne ; mais avant de quitter l'Angleterre, il fit ce que ſon père avoit promis à l'Archiduc Philippe de ne point faire, il fit trancher la tête au Comte de Suffolck. C'étoit commencer une guerre ſous de bien lâches auſpices ; cette cruauté ſans objet ne le préſervoit d'aucun danger. Suffolck avoit des frères, un entr'autres qui ſervoit dans les armées Françoiſes; ce fut, dit-on, pour ſe venger de la protection conſtamment accordée par Louis XII à la Maiſon de la Poole, que Henri fit décapiter l'ainé de cette Maiſon. Les Machiavelliſtes les plus outrés conſeillèront du moins de ne pas ſe déſhonorer ſans fruit.

Au reſte, la Maiſon de la Poole n'avoit point de droit ouvert au Trône d'Angleterre; car ſi Henri VIII regnoit à titre de Lancaſtre, ce titre

excluoit la Maiſon de la Poole ; s'il regnoit à titre d'Yorck, il deſcendoit d'Edouard IV, & la Maiſon de la Poole ne deſcendoit que d'une ſœur de ce Prince.

Cette querelle des deux Roſes, toute éteinte qu'elle étoit, avoit encore la force de faire commettre des crimes inutiles.

On dit que Henri VII, en mourant, avoit conſeillé à ſon fils de ſe défaire du Comte de Suffolck.

L'Empereur & le Roi d'Angleterre deſcendirent en Picardie, on leur oppoſa le Duc de Longueville, petit-fils du fameux Comte de Dunois, mais qui n'en avoit pas les talens ; il perdit la bataille de Guinegaſte, autrement *des éperons*, nom qui eſt un monument d'humiliation pour les François, & qui fut donné, dit-on, à cette bataille, parce que les François s'y ſervirent plus de leurs éperons que de leurs lances.

18 Août 1513.

Hiſt. du Ch. Bayard, ch. 57.
Mém. de Du Bellay.
Polyd. Virg. l. 27.
Hollingſhed.

Bayard, qui ne ſut jamais fuir, y combattit preſque ſeul, & fut pris. C'étoit la deſtinée de Maximilien de battre les François à Guinegaſte. Trente-quatre ans auparavant, il avoit vaincu dans le même lieu le fameux Des Cordes ou Des Querdes, l'élève de Charles le Téméraire & le meilleur Général de Louis XI; mais il eut peu de part au ſuccès de la journée des éperons, tout l'honneur de cette victoire appartenoit aux Anglois. Pluſieurs Hiſtoriens, du nombre deſquels eſt Guichardin, diſent même que l'Empereur arriva au camp pluſieurs jours après cette bataille, qui fut le coup d'eſſai de Henri VIII.

Les titres ne ſont que ce que les hommes les font valoir. Edouard III avoit été Vicaire de l'Empire ſous l'Empereur Louis de Bavière; l'Empereur Maximilien ſervoit comme volontaire à cent écus par jour dans l'armée de Henri VIII. D'autres ont

remarqué avant nous, que François, Duc de Guiſe, Général de pluſieurs armées & deux fois Lieutenant-Général du Royaume, n'avoit d'autre grade militaire que celui de Capitaine de Gendarmerie, comme Pompée avoit commandé les armées & reçu les honneurs du triomphe, n'étant que ſimple Chevalier Romain.

Tout accabloit alors Louis XII, l'injuſtice de ſes ennemis étoit partout triomphante; les objets de ſon attachement, les appuis de ſon Trône lui étoient ravis. Ce Gaſton de Foix, le héros de la France, *le foudre de l'Italie*, dont l'activité avoit déconcerté tous les efforts de la Ligue Papale, diſperſé les Suiſſes, écraſé les forces réunies des Vénitiens, des Romains & des Eſpagnols, Gaſton s'étoit enſeveli à vingt-quatre ans, au milieu de ſes triomphes, par le ſeul trait d'imprudence qu'on ait

pu lui reprocher (1). Cette mort avoit été le terme des ſuccès de la France & le ſignal de ſes infortunes. Les Suiſſes avoient de nouveau inondé le Milanès ; les François étoient chaſſés de l'Italie ; une nouvelle entrepriſe ſur le Milanès, plus malheureuſe que les précédentes, n'avoit fait que fournir aux Suiſſes l'occaſion de vaincre la Trémoille à Novare, & de pénétrer juſqu'au milieu de la Bourgogne. Le fourbe Ferdinand, après avoir envahi la Navarre, menaçoit la Guyenne ; l'Empereur Maximilien, allié infidèle des François,

(1) Il fut tué à la bataille de Ravenne, comme Epaminondas à la bataille de Mantinée. La même imprudence coûta la vie à ces deux grands Généraux, & tous deux moururent vainqueurs. Epaminondas, comme Gaſton, avoit été Général dès ſa première Campagne, &, comme lui, n'avoit jamais été vaincu.

s'étoit tourné contre eux ; le jeune Roi d'Angleterre Henri VIII, entraîné par une inquiétude qu'il prenoit pour amour de la gloire, attaquoit la Picardie, le Duc de Longueville achevoit de flétrir la réputation des armes Françoiſes à Guinegaſte ; le Roi d'Ecoſſe Jacques IV, foible & généreux allié d'une Puiſſance accablée, ayant voulu faire en faveur des François une diverſion en Angleterre, y avoit été tué & ſon armée taillée en piéces à la bataille
9 Sept. 1513. de Flooden ; l'année précédente, il avoit envoyé au ſecours de la France une eſcadre, la ſeule, dit M. Hume, que l'Ecoſſe paroiſſe avoir jamais eue. Anne de Bretagne, enfin, qui conſoloit Louis XII par ſon amitié, qui le fortifioit par ſon courage, meurt dans ce triſte moment, & ce qui mettoit le comble à la douleur du Roi, ſon peuple ſouffroit.

Louis XII choiſit, pour réparer

l'échec de Guinegaſte, le Duc de Valois, qui fut depuis François I, & de ce moment commence la rivalité perſonnelle de François & de Henri VIII. Le Duc de Valois brûloit de rendre à Louis XII, Gaſton de Foix; mais on le chargeoit d'une commiſſion bien délicate pour ſon âge & pour ſon ardeur. L'objet étoit de raſſurer les troupes alarmées, & de dérober la Picardie au joug qui la menaçoit; il s'agiſſoit de faire une guerre purement défenſive, d'obſerver ſeulement les ennemis, & de retarder leurs progrès, ſans rien entreprendre contre eux. Le Roi avoit expreſſément défendu au Duc de Valois de riſquer aucun combat avec les forces inférieures qu'il alloit commander. François ſaiſit le véritable eſprit de cette Campagne, il va ſe placer à Encre, au-delà de la Somme, poſte avantageux, d'où il couvroit toute la frontière. Il laiſſe les

Impériaux & les Anglois prendre Thérouenne, s'en diſputer la poſſeſſion, & le brûler par l'impoſſibilité de s'accorder ; il attend paiſiblement qu'ils oſent entamer la Picardie, & ſe tient prêt à ſe porter partout où ſa préſence ſeroit néceſſaire : mais toute la prudence humaine ne pouvoit deviner l'entrepriſe où le Roi d'Angleterre alla s'engager. Il poſſédoit pluſieurs Places dans la Picardie maritime, il n'avoit d'autre intérêt que de s'aggrandir de ce côté-là ; il ne devoit rien à l'Empereur, qui n'avoit point contribué aux dépenſes & fort peu aux travaux de cette Campagne, quoiqu'il eût pris ſur ces deux articles les engagemens les plus étendus ; l'Empereur, loin d'aider les Anglois, leur étoit fort à charge, ſon armée étoit à leur ſolde, l'entretien même de ſa Maiſon retomboit ſur eux & leur coûtoit cent écus par jour ; cepen-

Guichardin. Mém. de Du Bellay.

dant, quelque dégoûtés qu'ils fuſſent de cet allié inutile, infidèle & onéreux, leur jeune Roi, ſans expérience & ſans vues, faiſant la guerre pour le plaiſir de la faire, ſe laiſſa engager par l'adroit Maximilien à faire le ſiége de Tournay, Place enclavée dans les Pays-bas, éloignée de la mer, inutile par conſéquent aux Anglois; mais elle incommodoit la Flandre, devenue le patrimoine de la Maiſon d'Autriche, & cette raiſon déciſive pour l'Empereur ſeul, détermina le Roi d'Angleterre à perdre, dans cette expédition, tout le fruit de ſa victoire.

Le Duc de Valois héſita s'il iroit ſe jetter dans Tournay, mais il conſidéra que cette entrepriſe, ſi peu vraiſemblable de la part des Anglois, pouvoit n'être qu'un ſtratagême pour le tirer du poſte qu'il occupoit, & pour dévaſter enſuite à loiſir la Picardie. D'autres raiſons encore dé-

terminèrent le Duc de Valois à reſter dans ſon poſte, d'où, en ſauvant cette Province, il rempliſſoit pleinement le ſeul objet dont il étoit chargé. Tournay fut pris, & ſoumis par une citadelle.

Cependant le Duc de Longueville, priſonnier à Londres, voulut rendre ſa captivité plus utile à ſon Roi que ne l'avoient été ſes armes; il lut dans le cœur des Anglois leur mécontentement ſecret, leur ſourde indignation contre l'Empereur, qui les avoit ſi mal ſervis, & contre le Roi d'Eſpagne, qui, ſelon ſon uſage, les avoit pluſieurs fois trompés. Les Anglois ſe laſſoient d'être dupes, ils ne vouloient plus être ſeuls chargés d'une guerre plus coûteuſe qu'utile. Leur Roi qui avoit pris les armes par caprice, ne demandoit qu'à les quitter pas un caprice nouveau. La volupté lui offroit des plaiſirs plus ſéduiſans que la gloire; ſes maîtreſſes l'enchaî-

noient dans ſon Iſle. Le Duc de Longueville profita de ces diſpoſitions, il parla de paix, on l'écouta favorablement. Henri VIII avoit une ſœur, nommée Marie, promiſe à l'Archiduc Charles; on propoſa de la donner à Louis XII, pour qui cette conſolation de la mort d'Anne de Bretagne étoit néceſſaire & dangereuſe. Henri VIII, qui aimoit les choſes extraordinaires, fut flatté de l'honneur d'être le premier qui eût placé une Princeſſe Angloiſe ſur le Trône de France. Marie d'Angleterre eſt en effet le ſeul exemple d'une Princeſſe Angloiſe, devenue Reine de France ſous la troiſième Race. Bathilde, qui, ſous la première, avoit épouſé Clovis II & en avoit eu trois fils, étoit Angloiſe, c'eſt tout ce qu'on en ſait.

On avoit vu ſur la fin de la ſeconde, Ogine, fille d'Edouard I, de la Race Saxonne, regner avec Charles le Simple. C'eſt cette Ogine qui, pen-

dant la détention de ſon mari au château de Péronne, ſe retira en Angleterre, auprès d'Adelſtan ſon frère, & y emmena ſon fils Louis, qui en eut le ſurnom de *d'Outremer*, lorſqu'il revint regner ſur les François. Marie eut avec Ogine une conformité ſingulière. Toutes deux avoient d'abord été mariées par raiſon d'Etat; toutes deux, devenues maîtreſſes de leur ſort, ſe remarièrent par inclination. Ogine épouſa Hebert, Comte de Troyes; Marie épouſa le Duc de Suffolck-Brandon. Au reſte, comme nos Rois ne deſcendent ni de Bathilde, ni d'Ogine, & comme Marie n'eut point d'enfans de Louis XII, on peut dire que la Maiſon de France n'a pas une goutte de ſang Anglois directement reçue.

Au contraire, la Maiſon Tudor, & dans la Maiſon de Plantagenet, les deux branches de Lancaſtre &

d'Yorck deſcendoient d'Iſabelle, fille de Philippe le Bel; d'autres Princeſſes Françoiſes avoient encore regné en Angleterre, telles qu'Iſabelle & Catherine, filles de Charles VI, l'une avec Richard II, l'autre avec Henri V, Marguerite d'Anjou avec Henri VI. Cette différence remarquable avoit un fondement dans la politique. Les Princeſſes Françoiſes ne pouvoient jamais porter la Couronne de France à leurs maris, au lieu que les Princeſſes Angloiſes pouvoient procurer la Couronne d'Angleterre aux Princes François, ce que l'Angleterre avoit intérêt de prévenir, pour ne pas devenir une Province de France.

Ainſi Henri VIII, en conſentant au mariage de Marie avec Louis XII, agiſſoit réellement contre l'intérêt de ſa Nation.

Par une raiſon contraire, des Princeſſes Angloiſes épouſoient ſouvent des Rois d'Ecoſſe, ſans aucun incon-

vénient pour l'Angleterre, parce que dans le cas de la réunion, (cas qui arriva dans la ſuite) l'Angleterre, comme Puiſſance plus forte, étoit sûre d'attirer à elle le Royaume d'Ecoſſe.

Mais revenons aux alliances de la France & de l'Angleterre, pour conſidérer ce qui ſe paſſa dans l'intervalle écoulé depuis la conquête de Guillaume le Bâtard, ſous notre Roi Philippe I, juſqu'au temps du mariage d'Iſabelle, fille de Philippe le Bel, avec Edouard II, père d'Edouard III. Nous voyons Conſtance, fille de Louis le Gros, épouſer Euſtache fils ainé d'Etienne, Roi d'Angleterre, & deſtiné alors à lui ſuccéder; Marguerite, fille de Louis le Jeune, épouſer Henri le Jeune, dit Courmantel, fils ainé de Henri II, & Alix, ſœur de Marguerite, fiancer le Roi Richard; Marguerite enfin, fille de Philippe le Hardi, épouſer Edouard I. Il ne paroît pas, mal-

gré la rivalité, que ces alliances ayent déplu aux Anglois ; mais ils obſervoient avec ſoin de ne point marier de Princeſſe Angloiſe en France. Suivons cette conduite & ſuivons-en le principe.

Les Anglois s'allioient indiſtinctement & réciproquement de l'Angleterre à l'Ecoſſe ou de l'Ecoſſe à l'Angleterre. Ils donnoient des Reines à l'Ecoſſe comme ils en recevoient d'elle, parce que c'étoient deux moyens pour un d'opérer la réunion de l'Ecoſſe, & qu'ils déſiroient cette réunion. Ils craignoient au contraire la réunion de l'Angleterre à la France, & quoiqu'ils reçuſſent des Reines de la France, ils ne lui en donnoient point, parce que cette dernière précaution ſuffiſoit ſeule pour les mettre à l'abri de la réunion. En effet la réunion ne pouvoit ſe faire que par le mariage d'une Princeſſe Angloiſe en France, & non par le mariage d'une

Princeſſe Françoiſe en Angleterre. Les Anglois étoient ſans inquiétude ſur ce dernier article, par la connoiſſance qu'ils avoient de l'empire de la Loi Salique en France & de l'impoſſibilité qu'une femme ſuccédât à cette Couronne ou tranſmît le droit d'y ſuccéder. Tel eſt évidemment le motif de cette conduite, & de-là naiſſent deux réfléxions importantes dans l'Hiſtoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre ; l'une eſt une induction nouvelle & très-forte contre la prétention d'Edouard III à la Couronne de France, induction tirée de la perſuaſion où étoient dès-lors les Anglois mêmes, que les femmes ni leur poſtérité ne pouvoient regner ſur les François ; l'autre eſt l'aveu tacite d'infériorité renfermé dans cette crainte de la réunion des deux Etats rivaux, ſur-tout quand on compare cette crainte avec le deſir de la réunion de l'Ecoſſe.

Si Henri VIII parut démentir la politique Angloiſe en mariant ſa ſœur avec Louis XII, on peut croire qu'il étoit raſſuré ſur les dangers de cette alliance, d'un côté par les enfans qu'il avoit eus, par ceux qu'il eſpéroit encore avoir de Catherine d'Arragon, & par le mariage de l'ainée de ſes ſœurs en Ecoſſe ; de l'autre, par le tempérament foible & la vieilleſſe précoce de Louis XII, qui ſembloient répondre de la ſtérilité du mariage de Marie avec ce Prince.

Marie d'Angleterre partit donc pour la France, & ſon amant fut chargé de la mener à ſon mari. Cet amant étoit Charles Brandon, Duc de Suffolck, heureux favori de Henri VIII & de Marie. Il étoit fils de la nourrice du Roi d'Angleterre ; ce premier titre avoit commencé ſa fortune ; ſa figure & ſon adreſſe avoient fait le reſte ; les femmes

l'avoient protégé, ſon Maître l'avoit goûté, les faveurs de la Cour, répandues ſur lui, avoient couvert l'obſcurité de ſon origine. Henri VIII lui avoit donné le titre de Duc de Suffolck, en haine du véritable Duc de Suffolck-la-Poole, réfugié en France. C'eſt une queſtion entre les Critiques, de ſavoir ſi l'inclination de Brandon & de Marie étoit déja née en Angleterre, ou ſi elle naquit en France. Quoi qu'il en ſoit, leur conduite en France fut ſi diſcréte, que Louis XII ne ſoupçonna rien; mais des yeux plus perçans découvrirent le myſtére. François s'étoit enflammé pour Marie. Eclairé par l'amour & par l'intérêt, il s'apperçut bien-tôt que l'Ambaſſadeur d'Angleterre, comme dit Fleuranges, *ne vouloit point de mal à la ſœur de ſon Maître*; il ſentit donc qu'il devoit veiller à la fois ſur la Reine, ſur le Duc de Suffolck & ſur lui-même. La

Ducheſſe de Valois ſa femme, & la Comteſſe d'Angoulême ſa mère, trouvèrent des prétextes pour ne jamais perdre la Reine de vue ; on lui perſuada qu'elle n'oſoit coucher ſeule, & la Baronne d'Aumont, ſa Dame d'honneur, réclama comme un droit de ſa place, celui de coucher dans la chambre de la Reine en l'abſence du Roi. Marie prit ou feignit de prendre cette contrainte, pour une étiquette, dont ſon rang la rendoit eſclave.

Louis XII ne vécut que deux mois & demi avec Marie, parce qu'il employa trop ce temps à lui plaire ; il mourut en regrettant la vie, que l'amour de ſes peuples devoit lui rendre chère, & en recommandant ceux-ci à ſon ſucceſſeur.

Si Louis XII fit des fautes en politique, il en fit peu en morale, & l'humanité ne lui reproche que les guerres où l'entraîna l'eſprit de ſon

temps, qui eſt encore l'eſprit du nôtre. On lui a trop reproché d'avoir été trompé par Ferdinand, parce qu'on a trop eſtimé dans Ferdinand ce vil talent de tromper. En vain dira-t-on qu'il n'eſt pardonnable à l'homme prudent d'être trompé qu'une fois ; la politique a tant de petites fourberies imbécilles & inévitables, qu'on peut prévoir & qu'on ne ſauroit prévenir ! Un Prince eſt-il ſi habile, parce qu'il viole un traité ſolemnellement juré ? Son rival eſt-il ſi mal adroit, parce qu'il ne peut le contraindre à être fidèle ? Faut-il ne plus traiter avec les Princes qu'on a éprouvé parjures ? on n'a cependant que ce moyen de les déſarmer pour quelques momens ; ils violeront leurs traités, oui, mais les peuples auront du moins reſpiré.

Si Louis XII eut trop d'honneur & de vérité pour ſon ſiécle & pour ſes voiſins, eſt-ce à l'Hiſtoire à lui

en faire un crime ? Ses exploits d'ailleurs furent d'un héros, ſes Loix d'un ſage, ſes fautes mêmes d'un cœur noble & ſincère. Les ſentimens qu'il éprouva & ceux qu'il inſpira, l'honorent également ; les perſécutions qu'il eſſuya de la part d'une femme qu'il n'avoit pu aimer, & qui l'auroit fait regner ſous le nom de Charles VIII, s'il l'avoit voulu (1) ; la généroſité avec laquelle il ſe ſacrifia pour la Princeſſe de Bretagne, en la défendant contre Charles VIII & plus encore en la lui cédant ; la tendreſſe conſtante qu'il eut pour

(1) Cet amour de la Dame de Beaujeu pour Louis XII, eſt beaucoup moins prouvé que celui de la Ducheſſe d'Angoulême pour le Connétable de Bourbon ; nous ſuivons le récit de Brantôme, parce que, s'il n'eſt pas confirmé, du moins il n'eſt pas démenti par les autres Auteurs, & que ce récit d'ailleurs n'a rien d'invraiſemblable ; mais l'autorité de Brantôme peut toujours laiſſer des doutes.

elle depuis ſon mariage ; ſon indulgence pouſſée, de ſon aveu, juſqu'à la foibleſſe pour les défauts de cette vertueuſe, mais implacable Reine ; ſes attentions, ſes complaiſances pour la femme qui la remplaça malgré lui ; ces égards, qui étoient de ſon cœur, mais qui n'étoient plus de ſon âge, & dont on croit qu'il fut la victime ; l'amour romaneſque dont s'enflamma pour lui cette noble Génoiſe Thomaſſine Spinola, qui voulut être ſon *Intendix*, qui le prit pour ſon *Intendio*, & qui l'aima ſi réellement dans ſa paſſion chimérique, qu'elle mourut de douleur ſur un faux bruit qui courut de la mort de Louis XII ; tout annonce dans ce Prince une ame aimante & aimable, & ces vertus douces & humaines, principe le plus sûr de la bienfaiſance. On ſait quelle fut la ſienne ; on ſait que la clémence fut ſa première qualité. Tout le monde con-

noît ce mot divin qu'il dit, en montant ſur le Trône, au ſujet de Louis de la Trémoille; mais tout le monde ne ſait pas à quel point la Trémoille l'avoit outragé, & ſans cette connoiſſance, le mot perd la moitié de ſon prix; il ne ſeroit que juſte ſans être généreux, ſi Louis n'avoit eu à pardonner que ſa défaite & ſa priſon; mais la Trémoille avoit cruellement abuſé de la victoire.

Le jour même de la bataille de S. Aubin-du-Cormier, ce Général invite à ſouper le Duc d'Orléans, le Prince d'Orange, qu'il avoit auſſi fait priſonnier, & tous les Capitaines qui avoient été pris avec eux. A la fin du repas, on le voit donner des ordres ſecrets à un des Officiers, cet Officier ſort un moment, & rentre dans la ſalle avec deux Cordeliers. A cette vue, les Princes pâlirent & voulurent ſe lever de table. *Princes*, leur dit la Trémoille, *raſſurez-vous, il ne m'appar-*

tient pas de prononcer ſur votre deſtinée ; cela eſt réſervé au Roi : mais vous, dit-il à tous les autres Capitaines, *vous qui avez été pris en combattant contre votre Souverain & votre patrie, & que le rang ne ſouſtrait pas de méme à mon autorité, mettez ordre promptement à votre conſcience* ; les Princes voulurent vainement intercéder pour ces malheureux, la Trémoille fut inéxorable. Ce trait nous paroît injuſte & barbare. De quel droit ce Général ordonnoit-il cette éxécution militaire & diſpoſoit-il de la vie des Citoyens hors du combat ? C'étoit à lui de les faire priſonniers, c'étoit au Roi à les faire juger ſelon les loix, & peut-être le Roi leur eût-il fait grace. D'ailleurs cette invitation, ce ſouper, cet air de fête & d'amitié ſont autant de circonſtances de perfidie, jointes à une violence atroce, & c'étoient autant d'inſultes pour le Duc d'Orléans

léans & pour le Prince d'Orange.

Voilà ce que Louis XII pardonna ſans réſerve & ſans retour. Il en reçut la récompenſe, c'en eſt une pour un Roi d'être ſervi avec zèle par un grand homme. La Trémoille avoit vaincu à S. Aubin, il avoit été à Fornoue un des preux ou braves de Charles VIII. Sa gloire remplit auſſi le regne de Louis XII & une partie de celui de François I; ſa faveur ſous ces deux Rois, égala, comme ſous Charles VIII, ſes talens & ſes ſervices; ce fut lui qui fit priſonnier le Duc de Milan Ludovic Sforce en 1500. Il retarda la ruine des François dans le Royaume de Naples, après la bataille de Cérignoles en 1503. Il contribua au gain de la bataille d'Aignadel en 1509. S'il perdit en 1513 la bataille de Novare contre les Suiſſes, il ſauva Dijon attaqué par les mêmes Suiſſes; il ſe diſtingua en 1515 à la bataille de Marignan,

où il perdit Charles, Prince de Talmond, ſon fils & ſon rival de gloire. Si François I eût ſuivi ſes conſeils au paſſage de l'Eſcaut en 1521, il eût eu cet honneur qu'il déſira tant toute ſa vie, de vaincre Charles-Quint en perſonne. En 1523, le même la Trémoille repouſſa les Anglois & les Impériaux, qui avoient fait une deſcente en Picardie avec des forces capables de conquérir pluſieurs Provinces. Cette Campagne de la Trémoille fut une des plus ſavantes & des plus utiles qu'on eût encore vues, c'eſt un des plus beaux faits de guerre de ce ſiècle guerrier.

En 1524, la Trémoille fit lever le ſiége de Marſeille au Connétable de Bourbon & au Marquis de Peſcaire; l'année ſuivante, il fut tué à la bataille de Pavie, livrée contre ſon avis. « Sage la Trémoille, s'écrioit la Ducheſſe d'Angoulême, en apprenant le déſaſtre du Roi ſon fils, » que

» n'en a-t-il cru votre expérience ! » il ſeroit libre, & vous ſeriez vivant. Guichardin appelle ce Louis II de la Trémoille, *le plus grand Capitaine du Monde.* Il étoit petit-fils de George de la Trémoille, ce favori de Charles VII, & fils de Louis de la Trémoille qui avoit épouſé Marguerite, héritière de la Maiſon d'Amboiſe. Il fut ayeul de François de la Trémoille, Prince de Talmond, qui acquit des droits au Royaume de Naples par ſon mariage avec Anne de Laval, petite-fille de Fréderic, Roi de Naples.

Comparons l'avénement de Louis XII avec celui de Louis XI, & l'objet de cet Ouvrage ſera rempli. Louis XI court à la vengeance, tout ſon Royaume eſt en feu, ſon regne n'eſt qu'une longue guerre civile, *vis conſilî expers*, &c. Louis XII pardonne, voyez les ſervices des la Trémoille, voyez la ſoumiſſion des Grands & le

zèle de la Nobleſſe ; on croit être au temps de Louis XIV. Reconnoiſſons l'abus de la violence, le prix de la clémence, le pouvoir de la modération, *vim temperatam*. Si nous comparons le regne du même Louis XII avec ceux de Richard III & même de Henri VII, ſes contemporains (1) en Angleterre, nous trouverons la même moralité, toujours à l'avantage de Louis XII.

Gênes, qui avoit eſſayé toutes les formes de Gouvernement, ſans ſe fixer à aucune; Gênes, qui ne pouvoit ſouffrir ni la liberté, ni le joug; Guichardin. Gênes ne put, par toutes ſes révoltes, laſſer la clémence de Louis XII, il la punit en père après l'avoir ſoumiſe en Maître; ces turbulens & coupables ſujets virent leur grace écrite

(1) Richard III étoit contemporain de la perſonne de Louis XII, mais non pas de ſon regne.

dans les yeux du vainqueur & ſur cette cotte d'armes, où paroiſſoit un Roi des Abeilles, environné de ſon eſſain, avec cette deviſe ſi convenable à Louis XII : *Non utitur aculeo Rex cui paremus. Le Roi que nous ſervons ne connoît pas l'uſage de l'aiguillon* (1).

---

(1) Cette deviſe rappelle ces vers ingénieux faits ſur le Pape Urbain VIII, de la Maiſon Barberin, laquelle porte des abeilles dans ſes armes. C'étoit dans le temps des guerres entre les François & les Eſpagnols, ſous le regne de Louis XIII. Le caractère de trois Nations eſt peint dans ces vers avec beaucoup de vérité.

Le François dit, en parlant des abeilles :

Mella dabunt Gallis, Hiſpanis ſpicula figent.

Elles donneront du miel aux François, & piqueront les Eſpagnols.

L'Eſpagnol répond :

Spicula ſi figent, emorientur apes.

Si les abeilles piquent, elles mourront.

Nous ne répéterons point ici ce que tout le monde ſait, ce que tous les Auteurs ont dit de ce titre de *père du peuple* donné à Louis XII par le peuple même, & confirmé par la poſtérité, de l'amour reconnoiſſant de ce bon peuple pour ce bon Roi, des témoignages attendriſſans que Louis XII en recevoit en toute occaſion; c'eſt un tableau que les Rois doivent ſans ceſſe avoir ſous les yeux, & s'ils veulent mériter un pareil hommage, Louis XII leur a laiſſé à tous ſon ſecret: être bon, être juſte, ſupprimer des impôts, n'en point rétablir.

Le Pape dit :

Mella dabunt cunctis, nulli ſua ſpicula figent,
Spicula nam Princeps figere neſcit apum.
Elles donneront du miel à tous, & ne piqueront perſonne; le Roi (ou la Reine) des abeilles ne connoît point l'uſage de l'aiguillon.

On a recueilli de ce Prince une foule de mots, dont les uns peignent ſon eſprit, les autres paroiſſent ſortir naturellement de ſon cœur. Nous en avons cité ailleurs un aſſez grand nombre (1); nous n'en rapporterons ici que deux.

» *Un bon paſteur ne peut trop en-*
» *graiſſer ſon troupeau.*

» *J'aime mieux voir mes Courti-*
» *ſans rire de mon avarice, que mes*
» *peuples pleurer de ma prodigalité.*

Cette avarice prétendue, bien différente de l'avarice réelle de Henri VII, n'étoit qu'une louable économie; c'étoit une ſage prévoyance des maux qu'entraîneroit la libéralité de ſon ſucceſſeur. » *Ah!* diſoit quelquefois Louis XII avec chagrin, » *nous tra-*
» *vaillons en vain; ce gros garçon*
» *gâtera tout.*

---

(1) Voir l'Introduction à l'Hiſtoire de François I, chap. 1.

Louis XII ne laiſſa que deux filles, dont l'ainée, nommée Claude, avoit épouſé François I, ſucceſſeur de Louis XII. La cadette (Renée) fut mariée à Hercule, Duc de Ferrare. Anne de Bretagne, qui avoit eu trois fils de Charles VIII & deux de Louis XII, ne put laiſſer d'héritier au Trône.

Après la mort de Louis XII, Marie retourna auprès de Henri VIII, & l'Angleterre, qui l'avoit vue partir Reine de France, la vit revenir Ducheſſe de Suffolck (1), plus contente de l'heureuſe médiocrité de ce ſecond état, que de la ſplendeur gênante du premier. Il lui reſta de ſa Couronne un douaire de ſoixante mille livres de rente, bien payé quand la France & l'Angleterre étoient amies. La Reine

(1) Les détails de l'hiſtoire de ſon mariage avec le Duc de Suffolck, ont été rapportés dans l'Introduction à l'Hiſtoire de François I, chapitre premier.

d'Ecoſſe ſa ſœur, épouſa, vers le même temps, Archambaud de Douglas, Comte d'Angus; c'étoit déroger au titre de Reine; mais le P. d'Orléans a tort de dire *qu'elle faiſoit déshonneur au ſang* de Tudor, en épouſant un Douglas.

Il ne peut être queſtion de comparer Henri VIII avec Louis XII. Henri n'étoit encore qu'un jeune Prince, gouverné par Volſey & par les plaiſirs; il fut l'ennemi de Louis XII, ſans être ſon rival; il n'y eut de rivalité qu'entre Henri VIII & François I; mais cette rivalité fut bien ſubordonnée dans ſon importance & dans ſes effets à celle du même François I & de Charles-Quint.

CHAPITRE XVI.

François I en France ; Et encore Henri VIII en Angleterre.

Depuis l'an 1515 juſqu'en 1547.

A L'avénement de François I, la paix étoit nouvellement conclue entre la France & l'Angleterre ; il ne s'agiſſoit que de l'entretenir ; mais la guerre & la paix dépendoient alors d'un Miniſtre avide & ambitieux, toujours prêt à vendre l'une & l'autre à celui qui lui offriroit le plus d'argent & d'honneurs ; c'étoit l'orgueilleux Volſey. Ce fils d'un Boucher diſoit : *le Roi & moi nous voulons* ; lui ſeul ſe chargeoit de vouloir, il diſpoſoit de l'ame de ſon Maître, & ſa diſgrace ne pouvoit plus être que l'ouvrage de l'amour. Il avoit été Profeſſeur de Gram-

Poly d. Virg. Stovve. Hollingſhed. Th. Morus.

maire dans l'Univerſité d'Oxford; devenu ſucceſſivement Chapelain, puis Aumônier du Roi, Archevêque d'Yorck, Grand-Chancelier du Royaume, Cardinal, il ne voyoit plus au-deſſus de lui que la Tiare, & il y aſpiroit; c'étoit principalement en flattant cette eſpérance ambitieuſe qu'on pouvoit compter ſur lui.

La France avoit deux moyens de contenir & d'inquiéter Henri VIII; l'un étoit la protection qu'elle accordoit aux Suffolck-la-Poole; l'autre étoit ſon alliance avec l'Ecoſſe.

Le vrai Duc de Suffolck-la-Poole, perſécuté, ainſi que ſes frères, par Henri VII & par Henri VIII, s'étoit réfugié en France; mais dans les traités entre les deux Couronnes rivales, on ſtipuloit toujours que le Duc de Suffolck ſortiroit de cet aſyle; alors il ſe retiroit en Allemagne, & ne manquoit pas de reparoître en France, avec un renfort d'Al-

lemands, auſſi-tôt que la guerre renaiſſoit entre l'Angleterre & la France. C'étoit un inſtrument de trouble que François I pouvoit, dans l'occaſion, faire agir en Angleterre ; c'étoit une étincelle qui pouvoit y rallumer les anciens incendies.

Quant à l'Ecoſſe, Jacques IV avoit laiſſé Jacques V ſon fils en très-bas âge. Henri VIII crut avoir trouvé l'occaſion de gouverner cet Etat, il eſpéroit que Marguerite ſa ſœur, comme mère du jeune Prince, en auroit la tutelle avec l'adminiſtration du Royaume ; mais Louis XII avoit envoyé en Ecoſſe Jean Stuart, Duc d'Albanie, couſin-germain de Jacques IV, & les Etats du Royaume s'étoient empreſſés de déférer la tutelle à ce Duc, par l'horreur qu'ils avoient pour la domination Angloiſe. Le Duc d'Albanie trouva chez François I la même protection que chez Louis XII.

La conduite de Henri VIII à l'égard de François I, fut toujours déterminée par deux motifs; l'un, ſa jalouſie perſonnelle contre François; l'autre, ſon zèle pour le maintien de l'équilibre. Il ſuivit aſſez conſtamment, dans la rivalité de François I & de Charles-Quint, ce ſyſtême de la balance, qui s'accorde ſi bien avec la jalouſie; on le vit tour-à-tour l'ami de ces deux Princes dans leurs diſgraces, & leur ennemi dans leurs proſpérités. Ce plan du moins ne fut que rarement dérangé par les caprices & les paſſions de Henri VIII. François, à peine ſur le Trône, court à la conquête du Milanès; il s'ouvre une route nouvelle à travers les Alpes, il eſt aux portes de Milan, quand les Suiſſes l'attendent au Pas de Suze. Tout annonce une expédition brillante & heureuſe; Henri craint l'aggrandiſſement de François, il l'envoie prier de ne point troubler la

Du Bellay. Guichardin.

paix de la Chrétienté ; François lui répond par la victoire de Marignan, qui efface celle de Guinegaſte & place François ſur le Trône de Milan. Henri eſt éclipſé ; cet affront ne ſe pardonne guères entre deux jeunes Rois, avides de gloire ; Henri eſt l'ennemi ſecret de François I.

L'affaire d'Ecoſſe l'aigriſſoit encore ; la Reine Douairière ſa ſœur avoit été réduite à chercher un aſyle auprès de lui en Angleterre ; la mort ou le banniſſement étoit en Ecoſſe le partage de ſes amis ; le Duc d'Albanie étoit tout-puiſſant par l'amour des Ecoſſois & par la protection de la France. Henri VIII, pour s'en venger, engage l'Empereur Maximilien à faire une deſcente dans le Milanès, & lui fournit une armée. Maximilien diſſipe l'argent de l'Angleterre & s'enfuit du Milanès ; François reſte triomphant ; Henri VIII même parut oublier pour lui ſa ja-

louſie, il lui rendit Tournay. Les Anglois à la vérité étoient aſſez embarraſſés de cette Place. Sa ſituation au milieu d'un pays étranger & ennemi, loin des Places qu'ils poſſédoient ſur la côte maritime de Picardie, les obligeoit d'y entretenir une garniſon conſidérable, & les avoit engagés dans de grandes dépenſes pour la conſtruction d'une citadelle ; mais ce n'étoit pas une raiſon pour reſtituer cette Place, plus utile encore aux François qu'elle n'étoit diſpendieuſe aux Anglois. Volſey, en cette occaſion, préféra l'argent de la France à l'avantage de l'Angleterre. On parla de marier le Dauphin, qui avoit à peine un an, avec Marie, fille de Henri VIII, qui n'en avoit pas quatre ; Henri VIII perſiſtoit à démentir les principes de la politique Angloiſe ſur ces mariages qui pouvoient réunir l'Angleterre à la France. Les Anglois au-

roient déſiré du moins que Tournay ſervît de dot à Marie, c'eût été différer la reſtitution de cette Place juſqu'au temps du mariage; François inſiſta pour qu'elle ſe fît à l'inſtant, & il l'obtint. Tandis que la fortune étoit pour lui & à la guerre & dans le cabinet, il en profita, il rétablit Thérouenne que les Anglois & les Impériaux avoient brûlé en 1513, il entamoit déja une négociation pour la reſtitution de Calais; c'eût été fermer juſqu'à la dernière des plaies que les Anglois avoient faites autrefois à la France. Ferdinand & Maximilien s'alarmèrent de ces projets d'aggrandiſſement, ils réveillèrent la politique endormie de Henri VIII, ou plutot ils regagnèrent Volſey, que François I venoit de bleſſer par le refus de l'Evêché de Tournay, & il ne fut plus queſtion de Calais; mais François I ſe rendit de plus en plus formidable à l'Angleterre, en

faiſant bâtir & fortifier, à l'embouchure de la Seine, le Havre-de-Grace, & en s'uniſſant plus étroitement que jamais avec l'Ecoſſe.

Maximilien meurt, l'Empire eſt vacant, nouvel objet de rivalité entre Charles d'Autriche, François I & Henri VIII (1); mais toujours la rivalité de Henri diſparoît devant celle de Charles; le Collége Electoral n'eſt partagé qu'entre Charles & François; Charles eſt préféré. Une cauſe commune, un même reſſentiment ſemblent d'abord réunir Henri & François, ils ſe voient en frères au fameux *camp du drap d'or*, dont nous avons

(1) Maximilien, pour tirer de l'argent de Henri VIII, lui avoit fait eſpérer qu'il abdiqueroit l'Empire en ſa faveur; depuis ce temps, les vues de Henri VIII s'étoient toujours tournées vers l'Empire. V. la Diſſertation de M. le Profeſſeur Bohm *de Henrico Octavo poſt obitum Maximiliani I. Imperium affectante.*

rapporté ailleurs les particularités (1); mais Charles-Quint, déjà plus politique & plus habile que François I, voit Henri VIII à ſon tour, le prend pour arbitre & l'engage à ne ſe déclarer que contre l'aggreſſeur, ſachant bien que c'étoit toujours le mécontent qui devenoit l'aggreſſeur ou qui pa-

(1) Hiſt. de François I, liv 2. ch. 2. Obſervons ſeulement ici combien la vanité Nationale altère juſqu'aux vérités les plus indifférentes. Il importe peu ſans doute de ſavoir qui de François I ou de Henri VIII eut l'avantage dans les joûtes & les tournois du *Camp du drap d'or*; mais il importe de remarquer les principes qui, en tout temps & en tout pays, corrompent la fidélité hiſtorique. Fleuranges dit formellement que François I renverſa Henri VIII à la lutte, & que Henri ne put jamais prendre ſa revanche. Les Auteurs Anglois, au contraire, donnent tout l'honneur de la lice à Henri VIII, qui, ſelon eux, déſarçonna ou déſarma les plus habiles Chevaliers François, entr'autres Fleuranges, qui ne dit pas un mot de ce fait.

roiſſoit l'être. La guerre commence; ſi l'on demande quel fut véritablement l'aggreſſeur, Charles & François le furent l'un & l'autre; Henri vient tenir la balance entr'eux, il envoie Volſey à Calais (1) exercer les fonctions d'arbitre; Henri VIII & Volſey furent favorables à Charles-Quint, & l'Angleterre ſe déclara contre François I, ce qui ne paroît pas d'une politique bien ſaine, ni bien conforme au ſyſtême de la balance, puiſque Charles-Quint, alors héritier de toute la puiſſance & de Ferdinand & de Maximilien, devoit être plus redoutable à l'Europe que François I; mais l'éclat de la victoire de Marignan étoit encore préſent à Henri VIII, & du moins Charles-Quint n'avoit pas encore été vainqueur. C'étoit à ſa jalouſie que Henri Guichardin,

(1) On peut voir le détail de ces conférences de Calais dans l'Hiſtoire de François I, liv. 2, ch. 3.

VIII ſacrifioit ſes intérêts, & Volſey les ſacrifioit à l'eſpérance de la Papauté, quoique le Pape Léon X n'eût que quarante-ſix ans ; Charles-Quint promettoit à Volſey les ſuffrages de ſes amis, quoiqu'il eût bien réſolu de les procurer à ſon Précepteur Adrien Florent, qui fut Pape en effet après Léon X (1). L'Empereur & le Roi d'Angleterre conclurent contre la France le traité de Vindſor, dont une des conditions étoit que l'Empereur épouſeroit cette même Marie, fille de Henri VIII, promiſe au Dauphin par le traité de la reſtitution de Tournay, politique encore très-imprudente, qui pouvoit confondre un jour l'Angleterre parmi les nombreuſes Provinces du vaſte Empire de Charles-Quint. Les flot-

(1) Ce deſir & cette eſpérance de la Papauté firent accuſer Volſey d'avoir fait empoiſonner Léon X & Adrien VI.

tes Angloiſes ſe remirent en mer, pillèrent Morlaix, ravagèrent les environs de Cherbourg. En même temps le Duc de Suffolck-Brandon, beau-frère de Henri & Général de ſes troupes de terre, vint ſe joindre aux Impériaux ſur la frontière de Picardie, & le Duc de Suffolck-la-Poole, voyant la guerre allumée entre la France & l'Angleterre, amena un corps de Lanſquenets au ſecours de François I.

En 1523, la défection du Connétable de Bourbon, ménagée par l'Empereur & par le Roi d'Angleterre, mais amenée par les fureurs de la Ducheſſe d'Angoulême, donna tant d'avantage aux ennemis de la France, qu'ils ſe répandirent comme un torrent dans la Picardie, paſſerent la Somme, vinrent juſqu'aux bords de l'Oyſe, & remplirent Paris de conſternation; mais à l'arrivée du ſecours qu'envoya François I, ils ſe retirèrent

avec la même promptitude, ſans avoir pu prendre de quartiers d'hiver en France, ce qui devoit être l'objet capital de cette Campagne (1).

François I fut pris à Pavie, & tout changea. L'Empereur & le Roi d'Angleterre parurent d'abord prêts à partager la France; mais n'ayant pu s'accorder ſur ce partage; la défiance, la jalouſie les ayant empêchés d'agir ſur ce plan; Charles-Quint ayant épouſé Iſabelle de Portugal, au lieu de Marie d'Angleterre, avec laquelle il s'étoit engagé par le traité de Vindſor; Henri, mécontent de Charles, reprit bientôt ſon ſyſtême d'équilibre, & voyant la France opprimée par l'Autriche, il commença de s'intéreſſer pour la première; Volſey étoit dans les mêmes diſpoſitions,

(1) C'eſt cette belle Campagne de la Trémoille, dont nous avons parlé dans le Chapitre précédent.

parce que l'Empereur, depuis la victoire de Pavie, croyant avoir moins beſoin de lui, flatta moins ſon orgueil; on voit combien de petits motifs ſe joignoient aux grandes vues de la politique. Henri VIII s'engagea par le traité de Moore, à procurer la liberté de François I à des conditions raiſonnables, dont Henri lui-même ſeroit l'arbitre, & pouſſant déjà juſqu'à l'excès ſon zèle pour les intérêts de ſon nouvel allié, il voulut qu'on exprimât dans le traité, que le Royaume de France ne pourroit être démembré pour la rançon de François. En devenant ainſi le protecteur d'un Roi malheureux, il croyoit reprendre ſur lui la ſupériorité; il la reprenoit en effet dans l'ordre politique, puiſque François I s'obligeoit à lui payer une penſion annuelle de cinquante mille écus. Louis XI avoit pris le même engagement à l'égard d'Edouard IV dans une néceſſité

moins preſſante. Au reſte, c'étoit la Ducheſſe d'Angoulême, alors Régente, qui traitoit pour ſon fils priſonnier, elle eut ſoin de promettre auſſi une bonne gratification au Cardinal Volſey.

Le traité de Madrid ne rendit point à François I une liberté entière, puiſque ſes fils étoient priſonniers en ſa place; mais lorſque le Pape Clément VII fut auſſi tombé dans les fers de Charles-Quint, ce ſcandale réchauffant le zèle romaneſque & dévot de Henri VIII, il offrit à François I de ne plus poſer les armes, que le Pape & les fils de France ne fuſſent mis en liberté; il ſomma l'Empereur de les y remettre, &, s'il ne lui envoya point de Cartel comme François I, ſon héraut d'armes accompagna le héraut François, & tout annonça que les deux Rois faiſoient cauſe commune. Ils firent auſſi la guerre en commun; l'un ſe chargea de

de lever les troupes, l'autre de les payer en partie, & ſi François I fournit le Général, Henri VIII le nomma, ce fut le Maréchal de Lautrec. Cette réunion des Rois de France & d'Angleterre étoit encore un ſpectacle nouveau que Henri VIII donnoit à l'Europe. Si, dans les diviſions inteſtines, ſoit de la France, ſoit de l'Angleterre, on avoit vu quelquefois des Anglois & des François marcher ſous un même drapeau, cette union perfide n'étoit qu'un effet de leur haine ; c'étoit un jeu naturel de cette politique malfaiſante, qui, pour profiter des troubles de ſes voiſins, ſoutient un des partis contre l'autre, les affoiblit tous les deux & s'élève ſur leur ruine. Si au contraire, par un effet heureux de la modération ſublime de S. Louis, on avoit vu Edouard I & Philippe le Hardi s'avouer pour amis & en avoir les procédés, cette amitié n'avoit pas été

Guichardin. Du Bellay.

juſqu'à combattre l'un pour l'autre & entretenir des armées en commun ; enfin, depuis le temps de Guillaume le Conquérant & de Philippe I, c'eſt-à-dire depuis l'origine de la rivalité de la France & de l'Angleterre, c'étoit la première fois qu'on voyoit une Ligue offenſive & défenſive des deux Rois ſincérement formée, ſincérement exécutée, & qu'une des deux Nations avoit été véritablement auxiliaire de l'autre.

La marche de Lautrec vers Rome ne contribua pas peu à mettre le Pape en liberté ; il reſtoit à procurer auſſi la liberté aux enfans de France ; cet article ne put être le fruit des opérations militaires, qui n'avoient pas été aſſez heureuſes, ce fut l'ouvrage de deux femmes ; la Ducheſſe d'Angoulême & Marguerite d'Autriche eurent la gloire de donner enfin la paix à l'Europe & d'aſſoupir une des violentes rivalités

qui aient troublé le monde. François traita en père qui avoit à revoir ſes enfans, il fut obligé d'abandonner ſes foibles alliés d'Italie; mais on n'abandonne guères des alliés puiſſans; parmi les Miniſtres qui aſſiſtèrent au congrès de Cambrai, où fut conclue cette *paix des Dames*, Guichardin nomme l'Evêque de Londres & le Duc de Suffolck-Brandon pour le Roi d'Angleterre. Il aſſure que rien ne ſe décidoit ſans l'agrément de ce Prince. Martin Du Bellay aſſure au contraire que le traité de Cambrai fut conclu, ſans que le Roi d'Angleterre y eût eu aucune part, & que Henri VIII en témoigna ſon reſſentiment à Langei, (frère de Du Bellay) envoyé par François I pour traiter avec Henri du rembourſement des ſommes déléguées par le traité de Cambrai. Langei, par ſa dextérité, par les ſervices qu'il eut occaſion de rendre

au Roi d'Angleterre dans la fameuſe affaire du divorce, ſut calmer l'eſprit de ce Monarque. Henri VIII ne ſe piquoit pas moins de grandeur d'ame que de politique, il remit à François I les ſommes que celui-ci s'étoit chargé de payer à l'acquit de l'Empereur, & il donna au Prince Henri, Duc d'Orléans, ſon filleul, & ſecond fils de François I, une fleur de lys d'or de cinquante mille écus, engagée autrefois au Roi d'Angleterre Henri VII, par Philippe d'Autriche, père de Charles-Quint, & que François I, par le traité de Cambrai, s'étoit chargé de retirer. Ce procédé noble adouciſſoit à François I les conditions de la délivrance de ſes fils.

Les bons offices que François I rendit à Henri VIII dans l'affaire du divorce, en lui procurant des conſultations favorables de la part de divers Canoniſtes de France & d'I-

talie, ne furent ni un acte de juſtice, ni un acte de ſimple reconnoiſſance. Le but & l'eſpérance de François I étoient de rendre Charles-Quint & Henri VIII irréconciliables ; mais quelque deſir qu'il eût de rompre entr'eux tout lien d'alliance & d'amitié, il fut effrayé du parti violent que prit le Roi d'Angleterre, il en prévit les ſuites, il les répréſenta, il renoua pluſieurs fois les négociations entre Rome & Londres, il ne négligea rien pour prévenir le ſchiſme, ni pour le faire ceſſer ; à l'entrevue de Marſeille (1) entre le Pape Clément VII & François I, où fut célébré le mariage du Duc d'Orléans avec Catherine de Médicis, couſine du Pape, François I fit admettre les

(1) On peut voir les détails de cette entrevue dans l'Hiſtoire de François I, liv. 3. ch. 6. Elle avoit été précédée d'une entrevue des deux Rois à Boulogne & à Calais.

Ambaſſadeurs du Roi d'Angleterre ſon allié, quoique l'excommunication fût déja lancée contre ce Prince, mais François eut lieu de ſe repentir de cette démarche; ces Ambaſſadeurs, qui avoient déja le ton du ſchiſme, donnèrent des ſcènes, traitèrent le Pape avec hauteur & avec inſulte. Un jour François, entrant dans l'appartement du Pape, y trouva ces Ambaſſadeurs qui lui ſignifioient un appel au futur Concile. Des Auteurs Proteſtans diſent que le Pape en fut tellement irrité, qu'il menaça un de ces Ambaſſadeurs de le faire jetter dans une chaudière de plomb fondu. De ce moment François ſentit que ſes ſollicitations devenoient auſſi déplacées que ſuperflues, & le Pape l'ayant prié de ne lui plus parler de Henri VIII, il le promit, & tint parole, content d'avoir rempli, quoique ſans ſuccès, envers Henri tous les devoirs de l'al-

liance & de l'amitié. D'un autre côté, le fougueux Henri s'indignoit de la modération de François, il le sollicitoit de se soustraire comme lui à l'obéissance du Saint-Siége. Cette proposition, faite dans un temps où François I s'unissoit avec le Pape par les nœuds les plus intimes, peut donner une idée de l'emportement de Henri VIII.

François lui rendit un service plus légitime & plus utile, en désarmant, par sa médiation, le Roi d'Ecosse, que les intrigues de l'Empereur avoient soulevé contre l'Angleterre.

Le Duc de Milan, Sforce, pour plaire à l'Empereur, fait trancher la tête, sans aucune forme de procès, à l'Ambassadeur de France, Merveille, qu'il avoit lui-même fait prier François I de lui envoyer; François demande vengeance à tous les Souverains, d'un crime qui les outrageoit tous. Une Diéte générale de

l'Europe eût certainement condamné Sforce, & obligé l'Empereur de le déſavouer; le droit des gens eût été vengé, la paix n'eût point été troublée. Dans l'état de guerre, chacun ſonge à ſoi, les conſidérations de la juſtice ſont ſubordonnées aux vues d'intérêt; les Princes de l'Europe, avertis ſéparément, parurent diverſement affectés de cette affaire, ſelon leurs diſpoſitions & leurs intérêts; ceux qui en témoignèrent le plus d'indignation, n'en témoignèrent que par Lettres.

Sforce mourut, cet événement ſuſpendit la guerre; l'Empereur amuſa la France par l'eſpérance de l'inveſtiture du Milanès, qu'il garda pour lui. Enfin, à Rome, en plein Conſiſtoire, dans l'aſſemblée la plus nombreuſe, en préſence de tous les Ambaſſadeurs, dans le ſanctuaire le plus reſpectable de la paix, & devant tous ces Miniſtres de paix, il jure

une guerre éternelle à François I, qu'il diffame par la plus violente & la plus ſcandaleuſe harangue, viſiblement préparée depuis long-temps. Voilà encore ce que la Diéte Européenne, aſſemblée peut-être dans le même lieu, eût empêché ou puni, ſans que la paix eût été troublée. L'Empereur envoya dans toute l'Europe des copies de ce diſcours, toutes infidèles & différentes les unes des autres, ſelon les diſpoſitions des Princes auxquels il les adreſſoit. Il en envoya une aſſez modérée au Roi d'Angleterre, en lui demandant le renouvellement des anciennes alliances, & promettant d'oublier, à ce prix, les outrages faits à la Reine Catherine d'Arragon, ſa tante, qui étoit morte alors. Henri étoit toujours étroitement lié avec François I, dont il n'avoit pas encore oublié les ſervices; il traitoit même d'un mariage entre ſa fille Eliſabeth & le

Duc d'Angoulême, troiſième fils de François I. Il répondit aſſez durement : que la copie du diſcours n'étoit pas fidèle ; qu'il avoit ſur cela des avis certains, ainſi que ſur les propos calomnieux tenus contre lui par l'Empereur, à Rome & ailleurs, au ſujet de la mort de Catherine d'Arragon ; qu'il verroit s'il devoit oublier cette injure, ou s'en venger, qu'il prendroit ſur cela conſeil de ſa gloire ; qu'au reſte, il connoiſſoit & condamnoit les deſſeins ambitieux de l'Empereur contre la France. Cette Lettre fut le ſeul acte d'ami & d'allié de François I que Henri VIII fit dans cette guerre ; la gloire ou la molleſſe lui conſeilla l'inaction, ou plutôt les troubles qu'entraînoit chez lui la nouveauté, les contradictions qu'éprouvoit ſa Suprématie, occupoient aſſez dans ſon Iſle ſa tyrannie active ; il voyoit d'ailleurs que les François ſuffiſoient à leur dé-

ſenſe ; que l'alliance des Turcs pouvoit même rendre les premiers formidables ; que la grande expédition de l'Empereur en Provence avoit tourné à la confuſion de ce Prince. François I rentroit dans l'éclat de ſa gloire, le cœur de Henri ſe reſſerre & s'éloigne ; content de ne point nuire à François, il ne le ſert pas.

La trêve de Nice ſuſpend les hoſtilités ; l'Empereur vient à Paris, ces deux rivaux paroiſſent unis, Henri VIII ſe défie de tous deux ; c'étoit l'intention de l'Empereur, qui affectoit de publier par-tout ſa prétendue réconciliation avec François I, pour détacher de ce Prince tous ſes alliés.

L'aſſaſſinat des Ambaſſadeurs Rincon & Fregoſe, que François I envoyoit, l'un à Conſtantinople, l'autre à Veniſe, rallume la guerre entre Charles-Quint & François I. Charles-Quint fut publiquement convaincu de ce crime, qu'il n'eût pas

commis ſans doute, s'il eût eu à craindre le jugement d'une Diéte Européenne, prête à prendre les armes pour punir un Roi aſſaſſin. La cauſe de l'Empereur dans cette nouvelle guerre étoit trop odieuſe pour être embraſſée d'abord, mais l'Empereur gagna du temps par ſes artifices; & lorſque la politique préſenta d'autres ſcènes, lorſque les événemens de la guerre en eurent fait oublier l'origine, on vit Henri VIII joindre ſes armes à celles de l'Empereur.

Ce furent les affaires d'Ecoſſe qui amenèrent cette rupture entre la France & l'Angleterre.

Le principe de l'alliance conſtante de la France & de l'Ecoſſe étoit l'intérêt qu'avoient ces deux Puiſſances de ſe réunir contre l'Angleterre, leur commune rivale; mais comme l'Ecoſſe n'avoit ordinairement de guerre que contre les Anglois, elle ne pre-

noit part aux guerres de la France, que quand ces guerres étoient auſſi contre les Anglois; les autres querelles des François lui étoient étrangères. Le jeune Roi d'Ecoſſe Jacques V ſe fit une idée plus étendue des engagemens politiques; perſuadé que la meſure des ſervices qu'on devoit à ſes alliés, étoit le beſoin qu'ils en avoient, lorſqu'il vit en 1536 l'Empereur fondre ſur la Provence, il n'attendit pas que les François lui demandaſſent des ſecours auxquels ils ne prétendoient pas même dans cette occaſion, il prévint leurs deſirs, & s'embarqua pour la France avec ſeize mille hommes d'élite. La tempête repouſſe deux fois ſa flotte ſur les côtes de l'Ecoſſe; mais la ſeconde fois ſon vaiſſeau, ſéparé du reſte de la flotte, aborde à Dieppe. Il n'a plus à offrir qu'un foible ſecours bien différent de celui qu'il avoit préparé, il vient s'offrir lui-même. Fran-

çois ſentit toute la généroſité d'un tel procédé ; pour le récompenſer dignement, il donna Madeleine ſa fille en mariage au Roi d'Ecoſſe ; il voulut faire agréer ce mariage à Henri VIII, qui reçut la propoſition avec froideur, & ne répondit rien ; le mariage ne s'en fit pas moins, mais la jeune Reine étant morte dans l'année, François I ſe chargea de remarier ſon gendre, il lui fit épouſer Marie de Lorraine, veuve du Duc de Longueville. Jacques V en repaſſant de la France dans ſon Iſle, mouilla ſur les côtes d'Angleterre, il y trouva des mécontens, qui l'invitèrent à prendre leur défenſe contre Henri VIII. Le Pape lui offrit enſuite la Couronne d'Angleterre, il eut la modération & la ſageſſe de refuſer toutes ces offres. Henri VIII, qui vouloit l'engager dans ſon ſchiſme, lui propoſa une entrevue dans Yorck, Jacques y conſentit, mais le Clergé d'Ecoſſe,

encore Catholique alors, craignit les ſuites de cette entrevue, & elle n'eut pas lieu. Henri, après avoir attendu quelque temps à Yorck, y reçut des Lettres d'excuſe de la part de Jacques V; il fut ſi outré d'avoir perdu l'occaſion d'un triomphe que ſon éloquence s'étoit promis, que pour cette ſeule raiſon, il déclara la guerre à l'Ecoſſe, il mit en déroute l'armée Ecoſſoiſe près du golphe de Solway, & fit beaucoup de priſonniers importans. Jacques V en mourut de chagrin, laiſſant pour unique héritière, Marie Stuart ſa fille, qui venoit de naître. Henri VIII renvoya en Ecoſſe les priſonniers du combat de Solway pour qu'ils négociaſſent le mariage de Marie avec Edouard, fils de Henri VIII. Ils y firent leurs efforts; mais n'ayant pu y réuſſir, ils furent ſommés par l'Ambaſſadeur Anglois de retourner à Londres, comme ils s'y étoient engagés. Il n'y eut que Gil-

bert Kennedy, Comte de Caſſils; qui ſe crût lié par cette promeſſe, il revint à Londres. Henri VIII étoit quelquefois ſenſible à la vertu, il l'honora dans le Comte de Caſſils: » *Régulus*, lui dit-il, *ne retrouvera* » *point à Londres la cruauté Cartha-* » *ginoiſe*, il le renvoya ſans rançon; mais il continua la guerre contre l'Ecoſſe.

Marie Stuart étoit reſtée ſous la tutelle & la Régence de Marie de Lorraine ſa mère, & ſous l'adminiſtration du Cardinal de S. André, qu'on nommoit le Cardinal Adminiſtrateur. Cette Princeſſe, deſtinée à tant de foibleſſes & de malheurs qui devoient aboutir à l'échaffaut, étoit dès ſon berceau un grand objet d'ambition & de diſcorde. Héritière de la Couronne d'Ecoſſe, les Souverains les plus puiſſans recherchoient ſon alliance. Il étoit naturel que le Roi d'Angleterre, dont elle

étoit petite-niéce, la demandât pour le Prince Edouard ſon fils; mais la Régente (1), fille, niéce & ſœur de tous ces grands Princes Lorrains, établis en France, étoit toute Françoiſe, & le Cardinal Adminiſtrateur étoit dans ſes intérêts. L'un & l'autre traverſoient de tout leur pouvoir les deſſeins de Henri VIII. François I leur envoya des ſecours d'hommes & d'argent, conduits par le jeune Comte de Lenox, de la Maiſon de Stuart, attaché au ſervice de la France, comme l'avoit été le Maréchal d'Aubigny ſon oncle. Lenox ayant conſumé l'argent du Roi en folles dépenſes, l'embarras du compte qu'il

(1) La Reine Douairière, Marie de Lorraine, n'étoit pas proprement Régente. On avoit, pour la forme, nommé Régent Jacques Hamilton, Comte d'Aran, Prince foible, qui laiſſoit toute l'autorité de la Régence à la Reine Douairière.

faudroit en rendre, le fit paſſer de la mauvaiſe conduite à la trahiſon complette; il ſe ſauva en Angleterre, où Henri VIII, pour l'attacher à ſon parti & le faire ſervir à ſes deſſeins en Ecoſſe, lui fit épouſer une de ſes niéces, née du ſecond mariage de la Reine d'Ecoſſe ſa ſœur, avec le Comte d'Angus, de la Maiſon de Douglas en Ecoſſe. François I envoya d'autres ſecours à Marie de Lorraine. Telles furent les raiſons qui firent oublier à Henri VIII les bienfaits de François I; à l'Empereur, les outrages qu'il avoit reçus de Henri VIII, & les ſermens qu'il avoit faits de ne s'allier jamais avec un Prince ſchiſmatique. Dès qu'il vit le Roi d'Angleterre aigri contre les François, il chercha ſon alliance, & il ſut la rendre auſſi utile à ſes intérêts dans cette guerre, qu'elle avoit été ſtérile pour François I dans la guerre precédente.

Cependant dix mille Anglois envoyés au ſecours de l'Empereur devant Landrecy, en 1543, ne purent empêcher la levée de ce ſiége. François eut le plaiſir en cette occaſion de voir les principales forces de l'Eſpagne, de l'Italie, de l'Allemagne, des Pays-bas & de l'Angleterre, échouer devant une petite Place, dont les fortifications, faites à la hâte, n'étoient pas même achevées.

L'année ſuivante, l'Empereur & le Roi d'Angleterre partagèrent entr'eux la France par un traité; ils convinrent auſſi d'un plan pour la conquérir. Les deux Monarques, ſans s'arrêter à aucun ſiége, devoient, l'un par la Champagne, l'autre par la Picardie, marcher droit à Paris, où ſe feroit la réunion de leurs forces. Tous deux manquèrent plus ou moins à cet engagement; le ſiége de S. Dizier retarda quelque temps la marche de l'Empereur; 1544.

mais il s'approcha enſuite aſſez de la Capitale pour y répandre la même conſternation qu'en 1523. Henri VIII de ſon côté s'attacha aux ſiéges de Montreuil & de Boulogne, & manqua au rendez-vous. L'Empereur s'étant trop avancé dans un pays ennemi, où il n'avoit point de Places pour aſſurer ſa retraite, ſe trouva en danger ; & du conſentement du Roi d'Angleterre, fit ſa paix particulière à Creſpy.

Le Dauphin Henri marcha contre Henri VIII; ſon arrivée & la vigoureuſe défenſe du Maréchal du Biez firent lever le ſiége de Montreuil ; mais le Dauphin arriva trop tard pour faire lever celui de Boulogne. Il s'en prit à Coucy-Vervin, Gouverneur de la Place, il l'accuſoit de l'avoir mal défendue, & au commencement de ſon regne, il lui fit trancher la tête (1).

(1) Sur la foi de tous les Hiſtoriens, & en

L'année 1545 eſt remarquable par une Campagne navale ; les François firent une deſcente en Angleterre avec plus d'éclat que de ſuccès ſolide(2). D'Annebaut commandoit dans cette expédition, en qualité d'Amiral, titre qui depuis long-temps n'entraînoit guères de fonctions ; on voit Du Bellay.

---

particulier de Du Bellay, Auteur contemporain, & fait d'ailleurs pour être inſtruit, nous avions cru Vervin coupable au moins de lâcheté ; mais nous ſommes forcés de céder à l'évidence des raiſons par leſquelles M. de Belloi, lui rendant l'innocence & la gloire, détruit ſur ce point l'opinion reçue. Nous ſaiſiſſons avec plaiſir cette occaſion de corriger une erreur, & de rendre hommage à un infortuné, dont la mémoire a d'ailleurs été réhabilitée avec autant d'éclat que de juſtice. M. de Belloi juſtifie très-bien auſſi le Maréchal du Biez, beau-père de Vervin, & plus maltraité encore par Du Bellay. (V. le Mém. de M. de Belloi ſur la Maiſon de Coucy.)

(2) On peut en voir la Relation dans l'Hiſt. de François I, liv. 6. ch. 7.

en effet ſous ce regne tous les Amiraux, Bonnivet, Brion, d'Annebaut, commander des armées de terre, d'Annebaut ſeul en commanda une de mer cette ſeule année. Il y eut auſſi quelques hoſtilités peu déciſives aux environs de Boulogne, que François I avoit réſolu de reprendre. Enfin Henri VIII s'ennuya de la guerre, on fit la paix. On convint que le Roi de France payeroit dans l'eſpace de huit ans au Roi d'Angleterre, une ſomme de deux millions, & que Boulogne & ſes dépendances ſeroient remiſes à la France au dernier payement. C'étoit en rendre la reſtitution bien incertaine que de la renvoyer ſi loin ; une Place ne ſort guères des mains d'un Souverain, quand elle y eſt reſtée huit ans, on l'avoit bien ſenti au commencement du regne de François I, lorſqu'on avoit négocié pour la reſtitution de Tournay.

La mort de Henri VIII ſuivit de

près cette paix, & la mort de François I ſuivit de près celle de Henri VIII. Remarquons même que la mort de Henri ne contribua pas peu à celle de François. Ce Prince aimoit Henri, avec lequel il avoit une reſſemblance aſſez marquée dans la taille & dans les traits. Il l'appelloit toujours: *notre très-cher & très-amé bon frère, couſin, compère & perpétuel ami.* (Jamais on ne fut moins *perpétuel* que Henri VIII dans ſes alliances, ſur-tout avec la France.) François I appelloit auſſi Anne de Boulen, *la Royne ſa bonne ſœur.* Toutes ſes inſtructions pour l'Angleterre étoient affectueuſes, toutes ſes lettres à Henri VIII reſpirent la tendreſſe ; il l'appelle dans quelques-unes : *le meilleur frère & ami qu'il ait en ce monde.* C'eſt lui qui étoit tel à l'égard de Henri VIII ; il n'aimoit qu'un ingrat, Henri étoit trop jaloux de François I pour l'aimer, mais cette jalouſie atteſtoit

la ſupériorité de ſon rival ; il ne put jamais pardonner à François ſa gloire, François lui pardonna tous ſes torts.

Ces deux Princes étoient de même âge ; tous deux s'affaiſsèrent & tombèrent avant le temps ; ils moururent à quelques mois l'un de l'autre d'une maladie qui, chez tous les deux, paroît avoir eu la même cauſe, & qui leur avoit depuis long-temps altéré le tempérament & l'humeur, c'eſt-à-dire que François I étoit devenu chagrin, mélancolique, Henri VIII farouche & furieux.

Le plus grand trait de reſſemblance ou phyſique ou morale qu'on ait trouvé entre ces Princes, eſt leur penchant à l'amour, penchant trop naturel & trop général pour diſtinguer perſonne autrement que par le dégré ; mais un héros galant & tendre, qui reſpecta toujours ſes femmes & ſes maîtreſſes, qui ſe livra trop à ce plaiſir ſi doux

& ſi dangereux d'être gouverné par ce qu'on aime, peut-il être comparé à cet amant féroce, à ce mari cruel qui traita les femmes en victimes dévouées à ſes plaiſirs deſpotiques? Peut-être pardonneroit-on à Henri d'avoir épouſé ſa maîtreſſe en répudiant la femme de ſon frère, ſi de ſix femmes qu'il épouſa, il n'avoit pas fait trancher la tête aux deux qu'il avoit le plus aimées, s'il n'en avoit pas répudié deux, s'il n'en avoit pas fait périr une autre dans les tortures de l'enfantement, en pouvant la ſauver; s'il n'avoit pas pluſieurs fois menacé la vie de la ſixiéme; s'il n'avoit pas joint les fureurs de la jalouſie aux caprices de l'inconſtance; ſi la diſgrace de ſes femmes n'avoit pas entraîné la proſcription des enfans qu'il en avoit eus; ſi enfin il n'avoit pas été un Roi tyran, un mari barbare, un père dénaturé, un ami infidèle, un politique bizarre, preſ-

que uniquement célèbre par le mal qu'il a fait, & plus redevable aux conjonctures qu'à ſes talens, du pouvoir ſans bornes qu'il exerça en Angleterre.

M. Hume, hiſt. d'Angl. Tudor. Henri VIII.

» L'énumération de ſes vices, dit M. Hume, » ſeroit celle de tous » ceux dont la nature humaine eſt » capable; » il ajoute ſeulement que ces vices n'étoient chez Henri, ni dans le dernier excès, ni ſans mêlange de vertus. François I eut des foibleſſes plutôt que des vices, & ſes foibleſſes eurent ſouvent un principe eſtimable.

Ses plus grandes fautes, ſes plus grands torts, le ſupplice de Semblançay, l'oppreſſion du Connétable de Bourbon, furent des effets du reſpect exceſſif de François I pour ſa mère; il gouverna mieux, quand il gouverna ſeul. Au contraire, le plus beau temps de la vie de Henri VIII eſt celui où Volſey a regné ſous lui; tant

que vécut ce Séjan de l'Angleterre, qui eut de Séjan l'énorme puiſſance, l'inſolent orgueil & l'éclatante diſgrace, le fougueux Henri n'oſa s'abandonner à toute l'impétuoſité de ſes paſſions ; le principal éloge de ce Miniſtre, d'ailleurs injuſte & coupable, ſe tire de tout ce que Henri VIII ne fit point pendant ſa vie & de tout ce qu'il fit après ſa mort.

François & Henri ſe reſſemblèrent par la libéralité, qualité chère aux Courtiſans, funeſte aux peuples. Tous deux aimèrent trop la guerre, François la fit avec plus d'éclat, mais auſſi avec plus de malheur.

Les droits de François I ſur le Miſanès & le Royaume de Naples, lui fourniſſoient plus d'occaſions de guerre que n'en avoit Henri VIII. Cependant de trois grandes guerres qu'entreprit François I, on ne peut lui reprocher que la première. Dans les deux autres, il défendoit le droit

des gens, il vengeoit des Ambaſſadeurs aſſaſſinés.

On pourroit reprocher à Henri toutes ſes guerres, comme entrepriſes ſans motif ſuffiſant, par humeur, par paſſion, par caprice.

François I étoit jaloux de Charles-Quint, Henri VIII l'étoit de Charles-Quint & de François I, mais il l'étoit plus de François I que de Charles-Quint, parce que Charles-Quint ſi heureux à la guerre par ſes Généraux, ne l'avoit pas encore faite en perſonne avec autant d'éclat que François I.

Henri VIII avoit le même ſyſtême d'équilibre que ſon père, mais il n'avoit pas le même ſyſtême de paix; il faiſoit pencher tour-à-tour la balance de tous les côtés; il s'armoit, tantôt contre Charles-Quint, tantôt contre François I. Henri VII ne s'armoit contre perſonne; pour être toujours arbitre, il ne ſe rendoit jamais

partie ; il annonçoit la guerre, & ne la faiſoit pas.

Mais c'eſt ſur-tout à ſon peuple que Henri VIII fit la guerre, il ſubjugua les Parlemens, il triompha des Loix & de la liberté, jamais il n'y eut de Deſpote plus abſolu, ni de Légiſlateur plus injuſte. Sophiſte dans ſa Légiſlation comme dans ſa Théologie, il ſe plut à faire des Loix pénales abſolument contradictoires, & qui ne laiſſoient aucun moyen d'échapper à la peine. Les écrits, les diſcours, le ſilence, tout étoit devenu crime d'Etat; la tyrannie craint tout & ſe croit attaquée par-tout. On étoit coupable de trahiſon pour ſoutenir la validité du mariage, ſoit de Catherine d'Arragon, ſoit d'Anne de Boulen ; pour traiter ou de bâtarde ou de légitime, Marie, fille de Catherine, ou Eliſabeth, fille d'Anne de Boulen. Quel parti prendre ? celui de ſe taire ? on n'avoit pas même

cette reſſource. Quiconque refuſoit de répondre ſur ces queſtions délicates, étoit encore coupable de trahiſon. Quelquefois, par une interprétation forcée des Loix, la Nation entière, ou du moins de grands Corps Nationaux ſe trouvoient coupables, & le Roi les puniſſoit comme de ſimples particuliers. Le Cardinal Volſey avoit exercé publiquement en Angleterre les fonctions de Légat; le Clergé qu'il gouvernoit, ainſi que tout le Royaume, avoit reconnu en lui ce pouvoir; mais les Loix défendoient d'exercer les fonctions de Légat ſans une permiſſion particulière du Prince: on ne pouvoit prouver que Henri VIII eût accordé une pareille permiſſion, & la publicité du fait la rendoit évidemment ſuperflue. Tout le Clergé fut jugé coupable; ce fut en vain que, pour déſarmer le Roi, il eut la foibleſſe de caſſer ſon mariage, &

de reconnoître ſa Suprématie ; il fallut de plus qu'il payât une amende de cent mille livres ſterling ; ce qui excita des ſoulévemens dans le Clergé inférieur, & donna lieu à de nouvelles violences.

Ce n'eſt pas la peine d'obſerver qu'on ne trouvera rien de ſemblable dans la Légiſlation ni dans la conduite de François I, qu'il tend par-tout de bonne-foi à la réformation des abus, à l'amélioration du Gouvernement.

On ſait ce que François I fit pour les Sciences & pour les Arts. Charles-Quint & Henri VIII voulurent quelquefois l'imiter à cet égard ; mais quelle différence de ce que le goût inſpire à ce que la vanité fait faire ! Louons cependant l'émulation qui engagea Henri VIII à fonder le Collége de la Trinité à Cambridge, & Volſey le Collége du Chriſt à Oxford.

Toute nouveauté utile doit paſſer par l'épreuve des contradictions. L'établiſſement du Collége Royal en France, en éprouva de violentes de la part de Béda & de ſes ſemblables (1). La fondation faite par Volſey d'une chaire de Grec dans le Collége du Chriſt, partagea l'Univerſité d'Oxford en Grecs & en Troyens (ce dernier nom fut celui que prirent les ennemis du Grec). Ce parti, avec le temps, eut en effet le ſort des Troyens, il ſuccomba, & l'émulation fit pénétrer le Grec dans l'Univerſité de Cambridge. Eraſme parle avec ſatisfaction des égards que les Gens de Lettres commençoient de ſon temps à obtenir en Angleterre. C'étoit l'ouvrage de François I, c'étoit lui qui avoit donné ce ton à l'Europe.

Eraſm. epiſt. ad Baniſium, p. 368.

François I & Henri VIII non con-

---

[1] Voir l'Hiſtoire de François I, liv. 8, chap. 2.

tens de protéger les Lettres, ſe piquoient de les cultiver eux-mêmes. François I, ſimple particulier, & uniquement livré à la Poëſie, n'eût pas été un rival indigne de Marot. Nous ne voyons pas même, que, malgré les ſoins du Trône & l'embarras des affaires, il ſoit reſté fort au-deſſous de ce Poëte; il a comme lui de la galanterie & des graces, il joint à la naïveté qui diſtinguoit alors la Langue Françoiſe, une fineſſe qui diſtingue ſon eſprit particulier.

Henri VIII fut un théologien Scolaſtique, & ne fut rien de plus. Henri VII, par une ſuite de ſon caractère inquiet & défiant, avoit cru ne pouvoir aſſurer l'autorité à ſon fils ainé Arthur, qu'en éloignant le puîné des affaires & l'appliquant aux Sciences. Peut-être le deſtinoit-il à l'Etat eccléſiaſtique. Henri VIII aima toujours dans la Scolaſtique le ſouvenir de ſon enfance, & le plaiſir de dominer ſur

les eſprits par la diſpute; il la porta ſur le Trône, il écrivit contre Luther, ſur la matière des Sacremens, ce qui lui valut de la part de Léon X le titre de *Défenſeur de la Foi*, & de la part de Luther ces injures ſtupidement atroces, ces qualifications *d'âne* & de *pourceau*, ornemens ordinaires des écrits polémiques de ce temps-là.

Une des plus fortes cauſes de la haine de Henri VIII pour Luther, étoit que ce Docteur avoit écrit contre S. Thomas d'Aquin, dont Henri VIII & le Cardinal Volſey ſe piquoient d'être admirateurs. Ce fut en théologien que Henri VIII voulut ſe venger de l'inſolence de Luther, il pria les Ducs de Saxe d'empêcher que la traduction de la Bible faite en Allemand par Luther, ne fût publiée, il n'obtint rien; mais il fit brûler par le bourreau la Bible traduite en Anglois par Tindal; ne ſuffiſoit-il pas de la condamner? cet excès de zèle entraînoit,

ce ſemble, une profanation aſſez forte. Les altérations ne pouvoient tomber que ſur quelques objets, & ne formoient que la moindre partie de l'ouvrage; le reſte étoit le pur texte de l'Ecriture. C'étoit le cas de conſerver l'ivraie pour ne pas arracher en même temps le bon grain.

Il eût été plus sûr d'attaquer Henri VIII dans ſon autorité que dans ſa théologie. Il penſa en coûter la vie à Catherine Parr, ſa ſixiéme femme, pour s'être prêtée par complaiſance à diſputer contre lui ſur des queſtions théologiques, & pour avoir eu ſur lui cet avantage qu'une femme d'eſprit a aiſément ſur un théologien. La froideur du Roi & quelques avis qu'elle reçut, lui firent connoître ſon danger; elle ne trouva d'autre moyen de s'y ſouſtraire, que d'aller conſulter ſérieuſement le Roi, toujours ſur des queſtions théologiques, & de lui témoigner le plus grand reſpect

pour ſes lumières. Henri étoit trop ſenſiblement bleſſé pour ſe rendre d'abord : » *C'eſt vous*, *Catherine*, dit-il avec aigreur, » *qu'il faut conſulter*; *vous êtes un Docteur fait* » *pour inſtruire*, *non une femme faite* » *pour être inſtruite.* Catherine, joignant avec art les careſſes aux ſoumiſſions, parvint enfin à perſuader Henri qu'elle l'avoit toujours regardé comme un oracle, & qu'elle ne lui avoit propoſé des doutes, que pour être inſtruite : » S'il eſt » ainſi, lui dit Henri, en lui donnant un nom de tendreſſe, & en l'embraſſant avec la joie naïve de l'orgueil ſatisfait, » nous ſerons tou- » jours amis. » Pendant qu'ils étoient enſemble, le Chancelier Wriotesley, auquel Henri, dans ſa colère, l'avoit déja ſacrifiée, vint avec des gardes pour la conduire à la tour ; le Roi alla au-devant de lui pour lui couper la parole, & dérober à Catherine la

Burnet. Herbert. Speed.

connoiſſance de ce qui avoit été projetté contre elle, Catherine entendit ſeulement que le Roi s'emportoit contre le Chancelier, qu'il le traitoit de *ſcélérat*, de *fou* & de *ſot*; elle voulut appaiſer le Roi, qui, la regardant avec attendriſſement, lui dit : *Pauvre femme, tu ne ſais pas en faveur de qui tu parles!* On peut croire que Catherine ne diſputa plus ſur la Théologie.

La néceſſité de brûler les hérétiques étoit alors une erreur commune à tous les Souverains Catholiques de l'Europe. La Réforme de Luther ouvrit un vaſte champ à cette ſévérité. Charles-Quint brûloit les Luthériens dans les Pays-bas & quelquefois même en Allemagne, quand il y étoit le plus fort; François I les brûloit auſſi en France, pendant qu'il s'allioit avec les Proteſtans d'Allemagne, avec les Schiſmatiques d'Angleterre & avec les Turcs; Henri VIII

qui entretenoit les mêmes alliances avec les Proteſtans en Allemagne, les brûloit auſſi en Angleterre.

Charles-Quint ſuivoit en cela une politique mal-entendue.

François I s'y refuſa long-temps, & ne céda enfin qu'avec beaucoup de répugnance aux inſtances de ſon Clergé ſur cet article. Les Proteſtans l'irritèrent d'ailleurs par l'indécence inſolente de leurs profanations ; mais tout Prince doit trembler au ſeul nom de perſécution, en ſongeant que des fanatiques ont pu engager François I à exterminer les paiſibles Vaudois dans leurs vallées ſolitaires. Les noms de Cabrières & de Mérindol (1) doivent être à jamais, ainſi que celui de la S. Barthélemi, la leçon des Rois & l'effroi des perſécuteurs.

---

(1) Voir dans l'Hiſt. de Franç. I, l'expédition de Cabrière & de Mérindol, liv. 7. ch. 7.

Pour Henri VIII, il offroit ces ſacrifices humains avec le zèle d'un théologien & la violence d'un barbare. Orthodoxe dans preſque tous les articles de ſa foi, ſchiſmatique dans ſa conduite, il avoit à immoler également les ennemis de ſa Doctrine & ceux de ſa Suprématie, les Sacramentaires & ceux qu'il nommoit déjà les Papiſtes; il ſacrifioit à ceux-ci la vie de Thomas Cromwel, Miniſtre incorruptible, mais partiſan zélé de la réforme; il diſputoit publiquement dans la ſalle de Weſtminſter contre le Sacramentaire Jean Nicholſon, dit Lambert, & le faiſoit brûler à petit feu, après l'avoir, diſoit-il, confondu. Il faiſoit trancher la tête à ceux qui refuſoient de reconnoître ſa ſuprématie; au Cardinal Fisher, Evêque de Rocheſter, ſavant d'une vertu auſtère; au Chancelier Thomas Morus, ſavant d'une vertu douce, d'un eſprit gai, qui plaiſanta juſques ſur l'échafaut, qui rangea ſa barbe ſous la hache de

Burnet, hiſt. de la Réf.

l'éxécuteur, en diſant : *celle-ci n'a point commis de trahiſon* (1).

Henri ſe comportoit en Religion comme en politique ; il vouloit tenir la balance entre le Pape & les Réformés, comme entre Charles-Quint & François I, & il étoit injuſte envers tous.

Henri affranchit l'Angleterre du denier de S. Pierre & de toutes les extorſions de la Cour de Rome ; mais quel Pape eût pu être auſſi funeſte aux Anglois qu'un pareil tyran ? Il ſe raſſaſioit de ſupplices ; ſon Chancelier Wriotesley aſſiſtoit à la queſtion, aidoit lui-même à la donner ; il fit tour-

(1) Cet homme rare donnoit toujours à la vertu un caractère d'enjouement & de gaieté. Un Gentilhomme Anglois, qui avoit un procès à la Chancellerie, lui envoya deux flaccons d'or d'un travail recherché ; Thomas Morus les fit remplir d'un vin exquis, & les remit au domeſtique du Gentilhomme : » Mon ami, lui dit-il, dites à » votre Maître, que, ſi mon vin lui paroît bon, » il peut en envoyer chercher tant qu'il voudra.

menter ainſi devant lui au-delà des rigueurs ordinaires une femme diſtinguée par la naiſſance, le mérite & la beauté, nommée Anne Askew, & il l'envoya au bûcher tellement diſloquée par la torture, qu'il fallut l'y porter. Peut-être s'étoit-il flatté de traiter ainſi la Reine Catherine Parr. Le Roi étoit parvenu à aimer le ſang, à ſe plaire aux cris des malheureux.

Il ſe préſente au ſujet de Henri VIII un problême ſingulier: *Comment un tel tyran ne fut-il point haï de ſon peuple?* M. Hume, qui le propoſe, eſſaie de le réſoudre, il explique ce phénomène par l'éclat des qualités extérieures de Henri VIII & par l'abâtardiſſement de la Nation. Mais ce phénomène eſt-il bien réel? on trembloit, on obéiſſoit, on rampoit, la haine n'oſoit ſe montrer, mais en étoit-elle moins vive? On a dit auſſi que le peuple aimoit Néron, parce que ce monſtre donnoit des fêtes. Si le peuple Romain l'eût aimé, il

l'auroit défendu. Des particuliers peuvent aimer le crime, un peuple le hait néceſſairement. Mais le peuple ne montre pas toujours toute ſa haine, il ſouffre long-temps; c'eſt quelquefois le foible ſucceſſeur du tyran déteſté, qui eſt puni pour lui. Un gouvernement vigoureux peut contenir par la crainte la haine qu'il fait naître; mais cette haine aura ſon reſſort, elle éclatera au premier moment de foibleſſe, & nous croyons voir dans les troubles qui remplirent la minorité d'Edouard VI, le développement des diſpoſitions qui s'étoient formées ſous Henri VIII; ajoutons que ſous Henri VIII lui-même, la ſuppreſſion des Monaſtères avoit excité des ſoulévemens violens dans pluſieurs Provinces.

On n'a point de pareil problême à propoſer ſur François I; avec des qualités extérieures, plus brillantes encore que celles de Henri VIII; avec une affabilité noble, une popularité

ſéduiſante que Henri n'avoit pas, avec des vertus qu'il avoit encore moins, il fut abſolu, mais juſte, & il fut aimé, il laiſſa une autorité légitime & reſpectée, à ſon fils.

Henri VIII mourut en répandant le ſang innocent, en perſécutant les Howards, parens d'une de ſes femmes qu'il avoit fait décapiter, en faiſant trancher la tête au Comte de Surrey, couſin de cette infortunée, en ſignant l'arrêt de mort du Duc de Norfolck, père de Surrey; mais la mort du tyran ſauva la vie à Norfolck. Leur crime étoit d'avoir, conformément à un ancien uſage autoriſé par le héraut d'armes, porté les armes d'Angleterre mêlées avec les leurs, parce qu'ils avoient des alliances avec la Maiſon Royale. On voulut regarder cette petite vanité héraldique comme la marque d'une prétention ſecrette à la Couronne. Tous deux avoient très-bien ſervi l'Etat; mais tous deux étoient attachés au

S. Siége & déteſtoient les violences de Henri VIII.

François I mourut en béniſſant ſon peuple & en le recommandant à ſon ſucceſſeur, comme avoit fait Louis XII.

Tel étoit le caractère des deux Rois rivaux, telles étoient leurs diſpoſitions, ſoit à l'égard l'un de l'autre, ſoit à l'égard de leurs peuples.

Quant aux diſpoſitions réſpectives des deux peuples, elles avoient beaucoup perdu de cette haine aveugle & féroce que de longues guerres avoient nourrie autrefois; les deux peuples s'étoient accoutumés ſous Henri VII à vivre en paix l'un avec l'autre, & c'étoit ſans répugnance & ſans effort que, ſous Henri VIII & François I, ils s'étoient vus amis par intervalle. Tant il eſt vrai que la guerre produit la guerre, & que la paix naît de la paix! Mais cette réforme violente que Luther avoit prêchée, & qui faiſoit tous les jours des progrès;

cette grande querelle, où, comme l'obſerve Durand, on vit des Rois ſe diſtinguer par la plume & des théologiens par l'épée, étoit une nouvelle ſource de haine & de diſcorde ouverte dans l'Europe. Auſſi Luther s'appliquoit-il ces paroles de l'Evangile : *Je ne ſuis point venu apporter la paix, mais la guerre.*

Maimb. hiſt du Luthér. Boſſuet, hiſt. des Variat.

Henri VIII ne pouvoit pardonner à François I de n'avoir pas briſé comme lui les liens de l'unité ; ſa Nation partageoit ſur ce point ſes ſentimens, elle étoit même bien plus portée que Henri à la Réforme, Wiclef l'y avoit dès long-temps préparée ; après bien des variations, elle finit par l'adopter entiérement. Elle en devint plus ennemie de la France, qui rejettoit la Réforme. Deux peuples voiſins & rivaux, s'ils ſont de religions ou de ſectes différentes, croient avoir une raiſon de plus pour ſe haïr.

En France, la Réforme ne put par-

venir qu'à partager la Nation ; ce partage mettoit les Proteſtans de France ſous la protection de l'Angleterre, & pouvoit ramener ces temps où nos diviſions avoient donné ſur nous tant d'avantage aux Anglois. D'autres tempêtes détournèrent celle-là. L'orage vint de Madrid au lieu de venir de Londres, mais il vint toujours de nos diviſions. Tel eſt le danger des partis politiques & des ſectes religieuſes, qui deviennent bientôt des partis politiques ; mais le moyen de les prévenir n'eſt pas de perſécuter ; au contraire, la perſécution eſt ce qui leur donne de la conſiſtance, & elle finit par les rendre redoutables ; il eſt peu de vérités plus certaines que celle-là, il en eſt peu de plus utiles, & qui aient plus beſoin d'être répétées.

De trois fils & quatre filles qu'avoit eus François I, il ne laiſſa que Henri II, qui lui ſuccéda, & Marguerite, qui épouſa dans la ſuite Em-

manuel Philibert, Duc de Savoie; il avoit eu la douleur de perdre, dans tout l'éclat de leurs plus belles années, le Dauphin François & le Duc d'Orléans Charles.

Henri VIII laiſſa de Jeanne Seymour, Edouard VI, qui lui ſuccéda; de Catherine d'Arragon, il avoit eu Marie, & d'Anne de Boulen, Eliſabeth, toutes deux rejettées de la ſucceſſion par des actes Parlementaires, dont il étoit aiſé de prévoir l'inéxécution, & qu'il démentit par ſon teſtament.

Celui de tous ſes enfans que Henri VIII paroît avoir le plus aimé, eſt le fils naturel qu'il avoit eu d'Eliſabeth Blount, & qui, dès l'âge de ſix ans, étoit déjà revêtu des plus grandes dignités de l'Etat: on le nommoit Henri *Fitz-Roi*.

François I eut un bâtard, nommé Vilcouvin; c'eſt tout ce qu'on en ſait.

Nous ne voyons pas que les dé-

couvertes faites par les Anglois dans le nouveau Monde, ſous Henri VII, aient continué, du moins avec quelque éclat, ſous Henri VIII, quoique l'émulation mît alors en mouvement toutes les Nations de l'Europe. François I, plus ſenſible à toutes les ſortes de gloire, envoya ſes ſujets chercher de nouvelles terres en Amérique. Jean Verazani, Florentin, qui s'étoit mis à ſon ſervice, fit dans l'Amérique ſeptentrionale quelques découvertes, qui furent pouſſées beaucoup plus loin en 1534 & 1535, par un Malouin, nommé Jacques Cartier; celui-ci pénétra dans le golphe, auquel il donna le nom de *S, Laurent*, parce qu'il y entra le 10 Août (1535). Le 15, il découvrit une Iſle qu'il appella, par la même raiſon, *l'Iſle de l'Aſſomption*; mais ce nom n'eſt reſté qu'à la Baye découverte depuis, vers le Nord, dans la terre des Eskimaux, & l'Iſle de

l'Aſſomption

l'Assomption s'appelle aujourd'hui *Anticosti*. Cartier remonta le fleuve jusqu'à Montréal ou Mont-Royal.

En 1541, Jean François de la Roque, Sieur de Roberval, Gentilhomme Picard, accompagné du même Jacques Cartier, fit un établissement dans l'Isle Royale, d'où il envoya un de ses pilotes, nommé Alphonse de Saintonge, reconnoître le Nord du Canada.

Mais c'étoit Charles-Quint qui découvroit & acquéroit les plus riches contrées. En 1519, l'Espagnol Fernand Cortez fit la conquête du Méxique. La même année, le Portugais Ferdinand Magalhaëns ou Magellan, ayant quitté son Roi pour Charles-Quint, découvrit, sous les auspices de cet heureux Prince, le détroit connu sous le nom de *Magellan*. Il entra le premier dans la mer du Sud, & pénétrant jusques dans l'Asie par l'Amérique, il trouva les Isles

Marianes & une des Philippines. Vers l'an 1525, deux Avanturiers Eſpagnols, Diégo d'Almagro & François Pizaro firent la conquête du Pérou.

Les Portugais, premiers auteurs de ces grandes découvertes, trouvèrent dans l'Aſie en 1538 les Iſles du Japon. Pendant tout le quinzième ſiécle, les mêmes Portugais n'avoient ceſſé de faire en Afrique des découvertes; qui les avoient conduits par dégrés à la grande découverte de Vaſco de Gama; mais dès le quatorzième ſiécle, ſous notre Roi Charles le Sage, nos Dieppois leur avoient donné l'exemple; ils avoient formé divers établiſſemens ſur les côtes d'Afrique, & vers l'an 1402, Jean de Béthencourt, Seigneur du Pays de Caux en Normandie & Chambellan de Charles VI, avoit réduit à ſes dépens les Canaries, alors idolâtres, y avoit fait prêcher la foi, & s'en étoit fait déclarer Souverain.

En Angleterre, les reſtes de la querelle des deux Roſes produiſoient encore des alarmes & des haines ; la Maiſon de la Poole étoit toujours ſuſpecte, Henri avoit cependant montré quelque inclination pour le jeune Reginald ou Renaud de la Poole, qui fut dans la ſuite ce fameux Cardinal Polus, l'ami des Bembes & des Sadolets, élevé à la pourpre par ſon mérite & par les ſacrifices qu'il fit à la Religion, élevé même à la Tiare, qu'il refuſa (1).

Polus étoit fils de Richard, Duc de

(1) Si du moins on peut regarder comme un refus la conduite qu'il tint en cette occaſion. Les Cardinaux étant allés, ſelon l'uſage, *l'adorer* dans ſa chambre, après l'élection, (c'étoit pendant la nuit) il les pria de remettre cette cérémonie au lendemain, de peur qu'elle ne fût priſe pour une *œuvre de ténèbres*, propos qui leur parut ſi bizarre, qu'ils crurent que Polus avoit l'eſprit égaré. Ils élurent en ſa place le Cardinal Del Monté, Jules III.

Suffolck, ce fidèle allié de la France, tué à la bataille de Pavie, qui avoit encore fortifié ſes droits au Trône d'Angleterre par ſon mariage avec Marguerite d'Yorck, Comteſſe de Salisburi, fille de ce Duc de Clarence, qu'Edouard IV ſon frère avoit fait noyer. Cette Princeſſe avoit trouvé grace devant Henri VIII & Catherine d'Arragon, qui l'avoient placée auprès de Marie leur fille, en qualité de Dame d'honneur. Dans les révolutions qui ſurvinrent, Marguerite fut fidèle à ſa Religion & à Catherine. Marie trouva en elle de la conſolation & les Catholiques de l'appui. Henri, qui avoit donné à Polus, fils de Marguerite, le Doyenné d'Exeter, crut pouvoir l'attirer à ſon parti dans l'affaire du divorce & dans celle de la Suprématie. Polus, pour toute réponſe, fit imprimer ſon traité *de Unione Eccleſiaſticâ*: il étoit alors en Italie, Henri le pria de revenir en

l'Angleterre pour lui expliquer quelques paſſages de ſon Livre; Polus, qui ſavoit que ſon Livre n'étoit que trop clair, ſe garda bien de revenir. Henri s'en prit à toute la famille de Polus, il fit trancher la tête au frère ainé de Polus & à Marguerite leur mère, ſous prétexte de complots formés pour marier le jeune Polus avec la Princeſſe Marie, & faire remonter avec eux l'Orthodoxie ſur le Trône.

Marguerite étoit âgée de ſoixante-& dix ans. Le ſupplice de cette femme reſpectable, dernier rejetton direct des Plantagenets, fut un ſpectacle horrible par toutes les circonſtances. « Elle refuſa, dit M. Hume, » de poſer ſon cou ſur le billot, & » de ſe ſoumettre en aucune manière » à une ſentence rendue ſans aucune » formalité; elle dit à l'Exécuteur » que s'il vouloit avoir ſa tête, il » n'avoit qu'à la ſaiſir comme il » pourroit, & la ſecouant alors d'un

» air impoſant, elle ſe mit à courir » autour de l'échaffaut : l'Exécuteur » la pourſuivit, la hache levée, en » lui portant pluſieurs coups perdus, » avant de pouvoir la frapper du » coup mortel.

Oſerions-nous dire que cette réſiſtance inutile & cette courſe ſur l'échaffaut nous paroiſſent manquer de dignité ? Il faut réſiſter à la tyrannie, mais il faut céder au ſort, & ce n'eſt point obéir à un arrêt injuſte, que de s'épargner des tourmens.

Henri crut reconnoître le ſtyle de Polus dans une Bulle d'excommunication lancée contre lui par le Pape Paul III ; il y étoit comparé à Balthaſar, à Néron, à Domitien, à Dioclétien, & ſur-tout à Julien ; mais il faut convenir que ces deux dernières comparaiſons lui faiſoient trop d'honneur. Cependant Henri en fut tellement irrité, qu'il mit, dit-on, à

prix la tête de Polus, qui pardonna généreuſement à quelques aſſaſſins que ce prix avoit tentés.

Le Pape n'oſant nommer Polus à la Légation d'Angleterre, lui donna celle des Pays-bas ; mais Henri VIII, qui vit le deſſein du Pape & de Polus, obtint de la Reine de Hongrie, Gouvernante des Pays-bas, qu'elle refuſât à Polus la permiſſion d'exercer une Légation, qui étoit bien moins pour les Pays-bas que contre l'Angleterre.

La haine entre Henri & Polus n'eut d'autres bornes que celles de la vie de Henri VIII. Polus étoit un ennemi que Rome & la France pouvoient en toute occaſion employer contre l'Angleterre.

Le Duc de Buckingham, de la Maiſon de Staford, Connétable d'Angleterre, deſcendoit par femmes du Duc de Gloceſtre, dernier des fils d'Edouard III, par conſéquent

il ne pouvoit avoir droit au Trône qu'après les Maiſons d'Yorck & de Lancaſtre ; on l'accuſa d'avoir tenu des diſcours indiſcrets qui annonçoient des vues, d'avoir conſulté ſur l'avenir & ſur la ſucceſſion future un Chartreux qui paſſoit pour Prophète; ſur ce fondement, ſur la dépoſition d'un de ſes domeſtiques & ſur celle du Chartreux, il fut ſacrifié aux inquiétudes jalouſes de Henri VIII, ou plutôt à la vengeance de Volſey qu'il haïſſoit & qu'il avoit menacé. Cette cruauté rendit Volſey odieux, & fit dire que le fils d'un Boucher devoit aimer le ſang; mais Henri VIII l'aima bien davantage, après la mort de Volſey.

Herbert. Hall. Stovve. Holingſhed.

Ce ſupplice de Buckingham fut le plus grand crime de Volſey, qui en général étoit plus enclin à l'avarice qu'à la cruauté, & qui préluda par des extorſions aux grandes violences de Henri ; les Rois d'Angle-

terre avoient quelquefois obtenu de leurs peuples, à titre de *bienveillance*, des ſecours que le Parlement n'avoit pas voulu accorder; mais ces bienveillances étoient libres comme autrefois nos dons gratuits; par ſucceſſion de temps, elles étoient devenues un impôt déguiſé, l'Autorité avoit abuſé de cette reſſource. Volſey ayant voulu recourir à cet expédient, eſſuya un refus; il cita Edouard IV qui avoit employé ce même expédient avec un grand ſuccès. On lui répondit que c'étoit un abus, & qu'il avoit été réformé par Richard III. *Oh!* dit Volſey, *ne parlez point de Richard III, c'étoit un tyran.* Sans doute Richard III étoit un tyran, mais ſon exemple n'en avoit que plus de force contre un abus que lui-même avoit jugé tyrannique; le ſophiſme de Volſey n'étoit qu'une dériſion, & c'étoit lui qui étoit le tyran. Au reſte, l'uſage des bienveillances remontoit juſqu'au temps de Richard II.

Quels qu'ayent été les torts de Volſey, ſa mort en eſt un plus grand de la part de ſon Maître. Henri, en lui préſentant des alternatives équivoques de faveur & de diſgrace, ſembla prendre plaiſir à lui faire ſentir ſa chûte, & à le faire mourir d'inquiétude, d'agitation & de douleur. L'acharnement avec lequel Volſey fut pourſuivi, excite la pitié, c'eſt un des traits les plus marqués d'ingratitude & de cruauté dans Henri VIII. Ce Miniſtre ne l'avoit que trop bien ſervi, d'ailleurs il fut trop évidemment ſacrifié à l'amour. François I, qui n'eſt rien moins qu'irréprochable de ce côté-là, n'a point eu dans ce genre de tort ſi grave ni ſi manifeſte.

Parmi des chefs d'accuſation, tous aſſez vagues & aſſez foibles, portés contre ce malheureux Volſey, on trouve celui-ci: » *qu'il avoit expoſé* » *la ſanté du Roi, en lui parlant à* » *l'oreille & reſpirant près de ſon viſa-*

» *ge, dans un temps où il ſe ſavoit* » *infecté de la maladie vénérienne.* Par ce grief, on peut juger des autres.

Volſey, près de mourir, rendit témoignage au caractère de ſon Maître. » *Prenez garde aux conſeils* Herber. Stovve. Cavendish. *que vous lui donnerez*, dit-il à ceux qui lui ſuccédoient dans la faveur. » *Je ſuis quelquefois reſté pendant* » *trois heures à ſes genoux pour lui* » *faire révoquer des réſolutions in-* » *juſtes, & n'ai jamais pu rien obte-* » *nir. Il perdroit la moitié de ſon* » *Royaume, plutôt que d'abandon-* » *ner un de ſes projets.*

Le vulgaire eſt toujours porté à reſpecter les tyrans heureux, par le même principe qui lui fait admirer les Conquérans. Henri VIII, contre qui l'Hiſtoire dépoſe ſi hautement, n'en a pas moins une part conſidérable à l'eſtime publique. Qu'il ait eu de la valeur & même du talent pour

la guerre, ce talent eſt trop funeſte dans un Roi, il le fut trop chez Henri VIII pour que nous puiſſions lui en faire un mérite. Qu'il ait eu quelquefois de la nobleſſe & de la généroſité dans les procédés, c'eſt un plus grand éloge que nous ne devons pas lui refuſer, & nous voudrions avoir trouvé des occaſions encore plus fréquentes de le lui donner: mais ſi l'on veut connoître combien l'ame d'un tyran eſt eſſentiellement lâche & féroce, il ne faut que conſidérer avec quel acharnement & quel plaiſir Henri VIII écraſoit ou l'innocence ou la foibleſſe; comme en ſuppoſant même qu'il eût raiſon au fond, il pouſſoit toujours la dureté à l'excès, comme il mettoit de la cruauté où il ne falloit que de la ſévérité, & de la ſévérité où il falloit de l'indulgence.

C'eſt ſur-tout dans ſa conduite à l'égard de ſes femmes, que cette

férocité de la tyrannie éclate dans tout ſon opprobre ; il ſe dégoûte de Catherine d'Arragon, dont la douceur mélancolique pouvoit être plus propre à inſpirer l'eſtime que l'amour ; un autre eût pu la négliger, il faut que Henri VIII la répudie au bout de vingt-quatre ans de mariage. La Religion lui réſiſte, il change la Religion. Si, en quittant l'Egliſe Romaine, il eût adopté la Réforme, il n'auroit eu qu'un parti à perſécuter ; il veut reſter neutre, pour les perſécuter tous les deux.

Une injure ſi horrible faite à une Reine ſi vertueuſe, & le ſchiſme qui en fut la ſuite, ne pouvoient manquer de réveiller l'enthouſiaſme & le fanatiſme. Une Religieuſe malade & ictérique, inſtrument aveugle d'un grand parti, occupa quelque temps l'Angleterre par ſes convulſions & ſes révélations, elle ſe nommoit Eliſabeth Barthon ; elle eſt reſtée cé-

lèbre ſous le nom de *la Vierge de Kent.* La ſainte Vierge lui apparoiſſoit, un Ange la tranſportoit à Calais, & la ramenoit dans ſon Couvent ; la porte du dortoir s'ouvroit miraculeuſement toutes les nuits pour que la Sainte pût aller converſer avec Dieu. Sainte Marie-Madeleine lui apporta du Ciel une Lettre, où le divorce étoit condamné. Warham, Archevêque de Cantorbéry ; Fisher, Evêque de Rocheſter ; tous les partiſans de Catherine d'Arragon parurent ajouter foi aux révélations de la Vierge de Kent ; un Moine les raſſembla dans un gros volume. Cette prophéteſſe ne donnoit qu'un mois à Henri VIII pour ſe reconnoître. Henri VIII la fit pendre, cruauté inutile ; il parut par le procès de cette malheureuſe, qu'elle avoit été ſéduite, & qu'elle n'avoit agi que comme perſuadée. Ceux qui l'avoient fait agir, furent auſſi envoyés au

ſupplice, & le méritoient davantage.

Henri ſe montra plus indulgent envers quelques Prédicateurs qui l'outragèrent en chaire. Un de ces fanatiques, nommé Péto, prêchant devant le Roi, lui dit : » *Tu as été* » *trompé par de faux Prophètes ;* » *mais moi, nouveau Michée, vrai* » *Prophète de Dieu, je te dis que les* » *chiens lécheront ton ſang, comme* » *ils ont léché celui d'Achab.* Henri ſe contenta de changer de Prédicateur. Le Dimanche ſuivant, le Docteur Corren le juſtifia en chaire, & aſſura le peuple que c'étoit Péto qui étoit *un faux Prophète & un chien ;* il fut interrompu par le Cordelier Ellſton, qui l'appella lui-même faux Prophète & fauteur d'adultère. Cette ſcène ſe paſſa dans l'Egliſe, devant tout le peuple, en préſence du Roi lui-même, qui ſe mêla de la querelle, & qui eut beaucoup de peine à faire taire le Cordelier ; cependant

Strype, vol. I. p. 167. Burnet, vol. I. p. 151. Stowve, p. 562.

Ellſton & Péto ne furent que repri-mandés doucement par le Conſeil. Henri n'étoit pas encore dans le cours de ſes violences ; ſa ſuprématie n'étoit pas établie , il croyoit avoir des ménagemens à garder. Bientôt l'échaffaut fut le partage des Evêques, des Grands, des Miniſtres qui con-damnèrent le divorce & conteſtèrent la ſuprématie.

La conduite ferme , modeſte & reſpectueuſe de Catherine pendant le cours de ce long procès, n'ayant pu parvenir à déſarmer Henri, elle meurt de douleur ; ſon dernier ſou-pir eſt pour ſon tyran ; elle lui écrit la Lettre la plus tendre : « Mes yeux » en ſe fermant , lui dit-elle , ne » cherchent que vous , & ne vous » verront point ; mon cœur ne re-» grette que vous.

On dit que le barbare fut ému ; mais que produiſit cette émotion ? il perſécuta la mémoire de l'infortunée

Catherine ſur la fille qu'elle lui laiſſoit ; il voulut que le Parlement ôtât à cette fille tout droit à la ſucceſſion.

Anne de Boulen avoit cru devenir Reine ; elle ne fut jamais qu'eſclave dans tout le temps de ſa faveur.

Elle tomba dans la diſgrace à ſon tour ; Jeanne Seymour lui enleva le cœur de ſon mari. C'eût été peu pour Henri de quitter Boulen, il fallut qu'il la diffamât & qu'il la perdît ; parce qu'il étoit inconſtant, ce fut elle qui paſſa pour infidèle & pour impudique ; il l'avoit jugée ſage tant qu'il l'avoit aimée. Quand elle ceſſa de lui plaire, il découvrit qu'elle ſe proſtituoit à mille amans & à ſon propre frère ; il la fait arrêter, il fait arrêter avec elle tout ce qu'il prétend ſoupçonner ; la malheureuſe Boulen prend d'abord pour un jeu tout ce qu'elle éprouve. Prompte-

ment déſabuſée, elle tombe dans une gaieté folle, cent fois plus triſte que l'accablement ordinaire des malheureux ; elle rioit & pleuroit, & rioit d'avoir pleuré. Elle écrivit à Henri : *Vous m'avez toujours élevée ; votre amour a fait de moi une Reine, votre haine va faire de moi une Sainte & une Martyre.* Elle manioit ſon col en éclatant de rire : *il eſt très-mince*, diſoit-elle, *& l'Exécuteur eſt habile.* Puis fondant en larmes, elle faiſoit faire à Marie les plus tendres excuſes des chagrins qu'elle avoit cauſés à cette Princeſſe & à ſa mère. Elle proteſta toujours de ſon innocence. Son frère le Lord Rochefort & ſes autres prétendus complices furent décapités avec elle, tous nièrent conſtamment ce qu'on leur imputoit, à la réſerve d'un ſeul, qui oſa s'en vanter ; ſéduit par l'eſpérance d'une grace qu'on lui promit & qu'il n'obtint pas, il fut pendu:

Burnet, vol. 1. p. 202.

le Lord Rochefort avoit été accuſé par ſa femme. Tous ces détails ſont cruels & affreux.

Les Proteſtans & même des Catholiques modérés, croient qu'Anne de Boulen n'étoit coupable que d'un peu d'indiſcrétion & de coquetterie (1); elle vouloit plaire à tout le monde, elle aimoit à voir les effets de ſa beauté ſur tout ce qui l'environnoit, elle recevoit avec indulgence les déclarations qu'on oſoit lui faire, voilà tous ſes crimes. Ses ennemis ont voulu perſuader qu'elle avoit pouſſé plus loin la complaiſance pour les

(1) Il paroît qu'Anne de Boulen eut une aſſez grande conformité de caractère avec cette ſœur de Silanus, Julia Calvina, que Sénèque appelle *feſtiviſſima omnium puellarum*, & dont Tacite a dit..... *Silanum, cui ſanè decora & procax ſoror Julia Calvina.... hinc initium accuſationis, fratrumque non inceſtum, ſed incuſtoditum amorem ad infamiam traxit.* Tac. Annal. L. 12. c. 4.

amours volages de François I, ils l'appelloient groſſiérement *la haquenée du Roi d'Angleterre & la mule du Roi de France*, mais le fait qu'ils alléguent, n'eſt rien moins qu'avéré; s'il étoit vrai, ce ſeroit un trait de rivalité de plus entre François I & Henri VIII.

Les Anglois diſent qu'élevée à la Cour de France, où elle fut attachée ſucceſſivement à la Reine Marie, femme de Louis XII, & à la Reine Claude, femme de François I, elle y avoit pris un ton de gaieté & de liberté, peu conforme aux mœurs de l'Angleterre.

Le P. d'Orléans dit que les Panégyriſtes d'Anne de Boulen, ne ſongent pas qu'ils font le procès au Monarque qui la répudia & aux Juges qui la condamnèrent. On eſt ſi ſouvent obligé de leur faire le procès, le P. d'Orléans le leur fait ſi ſouvent lui-même & avec tant de raiſon, que

cette conſidération n'a dû arrêter perſonne.

Avant d'envoyer Anne de Boulen au ſupplice, on caſſa ſon mariage, on le déclara nul dès l'origine, & Henri VIII eut encore le plaiſir d'envelopper Eliſabeth ſa fille dans la diſgrace de la mère; mais ſi Anne de Boulen n'avoit jamais été la femme de Henri, elle ne l'avoit donc pas outragé, elle n'étoit donc pas coupable d'adultère. Henri, à force de vouloir avilir celle qu'il avoit aimée, la juſtifioit; il la juſtifia plus pleinement encore par l'indécente précipitation avec laquelle il épouſa Jeanne Seymour, dès le lendemain de l'éxécution d'Anne de Boulen.

Cette nouvelle femme ne fut pas plus heureuſe: ce fut aux dépens de ſa vie qu'elle donna un fils à Henri VIII, & ce fut ſon mari qui dicta ſon Arrêt. Les Chirurgiens donnèrent, dit-on, à Henri le choix de ſauver la

mère ou l'enfant, ne pouvant les ſauver l'un & l'autre. *Je trouverai*, dit-il, *aſſez d'autres femmes*, & il dit vrai, tant le Trône a de charmes!

Le Primat Crammer & le Comte d'Eſſex Cromwel, Vice-Gérent des Affaires Eccléſiaſtiques, tous deux partiſans déclarés du Schiſme & partiſans ſecrets de la Réforme, cherchoient à en étendre les progrès, ſous prétexte d'affermir la Suprématie Royale; ils crurent ſervir leur cauſe; en mariant le Roi avec Anne de Clèves, ſœur d'un des Princes Allemands de la Ligue de Smalcalde, ils firent voir au Roi un portrait flatté de cette Princeſſe, & ce portrait détermina Henri. Le lendemain de ſon mariage, au mépris de la décence, de la pudeur, de l'honneur même de ſa femme, devenu le ſien, le Roi prit plaiſir à révéler tous les défauts ſecrets qu'il croyoit avoir découverts dans cette Princeſſe; parce qu'il ne l'avoit pas

trouvée belle, il voulut ne l'avoir pas trouvée ſage. Crammer & Cromwel furent dígraciés, on les rendit garans de l'infidélité du Peintre, de la conduite & de la figure de la Reine ; la vie de Crammer fut en danger, il en coûta la tête à Cromwel. Ce Miniſtre, pour plaire à ſon Maître, avoit exercé des rigueurs & des injuſtices dans la viſite & la deſtruction des Monaſtéres, il fut abandonné au reſſentiment du parti Catholique, il demanda grace au Roi dans les termes les plus bas & les plus propres à le toucher. Que ne dit-on pas pour ſauver ſa vie! il l'appelloit *clément & miſéricordieux*. Le Roi, dit-on encore, parut ſenſible & ſe fit relire trois fois ſa Lettre, il fit cependant éxécuter Cromwel, & l'on ajoute qu'il le pleura enſuite. La Chambre des Pairs en cette occaſion condamna Cromwel ſans examen, ſans inſtruction. Quelques jours auparavant, faiſant

alluſion à ſon titre de Vicaire ou Vice-Gérent des Affaires Eccléſiaſtiques, elle l'avoit déclaré digne d'être le *Vicaire-Général de l'Univers.*

Anne de Clèves ſentit que quand on avoit eu le malheur d'épouſer Henri VIII, tout ce qui pouvoit arriver de plus heureux étoit d'en être promptement ſéparée, elle conſentit au divorce. Le Roi déclara qu'il n'avoit pas donné un conſentement *pur, intérieur & complet* à ſon mariage, & ſur un prétexte ſi groſſiérement énoncé, le mariage fut diſſous.

Le Roi aima encore ; c'étoit annoncer un outrage ou la mort à une malheureuſe ; le ſort tomba ſur Catherine Howard, niéce du Duc de Nortfolck ; le parti Catholique, dont elle étoit l'appui, en triompha, le triomphe fut court. Tandis que le Roi, charmé de ſon nouveau mariage, rendoit grace au Ciel de ſon bonheur, & vouloit que les Prêtres joigniſſent

joigniſſent publiquement leurs actions de graces aux ſiennes, tandis qu'il faiſoit faire une hymne ſur ce ſujet par l'Evêque de Lincoln, un homme vint révéler myſtérieuſement au Primat Crammer les déſordres preſque publics de la conduite de la Reine, & le chargea d'en avertir le Roi. Crammer ſe jugea perdu par cette confidence, ſoit qu'il ſe tût, ſoit qu'il parlât. Il parla cependant, & ne fut pas cru d'abord, mais on lui avoit fourni des preuves, & il les produiſit. A la vue de ces preuves, le Roi fondit en larmes, mouvement naturel, & qu'une ame tendre eût éprouvé, mais chez Henri, la douleur étoit barbare. Le Parlement lui demanda la permiſſion de le venger, ce qui n'étoit pas ſans difficulté dans la forme, parce qu'une loi, nouvellement portée, déclaroit coupable de haute trahiſon quiconque médiroit du Roi ou de la Reine. Par-tout des traces de tyrannie &

par-tout la tyrannie s'embarraſſant elle-même dans ſes propres piéges. Le Parlement dans ſon adreſſe au Roi, le conſoloit aſſez ridiculement par les mêmes raiſons que Joconde allégue au Roi de Lombardie; Henri chercha ſa conſolation dans le ſang, il fit condamner à mort non-ſeulement Catherine, & ſes amans Mannoc & Derham, (tous deux admis à ſon lit avant ſon mariage, & dont elle avoit pris le ſecond à ſon ſervice, & Colpeper, qui, depuis ſon mariage même, avoit paſſé une nuit avec elle, & qui tous avouèrent le fait dont ils étoient accuſés,) mais encore tous les parens de Catherine pour ne l'avoir point trahie. On fut obligé cependant de mettre des bornes à cette cruauté; les parens & amis non coupables en furent quittes pour une longue & rigoureuſe priſon. Catherine avoua les déſordres antérieurs à ſon mariage, & nia

tout le reſte ; mais elle étoit convaincue ſur tous les points, & le jaloux Henri ſe ſeroit cru outragé, même par les faits antérieurs au mariage.

Parmi les ſcènes ſanglantes que donna cette triſte aventure, on vit avec plaiſir la coupable Lady Rochefort expier ſes crimes ſur l'échaffaut. Cette femme, qui avoit livré ſon mari au ſupplice, en l'accuſant d'inceſte avec Anne de Boulen, ſe trouva être la principale agente des intrigues de Catherine.

Le Roi, pour ſe dédommager de n'avoir oſé faire périr tous les parens & amis de Catherine, fit porter une Loi qui devoit dans la ſuite fournir bien des victimes.

Cette Loi condamnoit à mort,

1°. toute Reine ou Princeſſe qui ſe laiſſeroit ſéduire.

2°. Quiconque chercheroit à les ſéduire.

3°. Tous les complices.

4°. Tous ceux qui ayant connoiſſance ou ſeulement quelque ſoupçon, des déſordres d'une Reine ou d'une Princeſſe, n'en avertiroient pas ſur le champ le Roi.

4°. Tous ceux qui en parleroient à tout autre qu'au Roi, ou aux gens de ſon Conſeil.

6°. Enfin, toute fille qui, en épouſant le Roi, le tromperoit ſur ſa virginité (1).

La tyrannie, ſur ce dernier article, devenoit ſi exceſſive, qu'elle fit rire, au lieu de faire trembler ; le peuple dit que le Roi ne vouloit plus épouſer que des veuves.

Ce fut effectivement une veuve qu'il épouſa en ſixiémes nôces ; Catherine Parr étoit veuve du Lord

(1) Voir ce que l'Auteur de l'Eſprit des Loix dit de celle-ci, liv. 26. ch. 3. *Des Loix civiles qui ſont contraires à la Loi naturelle.*

Latimer, & elle eut le bonheur de l'être de Henri ; après avoir couru risque de la vie, comme nous l'avons dit, pour avoir, par pure complaisance, disputé contre Henri sur la Théologie, & l'avoir embarrassé par ses objections ; le tyran alloit l'immoler, si elle n'eût désarmé le pédant par d'adroites soumissions.

CHAPITRE XVII.

Henri II en France ; Edouard VI en Angleterre.

Depuis l'an 1547 juſqu'en 1553.

FRANÇOIS I & Henri VIII avoient laiſſé deux nouveaux objets de rivalité à la France & à l'Angleterre ; Boulogne & l'Ecoſſe.

Boulogne n'étoit pas encore reſtitué à la France, qui n'en avoit pas encore acquitté le prix. Henri II brûloit de reprendre cette Place, & dédaignoit de la payer ; ſur-tout, il ne vouloit point attendre le terme de huit années, marqué pour la reſtitution ; il ne ſe conſoloit point de n'avoir pu arriver aſſez tôt pour défendre cette Place contre Henri VIII en perſonne ; ce fut ce motif qui le rendit ſi ſévère & ſi injuſte à l'égard

du Maréchal du Biez, & de ſon gendre Coucy-Vervins.

Marie Stuart, alors âgée de cinq ans, étoit Reine d'Ecoſſe. C'étoit une occaſion pour l'Angleterre d'acquérir ce Royaume par le mariage d'Edouard VI avec Marie. Henri VIII avoit expreſſément recommandé cette alliance, qu'il avoit tenté de former ; mais les Guiſes, dont Marie Stuart étoit la niéce, voulurent avoir, envers la France, devenue leur patrie, le mérite de lui procurer cet accroiſſement de puiſſance, en même temps qu'ils accroîtroient eux-mêmes leur crédit par le mariage de leur niéce avec l'héritier du Trône, ils la deſtinèrent au Dauphin.

Dans un ſyſtême de paix bien établi, on s'en ſeroit tenu aux négociations ſur cet important article, on auroit laiſſé les Ecoſſois choiſir entre Edouard VI & le Dauphin ; c'étoit ainſi qu'après cette paix ſi

ſolidement établie par S. Louis, la France & l'Angleterre s'étoient diſputé l'héritière de Navarre ; mais on étoit rentré ſous l'empire de la guerre, & ce fut les armes à la main qu'on ſe diſputa l'héritière d'Ecoſſe ; ce fut à la tête d'une armée qu'Edouard Seymour, Duc de Sommerſet, oncle du Roi d'Angleterre & Protecteur du Royaume, demanda Marie Stuart pour ſon neveu. Toutes les raiſons de convenance étoient évidemment en faveur de l'Angleterre ; mais en pareil cas, les raiſons de convenance devroient être un titre pour eſpérer & non pas pour prétendre. La Régence d'Ecoſſe étoit dans les intérêts de la France, l'Ecoſſe avoit horreur du joug Anglois, & puiſqu'elle devoit obéir à un étranger, elle vouloit du moins prendre ſon Maître chez une Nation amie. Elle eût mieux fait encore de ne ſe ſoumettre à aucune des deux Puiſ-

Hollingſhed.

ſances rivales, de marier la jeune Stuart à quelque grand Seigneur du pays, & de conſerver ſon indépendance. Le nouveau Roi de France, Henri II, prit la défenſe des Ecoſſois; ceux-ci perdirent la bataille de Muſſleburgh ou de Pinkey, mais les hoſtilités furent bien moins déciſives que la démarche que fit la Régence d'Ecoſſe d'envoyer Marie Stuart en France, où elle fut élevée juſqu'au temps de ſon mariage avec le Dauphin. On continua cependant de ſe battre ſur la frontière de l'Angleterre & de l'Ecoſſe; mais la queſtion étoit décidée par l'arrivée de Marie Stuart en France. 10 Sept. 1547.

L'affaire de Boulogne ſe termina de même à la ſatisfaction de la France. François I devoit donner deux millions pour recouvrer cette Place, Henri II l'eut pour quatre cens mille écus; il traitoit avec un mineur, & l'Angleterre, alors toute pleine de

troubles, avoit beſoin d'acheter la paix; tout y étoit en fermentation & à la Cour & parmi le peuple. D'un côté l'activité hardie des Réformateurs, de l'autre l'oppoſition des Catholiques & les cris des Moines chaſſés de leurs Couvens, agitoient la multitude incertaine. La perſécution exercée, du temps de Henri VIII, ſur les Luthériens & ſur les Catholiques à la fois, en tourmentant le peuple en ſens contraires, redoubloit l'incertitude, effarouchoit les eſprits, troubloit les conſciences. La deſtruction ſubite des Monaſtères étoit un mal, de l'aveu même des Auteurs Proteſtans, quoiqu'elle ſe fût faite de la maniere la plus juſte, puiſque les terres avoient été reſtituées pour la plupart à la Nobleſſe, de qui elles provenoient originairement; mais comme l'eſprit de parti avoit préſidé à cette opération, l'on n'avoit point pourvu à

la subsistance des Moines, ou l'on y avoit mal pourvu. Ces malheureux erroient sur la terre, cherchant un état & du pain; les intriguans soulevoient le peuple, les gens sans ressource mendioient ou voloient, les plus honnêtes s'offroient au travail, c'étoient autant de bras rendus à l'Agriculture & aux Manufactures, le nombre des Journaliers en étoit sensiblement augmenté; mais par un concours malheureux de circonstances, dans le même temps, les moyens de subsistance & les occasions de travail étoient devenus plus rares. Les Seigneurs, qui avoient alors plus de terres; les Fermiers, qui, en calculant bien ou mal leurs intérêts, trouvoient le commerce de la Laine plus avantageux que celui du bled, avoient mis la plus grande partie des terres en pâturages; ce qui d'un côté occupoit moins de bras, de l'autre renchérissoit le bled & combloit la

misère du peuple. Tout ſe tient dans l'ordre politique comme dans l'ordre phyſique ; un anneau briſé rompt la chaîne, tout changement bruſque & ſubit eſt un fléau ; il faut déraciner les abus mêmes d'une main légère, non les arracher avec violence. Tous les deſtructeurs ont tort. L'inutilité tant alléguée & tant exagérée des Moines, les abus dont cette ſainte Inſtitution avoit été ſouillée par le temps, n'étoient pas des raiſons pour les détruire. Ils avoient été utiles dans l'origine, ils avoient beaucoup travaillé, beaucoup cultivé ; l'Etat & les Lettres leur avoient obligation. L'erreur avoit préſidé ſans doute à l'acquiſition de leurs richeſſes, ces richeſſes mêmes étoient un abus ; jamais ces reſpectables retraites n'auroient dû être habitées que par le travail & la pauvreté. Mais quel Corps, quel Particulier pourroit ſoutenir un examen ſévère de l'origine

de ſa fortune? Si un Corps, qui s'eſt établi, qui s'eſt enrichi ſans violer aucune Loi, ne peut compter ni ſur ſon exiſtence, ni ſur ſes poſſeſſions, quel ſera le garant des propriétés particulières? Eſt-il d'ailleurs ſi contraire au bien de la ſociété qu'il y ait un aſyle pour le ſage & l'homme ſtudieux, loin des paſſions humaines & des embarras du ſiécle, loin des fureurs de la tyrannie, des crimes de la guerre & des fourberies de la politique? Enfin, s'il falloit diminuer le nombre de ces aſyles, ou même les anéantir, ne pouvoit-on en défendre l'entrée ou avant un âge préfix ou indéfiniment? Une pareille Loi du moins n'enlève rien à perſonne; mais quiconque a embraſſé cet état avec l'aveu des Loix, & veut y perſévérer, doit être aſſuré d'y vivre & d'y mourir en paix. En un mot, il n'y a de légitime que les moyens doux; toute violence eſt eſſentielle-

ment injuſte, c'eſt toujours la guerre ſous une autre forme.

Les peuples & ſur-tout les payſans ne trouvant de toutes parts que de la tyrannie, attaquèrent d'abord celle qui bleſſoit leurs yeux; ils voyoient la Nobleſſe enclorre ſes héritages, & ils ſe ſentoient malheureux; ils ſe perſuadèrent que le deſſein de la Nobleſſe étoit de les réduire de nouveau en ſervitude, ils prirent les armes, renverſèrent les clôtures, rappellèrent ces grands principes de l'équité naturelle & primitive, que les pauvres pour leur bonheur doivent oublier, dont les riches pour leur ſûreté devroient ſe ſouvenir. Le déſeſpoir avoit armé ces payſans, le fanatiſme ſe chargea de les conduire; des Moines, des Prophètes, autre eſpèce de tyrans, ſe mirent à leur tête; le crucifix marchoit devant l'armée, les motifs religieux étoient joints aux griefs politiques dans leurs manifeſtes &

dans leurs plaintes ; ils vouloient maintenir la Religion, humilier les riches, venger les pauvres ; on voyoit jusqu'aux petits enfans partager l'emportement général, courir au-devant des coups qu'ils ne pouvoient ni prévenir ni rendre, arracher de leurs corps les flèches dont ils étoient percés, & les présenter à leurs parens pour qu'ils s'en fervissent à les venger. Après cent échecs, un fanatique paroissoit & promettoit la victoire, on le suivoit. C'étoit ce délire de la superstition & de la fureur qu'on avoit vu, quelques années auparavant, chez les Anabaptistes d'Allemagne (1); c'étoit cette alternative de découragement & de courage forcené, où l'homme s'abandonne quand il n'attend plus rien des loix ni du Gouvernement. Le Sage alors se jette entre

(1) Voir l'Histoire de François I, liv. 7. chap. 3.

les bras de Dieu, le peuple écoute des Prophètes. Tel étoit le fruit des violences de Henri VIII. Ce tyran terrible avoit mis dans tous les cœurs une rage ſecrette qui devoit éclater au premier moment de foibleſſe dans le Gouvernement.

Une multitude indiſciplinée qui combat contre des troupes réguliè-res, finit par être accablée; mais cette ſédition, toujours étouffée & toujours renaiſſante, rompit les meſures du Gouvernement, fit ſuſpendre la guer-re d'Ecoſſe, & obligea de tourner contre les Citoyens toutes les forces du Royaume; il ne fallut pas moins que la réunion de ces forces pour écraſer toutes les têtes de cette hydre.

Les agitations de la Cour n'é-toient pas moins violentes; les Sey-mours (1), oncles du Roi, s'étoient

(1) Ils étoient frères de Jeanne Seymour, mère d'Edouard VI.

emparés de l'autorité ; chefs du parti Proteſtant, ils n'avoient pas peu contribué, ſur la fin du regne précédent, à la diſgrace des Howards, dont ils redoutoient la concurrence & dont ils haïſſoient le zèle pour la Religion Romaine ; le Duc de Sommerſet, l'aîné des Seymours, fut nommé Protecteur du Royaume pendant la minorité du Roi ſon neveu ; ce qui concentroit dans la perſonne de Sommerſet toute l'autorité de la Régence ; Thomas Seymour, ſon frère, qui avoit épouſé Catherine Parr, veuve de Henri VIII, étoit Grand-Amiral. La méſintelligence ſe mit entre les deux freres, & parvint à un tel excès, que le Protecteur fit faire le procès à l'Amiral, qui eut la tête tranchée ſur des accuſations aſſez frivoles. Sommerſet eut le même ſort à ſon tour, & le méritoit encore moins. De tous les hommes injuſtes qui eurent du pouvoir dans Burnet.

ces temps orageux, c'étoit le moins injuſte & le plus humain; il ne ſe montra inique & barbare qu'envers ſon frère. Autant il avoit combattu avec ardeur les payſans révoltés, autant il les avoit traités avec indulgence après leur défaite. Ce fut un des crimes qu'on lui imputa. La Nobleſſe, qu'un eſprit tyrannique, plus qu'un juſte reſſentiment, rendoit implacable à l'égard de ces malheureux, trouva mauvais qu'il défendit contre elle les droits de l'humanité.

On lui fit encore un grand crime d'avoir propoſé de prévenir toute conteſtation avec la France, en reſtituant Boulogne, moyennant une ſomme dont on conviendroit; & ceux qui lui en firent un crime, rendirent Boulogne, peu de temps après, pour une ſomme très-modique.

On fit deux fois le procès au Duc de Sommerſet; la prethière fois, il fut condamné à une amende; mais

Dudley, Duc de Northumberland, qui s'étoit élevé sur ses ruines, jugea que la qualité d'oncle du Roi rendoit Sommerset un rival de crédit toujours redoutable, il résolut de le perdre entiérement, & il y parvint. Il accusa Sommerset d'avoir voulu le faire assassiner, &, quoiqu'accusateur, il le jugea lui-même avec les autres Pairs. Sommerset ne pouvoit manquer d'être condamné, le peuple entoura son échaffaut, & parut vouloir le sauver; Sommerset harangua, & protesta de son innocence, le peuple lui rendit témoignage, & s'écria: *rien n'est plus vrai.* Quelques Gardes chargés d'assister à l'exécution, s'appercevant qu'ils arrivoient tard, & que Sommerset étoit déja sur l'échaffaut, se dirent les uns aux autres: *avançons, avançons*; le peuple crut qu'ils apportoient la grace du Duc, & se mit à crier *grace.* Le Duc assura lui-même le

peuple qu'il n'y avoit point de grace à eſpérer, & le pria de ne pas troubler ſes derniers momens par l'intérêt même qu'il paroiſſoit prendre à ſon ſort; l'éxécution ſe fit aſſez tranquillement. Ce peuple libre étoit devenu bien eſclave, puiſqu'il laiſſoit ainſi opprimer ſous ſes yeux l'oncle du Roi, en le jugeant innocent, & le Roi lui-même étoit bien eſclave, puiſqu'en moins de trois ans, ce Prince, réputé doux & bon, avoit fait périr ſur l'échaffaut ſes deux oncles innocens. Tel eſt dans les Princes le malheur de la foibleſſe, ſoit de l'âge, ſoit du caractère. Encore ſi Sommerſet avoit été condamné pour avoir fait injuſtement condamner ſon propre frère, ou pour avoir donné à la Réforme autant d'intolérance qu'elle accuſoit ſes adverſaires d'en avoir! Une femme du peuple & une autre perſonne non moins ignorante, brûlées à

Heyvvard. Srovve. Hollingſhed.

Smithfield, comme Anabaptiſtes; les Evêques de Londres & de Wincheſter, Bonner & Gardiner, dépouillés violemment de leurs Evêchés pour leur attachement au Saint-Siége, étoient des ſujets de plainte aſſez graves contre ce Miniſtre & contre le Primat Cramner.

Les Catholiques triomphoient de la ruine des Seymours, ils fondoient de grandes eſpérances ſur Northumberland, qui, par haine pour le Duc de Sommerſet, avoit paru leur être favorable, mais ils virent bientôt qu'on ne doit point compter ſur la Religion d'un ambitieux; Northumberland crut Edouard VI trop décidé en faveur de la Réforme pour qu'un Courtiſan pût prendre un autre parti, & il ſe piqua d'embraſſer la Réforme avec ardeur; elle entroit d'ailleurs comme moyen dans l'éxécution d'un projet hardi qu'il avoit conçu; c'étoit de faire monter un de ſes fils ſur le

Trône. Nous aurons bientôt occaſion d'expoſer ce projet ; la ſanté d'Edouard qu'on voyoit décliner de jour en jour, en avoit fait naître l'idée ; la mort de ce Prince ſuivit d'aſſez près celle du Duc de Sommerſet ſon oncle. Edouard étoit dans ſa dix-ſeptiéme année & dans la ſeptiéme de ſon regne. Si l'on ne peut le compter parmi les Rois, il eſt du moins au rang des enfans célebres ; on dit qu'à ſeize ans il ſavoit le Grec, le Latin, le François, l'Italien, l'Eſpagnol ; qu'il étoit verſé dans les connoiſſances phyſiques de ſon temps, qu'il étoit Muſicien habile, Logicien déjà profond, & que malheureuſement il excelloit, comme ſon pere, dans la controverſe ; Cardan, qui l'avoit vu, l'a célébré comme un prodige. Sa Nation eſpéroit beaucoup de la douceur de ſon caractère, & redoutoit ſeulement le ſyſtême d'intolérance qu'il paroiſſoit avoir

6 Juillet 1553.

embraſſé en matière de Religion. Il fallut pourtant que Crammer lui forçât la main pour le faire ſouſcrire à la mort des deux Anabaptiſtes de Smithfield.

On ne peut comparer Edouard VI avec Henri II, qui avoit auſſi le même ſyſtême d'intolérance, & dont le zèle ſur ce triſte article, ſurpaſſoit de beaucoup celui de François I ſon père; auſſi accrut-il bien davantage les progrès de la Réforme qu'il vouloit étouffer. Henri II eut d'ailleurs en politique ſur ſon jeune rival tous les avantages, qu'un Roi dans la force de l'âge devoit avoir ſur un Roi enfant.

C'eſt ſous le règne d'Edouard VI que les fils des Pairs ont pris ſéance pour la prémière fois dans la Chambre des Communes.

CHAPITRE XVIII.

Marie en Angleterre ; Et encore Henri II en France,

Depuis 1553 juſqu'en 1558.

MARIE eût pu paroître digne du Trône, ſi elle ne l'eût point occupé. Jamais enfant Royal n'avoit été plus éprouvé par le malheur dès ſon enfance. Enveloppée dans la proſcription d'une mère malheureuſe & reſpectable, elle ne trouva dans ſon père qu'un tyran & un ennemi, qui la priva des droits de ſa naiſſance, qui la livra, ſans appui & ſans conſolation, à la haine de ſes belles-mères; elle oſa réſiſter à ce père barbare, & reſter fidèle à la mémoire de ſa mère; elle oſa regarder comme nul tout ce qui n'étoit que l'ouvrage de la violence, & défendre avec

avec fermeté les droits dont on la dépouilloit.

Elle ſe ſouvenoit toujours qu'elle avoit été promiſe au Dauphin François (1) par le traité de la reſtitution de Tournay; elle appelloit le Dauphin *ſon époux*, *ſon conſolateur*, *ſon unique eſpérance dans les tribulations dont elle avoit été accablée*, *ainſi que ſa mère*. Des femmes que la nouvelle Reine Anne de Boulen avoit miſes auprès de Marie, & qui, pour faire leur cour, ſe plaiſoient peut-être à la contrarier, lui dirent un jour que le Dauphin épouſoit une fille de l'Empereur; *cela ne ſe peut pas*, dit-elle, *il ne ſauroit avoir deux femmes*. Depuis le divorce, le mariage du Dauphin avec Marie fut encore propoſé comme un moyen de réunir les trois grandes Puiſſances qui donnoient le mouvement à l'Eu-

(1) Fils de François I.

rope, ſavoir Charles-Quint, François I & Henri VIII. Charles-Quint & François I étoient cenſés réconciliés, François I épouſoit la Reine de Portugal, ſœur de Charles-Quint; il reſtoit à réconcilier le même Charles-Quint avec Henri VIII. Le Dauphin, en épouſant Marie, devenoit le lien de cette réconciliation, le Médiateur entre l'Empereur & le Roi d'Angleterre. Le peuple Anglois paroiſſoit faire des vœux pour le mariage de Marie avec le Dauphin, quoique ce mariage pût ſoumettre un jour l'Angleterre à la France. Anne de Boulen, qui eût pu vouloir le traverſer, voyoit déjà décliner ſa faveur paſſagère; Marie ne ceſſoit de dire que le Ciel lui devoit ce mariage pour dédommagement des chagrins qu'elle avoit éprouvés. Elle apprit que les Ambaſſadeurs François étoient allés rendre viſite à ſa ſœur Eliſabeth; elle crut alors tous ſes droits

à la Couronne d'Angleterre & au mariage du Dauphin tranſportés à ſa ſœur, elle fut agitée, elle pleura, elle voulut aller parler aux Ambaſſadeurs, & proteſter contre ce qui pourroit être fait au préjudice de ſes droits; il fallut employer la force pour la retenir dans ſa chambre.

Tant qu'Anne de Boulen vécut, Marie ne voulut faire aucune démarche pour ſe réconcilier avec ſon père, elle rejettoit hautement ſa ſuprématie. La mort d'Anne de Boulen rapprocha le père & la fille. Henri força Marie de ſigner un acte, par lequel elle reconnoiſſoit enfin ſa ſuprématie, renonçoit à l'obéiſſance du Pape, & avouoit la nullité du mariage de ſa mère. Son cœur déſavoua toujours cette ſignature arrachée à ſa foibleſſe; elle trouva plus de force contre ſon frère, elle n'en reconnut jamais la ſuprématie, & refuſa conſtamment de ſouſcrire à la nouvelle Liturgie,

ce qui lui attira de la part d'Edouard VI une perſécution, qui lui fit former le projet de quitter le Royaume; mais on veilloit ſur elle, & la fuite lui fut impoſſible.

Ce fut ſur cette diſgrace de Marie, que le Duc de Northumberland fonda ſes projets & ſes eſpérances. Pour s'en faire une idée, il faut ſe rappeller quel étoit, indépendamment de tout parti, l'ordre légitime de la ſucceſſion en Angleterre.

Après Edouard venoit Marie, puis Eliſabeth, l'une & l'autre déclarées, par acte du Parlement, inhabiles à ſuccéder.

La poſtérité de Henri VIII ainſi épuiſée, il falloit remonter à celle de Henri VII.

D'abord venoit Marie Stuart, petite-fille de Marguerite, ſœur ainée de Henri VIII; puis Jeanne Gray, petite-fille de Marie, ſœur cadette, & de Charles Brandon. C'étoit dans

cet ordre que Henri VIII avoit appellé toute sa famille par un testament, où il s'étoit montré plus juste que dans le cours de sa vie.

La disposition par laquelle il appelloit Marie, puis Elisabeth, étoit contraire aux actes qu'il avoit lui-même fait faire par le Parlement; mais le Parlement, infini dans ses complaisances, avoit donné à Henri VIII un pouvoir illimité de disposer à son gré de la succession.

Henri n'appelloit point Marie Stuart à son rang, parce qu'il avoit réglé qu'elle épouseroit Edouard VI son fils. Il est vrai que dans le cas où ce mariage ne se seroit pas fait, & dans le cas où, en le supposant fait, il n'en seroit point né ou resté d'enfans, Marie Stuart n'étoit point appellée après Elisabeth, sans doute par la même raison qui avoit fait que, dans la querelle des deux Roses, on n'avoit point eu d'égard aux droits

des Souverains étrangers, ſortis des branches ou de Lancaſtre ou d'Yorck. On la jugeoit écartée par ſa qualité d'étrangère.

Le Duc de Northumberland avoit marié ſon quatriéme fils, le Lord Guilford Dudley, avec Jeanne Gray. La colère d'Edouard VI contre Marie, colère que les Dudley prenoient ſoin d'entretenir, leur fourniſſoit un moyen de faire exclure de nouveau cette Princeſſe.

Le Duc de Northumberland avoit enſuite formé le projet de marier Eliſabeth en pays étranger, pour qu'elle fût écartée du Trône par la même raiſon que Marie Stuart & que tous les Princes étrangers.

Si le mariage d'Eliſabeth hors de l'Angleterre ne pouvoit avoir lieu, en fondant l'excluſion de Marie ſur les actes du Parlement qui l'avoient prononcée, la même raiſon excluoit auſſi Eliſabeth.

Marie Stuart étoit écartée par ſa qualité d'étrangère, & le Trône reſtoit à Jeanne Gray,

Cette jeune Princeſſe étoit aimable, Edouard avoit pour elle la plus tendre amitié; entraîné par ce ſentiment, par ſon averſion pour Marie, & par les inſinuations de Northumberland, il conſentit à faire dreſſer un acte pour tranſporter la Couronne à Jeanne Gray; mais le Parlement ne lui avoit pas donné, comme à Henri VIII, le pouvoir de régler ou d'intervertir l'ordre ſucceſſif; Jeanne Gray fut pourtant proclamée à Londres après la mort d'Edouard. Quand ſon père & ſon mari lui annoncèrent qu'il falloit qu'elle fût Reine, l'infortunée verſa un torrent de larmes, elle ſentit que le Trône n'étoit pour elle qu'un dégré vers l'échaffaut, & qu'elle alloit mourir victime de l'ambition d'autrui. Tout ce qui reſtoit de Seigneurs Catholiques s'empreſ-

sèrent de ſe rendre auprès de Marie; Thomas Howard, fils du Duc de Nortfolck, étoit à leur tête; bientôt la haine qu'inſpiroit le Duc de Northumberland, attira au parti de Marie la plupart des Anglois, Proteſtans & Catholiques indiſtinctement. Northumberland raſſembla quelques troupes, qu'il fut forcé de congédier ſur le champ, par l'impoſſibilité de les employer à cauſe de la diſproportion énorme des forces; il voulut ſortir du Royaume, la fuite lui fut interdite. Marie fut à ſon tour proclamée à Londres, ſa rivale lui céda le Trône avec joie. Le Duc de Northumberland ne ſongea plus qu'à gagner Marie par les plus baſſes démonſtrations de zèle; il ſe rendit à la place du Marché à Cambridge, affecta d'y proclamer Marie le premier, & de jetter ſon chapeau en l'air en ſigne de réjouiſſance; mais il ne pouvoit plus ni faire illuſion,

Heylin. Stowe. Hollingſhed. Burnet.

ni rien réparer, il fut arrêté par le Comte d'Arondel, ſon ennemi, aux pieds duquel il ſe jetta, implorant ſa protection dans les termes les plus ſoumis, après l'avoir outragé dans le temps de ſa faveur. Pendant qu'on le menoit à la tour, une femme du peuple s'approcha de lui, & lui montrant un mouchoir ſanglant: « Vois-» tu ce ſang? lui dit-elle, c'eſt du » ſang innocent, c'eſt celui de Som-» merſet que ta fureur a verſé; j'y » ai moi-même trempé ce mouchoir, » & j'attendois ce jour pour te le » préſenter.

Le Duc de Northumberland eut la tête tranchée, avec quelques-uns de ſes principaux complices; il allégua, pour défendre ſa vie, qu'il n'avoit rien fait contre Marie qu'en vertu de commiſſions du grand Sceau; qu'il avoit trouvé Jeanne Gray en poſſeſſion du Trône; que ce n'étoit point à lui à juger des droits des

deux rivales. On lui répondit qu'il avoit adoré l'ouvrage de ſes mains; que Jeanne Gray étoit ſa belle-fille & ſa créature ; que le Sceau entre les mains de l'uſurpateur ne pouvoit autoriſer les rebelles, qui l'y avoient remis eux-mêmes. Des Auteurs diſputent ſur cette réponſe. Ils diſent que la fidélité eſt due au poſſeſſeur actuel du Trône, & que l'uſurpateur n'eſt pas toujours aſſez évidemment diſtingué de l'héritier légitime pour qu'on ne puiſſe pas s'y méprendre; ils ont raiſon pour l'Angleterre, où tant d'actes contradictoires du Parlement, au lieu de ſuppléer à une Loi fixe, dont on avoit beſoin, n'avoient fait que confondre tous les droits, & intervertir l'ordre de la nature. Heureux les pays où une Loi invariable, aſſurant l'ordre ſucceſſif, rend les uſurpations aſſez rares, aſſez difficiles & aſſez manifeſtes pour qu'il n'y ait aucun lieu à l'équivoque!

Le Duc de Northumberland déclara qu'il mouroit Catholique, qu'importe encore un coup quelle Religion profeſſe de bouche un ambitieux qui ne connoît de Dieu que la faveur ? Marie étoit Catholique, Northumberland eſpéra peut-être la fléchir par cet hommage rendu à ſa Religion ; des Auteurs diſent qu'on l'avoir flatté de cette eſpérance. Il mourut avec la haine & le mépris des deux partis.

Si Marie eût borné ſa vengeance à la mort du Duc de Northumberland, ſoupçonné d'avoir hâté celle d'Edouard VI, toute la Nation auroit été pour elle. Son Royaume étoit venu de lui-même ſe ranger ſous ſes loix, elle l'avoit recouvré ſans guerre, ſans effuſion de ſang ; il falloit ſentir ce bonheur, & rendre heureux des ſujets qui lui avoient rendu juſtice.

Le premier acte d'autorité que fit Marie fut d'ouvrir les priſons des Catholiques perſécutés, & en général de

tous ceux que l'eſprit de parti avoit privés de la liberté. Le Duc de Norfolck ſortit des fers pour être le Juge du Duc de Northumberland ; la Ducheſſe de Sommerſet, retenue priſonniére depuis la diſgrace de ſon mari, fut libre, ainſi que les Evêques Bonner & Gardiner ; ce dernier fut fait Chancelier, il en exerça les fonctions, tandis qu'il ſubſiſtoit contre lui une Sentence de mort, qu'il dédaigna de faire révoquer. Il fut rétabli dans ſon Siége, ainſi que les autres Evêques dépouillés ſous les regnes précédens. Tout cela étoit juſte. Que les Catholiques euſſent la meilleure part aux faveurs de la nouvelle Reine, on avoit dû s'y attendre, elle leur devoit ce dédommagement de l'oppreſſion qu'ils avoient ſoufferte pour une cauſe qui étoit la ſienne ; mais elle avoit promis de ne point perſécuter. C'étoit ſur la foi de cette promeſſe que les Pro-

teſtans s'étoient donnés à elle. Si long-temps en butte elle-même à la perſécution, elle devoit en avoir ſenti toute l'injuſtice; l'élève du malheur devoit être la conſolatrice de l'humanité, Marie n'eut point cet honneur; le mal l'avoit aigrie, elle étoit fille de Henri VIII. Sa cruauté ſaiſit tous les prétextes que la politique & la Religion purent lui fournir; elle ne pardonna pas même à Jeanne Gray, qu'on avoit rendue coupable malgré elle. Il eſt vrai qu'une conſpiration nouvelle dans laquelle trempa le père de Jeanne Gray, & dont l'objet étoit de dépoſer Marie & de couronner Jeanne, peut excuſer cette ſévérité, d'autant plus que cette conſpiration, mieux concertée que la première, & plus conſtamment ſuivie, cauſa plus d'embarras, coûta plus de ſang, & mit la Reine en danger; mais Jeanne Gray en étoit encore moins coupable que de la première,

puiſqu'elle étoit alors en priſon.

Lorſque le Doyen de S. Paul vint l'avertir de ſe préparer à la mort, ainſi que ſon mari, elle parut recevoir cette nouvelle non-ſeulement ſans peine, mais avec la ſatisfaction d'un voyageur arrivé au terme de ſa courſe; le Doyen lui propoſa d'embraſſer la Religion Catholique; » *il me reſte*, lui dit-elle » *trop peu de momens* » *pour les donner à la controverſe.* Le Doyen prenant mal ſa penſée, ou voulant avoir le temps de la convertir, crut ou feignit de croire qu'elle deſiroit un délai, & il en obtint un de trois jours, qu'elle trouva fort long & fort déſagréable, ſon ſacrifice étant fait. On obtint auſſi pour ſon mari la permiſſion de lui dire un dernier adieu. » Cette entrevue, dit-elle, » ne ſerviroit qu'à nous ôter le » peu de courage qui nous reſte, & » dont nous avons beſoin. » Elle la refuſa, mais elle ne put ſe refuſer d'al-

Heylin. Fox. Burnet.

ler à la fenêtre jetter un triſte regard ſur ce malheureux, lorſqu'on le tira de la priſon pour le conduire, deux heures avant elle, au lieu de l'éxécution, elle vit même enſuite ſon corps décapité qu'on portoit ſur un chariot pour l'enterrer. Elle marcha au ſupplice, en ſaluant les ſpectateurs d'un air affable & tranquille, & tenant le Doyen de S. Paul par la main; elle le remercia de l'humanité qu'il lui avoit témoignée; le Lieutenant de la tour lui ayant montré le deſir de conſerver quelque choſe qui vînt d'elle, elle lui donna des tablettes, où elle avoit écrit des Sentences Grecques & Latines, relatives à ſon malheur & à ſon innocence. Elle parla au peuple, elle dit que cette innocence n'étoit pas une excuſe ſuffiſante dans des événemens, qui, comme ceux dont il s'agiſſoit, intéreſſoient l'ordre public; que l'intérêt de la Nation demandoit ſa mort, & qu'elle l'acceptoit

ſans regret: des Auteurs diſent qu'elle s'accuſa de n'avoir pas réſiſté avec aſſez de conſtance aux offres qu'on lui avoit faites de la Couronne. C'étoit ſe juger avec rigueur, & c'étoit une raiſon de plus pour Marie d'être indulgente. Jeanne, les yeux bandés & la tête poſée ſur le billot, crut s'appercevoir que l'exécuteur balançoit, & prit elle-même la peine de l'encourager. Le peuple fondoit en larmes, & tous les cœurs s'éloignèrent de Marie.

Jeanne avoit deux ſœurs, qui ne furent point enveloppées dans ſa diſgrace, mais ſon père eut auſſi la tête tranchée, ayant été vendu, comme le Duc de Buckingham (1) du temps de Richard III, par un de ſes Garde-chaſſes, chez lequel il s'étoit caché. Il portoit le titre de Duc de Suffolck depuis la mort de deux fils qu'avoit

(1) Voir le treiziéme Chapitre.

eus Charles Brandon. Le Lord Gray, frère de Suffolck, eut le même ſort, & les ſupplices ſe multiplièrent à l'infini.

Les victimes immolées à la Religion furent encore plus nombreuſes. » On commença, dit le P. d'Orléans, » à exercer contre les Proteſtans, la » rigueur dont toutes leurs hiſtoires » ſe plaignent. » Nous aimerions mieux que ce fuſſent celles des Catholiques qui s'en plaigniſſent. Le même Auteur dit que la violence exercée contre les Prêtres & les Moines ſous Henri VIII, fait horreur ſeulement à l'entendre dire. Il a raiſon. Mais la violence exercée contre les Proteſtans par Marie, ne fait pas moins d'horreur, & le P. d'Orléans eſt lui-même de cet avis: » Je vou- » drois, dit-il, qu'elle eût plus ſuivi » l'eſprit de l'Egliſe..... qu'elle eût » plus épargné le ſang..... qu'elle » ſe fut diſtinguée par-là de Henri,

» d'Edouard & d'Eliſabeth..... Les » voies violentes conviennent à l'er- » reur.... non à la véritable foi.

On compte juſqu'à deux cens quatre-vingt-quatre perſonnes livrées aux flammes pour héréſie ſous le regne de Marie, & ce regne fut de cinq ans. C'étoient tantôt des Evêques & des Prêtres, dont on eût dû au moins reſpecter le caractère; tantôt des gens du peuple, dont on eût dû plaindre l'ignorance. On trouve dans cette liſte, des Tapiſſiers, des Laboureurs, des Drapiers, des Tiſſerans, des Foulons, &c. tous ces gens étoient brûlés pour avoir mal répondu à des queſtions théologiques. Pluſieurs furent brûlés à petit feu; on prenoit plaiſir à leur faire tomber les membres les uns après les autres en les brûlant avec des flambeaux. Un malheureux ne pouvant réſiſter aux douleurs, s'écria : *j'abjure*; on le détacha, on lui

fit ſigner ſon abjuration, il vint un ordre de la Cour de le brûler malgré cette abjuration, & le Juge fut mis en priſon pour l'avoir fait détacher.

Une femme; (car on brûloit auſſi des femmes, & même dans l'état de groſſeſſe) une femme, qui étoit dans cet état, fut avancée par les douleurs & accoucha au poteau; un des aſſiſtans retira l'enfant du feu. C'eſt un fait incroyable, mais c'eſt un fait certain, que l'Autorité publique, après un moment de délibération, fit rejetter l'enfant dans les flammes, comme *fruit d'héréſie.*

Si le trait ſuivant eſt moins exécrable que ridicule, ce n'eſt pas la faute de la tyrannie. Un voleur avoit été pendu, on eut des ſcrupules ſur la douceur de la peine, parce que cet homme, à la potence, avoit montré des doutes ſur la tranſubſtantiation; par une abſurdité riſiblement affreuſe, on lui refit ſon procès, &

Fox. Burnet. Heylin. D'Orléans. Rév. d'Angl.

l'on ſe dédommagea en brûlant ſon corps ; on exhuma de même des Réformés morts depuis long-temps, entr'autres le fameux Martin Bucer, pour ſe donner le mérite de brûler leurs os.

Quelquefois la brutalité des ſoldats & des gardes prévenoit le ſupplice ; les victimes expiroient ſous leurs coups, & celles-là étoient encore les moins malheureuſes. Le vieux Taylor, Vicaire d'Hadley, mourut ainſi ; en allant au bûcher, il voulut haranguer le peuple ; un ſoldat, pour le faire taire, le frappa rudement à la tête, un autre lui lança un fagot, qui lui mit le viſage tout en ſang : *Mon ami*, dit doucement Taylor, *trouvois-tu que je n'euſſe pas aſſez de mal ?* Il voulut du moins réciter des Pſeaumes en Anglois, ſuivant le rit Proteſtant ; *parle Latin*, lui dit un des gardes, en le frappant au viſage ; un autre, d'un coup de hal-

lebarde, lui fit ſauter la cervelle, & le laiſſa mort ſur la place.

Avançons, & ſauvons-nous de ces horreurs; mais le cours de l'Hiſtoire nous y ramène, il faut les rapporter, parce qu'il faut peindre les hommes, & encore plus parce qu'il faut les avertir.

Gardiner & Bonner s'étoient rendus les inſtrumens des cruautés de Marie; ces deux tigres égorgeoient à l'envi le troupeau des Réformés, abandonné à leur vengeance; ils avoient ſollicité cet emploi, ils préludoient à celui des bourreaux, en accablant d'injures & de coups les malheureux qu'ils envoyoient au bûcher; ils les y conduiſoient quelquefois; la férocité de ces deux Evêques faiſoit horreur à ceux-mêmes qui en approuvoient le principe & l'objet.

Ce qui eſt aſſez remarquable, c'eſt que Gardiner avoit ſouſcrit, ſous

Henri VIII, l'acte de rénonciation à l'autorité du Saint-Siége, & que Bonner étoit ce même Ambaſſadeur qui, à l'entrevue de Marſeille en 1533, avoit ſi inſolemment ſignifié à Clément VII un appel au futur Concile. Ces eſprits extrêmes s'étoient jettés depuis dans l'excès contraire, & il faut avouer que ſous Edouard VI, on les avoit irrités eux-mêmes par la perſécution.

Bonner n'étoit qu'un barbare, plus violent encore que Gardiner ; mais Gardiner étoit de plus un fourbe, qui intéreſſoit ſecrétement la politique étrangère dans ſes intrigues à la Cour; il redoutoit l'eſtime & l'amitié de Marie pour le Cardinal Polus, il redoutoit la piété ſincère & les vertus douces de ce Prélat ; Marie avoit demandé Polus pour Légat en Angleterre; Gardiner trouva le moyen de retarder l'arrivée de Polus, & d'obtenir les Sceaux, en ſe faiſant re-

commander à la Reine par l'Empereur Charles-Quint. Il avoit mis l'Empereur dans ſes intérêts, en propoſant le mariage du Prince Philippe ſon fils, (qui fut depuis Philippe II) avec la Reine Marie. Gardiner vendit en cette occaſion l'Angleterre à Charles-Quint pour douze cens mille livres. Ce mariage, le plus contraire & à la politique Angloiſe en particulier & à la politique Européenne en général, en joignant l'Angleterre aux immenſes poſſeſſions de la Maiſon d'Autriche, en mettant dans une ſeule main les forces des deux Puiſſances rivales de la France, (la Maiſon d'Autriche & l'Angleterre) rompoit tout équilibre, ſembloit devoir accabler la France, & livrer l'Europe à l'Autriche. Mais à peine ce mariage étoit-il fait, que Charles-Quint démentant cette politique ambitieuſe, détruiſant la réunion que Ferdinand le Catholique, & Maximilien

avoient faite de tous leurs Etats ſur ſa tête, partagea les ſiens entre Ferdinand ſon frère, & Philippe ſon fils, & ſe retira dans un Cloître. Philippe II, en acquérant l'Angleterre au lieu des Etats d'Allemagne, qui lui échappoient par ce partage, avoit encore une puiſſance à peu près égale à celle qu'avoit eue ſon père. L'Angleterre prit contre Philippe, dans le traité de mariage, toutes ces précautions impuiſſantes que prend la foibleſſe pour retarder les maux qu'elle voit inévitables.

Philippe paſſa en Angleterre, le traité de mariage ne lui permettant pas d'en faire ſortir la Reine. Il y déploya, comme par-tout ailleurs, cette politique artificieuſe, dans laquelle il laiſſa ſi loin derrière lui les Louis XI, les Ferdinand, les Charles-Quint, & qui fut toujours malheureuſe, parce qu'elle étoit artificieuſe; il voulut gagner les Anglois pour les aſſervir; il

parut

parut condamner la perſécution qu'il encourageoit ſous main ; il crut avoir intérêt de s'expliquer ſur cet article, il chargea ſon Confeſſeur d'expoſer ſes principes, & l'Angleterre entendit avec autant de ſurpriſe que d'édification, un Eſpagnol parler contre la perſécution, mais elle ne la vit point ceſſer.

Philippe intercéda ſeulement pour Eliſabeth, que Marie retenoit priſonnière, & qu'elle avoit même fait condamner, ſur une accuſation calomnieuſe de complicité avec les auteurs de la ſeconde conſpiration. Dans le temps de la première, Eliſabeth avoit levé, à ſes dépens, une petite armée pour le ſervice de ſa ſœur ; l'accuſation d'être entrée dans la ſeconde, ſe démentoit d'elle-même, puiſque l'objet de toutes les deux étoit de faire regner Jeanne Gray, au préjudice des droits d'Eliſabeth, auſſi-bien que de ceux de

Marie ; l'inventeur de cette calomnie avoit fini par la déſavouer lui-même. Mais Marie vouloit trouver Eliſabeth coupable ; cette Princeſſe lui étoit odieuſe , & comme fille d'Anne de Boulen , & comme élevée dans la Religion Réformée, & comme une ſœur plus jeune , plus belle & plus intéreſſante qu'elle. Marie avoit, dit-on , fait des avances au Marquis d'Exeter , qui les avoit reçues avec froideur , tandis qu'il montroit le plus grand attachement pour Eliſabeth ; Marie affecta d'en être alarmée en Reine , mais tout le monde voyoit qu'elle en étoit jalouſe en femme. Pour punir Eliſabeth des préférences du Marquis , elle répandoit ſur ſa rivale l'intérêt du malheur & de l'oppreſſion. Telle eſt la marche des paſſions.

Marie en uſoit de même à l'égard des Réformés ; quand on lui diſoit qu'ils ſembloient ſe multiplier par

les ſupplices, elle ordonnoit qu'on redoublât de rigueur, ſoupçonnant toujours quelque adouciſſement de ſes loix de ſang, ne craignant que l'indulgence, & ne comprenant point les dangers de la cruauté. Elle eut le malheur d'aimer tendrement Philippe II, qui la gouvernoit & la mépriſoit. Marie, rapportant l'amour même à la dévotion, aimoit moins dans Philippe un Prince aimable ou l'héritier de la plus vaſte Monarchie, que le Roi diſtingué entre tous par le titre de *Catholique*, & qu'un Prince qui pouvoit établir l'Inquiſition en Angleterre.

Philippe, malgré ſon indifférence, croyoit avoir donné un héritier au Trône, Marie le deſiroit trop pour n'en pas concevoir & n'en pas donner un peu légérement l'eſpérance. A un ſermon du Cardinal Polus, dont elle avoit été pieuſement affectée, elle avoit ſenti ſon enfant treſ-

ſaillir dans ſon ſein ; le bruit ſe répandit en quelques Provinces qu'elle avoit mis au monde un fils ; le *Te Deum* fut chanté dant la Cathédrale de Norwick. Un Prédicateur tira en chaire l'horoſcope & fit le portrait de l'enfant, mais la Reine n'avoit été délivrée que d'une môle. D'après cet accident & plus encore d'après ſes dégoûts, Philippe, renonçant à l'eſpérance d'avoir des enfans de Marie, retourna dans ſes Etats, laiſſant ſa femme inconſolable de ſon abſence & de ſes froideurs. Le ſéjour de ce Prince en Angleterre n'avoit concilié ni à lui ni à ſa femme, l'amour des Anglois. Son caractère avoit percé à travers le maſque dont il ſe couvroit ; ſon averſion pour le gouvernement Anglois s'étoit trahie dans plus d'une occurrence ; des pratiques ſecrettes, des tentatives éloignées pour établir l'Inquiſition, avoient été ou apperçues ou ſoup-

çonnées; la Nation enfin le vit avec joie quitter l'Angleterre, & ne lui ſut gré que d'avoir ſauvé la vie à Eliſabeth, & d'avoir rendu ſes chaînes plus légères; mais cette bonne action étoit ſans mérite dans ſon motif, ſi, comme l'avoue Cabréra, Hiſtorien de Philippe, elle n'étoit qu'un effet de la politique de ce Prince. Philippe n'ayant point d'enfans de Marie d'Angleterre, ne conſervoit Eliſabeth, ſelon Cabréra, que pour exclure Marie Stuart, qui, étant déja Reine d'Ecoſſe & devant être Reine de France, ſeroit devenue trop redoutable aux Pays-bas, ſi, à ces deux Couronnes, elle eût joint celles d'Angleterre & d'Irlande. Après la mort de Marie d'Angleterre, il demanda Eliſabeth en mariage. Cette jeune Princeſſe, pendant le regne de ſa ſœur, ſe voyant entourée d'eſpions & environnée de dangers, chercha ſa conſolation & Cabréra.

ſa sûreté dans l'étude ; ces années de diſgrace ne furent point ſtériles pour elle.

Marie, en appellant le Cardinal Polus en Angleterre, croyoit y attirer un perſécuteur ; elle aimoit en lui la haine que Henri VIII lui avoit portée, & le zele vindicatif qu'elle lui ſuppoſoit ; elle le goûta moins de près ; Polus étoit tolérant. Digne ami de Sadolet, il penſoit, comme lui, que c'eſt l'orgueil qui hait & qui perſécute ; que la Religion aime & conſole ; il parut comme un Dieu ſauveur parmi ces bourreaux & ces victimes ; il ne parla que de paix, il réconcilia l'Egliſe Anglicane avec le Saint-Siége ; revêtu du pouvoir Pontifical, il n'en fit uſage que pour pardonner ; il donna l'abſolution au Parlement, tout l'ouvrage de Henri VIII & d'Edouard VI fut renverſé, & l'auroit peut-être été pour toujours, ſi Marie, par des rigueurs

imprudentes, n'eût arrêté les effets de la douceur de Polus. La Meſſe fut rétablie, & Marie eut ſoin d'y mener Eliſabeth, qui, pour reſter libre, feignit d'être Catholique. Les plus grands ſuccès de la violence ſont de forcer à l'hypocriſie.

Marie eut un grand ſcrupule, elle avoit poſſédé des biens enlevés aux Eccléſiaſtiques, la reſtitution réparoit tout; auſſi ce n'étoit pas ſur l'injuſtice de ſa poſſeſſion que Marie avoit des remords; mais le Pape avoit lancé une Bulle d'excommunication contre les poſſeſſeurs de ces biens, Marie avoit été dans le cas, & l'excommunication n'avoit point été levée, Polus la leva. Mais quand on lui parloit de brûler les non-conformiſtes, il parloit de réformer les mœurs du Clergé. « Commençons, diſoit-il, » par tenter cette voie, & » vous verrez que l'autre deviendra » inutile. » Marie les crut toutes deux

néceſſaires, elle confia au Cardinal Polus le ſoin de réformer le Clergé, à Gardiner celui d'extirper l'héréſie, & il n'y eut d'héréſie extirpée que par Polus. On écouta le Miniſtre d'un Dieu clément, on déteſta l'agent d'une Reine barbare. Jamais le ſacré Collége n'eut deux membres plus reſpectables que Sadolet & Polus. Lumières ſupérieures & grands talens pour le temps, piété ſincère, charité fervente. Si l'on demande pourquoi Rome ne les a pas mis au rang des Saints, un Proteſtant répondra : *c'eſt qu'ils furent tolérans* ; mais que peut répondre un Catholique ?

La perſécution croiſſoit de jour en jour. Le vieux Latimer, Evêque de Worceſter ; Ridley, Evêque de Rocheſter, qui, ſous Edouard, s'étoient vus les arbitres du ſort de Gardiner & de Bonner, furent livrés par eux aux bourreaux ; on avançoit

par dégrés juſqu'au fameux Archevêque de Cantorbéri, Thomas Crammer, l'auteur de la Réforme & l'inventeur de la Suprématie Royale; il étoit déja condamné à mort depuis long-temps pour avoir été dans le parti de Jeanne Gray contre Marie; mais Marie ſe piquoit de lui faire grace ſur l'objet politique, & de le faire punir pour le crime d'héréſie. Sa vengeance y gagnoit quelque choſe, Crammer n'eût été que décapité à titre de rebelle, il devoit être brûlé comme hérétique; mais Gardiner avoit d'autres vues, il vouloit ſauver la vie à Crammer, non par humanité, (ce ſentiment n'entroit point dans ſon ame) mais parce qu'il prévoyoit que l'Archevêché de Cantorbéri ſeroit donné à Polus. Gardiner (1) mourut, & Bonner

(1) Gardiner étoit fils naturel de Richard Videville, frère d'Eliſabeth, femme d'E-

n'eut pas la même politique ; Crammer avoit été ſon Juge du temps d'Edouard, Bonner ne vit que le plaiſir de s'en venger, & cette grande victime fut immolée.

Thomas Crammer, Archevêque de Cantorbéri, eſt un de ces hommes ſur leſquels l'Hiſtoire n'offre guères que des jugemens dictés par l'eſprit de parti. Jugeons-le par ſes principales actions.

Crammer n'étoit encore connu que dans l'Univerſité de Cambridge, lorſque l'affaire du divorce lui fournit une occaſion de s'élever. Ce fut lui qui propoſa de conſulter les Univerſités de l'Europe. On ne voit pas trop ce qu'avoit de merveilleux cette idée,

---

donard IV. On dit qu'il eut des remords en mourant, & qu'il diſoit : » *J'ai péché comme* » *Pierre, mais je n'ai pas pleuré comme lui.* Pierre avoit péché par foibleſſe & par crainte. Gardiner par férocité.

qui parut ſi heureuſe à Henri VIII. Burnet.
Elle avoit dû ſe préſenter naturellement, ſur-tout à un Suppôt d'Univerſité; mais Henri VIII fut frappé du parti qu'on en pourroit tirer en répandant l'argent à propos : » *Pour* » *le coup*, s'écria-t-il, *nous tenons* » *la truye par l'oreille*; ce ſont ſes propres termes, que les Hiſtoriens ont recueillis. Il voulut connoître l'auteur de ce bon conſeil, il vit une choſe toujours rare, le ſavoir & les lumières unis à la candeur & à la modeſtie, il aima Crammer, il ſe l'attacha; Crammer & Brandon ſont les deux ſeules exceptions à ce qu'on a dit de Henri VIII, qu'il n'avoit jamais rien aimé conſtamment.

Ce que Henri & Crammer avoient prévû, arriva; ils eurent en effet des conſultations favorables à tout prix. On a un compte d'un des Agens du Roi d'Angleterre auprès des Univer-

Cranmer, devenu Courtisan, écrivit en faveur du divorce, & par conséquent il n'auroit jamais dû être Juge dans cette cause ; voilà ce que les Protestans n'ont pas assez remarqué.

Henri VIII nomma Crammer à l'Archevêché de Cantorbéri, Crammer parut vouloir refuser ; les Protestans vantent ce refus, les Catholiques n'y croient pas ou le regardent comme un trait d'hypocrisie de la part de Crammer. Thomas Becket avoit refusé de même ; tous deux furent Archevêques de Cantorbéri.

Lorsque Crammer fut nommé, la rupture avec le Saint-Siége étoit déja fort avancée ; mais il falloit encore, pour prendre possession de la Primatie, prêter serment au Pape. Henri VIII & Crammer imaginèrent ensemble l'expédient mal-honnête de protester contre ce serment avant

de le faire. Cette conduite dérogeoit un peu à la candeur de Crammer.

Il caſſa le mariage de Catherine d'Arragon, confirma celui d'Anne de Boulen, concourut à établir de plus en plus la Suprématie du Roi, qui entraînoit un accroiſſement de Juriſdiction pour la Primatie; mais on ne peut pas dire que Crammer n'eût d'autre Religion que celle du Prince; il étoit Proteſtant au fond du cœur, & s'en cachoit foiblement. Crammer & Cromwel étoient connus pour les protecteurs de ce parti, comme Gardiner & le Duc de Nortfolck-Howard pour les appuis du Catholiciſme.

Crammer fut le ſeul qui oſa reſter fidèle à la malheureuſe Anne de Boulen dans ſa diſgrace, il écrivit pour elle à Henri VIII, & fut éloigné pour quelque temps de la préſence du Monarque.

Il lui écrivit auſſi très-fortement en faveur de Thomas Cromwel, ce qui étoit moins hardi, Cromwel étant plutôt une victime ſacrifiée aux Catholiques, qu'un ennemi pourſuivi par l'implacable Henri.

Nortfolck & Gardiner l'emportèrent ſur Crammer pour les ſix fameux articles, connus ſous le nom de *Statut de ſang*. Ce Statut prononçoit la peine de mort contre ceux :

1°. Qui nieroient la tranſſubſtantiation.

2°. Qui ſoutiendroient la néceſſité de la communion ſous les deux eſpéces.

3°. Et la légitimité du mariage des Prêtres (1).

(1) Le Duc de Nortfolck, qui triomphoit de ce Statut, demandoit à un de ſes Chapelains qu'il croyoit Proteſtant dans l'ame, & qu'il ſoupçonnoit d'être marié, ce qu'il penſoit de l'article qui empêchoit les Prêtres

4°. Qui prétendroient que les vœux de chaſteté peuvent être violés.

5°. Qui affirmeroient l'inutilité des Meſſes particulières.

6°. Et de la Confeſſion auriculaire.

Crammer, qui étoit marié, ne pouvoit paſſer le troiſiéme de ces articles, & s'oppoſoit à tous les ſix; mais il paroît par ſa Doctrine & par ſa conduite qu'il réſiſtoit en partiſan de la Réforme plus qu'en ennemi de la perſécution, puiſqu'il perſécuta lui-même ſous Edouard VI.

Auſſi-tôt que le Bill fut paſſé, il renvoya ſa femme en Allemagne, où elle étoit née: elle étoit niéce du fameux Oſiandre.

Henri VIII ne pardonna qu'à Crammer de s'être oppoſé au Statut de

---

d'avoir des femmes? *qu'il n'empêchera pas les femmes d'avoir des Prêtres*, répondit le Chapelain.

ſang ; les autres Evêques oppoſans furent empriſonnés.

Il s'éleva même de violens orages contre Crammer ; cette oppoſition, criminelle aux yeux de Henri, le mariage de Crammer, ſa protection toujours manifeſtement accordée aux Proteſtans, ſon attention à réprimer les violences des Catholiques, les remontrances du Duc de Nortfolck, les inſinuations des Gardiner & des Bonner le rendirent ſuſpect ; mais le Roi, qui l'aimoit, voulut s'expliquer avec lui, & fut déſarmé par ſa candeur. Crammer lui dit les raiſons de ſon oppoſition, elles ſatisfirent le Roi ſans le changer, Crammer les avoit même écrites, oubliant dans ſa ſimplicité que la Loi venoit de défendre d'écrire ſur ces matières, & que la contravention à cette Loi étoit érigée en crime capital ; le papier avoit été égaré, heureuſement il ne tomba point dans des

mains ennemies. A la fin de l'entretien, le Roi dit à Crammer : « Quant » à moi, me voilà content ; mais » vous êtes mandé au Conſeil, qu'al-
Ibid. » lez-vous faire ? — J'y comparoî- » trai. — Et que direz-vous pour » votre défenſe ? — Ce que je viens » de dire à Votre Majeſté. » Le Roi, que cette naïveté amuſoit & intéreſſoit, lui dit : « Pauvre homme, eh ! » ne voyez-vous pas que vous y » ſerez à la merci de vos ennemis ? Crammer, diſent les Proteſtans, ignoroit qu'on eût des ennemis. Le Roi lui fournit un moyen plus efficace de ſe défendre.

Cependant on avoit vu Crammer confondu parmi la foule dans l'antichambre du Roi, on ſavoit qu'il devoit comparoître devant le Conſeil, on le crut perdu ; les Courtiſans le traitoient déja en Miniſtre diſgracié. Le Conſeil, compoſé de Courtiſans, voulut l'envoyer à la

tour; Crammer en appella au Roi, on n'eut point d'égard à l'appel, & il alloit être conduit à la tour, lorſqu'il montra l'anneau du Roi, gage de ſa clémence. Le Conſeil reſta confondu. Telle étoit la défenſe que Henri avoit fournie à Crammer; il manda le Conſeil & Crammer à la fois, il reçut très-mal les excuſes du Duc de Nortfolck, qui, pour juſtifier le Conſeil, s'aviſa de dire qu'on n'avoit voulu que faire triompher avec plus d'éclat l'innocence de Crammer, en diſcutant ſa conduite; le Roi ordonna aux Membres du Conſeil d'embraſſer Crammer, & de vivre déſormais avec lui comme avec leur ami, mais ſur-tout comme avec le ſien.

Les Catholiques diſſimulèrent quelque temps, puis ils revinrent à la charge, & dans un autre orage qu'ils excitèrent contre le Primat, Henri, grand amateur de l'argumentation, fit diſputer en ſa préſence

Bonner & Crammer ; quand il les eut entendus, il dit à Bonner : *Vous n'êtes qu'un Ecolier, voilà votre Maître.*

Un jour le Primat défendoit, à ſon ordinaire, un homme dont le Roi paroiſſoit mécontent : » Et cet hom-
Ibid. » me-là, dit le Roi, le comptez-» vous auſſi parmi vos amis ? » Aſſu-» rément, répondit Crammer. » Eh » bien, reprit le Roi, aſſurez-le bien » que vous ſavez par moi-même qu'il » en uſe en toute occaſion à votre » égard comme un fourbe & un traî-» tre. — Permettez, Sire, que des » paroles ſi dures ne ſortent point » de la bouche d'un Evêque. Je le » veux & je vous l'ordonne, repli-qua Henri, tyran dans les bagatelles comme dans les affaires importantes. Crammer en fut quitte pour éviter toujours la rencontre de cet homme.

Mais une action de Crammer, à laquelle on doit la plus haute eſtime,

c'eſt le refus qu'il fit de ſe prêter au reſſentiment du Roi contre ce même Duc de Nortfolck, l'ennemi de la Religion de Crammer, ſon ennemi perſonnel & qui avoit voulu le perdre, mais auquel on ne pouvoit reprocher que cet eſprit de perſécution, preſqu'inſéparable alors du zèle religieux. Crammer ſe cacha dans une retraite pour n'être pas ſon Juge, & il n'en ſortit que pour exhorter Henri VIII à la mort.

S'il ſe livra tout entier, ſous Edouard VI, à ſon penchant pour la Religion Réformée, il nous ſemble qu'il ſeroit injuſte de l'accuſer de variation à cet égard, puiſque, ſous Henri VIII, il avoit aſſez ſuivi ce penchant pour hazarder ſa faveur; mais il eſt juſte de lui reprocher la part qu'il eut à la perſécution allumée, ſous ce regne, contre les Catholiques, & qui ſervit, juſqu'à un certain point, d'exemple & d'excuſe à

la perſécution beaucoup plus forte que les Proteſtans ſouffrirent ſous Marie ; il eſt juſte de déteſter le zèle cruel avec lequel il força Edouard à ſigner l'Arrêt de mort des deux Anabaptiſtes de Smithfield. Cependant l'exacte juſtice demande encore qu'on obſerve qu'aucun Catholique ne ſouffrit la mort, ſous Edouard, pour la Religion ; que ſi Gardiner fut condamné à la mort, il ne fut point exécuté. Quant aux Anabaptiſtes, toutes les ſectes de la Réforme avoient toujours été intolérantes à leur égard. Toutes avoient tort; mais enfin cette erreur commune ſemble fournir du moins une légère excuſe à la conduite de Crammer.

Marie ne vit jamais en lui que l'oppreſſeur de la Reine ſa mère ; on prétend qu'elle auroit pu y voir un homme, à qui elle avoit perſonnellement l'obligation d'avoir éprouvé moins de rigueurs de la part de ſon

père, & d'avoir été rappellée par lui à la ſucceſſion ; mais il faut convenir que, ſur ce dernier article, Crammer avoit voulu depuis renverſer ſon propre ouvrage, puiſqu'il s'étoit déclaré en faveur de Jeanne Gray par zèle pour la Religion Réformée.

Marie ayant fait condamner le Primat à la mort, Bonner & Thirleby, Evêque de Norwick, furent envoyés pour le dégrader ; on le revétit par dériſion des étoffes les plus groſſières, taillées en forme d'ornemens pontificaux, & on l'en dépouilla, ſuivant les uſages de l'Egliſe Romaine ; pendant cette cérémonie, Bonner ne ceſſa d'outrager Crammer, Thirleby ne ceſſa de pleurer. On livra enſuite Crammer aux Théologiens Catholiques, qui, par leurs inſinuations, leurs promeſſes, leurs menaces, autant que par leurs argumens, lui arrachèrent une abjuration. Les Proteſtans, pour excuſer

Heylin. Burnet.

cette variation de leur héros, ſe plaiſent à charger le tableau des intrigues employées par les Catholiques pour le ſéduire; ces intrigues ſe réduiſirent vraiſemblablement à lui faire eſpérer ſa grace, & auſſi-tôt qu'il eut abjuré, Marie ſigna l'ordre pour ſa mort. Si Crammer en cette occaſion fut un homme ordinaire, Marie fut ſemblable à elle-même. Les Catholiques, pour triompher de la défaite de leur ennemi, le menèrent dans une Egliſe, où, après avoir publié ſa converſion & en avoir rendu graces à Dieu, ils préchèrent Crammer & le félicitèrent, lui montrèrent le Ciel, lui promirent des Meſſes; Crammer leur répondit par un torrent de larmes, & ſur-tout par un déſaveu ſolemnel de ſon abjuration, il marcha au ſupplice, plongea lui-même dans le feu la main qui avoit ſigné, diſoit-il, ce monument de foibleſſe & de honte; *elle a péché*, s'écrioit-il, *qu'elle périſſe.*

périſſe. Les Proteſtans peignent le ſupplice de Crammer des mêmes couleurs dont l'Hiſtoire Eccléſiaſtique peint le martyre des premiers Chrétiens ; cette ſérénité dans les ſouffrances, cette joie d'expier un moment de foibleſſe par des tourmens affreux, cette douce confiance d'être réuni à l'Auteur de ſon être, cette pieuſe indulgence à l'égard des bourreaux. Pour nous, nous avons rapporté les faits. D'après ce récit, tout Lecteur peut prononcer ſur cet homme célèbre, & décider ſi le jugement qu'en a porté Boſſuet eſt auſſi parfaitement juſte dans tous ſes points, qu'il eſt éloquent.

Polus eut, comme Gardiner l'avoit prévu, l'Archevêché de Cantorbéri ; ce fut du moins ſans avoir approuvé les cruautés auxquelles il le devoit.

Ce combat de la perſécution contre l'erreur, ſi favorable aux progrès de l'erreur, fut toujours la princi-

pale affaire de Marie dans tout ſon regne. Voyons quelle étoit dans le même temps la conduite de la France à cet égard ; cet objet de comparaiſon entre les deux Nations rivales eſt de la plus grande importance, ſoit par rapport à la Religion, ſoit par rapport à la politique. L'eſprit du Gouvernement ſur la tolérance civile eſt le thermomètre le plus sûr des progrès de la raiſon, de la vertu & de la véritable piété.

La perſécution eut lieu en France ſous François I & Henri II, comme en Angleterre, ſous le regne de Marie ; les deux Nations n'ont à cet égard aucun avantage l'une ſur l'autre ; toutes deux partoient de ce principe commun, ſi long-temps accrédité par la barbarie, qu'il faut venger Dieu, quoique Dieu ſe ſoit réſervé la vengeance. Ce principe eſt en Religion ce que le ſyſtême de guerre eſt en politique.

Mais la perſécution différoit chez les deux Peuples, ou plutôt chez les Souverains des deux Peuples, dans les motifs, & par conſéquent dans le dégré d'activité.

Le zèle de Marie étoit plus ſincère & plus emporté, celui des Rois de France plus calme & plus ſyſtématique.

Marie confondoit tous ſes ſentimens particuliers dans la dévotion; elle croyoit faire pour la Religion tout ce qu'elle faiſoit pour la haine & pour la vengeance. François & Henri, dans leur rigueur contre les Proteſtans, comptoient donner beaucoup à la politique.

Marie ne voyoit dans les hérétiques que les ennemis de Dieu, & dès-lors les ſiens; c'étoit la différence de dogme & de culte qu'elle haïſſoit directement en eux; le zèle théologique, l'ardeur polémique étoient ce qui l'animoit; elle défendoit la foi

de ſa mère avec la théologie & la cruauté de ſon père. François & Henri voyoient un peu plus dans les hérétiques les ennemis des Princes; ils comprenoient que ceux qui réformoient l'Egliſe Romaine, pourroient vouloir réformer les Cours des Rois; que l'eſprit de la Réforme étoit plus Républicain que Monarchique, qu'il tendoit plus au rétabliſſement de l'égalité, qu'au maintien de la ſubordination.

C'eſt parce qu'ils regardoient la Réforme comme contenant le germe de la Rébellion, & les Réformés comme des ſujets mal ſoumis, qu'ils protégeoient ceux-ci chez leurs voiſins, en même temps qu'ils les brûloient chez eux. » *Accordez-moi,* diſoit Brantôme, » *ces feux avec cette protection.* Leur politique croyoit accorder tout cela; ils croyoient entretenir chez leurs voiſins des inſtrumens de trouble, qu'ils vouloient anéantir chez

eux ; il eſt clair que les alliés perpétuels des Turcs & des Proteſtans d'Allemagne contre des Princes Chrétiens & Catholiques, n'étoient point animés par un pur zèle de Religion dans leur rigueur contre les hérétiques ; il eſt clair auſſi que cette rigueur devoit être aiſément modifiée par les conjonctures, & céder ſouvent aux intérêts politiques.

Toute la politique de Marie étoit dans ſa foi ; jamais elle ne ſe ſeroit permis d'alliance avec des Puiſſances infidèles ou hérétiques ; ce fut le Prince le plus Catholique de l'Europe qu'elle choiſit pour mari, contre l'intérêt politique de l'Angleterre & contre le gré de ſa Nation ; c'étoit l'Inquiſition qu'elle appelloit avec lui en Angleterre.

Le zèle perſécuteur de François & de Henri pouvant céder aux conſidérations politiques, cédoit auſſi quelquefois à d'autres conſidérations

plus particulières, par exemple à celle du mérite perſonnel. François I ſe refuſa long-temps à la perſécution, parce qu'il vit que c'étoient ſouvent le ſavoir & les talens qu'on perſécutoit ſous les noms d'héréſie & de Réforme ; que l'ignorance & l'envie prenoient trop facilement le maſque du zèle, & qu'au lieu de venger la Religion, il s'expoſeroit à ne venger que le fanatiſme. Henri, plus ardent perſécuteur de l'héréſie, & plus froid ami des Lettres, ménageoit cependant le mérite diſtingué; d'illuſtres Proteſtans échappèrent à la rigueur de ſes Loix. Marie ne connoiſſoit d'autre mérite que la foi, d'autre ſcience que celle du ſalut; elle ne reſpectoit dans les hérétiques ni le rang, ni l'âge, ni la réputation; elle aimoit à offrir à Dieu d'illuſtres victimes ; elle eût immolé juſqu'à Eliſabeth ſa ſœur, ſi Philippe II n'eût arrêté ſon zèle.

On a remarqué que la conduite de François I à l'égard des hérétiques, avoit été réglée par les affections différentes des Papes à ſon égard ; que ſous Léon X & Adrien VI, ſes ennemis déclarés, il avoit été tolérant ; que ſous Clément VII, ſon allié, & ſous Paul III, qui lui fut aſſez favorable, il autoriſa l'intolérance. Henri II, ennemi du Pape Jules III, imite Henri VIII, ſans s'arroger comme lui la Suprématie, il veut tenir la balance entre la Cour de Rome & les Proteſtans ; le moment où il rend le fameux Edit contre *les petites Dates* (1), & où, brouillé avec Jules III, il défend d'envoyer de l'argent à Rome pour

(1) On connoît le Commentaire de Du Moulin ſur l'Edit des *petites Dates*. L'objet de cet Edit étoit de réformer les abus qui ſe commettoient dans l'impétration des Bénéfices en Cour de Rome.

les Bulles, eſt celui où il porte des Edits ſanglans contre les Réformés. Un moment de méſintelligence entre Marie, Reine d'Angleterre, & le S. Siége, relativement aux intérêts du Cardinal Polus, ne changea rien à ſa conduite à l'égard des Réformés; elle partoit de principes, qui n'admettent point de variation.

Enfin, François & Henri vouloient qu'il n'y eût chez eux qu'une Religion, afin qu'il n'y eût point de partis dans l'Etat; Marie vouloit qu'il n'y eût point de partis dans l'Etat, afin qu'il n'y eût qu'une Religion.

Le but de part & d'autre étoit bon, mais le moyen alloit directement contre le but. La perſécution irrite, révolte, rend l'opprimé intéreſſant, fait toujours voir de ſon côté la vérité, la juſtice; de-là, le zèle de ſon parti & la multiplication de ſes ſectateurs. Gardez-vous de don-

ner de l'importance à ce que vous voulez anéantir. S'il ſe forme un parti dans l'Etat, s'il naît une ſecte dans l'Egliſe, ne perſécutez point, vous groſſiriez l'orage ; achetez encore moins des converſions & des ſoumiſſions, elles ne ſeroient jamais ſincères ; dédaignez d'appercevoir les torts & les erreurs qui ne troublent point l'ordre public ; mais redoublez d'attention ſur le choix & ſur la conduite des Miniſtres, ſoit de l'Etat, ſoit de l'Egliſe ; réformez les abus ; faites du bien ; mettez le peuple dans vos intérêts, il n'eſt point d'autre art de regner. La perſécution n'eſt que l'art d'exciter des guerres civiles & des guerres de Religion.

Davila dit que François I laiſſa le Calviniſme prendre racine en France, ſoit qu'il ne fût pas fâché d'en ſeconder les progrès, ſoit qu'il dédaignât de les appercevoir. Davila

ſe trompe, & ſur le fait & ſur les cauſes. Mézeray, qui s'emporte beaucoup contre cette calomnie, allégue en faveur de François I ſept ou huit Edits de mort contre les hérétiques, & ces mêmes hérétiques *envoyés au feu par douzaines, aux galéres par centaines, & bannis du Royaume par milliers.* Voilà la malheureuſe vérité dont Mézeray loue François I, voilà en même temps la cauſe véritable des progrès du Calviniſme. Suivez ces progrès, & vous reconnoîtrez toujours l'influence de la même cauſe.

Vers le commencement du regne de François I, le Parlement, entraîné par les idées du temps, faiſoit des remontrances à ce Prince ſur ſa tolérance à l'égard des Réformés, & s'alarmoit d'avoir le bras retenu par l'Autorité. Le Pape Clément VII, par un Bref du 20 Mai 1525, félicitoit cette Compagnie ſur ſon zèle contre l'héréſie.

Pendant la priſon de François I, le Parlement renouvelle avec plus de force ſes inſtances auprès de la Régente, & paroît attribuer les malheurs de l'Etat au peu de ſoin qu'on prenoit d'arrêter la Réforme.

François, revenu dans ſes Etats, adopte le ſyſtême de la perſécution.

Henri II s'y livre avec plus d'ardeur; ſon zèle alloit juſqu'à vouloir perſécuter, hors de ſes Etats, la Ducheſſe de Ferrare, ſa tante maternelle; il invite le Duc de Ferrare à la tenir enfermée dans ſon appartement, ſans lui permettre de voir perſonne, pas même ſes enfans; peu s'en faut qu'il ne propoſe au Duc de la faire brûler.

Ce zèle, échauffé par la Ducheſſe de Valentinois, ennemie déclarée des Proteſtans, eſt ſecondé par le Connétable de Montmorency & par les Guiſes, Miniſtres portés à la perſécution, l'un par l'erreur commune,

& par ſon infléxibilité, les autres par leur caractère deſpotique. Les Edits de Château-briant & d'Eſcouen, funeſte ouvrage du Garde des Sceaux Bertrandi, qui occupoit la place de l'illuſtre Chancelier Olivier, ne ſe bornent point à prononcer la peine de mort contre les Réformés qui ſe déclarent, ils invitent à les dénoncer, ils encouragent les délateurs, ils leur propoſent des prix. Ces efforts mêmes annonçoient leur inutilité & les progrès de la ſecte; la réſiſtance qu'éprouva ce dernier Edit, annonce combien le Parlement étoit changé, la moitié de ce Corps étoit déja Proteſtante, ou du moins favorable à la Réforme, ce qui ſuppoſe à peu près le même partage dans la Capitale.

On connoît ce grand éclat, cette arrivée imprévue de Henri II au Parlement, cette ſcène menaçante qui n'impoſa point au zèle ou à la téméri-

té, ces violences exercées sur des Magistrats ou séditieux ou simplement courageux, la prison de plusieurs d'entr'eux, le supplice d'Anne du Bourg, neveu du Chancelier de ce nom. » Jamais, dit Mézeray, cette » auguste Compagnie ne reçut une » plus honteuse playe. « Quel fut le fruit de ces violences? La conjuration d'Amboise éclata dès l'année suivante; des guerres de Religion souillèrent les regnes de tous les fils de Henri II, & ne purent être terminées que par Henri IV & par l'Edit de Nantes. Mézer. Abr. Chronol.

Que produisirent en Angleterre les cruautés de Marie? Elisabeth regna, renversa l'ouvrage de cette sœur cruelle, la Réforme triompha, & la Suprématie fut entre les mains d'une femme.

Si l'on veut pousser cet examen au-delà des deux Nations rivales dont nous nous occupons, qu'a produit en Allemagne le desir de soumettre

tous les Etats de l'Empire à une même Religion comme à une même autorité ? La Ligue de Smalcalde, la bataille de Mulberg, la fuite d'Inſpruck, & la néceſſité d'appaiſer tous ces troubles, en accordant par la paix de Paſſau à toutes les Puiſſances la liberté de Religion.

Qu'ont produit enfin dans les Pays-bas l'acharnement à perſécuter les Proteſtans, & le projet d'y établir l'Inquiſition ? Les Provinces-Unies y ont gagné la liberté, la Souveraineté ; l'Eſpagne & la Catholicité y ont tout perdu.

Quant aux affaires politiques, Marie, en épouſant Philippe II, épouſoit ſa querelle & celle de Charles-Quint ſon père contre la France ; la rivalité des Maiſons de France & d'Autriche ſe confondoit avec celle de la France & de l'Angleterre ; mais l'Angleterre, qui n'aimoit ni Philippe ni Marie, & qui redoutoit plus l'Inquiſition Eſpa-

gnole & la tyrannie Autrichienne que l'ambition Françoiſe, embraſſoit mollement cette même querelle qu'elle regardoit comme étrangère à ſes intérêts; Marie elle-même, preſque uniquement occupée des affaires de Religion, négligeoit le ſoin de la guerre.

François I, en mourant, avoit laiſſé la paix de Creſpy encore ſubſiſtante, mais la guerre prête à renaître. Les prétextes de rupture ne manquoient jamais entre la Maiſon d'Autriche & la France. Les affaires d'Allemagne & d'Italie en faiſoient naître à tout moment des occaſions. Charles-Quint, après avoir conſumé ſa jeuneſſe à combattre François I, vouloit ſe meſurer encore avec le jeune Henri II. Henri, dans l'âge de la confiance & du bonheur, brûloit de venger ſon père, & ſe flattoit en ſecret d'être plus heureux que lui contre Charles-Quint; ces deux Princes

ſe trouvèrent en préſence l'un de l'autre dans une bataille, ce qui n'étoit jamais arrivé entre Charles-Quint & François I. Ce fut au combat de Renty en Artois que Charles-Quint & Henri II ſe meſurèrent; Henri chercha l'Empereur pour le combattre d'homme à homme; Charles-Quint, dit-on, évita Henri. La victoire reſta incertaine; Antoine de Véra l'attribue à Charles-Quint, tous les Auteurs François à Henri II.

13 Août 1554.

Les François perdirent la bataille de Marcian dans la Toſcane; mais du côté de l'Allemagne, ils s'étoient emparés des trois Evêchés, qui leur reſtèrent.

1554.

Dans cette guerre Charles-Quint, détruiſit de fond en comble Théroüenne, il eut le pouvoir de faire diſparoître une Ville de deſſus la terre; il vaudroit mieux en avoir bâti ou réparé une. C'étoit bien mal laver l'affront que le Duc de Guiſe venoit

de lui faire eſſuyer devant Metz, que Charles avoit voulu reprendre. 1553.

Fatigué de ces viciſſitudes, déſabuſé de la gloire, qui fuit comme l'ombre, & de la fortune, qui, diſoit-il, quitte l'âge mûr pour ſe donner à la jeuneſſe, Charles-Quint renonça pour toujours a la guerre; bientôt il ſe dégoûta même de la puiſſance & de la grandeur, qui ſont ſi peu de choſe quand la gloire & la fortune ceſſent de les accompagner; la déſertion qu'il vit dans ſa Cour, lorſqu'il ſe fut dépouillé de ſes Etats, acheva de lui prouver le néant de ce qu'il quittoit, & la vanité des hommages qu'il avoit reçus; il ſe retira dans la ſolitude des Hiéronymites de S. Juſt dans l'Eſtramadure. Là, ſans jetter un ſeul regard vers le ſiécle, ſans s'informer de ce qu'on y faiſoit après lui, Charles-Quint faiſoit ſon étude de la Religion, & ſon amuſement de la Mécanique qu'il avoit toujours ai-

De Thou l. 16. ch. 20.

mée, il faiſoit des montres, il cherchoit à les faire aller enſemble, & ne pouvoit y réuſſir ; le mot ſi philoſophique qu'il dit à ce ſujet, eſt d'un ſage qui ſe juge, & d'un grand homme qui ſe condamne. » Hélas ! dit-il, » je ne puis donner à ces deux montres un même mouvement, & j'ai » voulu long-temps donner à tous les » hommes une même opinion. » Un Moine qu'il éveilloit pour Matines, lui dit : » Reſpectez le repos d'un » ſolitaire ; n'avez-vous pas aſſez trou» blé le repos du Monde ? » Charles-Quint dans ſa retraite, ſe mit à obſerver le côté théologique des controverſes de ſon temps, qu'il n'avoit jamais enviſagées que du côté politique ; on dit que cet examen le fit pencher vers la Réforme ; en effet ſon fils, après lui avoir mal payé, pendant deux ans que Charles-Quint vécut depuis ſon abdication, la penſion modique qu'il s'étoit réſervée, voulut flétrir ſa

mémoire, & le perſécuta indignement après ſa mort dans ſes amis & ſes théologiens.

Après l'abdication de Charles-Quint, la guerre continua entre Philippe II & Henri II; mais Philippe ne faiſoit la guerre que de ſon cabinet, il agitoit l'Europe, il intriguoit en Angleterre, il faiſoit trembler Marie en la menaçant de l'abandonner pour toujours, ſi elle ne s'empreſſoit à le ſervir dans cette occaſion, il paſſa même en Angleterre afin d'échauffer le zèle de ſa femme, mais il ne put échauffer celui de la Nation; jamais les Anglois n'avoient montré tant d'éloignement pour une guerre contre la France; la Reine trouva les plus fortes contradictions juſques dans ſon Conſeil, & de la part du Cardinal Polus; ils alléguoient ſon contrat de mariage, où il étoit expreſſément ſtipulé que la Nation ne recevroit point d'ordres de Philippe,

& ne prendroit point de part à ſes querelles particulières. Marie fut obligée de recourir aux voies deſpotiques, aux emprunts forcés, aux enrôlemens par violence ; elle vola tous les bleds des Provinces de Nortfolck & de Suffolck, & le prix n'en fut jamais payé aux propriétaires. Vers le même temps, un homme du nom de Stafford conſpira, s'empara d'un château, fut pris, & avoua qu'il avoit agi à la ſollicitation & par les ſecours de la France. Cet aveu arracha de la Nation une eſpèce de conſentement à la guerre ; mais en général on ne crut pas la déclaration de Stafford bien ſincère ; on jugea que Marie avoit voulu rendre la querelle de Philippe propre à la Nation Angloiſe, & qu'en s'engageant dans cette guerre, elle agiſſoit plutôt en femme dévouée à ſon mari, qu'en Reine équitable ou éclairée.

Les moyens dont nous avons parlé,

procurèrent à Marie & à Philippe huit à dix mille hommes qui allèrent joindre les Eſpagnols en Picardie. Philippe débuta par le ſuccès le plus brillant. Son armée, commandée par le Duc de Savoye, qui, dépouillé de ſes Etats par les François, ainſi que ſon père, n'étoit plus que le Général du Roi d'Eſpagne, gagna la bataille de 1557.
S. Quentin, dite de S. Laurent, parce qu'elle ſe livra le 10 Août. Le Connétable de Montmorenci, Général de l'armée Françoiſe, toujours brave, quelquefois imprudent, plus ſouvent malheureux, y fut fait priſonnier avec un de ſes fils; ſes deux neveux, l'Amiral de Coligny & d'Andelot, furent auſſi faits priſonniers dans S. Quentin même, que le Duc de Savoie emporta d'aſſaut. Les Ducs de Montpenſier & de Longueville avoient été pris dans la bataille, le Comte d'Enguien y avoit été tué; il étoit frère du Roi de Navarre, du Prince de

Condé, du Cardinal de Bourbon, & du héros de Cériſoles, tué à la Roche-Guyon (1). Les dix mille Anglois que la Reine Marie avoit envoyés à l'armée Eſpagnole, eurent grande part à cette victoire. Lorſqu'on en apprit la nouvelle à Charles-Quint, qui ne s'informoit plus d'aucune affaire, il demanda, dit-on, ſi ſon fils étoit dans Paris; on prétend en effet qu'il auroit pu s'en rendre Maître au milieu de la conſternation qu'y répandit l'échec de S. Quentin; mais il ne ſut pas profiter d'un ſi grand avantage, il laiſſa aux François le temps de ſe relever d'un tel coup, & le fruit de la victoire lui échappa.

L'année ſuivante, le Duc de Guiſe, François, élevant ſa fortune, ſa gloire & ſon crédit ſur le malheur du Connétable, ſembla triompher de lui en

(1) Voir l'Hiſt. de Franç. I. t. 5. de la ſec. Edit. l. 6. ch. 10. p. 470 & ſuiv.

réparant ſes pertes; il punit les Anglois du ſecours qu'ils avoient fourni malgré eux à Philippe, il les chaſſa entièrement, & pour jamais, de la France.

Philippe avoit averti Marie que la Cour de France formoit des projets qui paroiſſoient menacer Calais. Comment de pareils projets n'étoient-ils pas toujours prévus & prévenus? mais Marie brûloit des hérétiques, & ne ſongeoit guères à Calais. Philippe ajoutoit à cet avis l'offre de mettre garniſon Flamande dans cette Place, mais les Anglois ſe défièrent avec aſſez de raiſon d'un ſoin ſi obligeant, & l'offre fut rejettée, ce qui acheva de rendre Philippe auſſi indifférent ſur les affaires de l'Angleterre qu'il l'étoit déja pour la Reine ſa femme. 1558.

Le Duc de Guiſe réduiſit en moins de quinze jours, au milieu de l'hiver, Calais, Guines & leurs dépendances;

il eut l'honneur d'avoir terminé ce grand ouvrage de l'expulſion des Anglois, que Philippe-Auguſte avoit ſi mal-à-propos ſuſpendu; que Charles V & Charles VII dans le cours de leurs proſpérités, n'avoient pu conſommer; que nos autres Rois n'avoient pas même tentée; que la politique commune rendoit abſolument néceſſaire au maintien de la paix; que la politique bienfaiſante de S. Louis pouvoit ſeule rendre inutile.

Philippe II preſſa encore Marie de faire de puiſſans efforts pour reprendre ces Places, avant que les François euſſent eu le temps d'en rétablir les fortifications; mais le Miniſtère Anglois répondit qu'une pareille entrepriſe demandoit un temps plus libre; que les premiers ſoins de l'Etat étoient dus à la Religion menacée, & l'on brûla trente-neuf Proteſtans, au lieu de reprendre Calais.

Vers

Vers le même temps, le Dauphin François épouſoit Marie Stuart, à qui Henri II faiſoit prendre le titre de Reine d'Ecoſſe, d'Angleterre & d'Irlande, titre moins vain que celui de Rois de France, conſervé par les Rois d'Angleterre. La France annonçoit par-là le projet de faire valoir contre les filles de Henri VIII les actes Parlementaires qui les excluoient du Trône; l'indifférente Marie parut peu ſenſible à tous ces affronts. Buchanan. De Thou.

Cependant le Lord Clinton, grand Amiral d'Angleterre, fit une deſcente en Normandie, ce fut avec peu de ſuccès; mais les Anglois trouvèrent une occaſion ſingulière de venger, à Gravelines, la perte de Calais. Le Comte d'Egmont, Général de l'armée Eſpagnole, (celui-là même à qui dans la ſuite Philippe II fit trancher la tête au ſujet des troubles de la Flandre) étoit aux mains, près de

Gravelines, avec le Marquis de Thermes, Général de l'armée Françoiſe. Dix vaiſſeaux de guerre Anglois qui faiſoient voile le long de la côte, portèrent au Comte d'Egmond un ſecours ineſpéré, leur artillerie rompit preſqu'entiérement l'armée Françoiſe. De Thermes & les principaux Officiers François furent faits priſonniers. Le fruit de cette victoire de Philippe fut d'accélérer la paix de Cateau-Cambreſis, par laquelle on rendit à l'Eſpagne une multitude de Places, principalement pour la rançon du Connétable de Montmorenci; mais la conquête du Duc de Guiſe reſta toujours à la France, & l'expulſion des Anglois, conſommée par les armes, fut confirmée par les traités.

Hollingſhed, p. 1150.

Pour ſauver l'honneur de l'Angleterre, la réunion de Calais à la France n'étoit pas ſtipulée dans le traité; au contraire, la reſtitution

de Calais étoit expreſſément promiſe, mais ſous des conditions & avec des alternatives qui aſſuroient la réunion. La France devoit reſtituer Calais, ou payer une ſomme dont on convenoit ; il étoit clair que, ſoit qu'elle payât ou ne payât point cette ſomme, elle ne reſtitueroit point Calais. De plus, la reſtitution ne devoit point avoir lieu, ſi l'Angleterre ſe mêloit, directement ou indirectement, des affaires des Proteſtans, ſoit de France, ſoit d'Allemagne ; on avoit bien prévu quel ſeroit l'effet infaillible de cette clauſe. Eliſabeth dans la ſuite donna du ſecours aux Proteſtans d'Allemagne, au Prince de Condé, à l'Amiral de Coligny dans les guerres civiles de France, par conſéquent l'Angleterre perdit tous ſes droits à la reſtitution de Calais.

Eliſabeth poſſéda un moment le Havre-de-Grace, qui lui fut remis 1562.

par les Proteſtans de France. Cette Place, qui commande la Seine à ſon embouchure, étoit, entre les mains des Anglois, une nouvelle clef de la France, plus importante encore que Calais. L'indignation fut générale en France contre le Prince de Condé, qu'on avoit forcé par tant d'outrages à ce fatal traité ; on le comparoit avec le Duc de Guiſe. L'un avoit repris Calais, l'autre livroit le Havre ; l'un avoit chaſſé les Anglois de la frontière, l'autre les rappelloit au centre du Royaume. Ces clameurs finirent bientôt, Condé fit ſa paix avec la Cour de France, & joint au Connétable de Montmorenci, aida lui-même à reprendre la Place qu'il avoit livrée. Ce ſiége eut tout l'éclat d'un événement qui intéreſſoit le ſort de la Monarchie. La réunion des Catholiques & des Huguenots contre l'ennemi commun, aſſura le triomphe de la France.

Forbes, Davila.

1563.

Le jeune Roi Charles IX fut mené à ce ſiége par la Reine Catherine de Médicis ſa mère, qui voulut avoir triomphé en perſonne de la Reine Eliſabeth ; mais Eliſabeth n'étoit point au Havre.

A peine la Place étoit-elle au pouvoir des François, que l'Amiral Clinton, retenu juſques-là par les vents contraires, arriva dans le port, amenant à la garniſon un renfort & des vivres qu'elle avoit demandés. Sa flotte ſervit à recueillir les reſtes de la garniſon.

Quel fut pour l'Angleterre le fruit de cette poſſeſſion momentanée du Havre ? La peſte, qui, en moins d'une année, emporta vingt mille perſonnes dans la ſeule Ville de Londres ; elle y fut portée par les ſoldats Anglois de la garniſon du Havre, parmi leſquels la misère & la mauvaiſe nourriture avoient répandu ce fléau, ſuite ordinaire de la guerre.

Marie n'avoit vu ni la priſe & la perte du Havre, ni même la concluſion du traité de Cateau-Cambréſis; elle étoit morte peu de temps après la perte de Calais, inſenſible aux cris des Proteſtans qu'elle égorgeoit, & aux mépris de la Nation qu'elle aviliſſoit. La perte de Calais étoit le digne fruit d'une guerre entrepriſe ſans motifs & ſans moyens, par de petites conſidérations perſonnelles, & ſans aucune vue d'intérêt national; c'étoit la juſte peine de tant de cruautés ſuperſtitieuſes qui aigriſſoient & révoltoient la Nation; c'étoit l'effet naturel de cette monſtrueuſe alliance avec l'Eſpagne, ſi odieuſe à l'Angleterre, & qui, ſemant la défiance entre la Nation & la Reine, éteignoit tout zèle patriotique, empêchoit toute entrepriſe & toute opération, tout concert de vues & d'efforts. Marie reſta placée entre le mépris & la haine dans le

cœur de ſes ſujets & dans la mémoire des hommes.

N'avoit-elle donc rien fait de bien pendant cinq ans de regne ? Pardonnez-moi ; en arrivant au Trône, elle avoit remis un ſubſide à ſes peuples.

Henri II au contraire avoit commencé par irriter les ſiens; la Gabelle avoit excité une violente ſédition dans l'Angoûmois, la Saintonge, le Médoc & la Guyenne ; l'extrême ſévérité avec laquelle cette ſédition fut punie, entretint quelque temps la mauvaiſe diſpoſition des eſprits ; le Roi eut recours enfin à la clémence, il adoucit l'impôt ou permît qu'on le rachetât, & tout fut calmé.

Henri humilia peut-être trop ſon Parlement ; le Parlement Anglois fut quelquefois auſſi lâche ſous Marie qu'il l'avoit été ſous Henri VIII. Tantôt des Parlementaires Courtiſans vouloient qu'on donnât à Marie une autorité ſans bornes, ſous l'ingénieux

prétexte que les Loix qui reſtreignoient la prérogative Royale, avoient été faites pour des Rois, & non pour une Reine; tantôt ils propoſoient de donner force de loix à toutes les proclamations de la Reine, ce qui n'étoit que la première propoſition déguiſée; on croit entendre opiner dans le Sénat Romain les eſclaves de Tibère ou de Néron. Sur cette propoſition, un Citoyen obſerva que la Reine pourroit donc, par une ſimple proclamation, changer l'ordre ſucceſſif, il fut envoyé à la tour; il ne reſtoit plus guères de liberté ni en France, ni en Angleterre.

Les découvertes dans les Indes continuoient toujours. Dès le 15 Mai 1500, le Portugais, Alvarès Cabral, avoit découvert, malgré lui, en Amérique, le Bréſil, ayant eté jetté ſur les côtes de ce pays par une tempête.

Vers la fin du regne de Henri II, l'Amiral de Coligny, voulant former une Colonie Françoiſe au Bréſil, fit partir quelques Vaiſſeaux ſous la conduite de Durand de Villegagnon, Chevalier de Malte, *homme à grandes entrepriſes*, dit Mézeray, &, *ce qui eſt rare en ceux de ſon métier, doué d'une grande connoiſſance des Belles-Lettres.* Ce fut lui qui donna l'idée de cet établiſſement à l'Amiral; on prétend que Coligny, encore Catholique à l'extérieur, & déja Calviniſte dans l'ame, adopta ce projet pour fournir en Amérique un aſyle aux Calviniſtes perſécutés en France. Calvin, dit-on, préſidoit à cette entrepriſe, & choiſit les Miniſtres qu'on envoyoit au Bréſil; mais Calvin lui-même étoit intolérant, & vouloit qu'on le fût. Ces Miniſtres diſputèrent tant & ſur mer & ſur terre, qu'ils ſcandaliſèrent la Colonie, qui ſe fit Catholique, auſſi-

Mézeray, gr. Hiſtoire.

bien que Villegagnon, Proteſtant juſqu'alors. Ainſi (pour l'obſerver en paſſant) l'intolérance produiſoit partout ſon effet; celle de Henri II faiſoit des Calviniſtes, celle de Calvin faiſoit des Catholiques.

Les Anglois, ſous Edouard VI, pénétrèrent à Archangel, du côté de la nouvelle Zemble, ce qui donna lieu à un commerce avec la Ruſſie, très-avantageux pour l'Angleterre. Le Czar Iwan Baſilowitz envoya une Ambaſſade ſolemnelle à Marie, premier exemple d'une correſpondance de la Ruſſie avec les Puiſſances occidentales de l'Europe.

Aucune Loi importante, aucun établiſſement utile ne ſignale le regne de Marie. Celui de Henri II fait époque dans la Légiſlation Françoiſe; le Chancelier Olivier, digne prédéceſſeur, digne ami de L'Hôpital, s'illuſtra par l'Edit *des petites Dates*, qui réprime les vexations de la Cour

de Rome ; par la Loi qui aſſure la vie des enfans illégitimes ; par le premier Réglement qui ait été fait pour fixer les bornes de la Ville de Paris ; par celui qui établit l'uſage des Mercuriales dans le Parlement ; par la création du Parlement de Bretagne & d'une ſeconde Chambre dans la Cour des Aydes de Paris ; par l'établiſſement des Préſidiaux, &c. Henri II, moins aimé que François I, qui l'étoit moins que Louis XII, ne fut point haï, ne méritoit point de l'être, & le tragique accident qui termina ſes jours à quarante-&-un ans, laiſſa des regrets ſincères à ſon peuple.

Si la Reine d'Angleterre eut pour mari Philippe II, Henri II eut pour femme Catherine de Médicis. Marie n'eut point d'enfans, & ſa ſœur Eliſabeth lui ſuccéda. Henri II laiſſa quatre fils, qui ne laiſsèrent point de poſtérité ; Henri IV fut leur ſucceſſeur.

La priſe de Calais fut l'événement politique le plus mémorable du regne de Henri II & de Marie. Peut-être cet événement auroit-il eu plus d'éclat encore, s'il fût arrivé ſous Charles V ou ſous Charles VII, dans le temps où la rivalité de la France & de l'Angleterre étoit le grand & preſque l'unique objet de l'attention de l'Europe. La rivalité de la France & de l'Autriche, au temps de la priſe de Calais, occupoit le premier rang dans la politique générale, Marie n'étoit qu'auxiliaire de Philippe II. Cependant leur mariage, en uniſſant leurs intérêts, en confondant les deux rivalités, faiſoit que les François croyoient avoir triomphé à la fois de l'Angleterre & de l'Autriche.

Ce ſuccès déciſif termine l'époque, qui eſt l'objet de cette ſeconde partie.

Dans la première, on combattoit pour quelques Provinces ; dans la

ſeconde, on combattoit pour la France entière ; la voilà réunie ſous ſes Maîtres légitimes.

Depuis ce temps, la rivalité des deux Nations ceſſe par l'extinction des objets qui la nourriſſoient. Dans toutes les guerres qui ſuivent cette époque, l'Angleterre n'eſt plus l'ennemie directe de la France, elle ne paroît plus que comme auxiliaire dans les guerres où la France eſt intéreſſée, & c'eſt même quelquefois à la France qu'elle donne du ſecours. Elle agit, tantôt par intérêt de Religion, comme quand Eliſabeth fournit des ſecours aux Proteſtans de France contre les derniers Rois Valois & à Henri IV même contre Philippe II, & quand Jacques I envoie Buckingham au ſecours de la Rochelle contre Louis XIII ; tantôt en faveur du ſyſtême de la balance, auquel l'Angleterre reſta toujours attachée, & qui, dans ſes idées mêmes,

étoit tour-à-tour favorable & contraire à la France ; c'eſt ainſi qu'elle s'arma contre Louis XIV, à qui elle reprochoit cette tendance chimérique à la Monarchie univerſelle, & cette prépondérance réelle dans l'Europe, qu'on avoit tant redoutées autrefois dans Charles-Quint & dans Philippe II; c'eſt ainſi que dans la guerre de la ſuccceſſion d'Eſpagne, elle s'allia d'abord avec l'Autriche contre la France, pour empêcher la réunion des Puiſſances Françoiſe & Eſpagnole dans une même Maiſon, & qu'après la mort de l'Empereur Joſeph, elle ſe détacha de cette alliance pour empêcher la réunion de l'Empire & de l'Eſpagne dans la perſonne de Charles VI.

Si, dans ces diverſes guerres, les Anglois ont paru ſe rappeller leurs anciennes poſſeſſions en France, & leurs anciennes prétentions ſur tout le Royaume ; ſi ce ſouvenir a produit

des manifeſtes plus menaçans & des hoſtilités plus vives entre la France & l'Angleterre qu'entre les autres Nations, c'étoit un reſte d'une animoſité trop forte & trop longue pour que le temps eût pu l'étouffer entiérement ; mais leurs querelles n'étant plus nourries par des objets préſens & ſenſibles, avoient beaucoup perdu de leur acharnement, du moins en Europe ; car les découvertes du Nouveau Monde avoient fait naître, dans d'autres contrées, de nouveaux objets d'ambition & de rivalité, qui forment une troiſiéme époque, & qui pourroient fournir à cette Hiſtoire une troiſiéme partie.

L'époque qui vient d'être parcourue, offre par-tout la preuve de l'inutilité, du danger même de la guerre, relativement à l'objet de l'ambition & de la politique. Sous cette époque, les Anglois ſont toujours

aggreſſeurs, toujours injuſtes; leurs propres Auteurs les condamnent par-tout, leurs Rois profitent ſans ceſſe contre nous de nos diviſions ſous Philippe de Valois, ſous le Roi Jean, ſous Charles VI, ſous Charles VII & ſous Louis XI, & ces diviſions font leurs ſuccès. Nos Rois ſe montrent plus modérés & plus juſtes pendant la grande querelle des deux Roſes, qui leur offroit les mêmes avantages. Quel eſt le dernier fruit de l'injuſtice? Les Anglois pour avoir voulu envahir la France, perdent la Guyenne & le Ponthieu; Calais leur reſtoit, Marie entreprend une dernière guerre jugée injuſte par ſa propre Nation, & Calais même lui eſt enlevé. Après toutes les conquêtes des Anglois, après ces éclatantes victoires qui avoient ébloui & effrayé l'Europe, après que le renverſement de toutes les Loix les a fait regner à Paris, c'eſt la France

qui triomphe ſolidement, parce qu'elle n'a fait que ſe défendre.

Si la juſtice de la cauſe ne décide pas ſeule du ſuccès, elle y contribue, en inſpirant la confiance, en excitant l'indignation contre l'injuſtice. L'intérêt, le vœu général de l'humanité ſont pour ceux qui ſe défendent, & ce qui aſſure leur ſupériorité, c'eſt cet avantage de combattre ſur ſon terrein & pour ſes foyers, pour ſoi-même, en un mot, & non pour un ambitieux. Une terre, dit Xénophon, inſpire du courage au poſſeſſeur; la Nation la plus reſpectée & la plus puiſſante ſera toujours celle qui n'attaquera point, & qui ſe tiendra conſtamment en état de défenſe, ce qui n'arrive guères aux Nations qui attaquent. Calculez à préſent tout ce qu'il en a coûté à l'Angleterre & d'argent & de ſang & de crimes pour prendre la Guyenne & le Ponthieu.

Le P. d'Orléans dit que l'Angleterre eſt plus fière des conquêtes qu'elle fit autrefois en France, qu'humiliée de les avoir perdues; elle ne doit être humiliée que de les avoir entrepriſes, puiſqu'elles étoient injuſtes; mais elle peut être fière de la liberté généreuſe avec laquelle ſes Ecrivains avouent aujourd'hui l'injuſtice de ces mêmes conquêtes.

Quant au titre de *Rois de France* que prennent toujours les Rois d'Angleterre, & qui, en rappellant ces conquêtes injuſtes, rappelle auſſi l'expulſion des Anglois, un François a dit ingénieuſement qu'il ſembloit que ce fuſſent nos Rois, qui, par un traité, les euſſent condamnés à conſerver ce titre.

L'Hiſtoire de France eſt preſque entiérement remplie par deux grandes rivalités; celle de la France & de l'Angleterre, & celle de la France & de l'Autriche. La ſeconde, quoique

depuis Louis XI elle ait, pour ainſi dire, éclipſé la première, n'a pourtant jamais produit de haines nationales ſi fortes ni ſi perſévérantes.

Il y a pluſieurs raiſons de cette différence.

1°. La rivalité de la France & de l'Angleterre, ſi l'on remonte juſqu'aux incurſions des Normands, commence preſque avec notre Monarchie; ſi l'on ſe borne à l'époque de Guillaume le Conquérant, elle commence preſque avec notre troiſiéme Race. La rivalité entre la France & l'Autriche ne remonte qu'à Louis XI.

2°. La première de ces rivalités a toujours été directement entre les François & les Anglois, la ſeconde a paſſé d'une Nation à l'autre. Avant Charles-Quint, elle étoit principalement entre la France & l'Eſpagne; ou plutôt elle étoit diviſée, d'un côté entre la France & l'Eſpagne, qui ſe

diſputoient le Royaume de Naples; de l'autre entre la France & l'Autriche, toujours ennemies depuis le mariage de Maximilien avec l'héritière de Bourgogne. Du temps de Charles VIII & de Louis XII, la haine des François étoit partagée entre Ferdinand & Maximilien. La querelle n'eſt devenue entiérement propre à la Maiſon d'Autriche que quand l'Eſpagne & les droits ſur le Milanès & ſur le Royaume de Naples ont paſſé à cette Maiſon, c'eſt-à-dire ſous Charles-Quint.

3°. Les objets de cette rivalité de la France & de l'Autriche étoient en Italie; ceux de la France & de l'Angleterre étoient ſous leurs yeux; c'étoient d'abord des Provinces Françoiſes, ce fut enſuite le Royaume de France tout entier. Différence infinie dans les motifs de haine & les principes d'activité! L'on pourroit dire que la rivalité de la France &

de l'Autriche tenoient preſque autant à la rivalité perſonnelle de Louis XI & de Charles le Téméraire, de Charles-Quint & de François I, du Cardinal de Richelieu & du Duc d'Olivarès, qu'aux objets mêmes des diviſions de ces deux Puiſſances; on n'en peut pas dire autant de la rivalité de la France & de l'Angleterre, elle fut ſans doute animée par la rivalité perſonnelle de Louis le Gros & de Henri I, de Louis le Jeune & de Henri II, de Philippe-Auguſte & de Richard, de Philippe le Bel & d'Edouard I, des Valois & d'Edouard III; mais les objets étoient préſens & nourriſſoient la rivalité.

4°. La différence du gouvernement étoit bien plus grande entre la France & l'Angleterre qu'entre la France & les Etats d'Autriche, & cette cauſe influe puiſſamment ſur les diſpoſitions reſpectives des peuples.

5°. Dans les derniers temps, la différence de Religion fournit encore à la rivalité de la France & de l'Angleterre un aliment particulier, qui ne ſe trouvoit pas dans l'autre.

Malgré toutes ces ſources de haine entre la France & l'Angleterre, telle eſt la douce & puiſſante influence de la paix, qu'auſſi-tôt que la guerre étoit ceſſée, les diſpoſitions ennemies ſembloient s'évanouir; on avoit vu, ſous François I & ſous Henri VIII, ces deux Nations réunies dans un même intérêt, combattre un ennemi commun; on les vit, du temps d'Eliſabeth & de Henri IV, marcher ſous les mêmes drapeaux; on vit dans la ſuite le terrible Cromwel s'allier avec Louis XIV, après avoir fait trancher la tête à ſon oncle, &, maître de choiſir entre la clef de la France & celle de la Flandre, aimer mieux prendre Dunkerque, que de reprendre Calais. Louis

XIV étoit enfant alors; mais lorſqu'après trente ans de triomphes & de gloire, ce grand Roi s'arma pour reporter Jacques II ſur le Trône d'Angleterre, il fit une action juſte & noble, qui ranima peut-être les anciennes haines, d'autant plus que l'intérêt de Religion venoit ſe joindre à l'intérêt politique. Guillaume III commit ſans doute un crime en détrônant ſon beau-père; mais la Nation Angloiſe vouloit un Roi Proteſtant, & un grand Roi.

M. Hume obſerve que, quoique les Anglois aient fait beaucoup plus de mal à la France qu'elle ne leur en a fait, quoiqu'ils aient été les aggreſſeurs, ce ſont eux qui ont le plus fortement conſervé la haine nationale. Cette haine, ſelon lui, influe évidemment ſur tout ce qu'ils ont à traiter avec les François; elle a été & continue d'être la ſource de tant de réſolutions imprudentes &

précipitées qu'il accuſe les Anglois d'avoir priſes contre nous dans tous les temps. Les François n'ont jamais porté ſi loin cette haine à l'égard des Anglois. M. Hume en dit la raiſon. « La France, ſituée au centre » de l'Europe, a eu ſucceſſivement » la guerre avec tous ſes voiſins; ſes » préjugés populaires ſe ſont en con» ſéquence diviſés, pour ainſi dire, » en pluſieurs branches; & chez des » peuples, dont les mœurs ſont natu» rellement très-douces, ces préju» gés ne ſe portent jamais à un cer» tain excès contre aucune Nation » en particulier.

Telle eſt, ſur les diſpoſitions reſpectives des Nations rivales, l'influence de la paix & de la guerre.

Voyons maintenant quelle eſt, ſur le caractère particulier des Nations, l'influence du gouvernement, & quel eſt à cet égard l'effet de la guerre, que les Rois font trop ſouvent à leurs peuples en les opprimant. Si

Si toutes les Nations ont un caractère ſpécifique qu'elles ſuivent conſtamment, quand elles ſont libres de s'y livrer, & que l'action n'en eſt point ſuſpendue ou arrêtée par des cauſes contraires, il faut convenir que ce caractère général eſt toujours bien ſubordonné au caractère particulier du Chef de la Nation ; qu'il eſt aiſément modifié par les circonſtances ; que s'il réſiſte à de foibles épreuves, il céde à des épreuves plus fortes, & qu'on a de la peine à le reconnoître dans les divers temps & ſous les divers Gouvernemens. Sous Edouard III, Monarque admiré des Anglois, & ſous le Prince Noir, digne de l'admiration de l'Univers, les Anglois, tant les Inſulaires que ceux d'Aquitaine, ſembloient partager l'aſcendant que ces Princes avoient dans l'Europe. La Nation avoit pris un caractère d'élévation & de force, qui la portoit aux grands

exploits, aux vaſtes entrepriſes, & ſembloit l'aſſurer du ſuccès.

Sous Richard II, elle fut inquiéte & agitée.

Elle ſe releva ſous Henri IV & ſous Henri V; mais les opinions de Wiclef & la perſécution qu'éprouvent les Lollards, tournent l'eſprit de la Nation vers les querelles théologiques & le fanatiſme.

Les fureurs des deux Roſes, ſous Henri VI, Edouard IV & Richard III, inondent l'Angleterre de ſang; la Nation prend inſenſiblement ce caractère ſombre & farouche que donnent le crime & le malheur.

On tremble ſous Richard, mais on le détrône; on tremble ſous Henri VII, mais on le reſpecte: la haine ſe tait & attend.

Sous Henri VIII, on n'a plus même aſſez de vigueur pour haïr; on ſouffre, & on rampe; plus de loix, plus de liberté, plus de Nation, c'eſt l'o-

béïſſance paſſive d'un eſclave & d'un mort.

La minorité d'Edouard VI, la foibleſſe & les diviſions du Gouvernement font jour à la haine ſi long-temps étouffée, elle éclate avec une fureur farouche mêlée de fanatiſme, où l'on reconnoît un peuple fatigué de perſécutions politiques & religieuſes.

Marie ſe baigne dans le ſang; on céde ou à ſon ſexe ou à ſon caractère, & la vigueur Nationale ne ſe reconnoît plus qu'au zèle fanatique avec lequel tant de victimes volontaires ſe précipitent dans les flammes.

Par combien de perſécutions inconſéquentes & contradictoires on fit paſſer ce peuple infortuné pendant quatre regnes conſécutifs! Henri VIII frappe à la fois les Catholiques & les Proteſtans; pour avoir plus de ſang à verſer, il ſe fait une Religion à part, ennemie de toutes les autres, tenant

que comme Dogme, n'ayant pas, ainſi que Henri VIII, dequoi faire reſpecter ſa Scholaſtique, ne fit que rendre la Scholaſtique & l'Autorité ridicules. Placé entre l'échaffaut de ſa mère (1) & celui de ſon fils (2), il ne fut du moins que mépriſé; mais bientôt la licence devint auſſi féroce que le deſpotiſme avoit été abſurde; l'inſolent Puritaniſme briſa la tête des Rois, & ſoumit la Nation à ſa pédanterie barbare, Charles I fut décapité, Jacques II détrôné; les ſuites de ces révolutions terribles ſont ſous nos yeux.

En France, l'eſprit de S. Louis ne regnoit plus; Philippe de Valois & le Roi Jean, malheureux à la guerre, trop entreprenans chez eux, fouloient leurs peuples & irritoient les Grands; le peuple ſe venge pendant

(1) Marie Stuart.

[2] Charles I.

la captivité du Roi Jean par les excès les plus monſtrueux ; cette Nation diſtinguée par la douceur de ſes mœurs, étoit devenue une ſociété de tigres. Charles V regne, il imprime à cette même Nation ſon caractère de modération, de prudence & de juſtice, c'eſt un peuple de ſages ; tout eſt réparé, embelli, perfectionné. Les oncles de Charles VI par leurs extorſions & leurs violences, ramènent l'anarchie ; la Nation paroît frappée de démence avec ſon Roi.

Tout eſt Bourguignon, Armagnac, Maillotin, Cabochien, Retondeur, Ecorcheur, Aſſaſſin, perſonne n'eſt François ; les Bouchers, le Bourreau jouent un rôle dans l'Etat, l'héritier du Trône eſt chaſſé par ſon père & par ſa mère, l'Anglois vient regner à Paris. Quel étoit alors le caractère national ? Charles VII chaſſe les Anglois, il raſſemble ſon peuple effarouché, il jouit avec lui de ſes vic-

toires, & la Nation reprend ſon caractère. Louis XI le change encore, il agite, il diviſe; en ſe défiant de tout, il avertit tout le monde de ſe défier de lui, & ce caractère ombrageux devient pour un temps le caractère national. La Chevalerie franche, ſincère, confiante, généreuſe, renaît avec Charles VIII, Louis XII, & François I; le peuple aime ſes Rois, & ne les outrage plus par la crainte; cette Nobleſſe, qu'on a cru depuis ne pouvoir ſoumettre qu'à force de violences & de coups d'autorité, étoit docile, zélée, utile, & ne le fut jamais davantage. Les perſécutions religieuſes vinrent aigrir ce caractère aimable, la Nation devint farouche, des ſectes la déchirèrent, des crimes la flétrirent, le ſang de ſes Rois ſouilla ſes mains, le ſang des ſujets avoit ſouillé celles des Rois, notre Ligue a égalé les horreurs du Puritaniſme.

Telles étoient les révolutions que le caractère des divers Souverains, & d'autres circonſtances cauſoient dans le caractère national & dans le gouvernement intérieur chez chaque peuple conſidéré en particulier. On y voit déja le bien que produit l'eſprit de paix, & les maux infinis qui naiſſent des guerres & des diſcordes inteſtines.

Si nous conſidérons les deux Nations rivales dans le rapport qu'elles ont entre elles, en jettant un coup-d'œil rapide ſur toute l'époque qui vient d'être parcourue, voici ce que nous trouverons.

La rivalité des deux Nations, au commencement de cette ſeconde époque, eſt plus éclatante encore & plus animée que ſous l'époque précédente, elle eſt nourrie par de plus grands intérêts, elle porte ſur des objets plus vaſtes, il s'agit de la France entière, il ne s'agiſſoit aupa-

ravant que de quelques Provinces. Les Anglois ont plus perdu encore ſous cette nouvelle époque, parce qu'ils avoient plus uſurpé; ils ont été plus punis, parce qu'ils avoient été plus injuſtes. Au reſte, ſi c'eſt un avantage en politique de nuire à ſon ennemi, quoique ſans profit pour ſoi, ils furent dédommagés de leurs pertes par le mal qu'ils firent à la France; le réſultat de ces longues querelles fut de rendre les deux Nations preſque également malheureuſes. Elles le furent encore preſque également par leurs diſcordes civiles que les guerres étrangères entretenoient, & qui rentroient par-là dans la querelle principale; nouveau point de vue ſous lequel nous les enviſageons.

Si les Anglois ont eu leurs Lancaſtres & leurs Yorcks, la France avoit eu ſes Bourguignons & ſes Armagnacs; ſi les Anglois portèrent le

ravage juſqu'aux portes de Paris, ils ſe virent deux fois, au milieu de leurs ſuccès, obligés de demander grace, & d'offrir la réparation de tous les dommages qu'ils avoient cauſés ; s'ils remportèrent d'éclatantes & mémorables victoires, ils furent minés peu à peu par des combats plus utiles & plus déciſifs ; s'ils regnèrent à Paris pendant ſeize ans, ils finirent par être entiérement chaſſés de la France. Les fléaux que leurs fureurs avoient appellés, la famine, la peſte déſolèrent également les deux Nations pendant le cours de leurs guerres. Les Anglois dûrent leurs ſuccès aux diſcordes de la France ; la France eut du moins cet avantage qu'elle dut ſes ſuccès à la réunion de ſes Princes plus qu'aux diviſions des Anglois, leſquelles n'éclatèrent dans toute leur force que depuis l'expulſion de ces mêmes Anglois ſous Charles VII. La France eut de

plus, l'avantage de n'avoir pas cherché à profiter de ces diviſions pour nuire aux Anglois par répréſailles.

Si nous comparons, chez l'un & l'autre Peuple, les viciſſitudes du caractère national, que nous venons de conſidérer ſéparément, elles ſe trouveront encore à peu près égales. Nous verrons la France fidèle & conſtante ſous Philippe de Valois; turbulente ſous le Roi Jean; ſage, prudente, heureuſe ſous Charles V; atroce & forcenée ſous Charles VI; ranimée, brillante, victorieuſe ſous Charles VII; inquiéte & ombrageuſe ſous Louis XI; ardente, audacieuſe, mais ſoumiſe, galante, chevalereſque ſous Charles VIII, Louis XII & François I, & conſervant, ſous Henri II, une partie de ce caractère, altérée par un levain de pédanterie que la Réforme & les perſécutions faiſoient fermenter depuis quelque temps.

L'Angleterre, façonnée au joug par la main habile d'Edouard III, étoit trop enyvrée de ſes triomphes pour s'appercevoir de ſa ſervitude ; elle obéiſſoit avec joie à un Conquérant qui tournoit toutes ſes victoires au profit du deſpotiſme, mais qui ſavoit le déguiſer. Les Anglois faiſoient la guerre tantôt en Barbares, tantôt en Chevaliers, juſqu'à ce qu'enfin le vertueux Prince de Galles fit prévaloir l'héroïſme & la généroſité ; alors la Nation Angloiſe fut au comble de la gloire, & le caractère national fut à ſon dégré de perfection. Sous Richard II, la Nation eſt incertaine, agitée & diviſée ; ſous Henri IV, les factions, les conſpirations cédent avec peine au bonheur continu, à la prudence active de cet uſurpateur. Sous Henri V, la Nation reprend ſon aſcendant & ſa gloire, elle a plus de ſuccès encore, mais moins d'éclat ; les An-

glois conſervèrent quelque choſe de ſec & de farouche, ſoit que ce fût une teinte du caractère perſonnel du Roi, répandue ſur le caractère national, ou l'effet naturel de l'inſolence qu'inſpire la victoire. La ſageſſe du Duc de Bedford fut plus fatale à l'ennemi, qu'utile pour polir le caractère de ſa Nation; le ſupplice de la Pucelle, arrivé ſous ſon gouvernement, ſuffiroit pour déshonorer le Prince & le peuple qui l'ont ordonné. Henri VI ne fut rien; mais les violences & les révolutions des deux Roſes, qui éclatèrent principalement ſous ſon regne, nous montrent une Nation ſanguinaire, féroce & malheureuſe. La galanterie d'Edouard IV répand quelques nuances un peu moins ſombres ſur un fond toujours triſte & tragique. Richard III ſe permit tous les crimes, & la Nation les encenſa tous. Sous Henri VII, le peuple Anglois étoit

un Lion enchaîné par le reſpect ; ſous Henri VIII, c'étoit un eſclave ; ſous Edouard VI, un pédant ; ſous Marie, un peuple de fanatiques & de ſuperſtitieux. Tels étoient les traits de conformité ou les différences entre les deux Nations, ſoit qu'on les compare l'une à l'autre, ſoit que l'on compare chacune d'elles avec elle-même.

Si nous comparons les Rois qui les gouvernèrent, nous trouvons chez les François un Roi qui mérita d'être appellé *Bon*, un autre d'être appellé *Sage* ; un autre fut *le Bien-aimé*, titre que ſes malheurs & ceux de ſon peuple n'ont pu lui enlever. La mort prématurée d'un quatriéme fait mourir de douleur deux de ſes Officiers ; ſon ſucceſſeur eſt *le Père du peuple* ; le ſucceſſeur de celui-ci eſt *le Père des Lettres*. Aucun Roi d'Angleterre n'a obtenu des titres ſi flatteurs, ni de pareilles marques de l'amour des

peuples, aucun ne les avoit donc mérités. L'Angleterre a eu de grands Rois, c'eſt-à-dire des Rois guerriers, des Rois victorieux, mais peu ou point de Rois juſtes & bons. Son *Salomon* même, Henri VII, obtint le reſpect des étrangers, jamais l'amour de ſes ſujets. Sous ce point de vue général, les François ont un grand avantage ſur leurs rivaux dans l'époque que nous conſidérons, & cet avantage n'avoit pas été moindre dans l'époque précédente.

Mais ſi nous détaillons davantage ce parallèle, Edouard III, comme guerrier, comme Général, ſera ſans doute très-ſupérieur à ſes deux infortunés rivaux, qui l'égaloient en valeur, & qui avoient ſur lui l'avantage d'une cauſe juſte. Il les ſurpaſſoit ſans doute auſſi dans l'art de regner, puiſqu'il ſut faire aimer ſon joug à une Nation indocile; au lieu que les deux premiers Valois rendi-

rent le leur inſupportable à une Nation ſoumiſe. Charles V vainquit de ſon cabinet Edouard & le Prince de Galles ; mais il faut l'avouer, ces deux Princes n'étoient plus eux-mêmes ; tous deux étoient ſur leur déclin, tous deux étoient mourans. Il eût été intéreſſant de voir Edouard III & Charles V oppoſés l'un à l'autre au milieu de leur carrière ; de voir un Roi rival d'un héros, tel que le Prince de Galles, qui, à quelques égards, étoit auſſi un Roi ; il eſt difficile de ſe répréſenter toutes les combinaiſons qui euſſent réſulté de cet arrangement ; mais on peut aſſurer que les déſaſtres de Crécy & de Poitiers n'auroient pas eu lieu, & dès-lors voilà un ordre de deſtinées entiérement différent pour les deux Nations. On peut aſſurer encore que les ſupplices irréguliers de Cliſſon & du Connétable d'Eu n'auroient point ſouillé le regne de Charles V ;

dès-lors la Nobleſſe eût été plus affectionnée ; le peuple, moins accablé d'impôts, eût été plus ſoumis & plus fidéle ; les Marcel, les Péquigny, les Le Coq n'euſſent pas trouvé l'occaſion d'exercer leurs funeſtes talens ; Charles *le Mauvais* lui-même, n'étant point aidé par les diſpoſitions publiques, eût moins mérité ce titre ; nous avons vu Charles V le forcer de vivre en paix. Tel a été factieux ſous un regne, qui n'eût pas même murmuré ſous un autre ; ou, tel l'a été avec ſuccès, qui eût échoué dans tout autre temps. Cromwel, dit un Auteur illuſtre, auroit été pendu ſous Eliſabeth, il n'auroit été que ridicule ſous Charles II.

Le long regne d'Edouard III répond aux trois regnes de Philippe, de Jean & de Charles V. Edouard ne fut le rival perſonnel que des deux premiers. Sa vieilleſſe fut acca-

blée par la jeuneſſe expérimentée de Charles, qui accabla auſſi l'enfance de Richard, ſans qu'on puiſſe le comparer ſoit avec l'ayeul, ſoit avec le petit-fils. En général, Edouard III & ſes rivaux exceptés, la rivalité perſonnelle des Rois eſt aſſez foible ſous cette ſeconde époque. Cette eſpèce de rivalité, qu'il faut diſtinguer de la rivalité nationale, tient à l'âge des Rois & à la durée correſpondante de leurs regnes. Charles VI & Richard II étoient faits pour être rivaux ou pour être amis; ils furent l'un & l'autre : d'abord rivaux, par reſpect pour la rivalité héréditaire qui leur avoit été tranſmiſe, l'inclination née de la conformité d'âge, de caractère & de malheurs, les rendit amis & beaux-frères; Richard fut dépoſé, tous les ambitieux regnèrent ſous le nom de Charles VI; mais il fut aimé, ce mot ſeul le met au-deſſus de Richard.

Sous le regne de Henri IV, ſucceſſeur de Richard II, il n'y eut pas même de rivalité entre les deux Nations, elles étoient l'une & l'autre trop occupées chez elles. Henri V, qui regna ſur les François à la faveur de leurs diviſions, ne fut le rival ni de Charles VI ſon beau-père, qui ne pouvoit plus être le rival de perſonne, ni de Charles VII ſon beau-frère, qui ne monta ſur le Trône qu'après la mort de Henri V. Charles VII, qui reconquit ſon Royaume pendant la minorité de Henri VI, ne fut pas non plus le rival de ce Roi, que ſa foibleſſe mit, comme Charles VI, au-deſſous de toute rivalité. Edouard IV & Louis XI, l'un plus aimable, l'autre plus habile, furent un moment rivaux, mais leur rivalité eſt pour ainſi dire éclipſée par la querelle plus éclatante de Louis XI avec Charles le Téméraire, Duc de Bourgogne, puis

avec Maximilien d'Autriche, gendre de Charles. Sous Charles VIII & ſous Louis XII, il n'y eut de rivalité ni entre les Rois, ni entre les Nations. Ces deux Princes ſe firent aimer de la leur. Richard III ſouilla l'Angleterre par ſes crimes, Henri VII la purifia par ſon amour pour la paix, & l'enrichit par le commerce, en même temps qu'il l'affligeoit par ſes vexations. François I & Henri VIII furent rivaux, mais bien moins que François I ne l'étoit de Charles-Quint; la préférence eſt due toute entière à François I ſur ſon rival Anglois. Henri II retira Boulogne des mains d'Edouard VI, qui n'étoit qu'un enfant, & reprit Calais ſur Marie, qui n'étoit qu'une femme. La rivalité de la France & de l'Angleterre s'étoit unie alors à la rivalité plus forte de la France & de l'Autriche.

De tant de guerres civiles ou

étrangères, toujours également inutiles & funeſtes; de tant de révolutions ſi diverſes & au-dedans & au-dehors, s'élève une voix unique & toujours la même, qui crie aux Rois : » *ſoyez bons*; aux peuples : » *ſoyez ſoumis*; à tous les hommes : » *ſoyez modérés & juſtes.* Rois! n'uſez » point de toute votre autorité! » Peuples, n'abuſez jamais de votre » liberté! Princes, Miniſtres, Grands, » le peuple eſt plus vertueux que » vous, mais vous êtes plus ſages » que lui; c'eſt à vous de regler » votre pouvoir ſur le bien public; » Peuples, vos Maîtres ſont quelquefois injuſtes; ils vous rendent » malheureux; mais ſi vous oubliez » vos devoirs, ſi vous ſecouez le » joug de l'obéiſſance, vous ſerez » plus malheureux encore.

La même voix dit aux François & aux Anglois : « Reliſez vos An» nales, conſidérez tous les maux

» que la guerre vous a faits ; l'ima-
» gination en eſt épouvantée. » Elle dit à toutes les Nations : « *ména-*
» *gez-vous*, *reſpectez-vous*, *uniſſez-*
» *vous*. Quel bien vous a jamais fait
» la guerre, quel bien en attendez-
» vous ? Etes-vous juſtes ? toute
» guerre offenſive eſt inique. Etes-
» vous ambitieuſes ? la guerre ne
» remplira jamais votre objet. Etes-
» vous intéreſſées, la guerre vous
» ruinera infailliblement. Dites-nous,
» ſi vous le pouvez, quels ſont les
» inconvéniens de la paix ?

CHAPITRE XIX & DERN.

Etat des Lettres en Angleterre & en France, & progrès de l'eſprit humain chez les deux Nations, depuis Edouard III & Philippe de Valois, juſqu'à Marie & Henri II.

L'ORDRE phyſique & l'ordre moral, indépendamment des nœuds qui les uniſſent, indépendamment de leur action & réaction réciproques, ont, dans les côtés mêmes où ils ne tiennent point l'un à l'autre, les reſſemblances les plus frappantes; ce ſont ces reſſemblances, apperçues par tous les hommes qui ont rendu commun à toutes les Langues l'uſage des comparaiſons & des métaphores. Le ſeul phénomène du flux & reflux nous répréſente preſque

toutes les révolutions morales, politiques, littéraires, &c. le flot avance, & il ſe replie ſur lui-même; il revient de nouveau, & recule encore; mais à chaque fois qu'il revient, il avance toujours de plus en plus, & gagne du terrein, juſqu'à ce qu'il ſoit parvenu au terme qui ne peut être paſſé. Dans le reflux, même progreſſion en ſens contraire; chaque fois que le flot retourne vers le rivage, il a perdu quelque choſe. Telle eſt conſtamment la marche des Sciences & des Arts, ſoit dans leurs progrès, ſoit dans leur décadence.

Depuis le ſiécle d'Auguſte, terme au-delà duquel les Lettres n'avoient peut-être plus de progrès à faire (1), elles vont en déclinant juſqu'au neu-

(1) On ne parle ici que des progrès où les hommes peuvent naturellement atteindre, & non de ceux qu'on peut concevoir métaphyſiquement comme poſſibles à l'infini.

viéme & dixiéme ſiécles, terme marqué aux progrès de l'ignorance; mais dans cet eſpace, elles ont par intervalle des momens plus ou moins brillans, ſelon qu'ils ſont plus voiſins ou plus éloignés de la première époque; on voit paroître ſucceſſivement les Sénéques, les Lucains, les Plines, corrupteurs du goût, ſi l'on veut, mais pleins d'eſprit, de philoſophie & de talent; Quintilien, qui certainement avoit du goût; les Pères de l'Egliſe, tant Grecs que Latins, chez leſquels on trouve de ſi grands caractères de l'éloquence.

Dans les Gaules, à travers toutes les incurſions des Barbares, Auſone, Claudien (1), Sidoine Apollinaire,

(1) On n'a pas plus de certitude ſur la patrie de Claudien, que ſur celle d'Homère. Parmi les opinions qui partagent les Savans à cet égard, il y en a une qui le fait naître à Vienne en Dauphiné. On a dit de lui qu'il

S. Proſper, Fortunat ſoutiennent la Poëſie dans ſa décadence; l'éloquence, moins heureuſe & devenue un métier plutôt qu'un talent, eſt en proie aux Rhéteurs & aux Sophiſtes; cependant le célèbre Prêtre de Marſeille, Salvien, qui écrivoit dans le cinquiéme ſiécle, a mérité que, dans le dix-ſeptiéme, l'éloquent Boſſuet l'appellât éloquent (1). Sulpice Sévère,

étoit le dernier des anciens Poëtes & le premier des nouveaux; il vivoit dans le quatriéme ſiécle, ſous l'Empire de Théodoſe & de ſes fils, Arcadius & Honorius.

(1) Cet Auteur en effet a des ſentimens profonds & de grands traits d'éloquence; il peint (*De Guber. Dei*, l. 2.) l'état d'abaiſſement où David étoit réduit, en fuyant devant Abſalon: *Dejectus uſque in ſuorum, quod grave eſt, contumeliam, vel, quod gravius, miſericordiam.* C'eſt le même ſentiment & à peu près la même idée que l'Auteur de la Tragédie de Tancrède a exprimée dans ce vers:

Et la fauſſe pitié, pire que le mépris.

Grégoire de Tours ſont encore des Hiſtoriens; peu à peu la Littérature ſe réduit à des Chroniqueurs, plus ou moins ſecs, à proportion qu'ils s'éloignent plus ou moins des ſiécles de politeſſe; enfin, quand l'ignorance eſt au comble, on retourne vers la Science par des progrès lents, interrompus d'eſpace en eſpace par des retours vers la barbarie.

Si nous ſuivons cette marche des Lettres en France, nous voyons d'abord la Scolaſtique former ſeule toute la Littérature; les Savans du *Trivium* & du *Quadrivium* font de la Science un jargon inintelligible, & le peuple les croit ſorciers. C'eſt alors ſur-tout que Hobbes auroit eu raiſon de dire: *Si j'avois étudié autant qu'eux, j'aurois été auſſi ignorant qu'eux.* Cette barbarie n'étoit ſupérieure à l'ignorance totale, que parce qu'elle annonçoit de l'eſtime pour la Science. La Science étoit *le Dieu inconnu*, auquel

ces pédants ignorans érigeoient des autels.

Inſtruits par l'amour, quelques génies heureux, tels qu'Abélard, & long-temps après lui, Pétrarque, échappent à cette rouille, & laiſſent un nom intéreſſant; des Chroniqueurs, tant en proſe qu'en vers, commencent à être moins ſecs & moins froids; ils répandent dans leurs écrits une ſorte d'intérêt; les miracles ſont remplacés par un merveilleux plus piquant, & l'imagination embellit la vérité en l'altérant.

Les Troubadours, les Poëtes Picards, par leur galanterie naïve & quelquefois ingénieuſe, donnent un caractère à la Langue & à la Nation; S. Louis raſſemble & protége le peu de connoiſſances qui exiſtoient de ſon temps; ſes ſucceſſeurs l'imitent, mais ils ne font que l'imiter; le goût & le zèle leur manquent; Philippe de Valois haïſſoit ou mépriſoit les

Lettres, malheureux & barbare dans l'un ou l'autre cas; le Roi Jean voulut les ranimer, mais ſes malheurs & ceux de l'Etat traverſèrent ſes vues; Charles V eut la gloire d'être Reſtaurateur ſur cet objet comme ſur tous les autres, ou plutôt il n'y a qu'un objet (le bonheur de l'humanité) auquel ſe rapportent la morale, la politique, les Lettres, toutes les connoiſſances, toutes les lumières; la raiſon, en ſe perfectionnant, cultive à la fois tous ces genres, comme autant de branches du bonheur public; la paix les fait fleurir, la guerre les flétrit; la ſanglante anarchie du regne de Charles VI les retarda. Trois circonſtances furent favorables à leurs progrès ſous Charles VII, le rétabliſſement de la paix, l'invention de l'Imprimerie, & la priſe de Conſtantinople; ce dernier événement obligea les Grecs à porter d'abord en Italie, puis en France, & dans les

autres contrées de l'Europe, les Sciences & les Arts chaſſés de leur première patrie. François I les accueillit, & ſon regne eſt une époque heureuſe pour les Lettres. Sous les regnes déplorables de ſes petits-fils, les guerres civiles ramenèrent la barbarie, autant qu'il étoit poſſible; mais l'ouvrage de François I ne put être entièrement détruit; ſes établiſſemens ont ſurvécu aux ravages & aux fureurs de la Ligue. Henri IV n'eut pas le temps de faire pour les Lettres ce que ſon grand cœur lui inſpiroit, Richelieu & Louis XIV eurent la gloire de remplir cet objet. Louis XIV ſur-tout rendit aux Lettres le ſiécle d'Auguſte. On croit qu'elles ne peuvent plus que décliner; on dit que la décadence commence à nous; ceux qui jugent plus favorablement de leur ſiécle, le regardent au contraire comme le complément du beau ſiécle de Louis XIV,

& plus d'un titre ſemble autoriſer cette idée.

De même, l'Angleterre, dans la décadence des Lettres, avoit eu ſes Bardes, ſes Poëtes Saxons, quelques Hiſtoriens, puis des Chroniqueurs, & dans ſon temps de renaiſſance, ſes progrès avoient été retardés par ſes longues guerres pour la ſucceſſion de France, & par ſes guerres inteſtines pour ſa propre ſucceſſion. Ses époques les plus heureuſes pour les Lettres furent les regnes d'Edouard III, de Henri VIII, d'Eliſabeth, de Charles II.

En examinant dans la première partie de cet Ouvrage, l'état des Lettres chez les deux Nations rivales juſqu'au temps d'Edouard III & de Philippe de Valois, nous avons vu que la France, ſoit comme Etat moins orageuſement gouverné, ſoit comme climat plus doux & plus voiſin des heureuſes contrées de l'Italie & de

la Grèce, avoit toujours eu quelque avantage ſur ſa rivale ; du moins quant aux Arts agréables ; la politique intérieure, les grands débats de l'autorité & de la liberté exercent la profondeur du génie Anglois ; cette Nation eſt ſans ceſſe occupée à rectifier, à réparer, à polir les reſſorts compliqués de ſon Gouvernement ; les François s'en rapportent toujours plus à leurs Rois du ſoin d'aſſurer le bonheur public ; & ſe livrent davantage à la recherche du bien particulier, ce qui les tourne naturellement vers les Arts & les talens agréables.

Sous l'époque qui nous reſte à examiner, depuis Edouard III juſqu'à la Reine Marie, & depuis Philippe de Valois juſqu'à Henri II, nous retrouvons les mêmes effets, produits par les mêmes cauſes, modifiés cependant par l'influence de quelques cauſes accidentelles. Guillaume le Bâtard, en proſcrivant par un caprice

de Conquérant, la Langue Saxonne, en l'excluant des Tribunaux & des actes, en voulant impoſer ſa Langue, comme ſes loix, aux vaincus, n'avoit fait que retarder en Angleterre les progrès de la Langue Nationale; il fallut que du Saxon, du Latin & du François mêlés enſemble & altérés l'un par l'autre, le temps formât, avec ſa lenteur ordinaire, une Langue nouvelle; auſſi, lorſque nous avions nos Villehardouins, nos Joinvilles, notre Roman de la Roſe, la Langue Angloiſe n'avoit-elle eu aucun genre de monument qu'elle pût citer, excepté ſes anciennes Poëſies Saxonnes. Edouard III abolit à ſon tour l'uſage du François, devenu depuis long-temps pour l'Angleterre une Langue étrangère, ennemie, & qui rappelloit la conquête de ce pays faite autrefois par des François; il eſt vrai qu'Edouard III deſcendoit de ces François, Conquérans de l'Angleterre; mais les

haines nationales avoient prévalu ſur le ſouvenir de cette ancienne origine. Le changement qu'Edouard venoit de faire, auroit pu n'être favorable qu'au Latin, qui avoit toujours été la Langue des Savans & des Ecrivains Anglois ; mais le même eſprit de rivalité, qui engageoit Edouard à proſcrire le François, engagea la Nation à cultiver ſa propre Langue, qui, avec le temps, devint un digne organe du talent & du génie.

D'ailleurs l'enthouſiaſme qu'excitoient les victoires & les grandes qualités d'Edouard, fut favorable à ce génie naiſſant, il l'échauffa ; il alluma le feu poëtique ; l'adulation ou l'erreur, ou la haine nationale célébra d'abord ces conquêtes ; c'étoit un tort de la Poëſie ; mais en s'exerçant ſur ce ſujet, elle devint capable d'en traiter d'autres.

Ce fut ſous le regne d'Edouard III

que parut Chaucer (1), le premier Poëte Claſſique Anglois ; la Langue Nationale lui doit beaucoup ; il peignit avec force les mœurs de ſon ſiécle. Diſtingué ſur-tout par ſa gaieté, on le cite encore comme un modele de bonne plaiſanterie ; on dit que, pour entretenir cette gaieté, Edouard III lui faiſoit donner tous les jours une cruche de vin de ſon cellier, & que cette gratification, fixée par Richard II à un muid par an, avec une penſion de vingt livres, & continuée ſous ſes ſucceſſeurs, eſt l'origine de la penſion qui ſe paye encore au Poëte Laureat.

Apud Selden. Ti l. of honour.

Balæus, de Scriptorib. Anglicis.

Gower, ami de Chaucer, fut un Poëte-Hiſtorien aſſez diſtingué (2).

Philippe de Valois ne donnoit aux

(1) On voit ſon tombeau à Weſtminſter.

(2) On lui érigea une ſtatue dans l'Egliſe de Sainte-Marie Overies à Londres, où on la voit encore.

Poëtes, ni muid de vin, ni penſion. De toutes les parties de la Littérature, il n'y avoit que la Scolaſtique à laquelle il prit quelque intérêt ; la queſtion de la Viſion béatifique, celle du Propre, celle de l'étoffe, de la couleur & de la forme du capuchon de S. François, *imaginaria Cœli*, dit Mézeray, tourhoient les eſprits du côté de l'argumentation & de la perſécution ; l'on faiſoit des Syllogiſmes, & l'on brûloit des Cordeliers. Telle étoit la Littérature en France. A cette époque, tout l'avantage étoit du côté de l'Angleterre. C'étoit elle qui avoit des Beaux-Eſprits & des Poëtes, la France n'avoit guères que des Pédans. Mais cet avantage momentané de l'Angleterre tenoit à des cauſes paſſagères, qui cédèrent bientôt à des cauſes générales & plus conſtantes.

Diſtinguons au reſte de toutes ces queſtions frivoles, agitées ſous Phi-

lippe de Valois, la grande & importante queſtion des deux puiſſances, qui annonçoit une révolution dans les eſprits. Juſques-là, les Eccléſiaſtiques ſeuls avoient eu des lumières, il étoit naturel que les lumières leur procuraſſent la puiſſance, & il étoit naturel auſſi qu'ils abuſaſſent de l'un & de l'autre avantage. Il en eſt des connoiſſances humaines comme des divers objets de commerce, il faut que la concurrence ſoit telle, qu'elle rende le monopole impoſſible. Pour qu'une Nation jouiſſe, il faut que la lumière ait pénétré dans tous les ordres de l'Etat; quand les Sciences ſont entre les mains d'un trop petit nombre, ſi ce petit nombre eſt foible, il eſt perſécuté; s'il eſt puiſſant, il abuſe.

La fameuſe diſpute de Pierre de Cugnières contre l'Archevêque de Sens & l'Evêque d'Autun, prouve que le Clergé avoit déja une rivale

dans la Magiſtrature ; en effet, le Parlement, rendu ſédentaire ſous Philippe le Bel, privé ſous Philippe le Long, des lumières du Clergé par l'excluſion donnée aux Prélats, attaquant déja, ſous Philippe de Valois, les abus de la Juriſdiction eccléſiaſtique, étoit dès-lors un Corps éclairé ; il ſe remplit peu à peu de Magiſtrats appliqués & laborieux, qui, pour mieux connoître les Loix, étudioient l'Hiſtoire & cultivoient les Lettres ; ce fut une des cauſes de l'accroiſſement des connoiſſances dans les ſiécles ſuivans.

Hume, Plantagenets; Richard III, année 1485.

M. Hume attribue la plus grande influence ſur les progrès de la raiſon humaine en Europe, à la découverte qu'on fit du Droit Romain, dans la Ville d'Amalfi, vers le milieu du douziéme ſiécle, ſelon l'opinion commune, ou plus d'un ſiécle auparavant, ſelon les Auteurs de l'Hiſtoire Littéraire de la France.

Quelles que ſoient les imperfections de ce grand corps de Juriſprudence, & quelque inconvénient qu'il y ait toujours à tranſporter les Loix, d'une Nation à une autre, qui n'a ni le même eſprit, ni les mêmes mœurs, c'étoit paſſer de l'état militaire à l'état civil, que de ſubſtituer les Loix Romaines, ouvrage de la raiſon & de la juſtice, aux Loix des peuples barbares, manifeſte ouvrage de la force, érigée en coutume & en loi. Des Loix, où la peine due à tous les crimes, étoit convertie en une amende; où la vie & les membres s'évaluoient en argent; où les vengeances & les guerres particulières étoient autoriſées, & toutes les épreuves ſuperſtitieuſes conſacrées; une manière d'adminiſtrer la Juſtice, aſſortie à ces Loix groſſières, étoient des abus qui ne purent tenir devant un corps de Loix raiſonnées, liées les unes aux autres, & dictées en

général par l'amour de l'humanité. C'eſt au Clergé qu'on a l'obligation d'avoir répandu & autoriſé ce dernier & utile monument de la Littérature Romaine ; c'eſt au Clergé qu'on doit toutes les premieres connoiſſances ; car il eſt injuſte d'appuyer ſans ceſſe ſur l'abus que les Eccléſiaſtiques ont fait de leurs avantages, & de gliſſer ſur le ſervice éternel qu'ils ont rendu à la ſociété, en conſervant la Littérature ancienne & en créant la Littérature moderne. En France, le Droit Romain, reçu comme Loi dans pluſieurs Provinces, conſulté ſeulement comme raiſon écrite dans d'autres, fut la baſe de la Juriſprudence Civile ; on y puiſa les principes de la Juſtice entre particuliers. Les Anglois y cherchèrent des principes généraux de raiſon & d'équité qu'ils appliquèrent au Droit public & à la politique intérieure. Cet exemple d'une Légiſlation ſyſ-

tématique leur ſervit de modele pour élever l'édifice de la leur, & ils la tournerent entiérement du côté de la liberté publique. Nous avons aſſez dit combien l'excès de tyrannie qu'ils avoient ſubi tant de fois, leur avoit rendu ce ſoin néceſſaire & cet objet précieux ; malheureuſement n'ayant point trouvé dans le Droit Romain les principes de la Loi Salique, ils la dédaignerent long-temps, peut-être à cauſe de ſon origine barbare, peut-être auſſi à cauſe du reſpect qu'on avoit pour cette Loi en France, & ils la regretterent trop tard, s'il eſt jamais trop tard pour adopter le bien, quand on le connoît. Nous avons aſſez dit auſſi combien, faute de cette Loi unique, le droit de conquête a prévalu chez eux, & les a forcés d'oppoſer à leurs Rois toutes les barrieres d'une Légiſlation républicaine.

M. Hume obſerve que la ſituation

de l'Angleterre, la mettant moins à portée des invaſions, & diminuant pour elle la néceſſité de tourner ſes ſoins vers la guerre, fit que tous les égards ne furent plus réſervés chez elle pour la profeſſion des armes, & ſe communiquèrent plus facilement aux autres profeſſions utiles. La réflexion en général eſt très-juſte; mais pour jouir pleinement de cet avantage, il falloit que l'Angleterre abjurât la fureur des conquêtes; qu'elle n'allât point chercher dans le continent, la guerre, que la ſituation de cette Iſle en écartoit naturellement; qu'elle embraſsât toutes les Nations par ſon commerce, & n'en attaquât aucune. Edouard, par la longue guerre qu'il alluma, retarda bien plus dans l'Europe entière le progrès des connoiſſances humaines, qu'il n'anima chez lui la Poëſie par l'enthouſiaſme qu'excitèrent ſes ſuccès paſſagers. Il paroît même que les

progrès de la Langue Angloiſe ne furent pas fort rapides. Sous le regne de Henri V & vers la fin du regne de Charles VI, il fut queſtion de rédiger quelque traité conclu entre la France & l'Angleterre ; les Anglois alors étoient vainqueurs, ils voulurent que le traité fût rédigé dans leur Langue. Après de longs débats, on convint qu'il ſeroit rédigé en François pour les François, & en Latin pour les Anglois, ce qui paroît prouver dans la Langue Angloiſe une infériorité reconnue.

Les calamités ramènent à Dieu ; mais le peuple n'y revient gueres que par la ſuperſtition. Nous avons parlé de l'horrible peſte, qui, ſur la fin du regne de Philippe de Valois, ravagea tout notre hémiſphère, & qui, grace à la guerre, ravagea plus particuliérement la France & la Grande-Bretagne ; elle donna lieu au renouvellement de la ſecte des

Flagellans, eſpèce de fanatiques connus dès le treizième ſiécle, qui, par leurs macérations volontaires, croyoient écarter de la terre tous les fléaux, & qui ne firent qu'en attirer un de plus, la perſécution; les autres fléaux diſparurent, celui-là ſeul reſta, & fit durer l'erreur qu'on vouloit extirper. On ſait qu'un frère de Boileau a écrit l'hiſtoire de cette Secte, & que ſon Livre excita entre lui & les Jéſuites, quelques diſputes que Boileau termina par des Epigrammes. Quoique des Epigrammes ne ſoient pas des raiſons, puiſſent encore toutes les querelles théologiques ſe terminer ainſi! La ſecte des Flagellans fit plus de progrès en France qu'en Angleterre; ces macérations, dit M. Smollett, n'ont jamais été du goût des Anglois. D'ailleurs l'Angleterre ne ſavoit encore ni diſputer, ni perſécuter.

Elle apprit bientôt cet art funeſte,

elle l'exerça dans l'affaire du Wicléfiſme ou Lollardiſme. Il en eſt des héréſies dans l'ordre ſpirituel comme des révoltes dans l'ordre politique, elles naiſſent quelquefois des abus du Gouvernement. Wiclef fut le précurſeur de Luther & de Calvin, il ébaucha la Réforme, il enſeignoit à peu près les mêmes erreurs, faiſoit les mêmes reproches à l'Egliſe Catholique, étoit animé contre elle de la même haine, on le perſécuta comme eux, on brûla Jean Hus & Jerôme de Prague ſes Diſciples, au Concile de Conſtance, malgré le ſauf-conduit donné à Jean Hus par l'Empereur Sigiſmond; ce qui excita en Bohême la guerre des Huſſites, qui rejettoient Sigiſmond, comme perſécuteur & violateur de ſa parole; on brûla d'autres malheureux en Angleterre, le Wicléfiſme devint important, redoutable, & il auroit eu vraiſemblablement les mêmes ſuccès que la Réforme de Luther

eut, un ſiécle après, ſi des affaires plus importantes encore, en faiſant perdre de vue ces diſputes, n'euſſent ralenti la perſécution.

Le Wicléfiſme étoit né en Angleterre, & l'Angleterre en fut toujours le ſiége principal; il y retarda le progrès des vraies Sciences, en tournant les eſprits du côté de l'argumentation & du pédantiſme, tandis qu'en France le Gouvernement doux & ſage de Charles V perfectionnoit la raiſon, étendoit les connoiſſances, & répandant ſur les eſprits ſon heureuſe influence, les excitoit à cultiver tous les Arts.

Nous avons dit comment ce grand Prince ranima & renouvella la France; nous avons dit ce qu'il fit pour les Lettres, au progrès deſquelles il croyoit la proſpérité des Etats attachée. La France alors reprit toute ſa ſupériorité ſur l'Angleterre du côté des talens agréables, elle l'eut même

dans tous les genres, & cette ſupériorité fut d'autant plus marquée, que l'Angleterre alors dégénéroit, tandis que la France ſembloit s'élancer vers la perfection par une impulſion extraordinaire. Ce n'eſt pas qu'en Angleterre, le Wicleſiſme même n'inſpirât quelque émulation & quelque ardeur pour s'inſtruire ; mais gardons-nous de confondre avec l'inſtruction, cette érudition polémique, cet abus du raiſonnement & de l'autorité que produit le deſir de faire triompher une cauſe embraſſée par paſſion ou par préjugé. L'eſprit de parti engage à étudier, mais en Avocat, qui veut défendre ſa cauſe bonne ou mauvaiſe, non en Juge qui veut connoître la vérité. Etudier ainſi, c'eſt faire ſervir le ſavoir même à fortifier l'ignorance. Ce que nous diſons ici ſur le Wicléfiſme, s'applique de ſoi-même aux querelles que la Réforme fit naître dans la ſuite,

& en général à tous les débats de la Scolaſtique. Nous n'examinerons donc point laquelle des deux Nations rivales a eu le malheur de l'emporter ſur l'autre dans cette ſubtile Science; celle qui a le plus diſputé & le plus perſécuté, a certainement été la plus ignorante & la plus malheureuſe. Si la France revendiquoit indiſtinctement tous les Savans que l'Univerſité de Paris attiroit ou produiſoit au quatorziéme ſiécle, la Littérature de l'Europe entiére ſeroit la ſienne, & nous pourrions diſputer à la Grande-Bretagne même, juſqu'à ſes fameux Scolaſtiques, Scot & Guillaume Ockam, ſon diſciple.

Quant aux Sciences & aux ouvrages qui en méritent véritablement le nom, nous ne voyons pas quel Hiſtorien national l'Angleterre, au quatorziéme ſiécle, pourroit comparer à notre Froiſſard, ou même à notre Chriſtine de Piſan. Parmi les Auteurs

teurs *Quodlibétaires* (1) Anglois, nous ne voyons pas qui elle pourroit oppoſer à Raoul de Preſles, à Nicolas Oreſme ; & le prix de la Poëſie pourroit-il nous être diſputé, ſi nous réclamions Pétrarque, Auteur étranger, il eſt vrai ; à notre Nation & à notre Langue, mais qui appartient à la France par ſes amours, par ſes travaux, & par la Couronne poëtique que Paris lui offrit à l'envi de Rome ?

Sous le regne de Charles V, les chants Royaux, Ballades, Rondeaux, commencent d'avoir cours, dit Paſquier, & la chaîne des Poëtes François ſe forme pour ne plus être interrompue ; l'inſtitution des Jeux Flo-

(1) On entend par ce nom les Auteurs qui écrivoient ſur toute ſorte de ſujets, c'eſt-à-dire preſque tous les Auteurs, car l'univerſalité étoit alors très-commune, attendu qu'elle n'étoit preſque rien.

raux, attribuée à Clémence Iſaure, excita parmi eux une grande émulation dans ce ſiécle, & les *Cours d'amour*, tenues par la fameuſe Laure & par d'autres femmes éclairées & ſpirituelles, entretinrent en France un goût exquis de galanterie, qui fut propre à cette Nation.

Il faut pourtant toujours ſe ſouvenir que nous parlons du quatorziéme ſiécle, & que les erreurs du temps, mêlées à cet amour des Lettres & des Arts, retardoient l'eſprit en l'égarant. L'Alchymie & l'Aſtrologie judiciaire ſéduiſoient juſqu'aux ſages; les penſions dont Thomas de Piſan, père de Chriſtine, jouiſſoit à titre d'Aſtrologue de Charles V, prouvent toute la foibleſſe de ce Prince ſur l'article des prédictions; mais l'Angleterre n'avoit ſur ce point aucun avantage, & nous ne faiſons ici que comparer les deux Nations dans les époques correſpondantes.

Nicolas Flamel & Pernelle ſa femme, quelle que fût l'origine de leur étonnante fortune, ſujet de tant de conjectures & peut-être de tant d'exagérations, ont trop occupé les eſprits, pour n'avoir pas été des perſonnages très-ſupérieurs à leur ſiécle.

Au quinziéme ſiécle, les troubles intérieurs de l'Angleterre ſous Henri IV, ſes guerres contre la France ſous Henri V, la guerre civile des deux Roſes ſous Henri VI & ſes ſucceſſeurs, n'étoient pas des conjonctures favorables aux Lettres. Auſſi l'Angleterre ne nous offre-t-elle dans ce ſiécle aucun monument de Littérature, digne d'être cité. La Science qu'elle cultivoit le plus, étoit le Droit public, & ſon Gouvernement n'en étoit ni plus paiſible, ni plus heureux.

En France, la démence de Charles VI, les maſſacres des Armagnacs & des Bourguignons, les ſuccès des Anglois, les guerres de Charles VII

contre eux, les intrigues de Louis XI, & les troubles civils qu'elles faiſoient naître; les guerres d'Italie, ſous Charles VIII, n'étoient pas de moins puiſſans obſtacles au progrès des Lettres. Auſſi trouvons-nous en France, dans le même ſiécle, d'horribles traces d'ignorance & de ſuperſtition; le Carme Breton, Thomas Connecte, brûlé vif en 1431 pour des erreurs ou pour des déclamations contre les abus de ſon temps; un autre Prêtre François, qui penſa être traité de même, pour avoir voulu faire accroire qu'il avoit été quatre ans ſans manger; le Docteur Guillaume Edeline, condamné à une priſon perpétuelle pour avoir ſéduit une femme de qualité par un pacte avec le Diable, qu'il adoroit ſous la forme d'un Belier, & qui le portoit en l'air au Sabbat; une foule de Sorciers brûlés à Bordeaux vers l'an 1435; tous les Princes environnés d'Aſtrologues; les diſputes

des Cordeliers & des Jacobins ſur l'immaculée Conception & ſur l'Union hypoſtatique du ſang verſé dans la Paſſion; les querelles des Nominaux & des Réaliſtes; l'Arrêt burleſquement tyrannique de Louis XI, qui condamnoit les Nominaux au banniſſement, & qui ordonnoit de clouer & d'enchaîner leurs Livres dans les Bibliothéques, Arrêt après lequel on ne vit plus que des Nominaux, &c. La Littérature ayant à lutter avec tant d'effort contre la guerre & la barbarie, doit offrir bien des landes & des déſerts; c'eſt beaucoup que dans ces déſerts on rencontre de diſtance en diſtance un Dailly, un Clemengis, un Gerſon, & cet Alain Chartier, Secrétaire de Charles VI & de Charles VII, honoré d'un baiſer par la ſavante & infortunée Dauphine, Marguerite d'Ecoſſe; il mérita cette faveur par des écrits, où il y a de la penſée, de l'imagination, de la gaîté; Jean

Juvénal ou Jouvenel des Urſins, Archevêque de Reims, frère du Chancelier des Urſins, & fils de cet Avocat du Roi, le ſeul homme que Charles VI dans ſes accès parût reconnoître, eſt Auteur d'une Hiſtoire de Charles VI, bonne à conſulter. On peut citer après lui, ſous Charles VIII & ſous Louis XII, les Gaguin, les Monſtrelet, les Paul Emile, les Jean d'Auton, les Nicole Gille, les Jean le Maire, les Olivier de la Marche, les Claude de Seyſſel. Nous avons rapporté de ce dernier (1) un trait qui peint à la fois la liberté Françoiſe, & l'indulgence généreuſe de nos Rois.

Mais c'eſt Philippe de Comines, qui eſt la gloire de ce ſiécle pour l'Hiſtoire. Ecrivain d'une naïveté piquante, éclairée, qui a vu, qui fait voir tout ce qu'il raconte.

---

(1) Voir le Chapitre premier, Tome premier, pag. 34 & 35, Note (1).

La Poëſie même fit quelques progrès au quinziéme ſiécle. Octavien de S. Gelais commença, dit Mézeray, de décraſſer un peu la Poëſie Françoiſe. On ſait ce que Boileau a dit du fameux Villon. Des gens de goût préférent aux Poëſies de Villon, celles de Charles, Duc d'Orléans, père de Louis XII.

C'étoit alors le temps des repréſentations des myſtères, berceau de notre théâtre; mais l'honneur de cette invention, devenue ſi heureuſe en ſe perfectionnant, eſt dû à l'Angleterre. Dès le douziéme ſiécle, un Moine Anglois, nommé Geoffroy, chargé de l'inſtruction de la jeuneſſe, donna aux Nations modernes, la première idée du théâtre, par les tragédies pieuſes qu'il faiſoit repréſenter aux Ecoliers. Les miracles de Sainte Catherine furent le ſujet de ſa première piéce dramatique, antérieure d'environ un ſiécle & demi aux myſtères

de la Paſſion, dont les premières représentations connues ſont de 1313, ſous Philippe le Bel. En 1398, ſous Charles VI, on dreſſa un théâtre à Paris pour ces ſpectacles, dont nous ne voyons d'ailleurs aucun monument pendant ce long intervalle de 1313 à 1398; les progrès de cet Art furent très-lents & en France & en Angleterre, c'eſt le ſort de tous les Arts en tout pays; mais on ſait à quel dégré de perfection celui-ci a été porté dans les derniers temps chez les deux Nations rivales. C'eſt dans ce genre, le plus intéreſſant de tous, que l'ame déploye tout ce qu'elle a d'énergie & de ſenſibilité. Qui voudra connoître la différence eſſentielle du génie national chez les deux peuples, doit la chercher dans leur différente manière de traiter l'Art dramatique.

Obſervons que la fameuſe farce de Pathelin, dont on ignore & l'Auteur & la date préciſe, eſt communément

rapportée à la fin du quinziéme ſiécle, ou au commencement du ſeiziéme. On ſait combien elle eſt ſupérieure à ces temps-là, & nous ne croyons pas que le théâtre Anglois du quinziéme ou même du ſeiziéme ſiécle, ait aucun monument à mettre en parallèle avec celui-là.

Les progrès des Lettres, dans le quinziéme ſiécle, ſeroient inexplicables ſans les deux grands événemens dont il a été parlé plus haut, & qui étoient faits pour changer la face de l'Europe; je veux dire, l'invention de l'Imprimerie & la priſe de Conſtantinople.

Quel que ſoit le véritable Inventeur de l'Imprimerie dans l'Europe, elle fut apportée à Paris vers l'an 1470, par trois Imprimeurs de Mayence, Martin Krantz, Ulric Gering, & Michel Friburger. Quelque temps après, (en 1474) l'Angleterre fut redevable de cet Art à un Mercier

de Londres, nommé Caxton.

Les Grecs fugitifs, après la ruine de leur Empire, ranimèrent en Italie & en France l'étude des Langues; ils formèrent tous ces Savans & quelques-uns de ces Beaux-Eſprits qui embellirent les regnes de Louis XII & de François I. On a déja dit que cette heureuſe influence pénétra un peu plus tard en Angleterre.

Pendant le quatorziéme & le quinziéme ſiécles, les Anglois, il faut l'avouer, nous devançoient dans l'art de la guerre; il paroît qu'ils eurent avant nous l'uſage du canon: nous excellions dans la Chevalerie, les Anglois dans la diſcipline militaire.

La Navigation & le Commerce ſont encore des objets ſur leſquels il faut céder l'avantage à l'Angleterre.

Obſervons cependant que ſur ces objets, ainſi que ſur la guerre, nous avons eu, dans les ſiécles dont il s'agit, des momens marqués de ſupériorité.

Quant à la guerre, le Prince Noir avoit, comme nous l'avons dit, le génie des batailles; mais c'eſt Du Gueſclin qu'on doit regarder comme le créateur de l'Art militaire dans l'Europe moderne.

Quant au Commerce & à la Navigation, quel particulier ou quel homme public l'Angleterre pourroit-elle oppoſer, ſur ces objets, à notre Jacques Cœur, dans les temps dont nous parlons?

Mais ſi les progrès des Anglois dans l'art deſtructeur de la guerre, étoient alors en général plus rapides & plus ſoutenus que les nôtres, la France peut ſe glorifier de ceux qu'elle faiſoit dans des Arts utiles à l'humanité. C'eſt en France que le XVe ſiécle vit la première expérience de l'extraction de la Pierre; elle fut faite ſur un Archer de Bagnolet, condamné à mort pour ſes crimes; elle réuſſit, & l'Archer vécut long-temps En 1474.

en pleine ſanté. « La vie des crimi-» nels ſeroit fort utilement employée » à de ſemblables eſſais, » c'eſt la réfléxion de Mézeray. Louis XI avoit penſé comme lui ; il avoit pris beaucoup d'intérêt à cette expérience, il l'avoit encouragée de tout ſon pouvoir ; il s'étoit empreſſé d'accorder la grace au malade criminel, qui, en obtenant la vie & en recouvrant la ſanté, eut l'honneur d'être utile à la ſociété, dont il étoit retranché.

Charles VI & Charles VII avoient protégé les Sciences & les Lettres, autant que les malheurs de leurs regnes avoient pu le permettre, Louis XI les protéga autant que le permirent ſes paſſions & ſes caprices. Il aimoit les Sciences, quoique ſouvent il haït & perſécutât les Savans. Philippe de Comines dit que ce Prince *étoit aſſez lettré ; qu'il avoit eu une autre nourriture que les Seigneurs de ce Royaume* ; Gaguin dit *qu'il ſa-*

voit les Lettres, & avoit plus d'érudition que les Rois n'ont accouſtumé d'en avoir. Il donna une ſomme conſidérable pour obtenir la communication & pouvoir faire tirer une copie des Œuvres du Médecin Arabe Raſés; il enleva au Roi de Hongrie, (Matthias Corvin, dit *le Grand*) le Savant Galéotus Martius, Hiſtorien & panégyriſte de Matthias; à l'éxemple de Charles VII, il accueillit en France George Hermonyme de Sparte, Tranquillus Andronicus de Dalmatie, & tous ces Savans Grecs, chaſſés de leur patrie par les Turcs. Hermonyme forma Reuchlin, qui fit naître en Allemagne l'étude du Grec, puis Eraſme, qui la ranima dans toute l'Europe.

Ce que Comines & Gaguin diſent des connoiſſances littéraires de Louis XI, paroît confirmé par les applications qu'il aimoit à faire des paſſages des Auteurs Latins; il cite à Edouard IV ce vers de Lucain:

Tolle moras ſemper nocuit differre paratum
(ou *paratis.*)

il cite au Cardinal Beſſarion cette régle de Grammaire :

Barbara græca genus retinent quod habere ſolebant.

Malheureuſement dans le premier cas, il conſeilloit un crime, & dans le ſecond il faiſoit un outrage.

Son caractère le ſuit par-tout, mais il ne faut pas lui refuſer l'éloge d'avoir connu les Lettres & de les avoir aimées. Les Rois d'Angleterre, ſes contemporains, n'eurent point cet avantage. Ce ne fut qu'après l'extinction de la querelle des deux Roſes, que la paix intérieure permit aux Anglois de cultiver les Sciences. Eraſme parle de la conſidération que de ſon temps les gens de Lettres commençoient à obtenir en Angleterre, il en parle comme d'une choſe toute nouvelle, & qu'il croit devoir remarquer.

Nous ne répéterons point ce que nous avons dit de l'état de la Littérature en France ſous François I, dans l'Hiſtoire de ce Roi, père des Lettres (1); ce fut un combat perpétuel de la raiſon contre la Scolaſtique, & de l'eſprit contre le pédantiſme; grace à François I & à la Reine de Navarre ſa ſœur, la victoire eſt reſtée à l'eſprit & à la raiſon.

Nous n'en pouvons pas dire autant de Henri VIII, qui voulut & crut être le rival de François I en Littérature comme en guerre & en politique; il put, à l'éxemple de François I, fonder des Colléges, créer des Chaires pour l'enſeignement des Langues; mais ſa Littérature ſe réduiſit à la Scolaſtique, & ſa Théologie eut trop beſoin du ſecours des bourreaux; ſa

(1) Voyez les Tomes ſixiéme & ſeptiéme de la premiére Edition; ſeptiéme & huitiéme de la ſeconde.

cruauté effraya les Muſes, & ſa pédanterie effaroucha les Graces. Les Anglois conviennent que la foule des Ecrivains qui ont paru ſous ſon regne, n'offre pas un ſeul Auteur Claſſique, ſi ce n'eſt peut-être le fameux Chancelier Thomas Morus, dont l'Utopie & l'Apologie de *l'Eloge de la folie*, par Eraſme, méritent ſur-tout d'être diſtingués ; l'Utopie eſt une fiction, dont l'objet eſt le même que nous aurions voulu remplir par l'Hiſtoire, celui de rappeller les hommes à la paix, à la modération, à l'égalité naturelle. Ce Roman politique, ſouvent comparé à la République de Platon, peut être regardé comme un ouvrage de génie, ſur-tout ſi l'on conſidère le temps où il a paru ; la plûpart des idées philoſophiques & politiques, auxquelles on a ſu donner plus d'éclat dans la ſuite, ſe trouvent dans ce livre. Les réflexions du voyageur Raphaël Hythlodée, ſur l'incon-

vénient des ſoldats & des domeſtiques trop nombreux; ſur la peine de mort infligée aux voleurs (1); ſur les moyens de prévenir le vol, pour n'avoir pas à le punir; ſur les Loix injuſtes en général, méritent l'attention des Légiſlateurs & des hommes d'Etat; & quant à la politique extérieure, aux intérêts des Princes, toujours ſi mal connus par eux, à leurs conventions ſuperflues, s'ils étoient juſtes; inutiles, s'ils ſont injuſtes, on n'a rien dit de mieux depuis l'Utopie.

Hythlodée ſe ſuppoſe appellé au Conſeil du Roi de France; il y voit les plus grands noms, les plus illuſtres

(1) *Hac punitio furum & ſuprà juſtum eſt, & non ex uſu publico. Eſt enim ad vindicanda furta nimis atrox, nec tamen ad refrananda ſufficiens. Quippè neque furtum ſimplex tam ingens facinus eſt, ut capite debeat plecti, neque ulla pœna eſt tanta, ut ab latrociniis cohibeat eos, qui nullam aliam artem quærendi victûs habent.*

perſonnages délibérer ſur les moyens de conſerver le Milanès, & de conquérir le Royaume de Naples; d'humilier & même de détruire la Puiſſance Vénitienne, après l'avoir fait ſervir à ſes deſſeins; de donner la Loi à l'Italie; de s'aggrandir du côté des Pays-bas & de la Bourgogne; il faut louer des Lanſquenets, acheter des Suiſſes, tromper la plûpart des Souverains, endormir ſur-tout l'Angleterre par une fauſſe paix, & ſoulever ſous-main les Ecoſſois & les mécontens Anglois; ils diſent, & on applaudit ces hommes ſublimes, ces politiques raffinés; » & moi, » homme de néant, je parle à mon » tour, pourſuit Hythlodée, & je leur dis: » Meſſieurs, il ne faut rien faire » de tout ce que vous avez dit; il faut » tourner abſolument les voiles; il faut » reſter en paix, & y laiſſer l'Italie, » les Pays-bas, la Franche-Comté; » le Royaume de France eſt déjà

» trop grand pour pouvoir être bien
» adminiſtré par un ſeul homme; le
» Roi ne doit donc point penſer à
» s'aggrandir. Connoiſſez-vous les
» Achoriens? c'eſt un peuple voiſin de
» l'Utopie. Leur Roi avoit je ne ſais
» quel droit à je ne ſais quel Royau-
» me, ils en entreprirent la conquête,
» & ils eurent le malheur de la faire;
» mais ils ſentirent bientôt la diffi-
» culté de la conſerver, ils virent
» qu'elle n'avoit fait que (1) multi-

(1) *Ubi viderunt.... aſſidua pullulare ſemina vel interna rebellionis, vel externæ ineurſionis in deditos, ita ſemper aut pro illis, aut contrà pugnandum, nunquam dari facultatem dimittendi exercitûs, compilari interim ſe, efferri foràs pecuniam, alienæ gloriolæ ſuum impendi ſanguinem, pacem nihilo tutiorem, domi corruptos bello mores, imbibitam latrocinandi libidinem, confirmatam cædibus audaciam, leges eſſe contemptui, quòd Rex in duorum curam regnorum diſtractus, minùs in utrumvis animum poſſet intendere..... proindè avitum regnum coleret, ornaret quantùm poſſet, & ſa-*

» plier les occaſions de révolte chez
» eux, & d'incurſions dans le pays
» conquis. Il n'étoit plus poſſible de
» poſer les armes ni de reſpirer; pour
» avoir vaincu mal-à-propos, il fal-
» loit toujours combattre; tout l'ar-
» gent alloit s'enſevelir dans cette
» funeſte & incertaine conquête;
» tout le ſang de la patrie couloit
» pour la vanité d'un ſeul homme.
» La paix même, la fauſſe paix qui
» rempliſſoit les intervalles de la
» guerre, étoit pour eux ſans avan-
» tages & ſans douceurs; la corrup-
» tion des mœurs, fruit de la licence
» des armes; l'habitude du meurtre
» & du pillage; le mépris des Loix,
» entretenoient la guerre & le trou-

---

ceret quàm florentiſſimum. Amet ſuos & ametur à ſuis, cum his unà vivat imperetque ſuaviter, atque alia regna valere ſinat, quandò id, quod nunc ei contigiſſet, ſatis amplum ſuperque eſſet. Utop. lib. 1.

» ble parmi les Citoyens. Quelle » étoit la cauſe de tout ce déſordre ? » c'eſt que le Prince, obligé de par- » tager ſes ſoins entre deux Royau- » mes, ne pouvoit ſuffire au gouver- » nement de l'un ni de l'autre.

» Ayant connu la ſource du mal, » il fut aiſé d'en trouver le reméde ; » les Achoriens proposèrent à leur » Roi d'opter entre les deux Royau- » mes ; il abandonna ſa conquête, » abjura la guerre, ſe livra tout en- » tier aux ſoins de ſon Empire, le » rendit floriſſant, aima ſes ſujets, en » fut aimé, & ce fut alors qu'il fut » véritablement puiſſant & heureux.

Ces principes font connoître ce que l'Auteur penſoit de la guerre, il jugeoit qu'elle doit être abandonnée aux bêtes carnacières (1), & que la

(1) *Bellum, utpotè rem planè belluinam..., ſummoperè abominantur, contràque morem gentium fermè omnium, nihil aquè ducunt inglorium, atque petitam è bello gloriam.*

gloire des conquêtes devroit tenir lieu d'infamie. Ses Utopiens ne ſe permettent la guerre que dans trois cas. 1°. Quand on les attaque. 2°. Quand on attaque leurs voiſins & leurs amis. 3°. Quand un peuple infortuné gémit ſous la tyrannie d'un monſtre, tel que Charles le Mauvais ou Pierre le Cruel ; ils fourniſſent alors des ſecours, gratuitement, à la Nation opprimée, & ne poſent les armes qu'après avoir aſſuré ſa liberté.

Les mêmes principes de bienfaiſance & d'équité préſident en général aux uſages & aux loix des Utopiens. Si jamais les Chefs des Nations s'occupoient du ſoin de réformer les ſociétés politiques, & de rapprocher le genre humain de la nature & du bonheur, ils auroient plus d'une idée utile à puiſer dans ce Livre, un des meilleurs qu'ait produit le ſeiziéme ſiécle.

Le regne de notre Henri II fut illuſtré par des Ecrivains, comme par des Guerriers formés ſous François I. Amyot écrivoit, Montagne alloit écrire.

Les Jodelle, les Baïf, les Garnier, ces foibles précurſeurs de Corneille, tirèrent du moins la Scène tragique de la longue enfance où les myſtères l'avoient fait vieillir.

Vers le même temps, la Grande-Bretagne eut à ſe vanter d'une ſuite de Souverains aſſez inſtruits. Henri VIII avoit eu au moins de l'érudition; Edouard VI eſt au rang des enfans célèbres; l'infortunée Marie Stuart, Reine d'Ecoſſe; l'infortunée Jeanne Gray, proclamée Reine d'Angleterre, n'étoient pas moins diſtinguées par les connoiſſances, que par la beauté. Eliſabeth joignit le goût des Lettres à l'art de gouverner; elle traduiſit des Ouvrages Grecs, elle parloit Latin avec faci-

lité. La Science & la Théologie de Jacques I ne ſont que trop connues.

Nos Rois n'étoient peut-être pas ſi ſavans, mais ils avoient ſu reprendre Calais ſur la Reine Marie d'Angleterre, le Havre-de-Grace ſur Eliſabeth, & ils ſurent les garder.

Notre ſujet finit ici, & ne nous conduit pas juſqu'à ces ſiécles d'or de la Littérature, où nous aurions à comparer les Newton & les Locke avec les Deſcartes & les Malebranches; la Société Royale de Londres avec nos Académies de Paris; Sydenham avec tant d'illuſtres Médecins; François-Robert Boyle avec nos Phyſiciens; Wallis avec nos Mathématiciens; Milton avec le ſeul Poëte épique François; les Shakeſpear, les Dryden, les Addiſſon, les Otway, avec les Corneille, les Racine, les Crébillon, les Voltaire; les Wicherley, les Congreves, les Wanbrugh, les Stéele,

Stéele, les Cibber, les Molière, les Regnard, &c. ; les Romanciers Anglois ou plaïſans, comme Fielding, ou pathétiques & terribles, comme Richardſon, toujours attachans, toujours vrais, toujours profondément philoſophes, avec les Romanciers François, plus nobles, plus délicats, plus fins & plus foibles ; les Rocheſter, les Waller, les Swift, les Butler, les Pope, avec cette foule d'Eſprits gais, de Génies brillans & faciles dont la France ſemble être la patrie naturelle ; & parmi les Génies plus profonds & plus utiles, David Hume avec Monteſquieu. Dans ce parallèle général, la France auroit l'avantage ſingulier de pouvoir oppoſer un ſeul homme, encore vivant, à preſque tous les hommes illuſtres en tout genre & en tout temps, dont l'Angleterre ſe glori-

ſie ; & cet homme eſt celui qui a le premier & le mieux fait connoître, en France, la Littérature Angloiſe.

Fin du quatriéme & dernier Volume.

TABLE
DES CHAPITRES.
TOME PREMIER.

CHAPITRE I.

DE la Loi Salique. Pour ſervir d'introduction à cette ſeconde Partie, Page 1

CHAPITRE II.

Philippe de Valois en France ; Edouard III en Angleterre ; depuis l'an 1327 juſqu'en 1350. 157

CHAPITRE III.

Le Roi Jean en France ; Et encore Edouard III en Angleterre ; depuis 1350 juſqu'en 1364, 370

TOME II.

SUITE DU CHAPITRE III.

Le Roi Jean en France ; & encore

Edouard III en Angleterre ; depuis 1356 juſqu'en 1364, Pag. 5

CHAPITRE IV ou V.

Charles V en France ; & encore Edouard III en Angleterre ; depuis 1364 juſqu'en 1377, 125

CHAPITRE VI.

Richard II en Angleterre ; & encore Charles V en France ; depuis 1377 juſqu'en 1380, 278

CHAPITRE VII.

Charles VI en France ; & encore Richard II en Angleterre ; depuis 1380 juſqu'en 1399, 327

TOME III.

CHAPITRE VIII.

Henri IV en Angleterre ; & encore Charles VI en France ; depuis 1399 juſqu'en 1423, 5

CHAPITRE IX.

Henri V en Angleterre ; & encore

Charles VI en France ; depuis 1413 juſqu'en 1422 , 98

CHAPITRE X.

Charles VII en France ; Henri VI en Angleterre ; depuis 1422 juſqu'en 1461 , 229

CHAPITRE XI.

Louis XI en France ; & encore Henri VI en Angleterre ; depuis 1461 juſqu'en 1471 , 465

TOME IV.

CHAPITRE XII.

Edouard IV en Angleterre ; & encore Louis XI en France ; depuis 1471 juſqu'en 1483 , 1

CHAPITRE XIII.

Charles VIII en France ; Edouard V ou Richard III en Angleterre ; depuis 1483 juſqu'en 1485 , 73

CHAPITRE XIV.

Charles VIII en France ; Henri VII en Angleterre ; depuis 1485 juſ-

jusqu'en 1498 & 1509, 152

CHAPITRE XV.

Louis XII en France; Henri VIII en Angleterre; depuis 1509 jusqu'en 1515, 228

CHAPITRE XVI.

François I en France; & encore Henri VIII en Angleterre; depuis 1515 jusqu'en 1547, 298

CHAPITRE XVII.

Henri II en France; Edouard VI en Angleterre; depuis 1547 jusqu'en 1553, 390

CHAPITRE XVIII.

Marie en Angleterre; & encore Henri II en France; depuis 1553 jusqu'en 1558, 408

CHAPITRE XIX & DERN.

Etat des Lettres en Angleterre & en France, & progrès de l'esprit humain chez les deux Nations, depuis Edouard III & Philippe de Valois, jusqu'à Marie & Henri II, 527

Fin de la Table.

Extrait des Régiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

M. de Burigny & M. de Bréquigny, Commiſſaires nommés par l'Académie pour l'examen de la Continuation de l'*Hiſtoire de la Rivalité*, &c. compoſée par M. Gaillard, en ont fait leur rapport, & ont dit qu'après avoir examiné cet Ouvrage, ils ont jugé qu'il méritoit d'être imprimé. En conſéquence de ce rapport & de leur Approbation par écrit, l'Académie a cédé à M. Gaillard ſon droit de Privilége pour l'impreſſion dudit Ouvrage. En foi de quoi j'ai ſigné le préſent Certificat. A Paris, au Louvre, ce 6 Août 1773.

DUPUY, *Secrétaire perpétuel.*

LETTRES portant renouvellement de Privilege en faveur de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres pendant trente ans, pour l'impreſſion, vente & débit de ſes Ouvrages.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Baillifs, Sénéchaux, Prévôts, Juges, leurs Lieutenans, & à tous autres nos Officiers & Juſticiers qu'il appartiendra. Salut: Notre Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres Nous a fait expoſer qu'en conformité du Réglement ordonné par le feu Roi notre très-honoré Seigneur & Biſayeul, pour la forme de ſes exercices & pour l'impreſſion des divers ouvrages, Remarques & Obſervations journalieres; Relations annuelles, Mémoires, Livres & Traités faits par les Académiciens qui la compoſent; elle en a déja donné un grand nombre au Public, en vertu des Lettres de Privilege qui lui furent expédiées au mois de Décembre mil ſept cent un, renouvellées par autres du quinze Février mil ſept cent trente-cinq; mais le délai de trente années porté par ces dernières ſe trouvant expiré, notredite Académie nous a très-humblement fait ſupplier de lui accorder nos Lettres néceſſaires pour ſa prorogation. A ces cauſes,

& notre intention ayant toujours été de procurer à notredite Académie en Corps, & aux Académiciens en particulier, toutes les facilités & moyens qui peuvent rendre leur travail utile au public, Nous lui avons de nouveau permis & accordé, permettons & accordons par ces Préſentes ſignées de notre main, de faire imprimer, vendre & débiter en tous les lieux de notre Royaume, par tel Libraire qu'elle jugera à propos de choiſir, les Remarques ou Obſervations journalieres, & les Relations annuelles de tout ce qui aura été fait dans ſes Aſſemblées, & généralement tout ce qu'elle voudra faire paroître en ſon nom; comme auſſi les Ouvrages, Mémoires ou Livres des Particuliers qui la compoſent, lorſqu'après les avoir examinés & approuvés, aux termes de l'Article 44 du Réglement, elle les jugera dignes d'être imprimés, pour jouir de ladite permiſſion par le Libraire que l'Académie aura choiſi pendant le tems & eſpace de trente ans, à compter du jour de la date des Préſentes; Faiſons très-expreſſes inhibitions & défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, & nommément à tous autres Libraires & Imprimeurs que celui ou ceux que l'Académie aura choiſi, d'imprimer, vendre & débiter aucun deſdits Ouvrages, en tout ou en partie, & ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, à peine contre les contrevenans de confiſcation au profit dudit Libraire, & de trois mille livres d'amende, applicables un tiers à Nous, l'autre tiers à l'Hôpital du lieu où la contravention aura été commiſe, & l'autre tiers au dénonciateur, à la charge qu'il ſera mis deux

exemplaires de chacun deſdits Ouvrages dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très cher & féal Chevalier Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France, le ſieur de MAUPEOU, avant de les expoſer en vente; & à la charge auſſi que leſdits Ouvrages ſeront imprimés ſur du beau & bon papier & en beaux caractères, ſuivant les derniers Réglemens de la Librairie & Imprimerie, & de faire regiſtrer ces Préſentes ſur le regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris; le tout à peine de nullité des Préſentes, du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons faire jouir & uſer notredite Académie & ſes ayans cauſe pleinement & paiſiblement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens; Voulons que la copie deſdites Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à fin deſdits Livres, ſoit tenue pour duement ſignée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers-Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution des Préſentes, tous Exploits, ſaiſies & autres actes néceſſaires, ſans autre permiſſion. Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Compiégne, le vingt huitieme jour de Juillet, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-cinq, & de notre regne le cinquantiéme. *Signé* LOUIS; Et plus bas, par le Roi. PHELYPEAUX.

Regiſtré ſur le Regiſtre XIV de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Impri-

meurs de Paris, N°. 437, fol. 364, conformément au Réglement de 1723, qui fait défenſes, art. 41. à toutes perſonnes de quelques qualités & conditions qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la ſuſdite Chambre neuf Exemplaires preſcrits par l'art. 108 du même Réglement. A Paris, ce 14 Septembre 1765.

LE BRETON, Syndic.

Achevé d'imprimer pour la première fois; pour le compte du Libraire, le 1 Avril 1774.

ERRATA.

PAge 13, lignes 18 & 19, ils étoient à S. Malo, *liſ.* ils étoient avec leur priſonnier à S. Malo.

Pag. 117, lig. 10 & 11, on s'armoit, *liſ.* ou s'armoit.

Pag. 135, lig. 20 & 21, intitule, *liſ.* intitulé.

Pag. 149, lig. 20, cette réſolution, *liſ.* cette relation.

Pag. 236, lig. 2 & 3, po-itique, *liſ.* politique.

De l'Imprimerie de P. Fl. GUEFFIER.

VAL 153843P

142 97